

BOUDA ETEMAD

L'héritage ambigu de la colonisation

Économies, populations, sociétés



ARMAND COLIN

Collection U

Histoire

Autour des questions coloniales et du colonialisme
chez Armand Colin et Sedes

Dominique BARJOT, Jacques FRÉMEAUX *et al.*, *Les sociétés coloniales à l'âge des empires*, Sedes, coll. « Cned-Sedes », parution en juillet 2012.

Pierre BROCHEUX, *Les décolonisations au XX^e siècle*, Armand Colin, coll. « U », parution en juillet 2012.

Etemad BOUDA, *De l'utilité des empires. Colonisation et prospérité de l'Europe (XVI^e-XX^e siècles)*, Armand Colin, 2005.

Illustration de couverture : Planisphère de Rumold Mercator, 1587

Armand Colin
21, rue du Montparnasse
75006 Paris

© Armand Colin, 2012
ISBN 978-2-200-28133-5
www.armand-colin.com



Tous droits de traduction, adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous pays. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

L'auteur

Bouda Etemad est professeur d'histoire aux universités de Genève et Lausanne. Son enseignement porte sur la colonisation européenne et les inégalités Nord-Sud.

Ses principales publications :

Crimes et réparations. L'Occident face à son passé colonial, Bruxelles, André Versaille éditeur, 2008.

Possessing the World. Taking the Measurements of Colonization from the 18th to the 20th century, New York-Oxford, Berghahn Books, 2007 (traduction de *La possession du monde. Poids et mesures de la colonisation*).

Les relations économiques entre la Suisse et l'Afrique du Sud durant l'apartheid (1945-1990), en collaboration avec S. Bott et S. Guex, Lausanne, Antipodes, 2005.

De l'utilité des empires. Colonisation et prospérité de l'Europe (xvi^e-xx^e siècles), Paris, Armand Colin, 2005.

La Suisse et l'esclavage des Noirs, en collaboration avec Th. David et J. Schaufelbuehl, Lausanne, Antipodes, 2005.

La possession du monde. Poids et mesures de la colonisation (xviii^e-xx^e siècles), Bruxelles, Éditions Complexe, 2000.

Introduction

DRESSER UN BILAN de la colonisation est un exercice aussi séduisant que délicat. Le rêve de tout historien de l'expansion européenne outre-mer d'en prendre la mesure se brise le plus souvent face à l'ampleur du phénomène qui s'étale sur plus de cinq siècles et touche tous les continents.

C'est peu dire que le caractère massif de la colonisation pose problème aux historiens qui cherchent à en faire une pesée globale. À vouloir trop embrasser ne risque-t-on pas de mal étreindre ? Beaucoup doutent au demeurant qu'il soit possible de prendre la mesure d'un phénomène pluriséculaire ayant donné naissance à un ensemble hétérogène, constitué d'une dizaine de métropoles européennes à la tête de quelque cent soixante possessions d'outre-mer disséminées aux quatre coins du monde.

Le doute se mêle parfois à un sentiment d'impuissance. On connaît l'avis d'Adam Smith, pour qui « la découverte de l'Amérique et celle de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance sont les deux plus grands et plus importants événements de l'histoire de l'humanité ». Il est impossible, selon lui, de mesurer la portée de ces préludes à la colonisation « dans la courte période de deux ou trois siècles » écoulés entre le moment où elles ont lieu (la fin du ^{xv}^e siècle) et celui (au milieu des années 1770) où Smith porte son appréciation. « Aucune sagesse humaine ne peut prévoir les avantages et les malheurs qui peuvent (en) résulter à l'avenir pour l'humanité. »¹

À bien des égards, dresser un bilan de la colonisation apparaît donc comme une tâche désespérée. Comment faire si l'on tient malgré tout à relever le défi ? Fragmenter le phénomène colonial serait

1. A. Smith, *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, PUF, 1995, livre IV, chap. VIII, p. 718-719.

une possibilité. De deux manières. La première consiste à le découper en tranches chronologiques et géographiques, en distinguant les empires dits anciens, fondés en Amérique et dans le Pacifique entre le début du ^{xvi}^e siècle et la première moitié du ^{xix}^e siècle, des empires dits modernes, édifiés en Asie et en Afrique entre la seconde moitié du ^{xix}^e siècle et le milieu du ^{xx}^e siècle. La seconde consiste à faire un découpage thématique en différenciant les deux faces d'un éventuel bilan colonial, ce qui revient à traiter de manière séparée la contribution des possessions d'outre-mer à la croissance des métropoles² et le poids de la domination européenne dans la destinée des colonies.

Il y a bien entendu quelque chose d'arbitraire à vouloir fragmenter ainsi le phénomène colonial. La méthode heurterait sans doute les tenants des « études postcoloniales ». Né au début des années 1980 en Amérique du Nord, ce courant est connu pour opérer un déplacement des éclairages. Déplaçant l'analyse du phénomène colonial des champs du politique et de l'économique vers ceux du culturel et de l'idéologique, les études postcoloniales s'attachent à débusquer les empreintes laissées par plusieurs siècles d'expansionnisme européen aussi bien sur les sociétés anciennement colonisées que colonisatrices. Les unes comme les autres auraient un passé commun, qui continue de les transformer et de les habiter ; passé en fonction duquel toute une série de problèmes actuels (modernité, identité, globalisation) devraient être interprétés. En Europe occidentale, les déplacements de population induits pas la décolonisation, faisant du Vieux Continent une terre d'émigration pour les Antillais, les Africains et les Asiatiques, confortent l'idée que l'expérience coloniale est déterminante pour la compréhension du présent aussi bien des ex-métropoles que des ex-colonies.

Ainsi, pour les « postcolonialistes », l'affirmation de la centralité de la colonisation dans l'histoire mondiale ne va pas sans celle de la multiplicité de ses influences, qui ne s'exercent jamais à sens unique. Elle ne va pas non plus sans l'affirmation de l'ambiguïté de la situation coloniale, dans la mesure où la promesse du progrès et de l'émancipation s'y mêle à la domination et à la ségrégation, ce qui complique pour le colonisé le travail d'appropriation d'une modernité imposée partiellement et imparfaitement de l'extérieur. Les études postcoloniales s'attachent à analyser cette opposition complémentaire entre

2. Ce que j'ai tenté de faire dans *De l'utilité des empires. Colonisation et prospérité de l'Europe*, Paris, Armand Colin, 2005.

deux mondes, dont les interactions sont génératrices de troubles et de tensions. Pour Claude Liauzu, « l'inventaire des ambivalences coloniales est une tâche majeure des historiens »³.

Le succès du courant postcolonial a provisoirement relégué dans l'ombre la question des liens éventuels entre colonisation et développement, très en vogue à l'heure du « tiers-mondisme » entre les années 1950 et les années 1970. Cette question, un temps délaissée, vient cependant d'être réactivée au moment où le « postcolonialisme » montre des signes d'essoufflement dans le monde anglo-saxon⁴. On doit son retour en grâce à des économistes nord-américains qui, à partir du milieu des années 1990, proposent d'élever le phénomène colonial au rang d'« expérience naturelle » à grande échelle. La colonisation serait un immense « laboratoire » susceptible d'expliquer l'inégalité du monde, en nous faisant mieux comprendre pourquoi certains pays enregistrent sur le long terme une performance économique meilleure ou moins bonne que d'autres.

L'originalité de la démarche réside en grande partie dans le fait qu'elle se démarque d'une longue tradition historiographique qui fait dépendre la performance des colonies de l'identité du colonisateur, à savoir son niveau de développement économique et technique, ses institutions, son système légal ou ses valeurs culturelles. La nouveauté consiste, en prenant le contre-pied de cette vision, à lier résolument le destin d'une colonie à ce que les Européens y trouvent à leur arrivée, à savoir le milieu naturel (climat, nature des sols), le poids des hommes (taille démographique, densité de peuplement) et la consistance des structures socio-économiques en place.

Selon les tenants de cette approche, les différences initiales en matière de ressources naturelles, de peuplement et de niveau de développement entre les régions en voie de colonisation conditionnent le choix du type d'implantation. Dans les Caraïbes, pour prendre un exemple très typé, l'établissement du système de la grande plantation esclavagiste est grandement favorisé par les conditions de départ, notamment le climat tropical et la nature des sols. Les très fortes inégalités de statut et de revenu, caractéristiques de ce type d'implantation, conduisent à la mise en place d'institutions qui protègent les privilèges d'une petite élite, d'origine européenne, mais privent la

3. *Colonisation : droit d'inventaire*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 314.

4. Sur la portée et les limites, voire les dérives, des études postcoloniales, voir notamment F. Cooper, *Le colonialisme en question. Théorie, connaissance, histoire*, Paris, Payot, 2010, p. 9-48 ; J.-F. Bayart, *Les Etudes postcoloniales, un carnaval académique*, Paris, Karthala, 2010, notamment p. 20-67.

majorité de la population, d'origine africaine, de droits civiques et économiques. La capacité de l'élite de maintenir un cadre institutionnel et légal qui lui assure une part disproportionnée du pouvoir et des richesses ne faiblit pas avec le temps. D'où la persistance dans ce type d'implantation d'un degré extrême d'inégalité, qui se révèle être une entrave à la croissance à long terme.

À un autre extrême de l'échiquier colonial, on trouve l'Amérique du Nord, dont les climats variés, les vastes terres fertiles, les populations indigènes trop clairsemées et au « degré de civilisation » trop faible pour rivaliser sur le plan démographique et économique avec les immigrants européens la rendent propice à l'implantation d'un colonat agricole blanc. La difficulté d'y développer des cultures tropicales à haute rentabilité favorise une agriculture vivrière de type tempéré basée sur des exploitations familiales. Les conditions particulières de départ offrent aux nouveaux arrivants la possibilité de fonder des sociétés relativement libres, démocratiques et égalitaires. Aux antipodes de la colonie de plantation, ce type d'implantation recèlerait de bonnes potentialités de développement à long terme.

Ce schéma explicatif, on le voit, établit une ligne de causalité allant des conditions initiales à la qualité des institutions pour aboutir à la performance économique. Ce qui fait son attrait est son caractère global, dans le sens où il combine une multitude de facteurs (aussi bien géographiques, démographiques et économiques que sociaux et politiques) pour tenter de comprendre l'origine des disparités de développement dans l'ex-monde colonisé. L'une de ses singularités est de privilégier, non pas les méfaits supposés du pompage des richesses d'outre-mer, mais les retombées à long terme des « mauvaises » institutions mises en place pour assurer leur prélèvement. Il rappelle, si besoin est, que l'héritage colonial est ambigu : la domination européenne peut créer, selon les lieux et les types d'implantation, des situations tantôt favorables tantôt hostiles au développement. Dire que la colonisation est ambiguë, c'est poser que le sens n'en est jamais fixé à l'avance⁵.

Les tenants de ce schéma explicatif sont rattachés à un courant, désigné parfois sous l'étiquette de *new institutional history*, très en vogue depuis une dizaine d'années outre-Atlantique chez les éco-

5. Cette phrase est une citation détournée de Simone de Beauvoir : « Déclarer l'existence absurde, c'est nier qu'elle puisse se donner un sens ; dire qu'elle est ambiguë, c'est poser que le sens n'en est jamais fixé, qu'il doit sans cesse se conquérir. » *Pour une morale de l'ambiguïté*, Paris, Gallimard, 1947, p. 186.

nomistes, qui multiplient publications et débats sur la question de l'empreinte laissée par la colonisation sur les différentiels d'inégalités actuels entre pays. Cette manière d'étudier la colonisation constitue pour les historiens européens autant une révélation qu'un défi. Inquiets de voir les économistes monopoliser l'étude du développement à long terme, une petite minorité d'entre eux proposent, avec un temps de retard et en ordre dispersé, de nouer avec les « néo-institutionnalistes » un dialogue critique. L'histoire serait une bonne interlocutrice. Elle pourrait éviter certains écueils, tel celui d'élaborer des schémas globaux en minimisant le rôle des indigènes comme acteurs de leur devenir et promoteurs de la croissance ou en négligeant les particularismes, la périodisation et la contextualisation.

L'évaluation du poids de la domination européenne dans l'évolution économique et sociale à long terme des colonies a été effectuée selon une multitude d'approches. Personne n'a à ce jour songé à en retracer l'histoire. Si j'entreprends de le faire ici c'est certes pour combler une lacune, mais surtout pour ce qu'apporte l'exercice consistant à remonter dans le passé pour déterrer d'anciens mouvements de pensée, parfois oubliés. Un exercice qui s'apparente à celui de l'archéologue cherchant à mettre au jour, lors de ses fouilles, des objets et des fragments de civilisations disparues. Ce travail d'investigation ouvre sur deux perspectives.

La première permet de montrer que la généalogie des idées, habituellement gratifiante, peut être aussi source de dépit, tant les idées qui passent pour novatrices ne sont souvent que des versions un peu plus élaborées ou légèrement remaniées d'idées vieilles parfois de plusieurs siècles. Faire revivre des débats antérieurs qui rappellent ou préfigurent les débats actuels, c'est donner à ces derniers un autre éclairage. La seconde perspective, à mes yeux plus importante, permet de confronter les approches nouvelles aux anciennes pour déterminer celles qui sont les plus à même d'évaluer, selon les lieux et les époques, l'héritage de la colonisation.

Les six premiers chapitres de ce court essai retracent l'évolution de deux siècles et demi de réflexions sur les legs coloniaux. Le septième et dernier chapitre en fait une synthèse. Je me suis efforcé, tout au long des pages qui suivent, de mettre en évidence autant les permanences que les ruptures.

Ce qui, d'un côté, donne raison à l'auteur de l'Ecclésiaste (Livre 1, verset 9) : « Ce qui fut, cela sera. Ce qui s'est fait se refera : Et il n'y

a rien de nouveau sous le soleil. » D'Adam Smith aux « néo-institutionnalistes », tous les auteurs font dépendre les potentialités de croissance des colonies soit des conditions de départ dans les lieux d'implantation, soit de l'identité du colonisateur, soit de la qualité des institutions, soit d'une combinaison de ces trois déterminants.

Un dicton, d'un autre côté, laisse entendre qu'« on ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve ». Avant le milieu du ^{xx}e siècle, l'héritage colonial est essentiellement apprécié à l'aune des pesanteurs et des résistances des peuples indigènes, considérés comme ne pouvant « se moderniser » ni de l'intérieur ni en restant figés sur eux-mêmes. Depuis un demi-siècle, il l'est en donnant autant d'importance à des facteurs externes perturbateurs qu'à des freins internes, en l'ancrant fermement dans le contexte spécifique de l'entité dominée, et en le situant résolument dans la perspective de l'évolution à long terme des écarts internationaux de développement.

Chapitre 1

Ce que disent les classiques

DANS L'EUROPE MODERNE, le traitement de la question coloniale s'effectue selon deux grandes approches. La première apprécie l'entreprise coloniale d'un point de vue moral, politique ou juridique. C'est en se situant sur ces divers plans que certains auteurs anciens condamnent la colonisation, remettant en cause ses modalités et son fondement. D'un côté, le traitement discriminatoire infligé aux indigènes et aux esclaves est dénoncé comme une atteinte à l'égalité fondamentale des droits de l'homme (Voltaire, Montesquieu). De l'autre, les conquêtes coloniales sont condamnées comme contraires au principe du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes (Rousseau, abbé Raynal). À ce premier courant de pensée, s'en ajoute un autre qui s'attache à prendre la mesure de l'exploitation des terres conquises du point de vue de ses avantages économiques. C'est une approche prise par les « utilitaristes », que l'on rencontre aussi bien chez les mercantilistes et les physiocrates que chez les économistes libéraux.

Il convient de souligner que pour chacun de ces courants d'idées la colonisation ne constitue qu'un thème mineur, rarement abordé en lui-même, qui n'apparaît qu'au détour d'amples réflexions sur la liberté ou l'égalité. Un autre de leurs traits communs est de ramener le plus souvent aux rivages du Vieux Continent l'expansion outre-mer de l'Europe. Il suffit de penser au culte du « bon sauvage » en vogue dans les salons européens, célébrant le noble indigène, qui doit son bonheur à son état primitif le protégeant des méfaits de la civilisation. En exaltant l'état de nature, les philosophes des Lumières se soucient au fond plus de critiquer la société européenne que de rechercher les particularités et le génie propre des peuples indigènes¹. De la même

1. *L'anticolonialisme européen de Las Casas à Marx*, textes choisis et présentés par M. Merle, Paris, Armand Colin, 1969, p. 32.

manière, Adam Smith et John Stuart Mill dénoncent les agissements dans les colonies des grandes compagnies à charte, détentrices de monopoles commerciaux, pour mieux fustiger les méfaits du système mercantiliste dans les métropoles. Tel Montesquieu critiquant les mœurs parisiennes et françaises à travers la correspondance imaginée de deux Persans visitant l'Europe, James Mill écrit en 1817 une imposante *Histoire de l'Inde britannique* dans laquelle les déficiences de la société anglaise et de ses élites sont autant montrées du doigt que celles des sociétés asiatiques et de leurs despotes.

Par ailleurs, les utilitaristes considèrent essentiellement la colonisation pour son éventuel rôle dans la prospérité de l'Occident, mais rarement dans la pauvreté des possessions d'outre-mer. Ainsi, les mercantilistes français et anglais du ^{xvi}^e et du ^{xvii}^e siècle (Jean Bodin, Antoine de Montchrétien, Josiah Child, Charles Davenant, William Petty, Roger Coke) ne voient dans les activités coloniales qu'un moyen d'accroître la puissance et la richesse de l'État métropolitain. La colonisation n'a leur faveur que si elle contribue à la grandeur et à la prospérité du Prince. Aussi, leurs écrits tournent, de façon obsessionnelle, autour de la question : quelles sont les modalités de l'expansion (colonies de peuplement ou implantations commerciales) qui rapportent le plus à la mère patrie ? L'essor des colonies n'est envisagé que pour assurer leur complémentarité, en tant que débouchés ou sources d'approvisionnement, avec l'appareil de production métropolitain.

Deux voix discordantes – celles de W. Petty et R. Coke – s'élèveront timidement au ^{xvii}^e siècle pour mettre en doute les prétendus bienfaits du système colonial. Celui-ci, corseté dans le régime du monopole, générerait plus de coûts que d'avantages. Si bien que, pour Petty et Coke, il ne bénéficierait ni à l'essor de la métropole ni à celui des possessions d'outre-mer².

Cela dit, il est rare de rencontrer avant la seconde moitié du ^{xix}^e siècle des auteurs qui se posent véritablement la question des éventuels bienfaits ou méfaits économiques de la colonisation pour les peuples assujettis. Les premiers à s'aventurer sur ce terrain sont les théoriciens classiques. C'est par petites touches et le plus souvent par la bande qu'Adam Smith (1723-1790), Jean-Baptiste Say (1767-1832), Thomas Robert Malthus (1766-1834), James Mill (1773-1836) et son

2. A. Clément, « Les mercantilistes et la question coloniale aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles », *Outre-mers. Revue d'histoire*, n° 348-349, juillet-décembre 2005, p. 167-202.

ils John Stuart Mill (1806-1873) abordent la question de l'impact économique de l'expansion européenne sur les contrées colonisées.

Dans l'*Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, A. Smith consacre un chapitre aux colonies³, qui représente moins de 10 % du contenu de son *opus magnum*. Encore faut-il préciser que la plus grande partie du chapitre est consacrée à l'étude des avantages supposés que l'Europe retire de la colonisation et que le cas des colonies de peuplement (Amérique du Nord) y est beaucoup plus longuement traité que celui des colonies d'exploitation (Inde). Les autres économistes classiques ne font pas mieux. Moins de 3 % du total des pages du *Traité d'économie politique* de J.-B. Say couvre la question coloniale. Des 352 sections composant les *Principes d'économie politique* de J.S. Mill une seule traite de la colonisation. Il convient de relever en outre qu'à l'instar de T.R. Malthus et J. Mill la plupart des théoriciens classiques s'intéressent plus à la politique coloniale en elle-même (fiscalité, législation agraire) qu'à l'impact de la domination directe sur les structures économiques en place en Asie ou en Amérique. Enfin, chez tous, les réflexions sur la colonisation et le retard économique apparaissent sous la forme de notations éparses. Dans son *Cours complet d'économie politique*, J.-B. Say place les chapitres « Des colonies sous le rapport de l'économie des nations » et « Politique coloniale des Européens » entre un chapitre intitulé « Des brevets d'invention » et un autre consacré aux sociétés par actions.

C'est essentiellement le renversement du rapport des forces dans le monde qu'induit la révolution industrielle en Europe qui amène les économistes classiques à s'interroger sur la situation des contrées non européennes. Ils le font évidemment dans des contextes différents : A. Smith et J.S. Mill ne sont-ils pas nés à près d'un siècle d'intervalle ?

L'Angleterre d'A. Smith est continûment confrontée à l'arrivée sur son marché national de textiles indiens, importés dès le début du XVII^e siècle par l'*East India Company*. Durant la plus grande partie du XVIII^e siècle, la Grande-Bretagne doit se protéger contre l'afflux des tissus asiatiques à coup de droits de douane et de prohibitions. A. Smith ne vivra pas assez longtemps pour voir son pays ravir à l'Inde le titre de premier fournisseur de textiles du monde. Le renversement de situation, qui a lieu vers la fin des années 1780, est dû en grande partie aux progrès du machinisme dans la branche des cotonnades,

3. Il s'agit du chapitre VII du livre IV, intitulé « Des colonies », qui, dans l'édition française de 1995 publiée par les Presses Universitaires de France, couvre une centaine de pages (p. 635 à 738).

mise à l'abri de la concurrence asiatique par des barrières hautement protectionnistes.

Quoi d'étonnant dès lors qu'A. Smith soit de tous les auteurs classiques le seul qui situe clairement le niveau de développement général de l'Asie presque à égalité avec celui de l'Europe ? Le cas des *nababs*, ces Anglais qui au XVIII^e siècle rapatrient de grosses fortunes amassées rapidement en Inde, ne fait rien pour corriger l'impression générale prévalant en Europe qu'il existe en Asie des régions richement dotées. Cette impression est renforcée par le fait que jusqu'au milieu du XVIII^e siècle l'Asie se dérobe à l'emprise territoriale des colonisateurs européens. Au moment où la *Richesse des nations* sort de presse (1776), la plus grande part des superficies et des populations colonisées par l'Europe se trouve en Amérique. Hormis quelques comptoirs (Surate 1613, Madras 1641, Bombay 1669, Calcutta 1690) et territoires (Bengale, Oudh) acquis en Inde ou un petit nombre de forts fortifiés en Afrique occidentale (Côte d'Or 1632, Gambie 1661), dépourvus de véritable base territoriale, l'essentiel du domaine colonial britannique se concentre en Amérique du Nord (les Treize Colonies, noyau des futurs États-Unis) et dans les Caraïbes (notamment Barbade, Jamaïque, Tobago, Grenade).

Aussi, A. Smith suit de près le conflit entre Londres et les futurs États-Unis, commencé dès les années 1760 et qui aboutit à l'émancipation en 1783 des Treize Colonies d'Amérique du Nord, dont la Déclaration d'indépendance en 1776 coïncide avec la parution de la *Richesse des nations*. Pour autant, les activités en Asie de l'*East India Company*, symbole le plus visible à l'époque du système mercantiliste et du régime de monopole⁴, n'échappent pas à l'attention du chantre du libre-échange et de la concurrence.

Près d'un siècle après la première ébauche de la *Richesse des nations*, au moment où John Stuart Mill publie ses *Principes d'économie politique* (1848), le tableau a considérablement changé. Vers le milieu du XIX^e siècle, la Grande-Bretagne a acquis sur les autres pays du monde une supériorité écrasante. La révolution industrielle étant restée pendant plus d'un demi-siècle un phénomène isolé aux seules îles britanniques, la Grande-Bretagne vit sur son avance. Avec 2 % de la population de la planète, elle assure un cinquième de la production

4. La Compagnie des Indes orientales, constituée à la fin du XVI^e siècle pour entreprendre le commerce direct avec l'Orient, est dotée d'une charte royale le 31 décembre 1600 lui reconnaissant le monopole du commerce entre les îles britanniques et les Indes, soit toutes les terres situées à l'est du cap de Bonne-Espérance.

manufacturière et des exportations du monde et la moitié du stock mondial des capitaux à l'étranger⁵.

La conquête de l'Inde de la seconde moitié du XVIII^e siècle au premier tiers du XIX^e siècle et l'indépendance des Treize Colonies d'Amérique du Nord modifient considérablement la nature et les dimensions du domaine colonial britannique. D'empire colonial de « race » (sous-entendu blanche), confiné à l'Amérique, il devient empire de « couleur », beaucoup plus dispersé, dont le centre de gravité se déplace de l'hémisphère occidental à l'hémisphère oriental. Grâce à la colossale prise indienne, l'empire britannique détient vers 1830 plus de 90 % des 8,2 millions de km² de terres colonisées par l'Europe et des 205 millions d'habitants qui les peuplent, contre 10 % vers 1760⁶. Aucune puissance coloniale de l'ère contemporaine n'atteindra une telle suprématie.

Devenu un pays économiquement avancé, pourvu d'un empire étendu et diversifié, la Grande-Bretagne tournera le dos au mercantilisme pour adopter le libre-échange (1846). L'un des signes avant-coureurs de cette conversion apparaît dans le sous-continent indien. La mécanisation de la filature du coton, véritable fer de lance de la révolution industrielle anglaise, génère de tels gains de productivité qu'elle a besoin de nouveaux marchés pour écouler une production à croissance très rapide. D'où la décision prise en 1813 par le gouvernement britannique, sous la pression des manufacturiers de Manchester, de supprimer le monopole dont jouit depuis 1600 la Compagnie des Indes sur le commerce indien. C'est la porte ouverte aux textiles anglais bon marché qui, en envahissant le marché non protégé du sous-continent, provoque une brutale désindustrialisation. Incapable de soutenir la concurrence des cotonnades importées, l'industrie textile indienne disparaît pratiquement en quelques décennies.

Au milieu du XIX^e siècle, dans un contexte marqué autant par la suprématie économique et financière de la Grande-Bretagne que par le début d'un processus de diffusion de l'industrialisation à un nombre limité de pays occidentaux, élargissant les écarts de développement entre l'Europe en voie d'industrialisation et le futur Tiers Monde, John Stuart Mill peut croire, comme la grande majorité des penseurs européens de l'époque, que l'Occident « avancé » a le droit et le devoir

5. B. Etemad, *De l'utilité des empires. Colonisation et prospérité de l'Europe*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 152.

6. B. Etemad, *La possession du monde. Poids et mesures de la colonisation (XVIII^e-XX^e siècles)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2000, p. 183.

d'ouvrir à la civilisation les nations « attardées » de la planète. Idée qui n'avait guère effleuré l'esprit d'A. Smith près d'un siècle plus tôt.

Deux remarques encore pour terminer de broser la toile de fond. La première pour relever que les auteurs classiques disposent d'une documentation sur les pays extra-européens, composée essentiellement d'enquêtes administratives et de récits de voyage. Il suffit de jeter un coup d'œil aux notes en bas de page des deux volumes de la *Cambridge Economic History of India*, publiés au début des années 1980, pour se rendre compte à quel point le recours à de telles sources reste aujourd'hui encore très fréquent, tout particulièrement pour le XVII^e, XVIII^e et le début du XIX^e siècle. On pourrait en dire autant des travaux d'Alexander von Humboldt, publiés au tout début du XIX^e siècle et abondamment utilisés par Malthus pour caractériser les colonies espagnoles d'Amérique.

L'absence de David Ricardo de la liste des économistes classiques retenus, et c'est la seconde remarque, pourra surprendre. Elle s'explique par le fait d'une part qu'il ne consacre, dans ses écrits, que quelques lignes à la question du développement économique des colonies ; et d'autre part qu'il ne croit pas que des instruments d'analyse forgés pour examiner les problèmes spécifiques d'une nation avancée puissent être utilisés pour étudier la situation de pays économiquement pauvres. De l'avis de Ricardo, les « lois qui conviennent à un état avancé de la société ne sont (...) pas adaptées à un état nettement plus rétrograde »⁷. Autrement dit, l'application aux colonies de recettes issues des métropoles ne serait possible que si les écarts de développement entre les secondes et les premières sont réduits.

Un compartimentage des nations et des civilisations

La question de l'utilité économique de la colonisation apparaît chez les classiques comme un sous-produit de celle de l'« arriération » économique, elle-même mise en évidence par l'idée qu'il existe des disparités internationales dans les niveaux de développement. Les théoriciens classiques s'intéressent essentiellement à la situation des contrées géogra-

7. Extrait d'une lettre échangée entre James Mill et David Ricardo, cité par J.-P. Platteau, *Les économistes classiques et le sous-développement*, Paris, PUF, 1978, t. 1, p. 254. L'ouvrage de Platteau, élaboré à partir d'une thèse de doctorat soutenue en Belgique, comprend deux tomes. Le premier consacré à A. Smith, J.-B. Say, J. Mill et le second à T.R. Malthus, J.S. Mill.

phiquement lointaines et économiquement « attardées », afin d'établir des principes universels pouvant expliquer les différences de « niveau de civilisation » entre les grandes régions du monde. Ce qui les amène à s'interroger sur l'utilité économique du système colonial, tant pour les métropoles que pour les possessions d'outre-mer.

Hier comme aujourd'hui, classer les nations et contrées du monde selon leur « niveau de civilisation » revient le plus souvent à placer l'Occident au sommet. L'idée de la précellence européenne semble véritablement s'imposer sur le Vieux Continent à partir de la première moitié du XVIII^e siècle. Ainsi, dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, paru entre 1751 et 1765, l'Europe est mise au centre du monde : « L'Europe est la plus petite des quatre parties du monde, mais (...) elle est parvenue à un si haut degré de puissance que l'histoire n'a presque rien à lui comparer là-dessus. D'ailleurs, qu'importe qu'elle soit petite par l'étendue de son terrain, puisqu'elle est la plus considérable par son commerce, par sa navigation, par sa fertilité, par les lumières et l'industrie de ses peuples, par la connaissance des arts, des sciences, des métiers, et ce qui est le plus important, par le christianisme. »⁸

S'il est vrai que la question des disparités régionales de développement figure à l'agenda de l'économie politique naissante, elle n'y tient pas pour autant une place centrale. Les inégalités économiques internationales constituent, aux yeux des classiques, l'un des problèmes de leur temps, mais leurs réflexions sur le sujet n'apparaissent que sous la forme de notations courtes et éparses, mal reliées les unes aux autres.

François Quesnay (1694-1774), chef de file de l'école française des Physiocrates, note brièvement que l'un des traits essentiels de la croissance économique est qu'il s'agit d'un processus faisant naître de fortes différences entre les nations dont l'évolution ne va pas dans le même sens, pas plus qu'elle ne suit le même rythme. Plus explicite, Adam Smith tient le monde pour être constitué de nations économiquement avancées et attardées. Dans la seconde catégorie, il distingue les sociétés « sauvages » des « civilisations arrêtées ». Les premières ont une taille démographique réduite et une organisation socio-économique primitive. L'écart de niveau de vie entre ces nations « barbares », principalement localisées en Amérique du Nord et en Afrique subsaharienne, et les nations « avancées » d'Europe serait

8. Cité par M. Devèze, *L'Europe et le Monde à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1970, p. 16.

béant. « Il se peut, estime A. Smith, qu'il y ait souvent en matière de commodités moins de différences entre un prince européen et un paysan industriel et frugal qu'entre ce paysan et maint roi africain, maître absolu des vies et des libertés de dix mille sauvages nus. »⁹ Près d'un siècle avant A. Smith, John Locke met, dans la même veine, en parallèle l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale : « Les Américains sont très riches en terres mais très pauvres en commodités de vie. (...) Cependant, (...) ils n'en retiennent pas la centième partie des commodités que nous retirons de nos terres, et un roi en Amérique, qui possède de très amples et de très fertiles districts, est plus mal nourri, plus mal logé, et plus mal vêtu, que n'est en Angleterre et ailleurs un ouvrier à la journée »¹⁰. Comme nombre de ses contemporains, A. Smith est d'avis qu'il existe de vastes régions du monde – et le continent noir en serait un bon exemple – incapables de se sortir de situations de stagnation pluriséculaire. « Toutes les régions intérieures d'Afrique (...) semblent de tout temps avoir été dans le même état barbare et non policé où nous les trouvons aujourd'hui. »¹¹

Adam Smith, et à sa suite d'autres économistes classiques, fait une nette distinction entre sociétés « barbares » et grandes « civilisations arrêtées » de l'Inde, de la Chine, de l'Égypte, du Mexique ou du Pérou, dont il reconnaît qu'elles ont atteint un niveau de développement économique et technique respectable. À aucun moment, A. Smith n'avance l'idée que les grandes civilisations asiatiques, tenues à certains égards pour des exemples remarquables de réussite, sont moins riches que l'Europe du milieu du XVIII^e siècle. Le maître de l'école classique reconnaît que « la Chine est un pays bien plus riche que n'importe quelle partie de l'Europe », mais, précise-t-il, « la plus grande partie de l'Europe (est) dans un état progressif, tandis que la Chine semble être stationnaire ». Et plus loin il ajoute que ce qui compte « ce n'est pas la richesse ou la pauvreté effectives des pays, mais leur condition progressive, stationnaire, ou déclinante »¹².

Adam Smith, pour qui le facteur clé de développement est l'accumulation du capital dans la mesure où elle conditionne les possibilités

9. A. Smith, *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, PUF, 1995, livre I, chap. I, p. 14.

10. *Traité du gouvernement civil*, Paris, GF-Flammarion, 1992, p. 174.

11. A. Smith, *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, *op. cit.*, livre I, chap. II, p. 23. À l'Afrique noire, A. Smith joint « toute cette région de l'Asie qui s'étend à perte de vue au nord du Pont-Euxin (mer Noire) et de la mer Caspienne, l'ancienne Scythie (Russie méridionale), la Tartarie et la Sibérie modernes. »

12. A. Smith, *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, *op. cit.*, livre I, chap. XI, p. 223-224.

d'accroître la division du travail, considère ainsi qu'une économie peut être en croissance, en régression ou stationnaire, selon que le stock de capital augmente, diminue ou reste constant. D'une manière générale, l'Europe occidentale et les Treize Colonies d'Amérique du Nord posséderaient des économies progressives, alors que l'Asie et l'Afrique seraient accablées d'économies stationnaires ou en régression.

L'unique grand représentant continental de l'école classique, Jean-Baptiste Say, est également conscient qu'entre les différents pays et régions du monde il existe des écarts de développement. L'évolution des sociétés est marquée, selon Say, par trois grandes phases correspondant à trois états, censés se succéder dans le temps : l'état inférieur, auquel se situent par exemple les Indiens d'Amérique ou les Aborigènes d'Australie ; l'état intermédiaire où se trouvent certains pays d'Asie et d'Europe orientale et méridionale ; l'état supérieur auquel ont accédé l'Europe occidentale et les colonies d'Amérique du Nord. Le passage d'un état à l'autre s'effectue par l'élévation du niveau de vie¹³. Comme beaucoup de ses pairs, J.-B. Say est convaincu que l'évolution est linéaire : les peuples « sauvages », situés au dernier degré de l'échelle, montrent à l'Occident avancé l'image de l'état qui était le sien lorsqu'il n'avait pas encore amorcé son processus de croissance.

À en croire Say, qui reprend l'idée avancée par A. Smith, les écarts de développement entre l'Europe occidentale et certaines parties de l'Asie ou de l'Afrique ne seraient pas exorbitants. « La prépondérance européenne, relève-t-il, n'a pas eu lieu partout. Les navigateurs d'Europe ont rencontré en Afrique et en Asie, de vastes États anciennement peuplés et même civilisés, dont ils ne pouvaient se rendre maîtres, et où ils ont été réduits à former, avec l'agrément de leurs possesseurs, des établissements pacifiques qu'ils nommèrent des comptoirs »¹⁴. Les cas cités par Say sont l'Inde, la Chine, le Japon et les « États musulmans des bords de la Méditerranée ».

De même, James Mill, bien qu'il n'ait pas une très haute idée de l'Inde, situe sans hésitation le niveau de développement du sous-continent au-dessus de celui des sociétés « sauvages ». Contrairement à A. Smith, J. Mill ne croit pas que les Indiens aient atteint, à quelque époque de leur histoire, un niveau de développement comparable à

13. J.-B. Say, *Cours complet d'économie politique pratique*, Paris, Guillaumin Librairie, 1840, 2^e éd., quatrième partie, chap. I et sixième partie, chap. V.

14. *Idem*, quatrième partie, chap. XXII, p. 626.

celui des Européens. Selon lui, l'Inde est plongée dans un « état de société effroyable qui n'est pas plus évolué que celui des civilisations antiques et reste en deçà du stade atteint par l'Europe durant sa période féodale la plus sombre. » Ce qui ne veut pas dire que la société indienne soit dans un état semblable à celui du « barbarisme ». « Il existe un état de barbarisme et de grossièreté où l'esprit de l'homme est peut-être insuffisamment développé pour qu'il soit capable de percevoir (...) les avantages qui dérivent du travail. Ceci est toutefois un stade que les Hindous ont depuis longtemps franchi. »¹⁵

Facteurs de blocage de la croissance dans les colonies : où apparaît le rôle des institutions

La catégorisation des pays et des régions du monde selon leur niveau supposé de développement amène les classiques à se demander pourquoi certaines sociétés avancent et d'autres pas. Ce qui les intrigue c'est l'incapacité des entités de catégorie intermédiaire, qui ont de longue date réussi à se hisser à un degré élevé sur l'échelle de civilisation, à franchir un niveau que les nations « avancées » ont dépassé. Pourquoi les grandes « civilisations arrêtées » sont-elles tombées dans ce qu'un sinologue anglais¹⁶ appelle aujourd'hui le « piège de l'équilibre à haut niveau » ? De quel côté faut-il rechercher les facteurs de blocage ? Thomas Robert Malthus résume bien cette préoccupation commune aux classiques qu'est la recherche des « causes pratiques qui s'opposent aux progrès de la richesse dans différents pays, qui les arrêtent ou qui les retardent, alors que les éléments de la production (...), pour le moins, sont suffisants pour amener un accroissement considérable des produits (...). » Selon Malthus, « il n'existe guère de recherche plus curieuse, ou qui, par son importance, soit plus digne d'attention »¹⁷.

A. Smith, qui au nom d'une meilleure division du travail et des débouchés offerts aux surplus nationaux de production s'est fait l'apôtre du libre-échange, est d'avis que l'un des facteurs de blocage

15. J. Mill, *History of British India*, Baldwin, London, Cardock & Joy, 1826, livre II, chapitres X et VII. Cette édition comprend six volumes. La première édition date de 1818. Sauf indication contraire, les citations en anglais ont été traduites en français par mes soins.

16. M. Elvin, *The Pattern of the Chinese Past : A Social and Economic Interpretation*, Stanford, Stanford University Press, 1973, p. 298-315.

17. T.R. Malthus, *Principes d'économie politique considérés sous le rapport de leur application pratique* (1^{re} édition 1820), Paris, Calmann-Lévy, 1969, livre II, section I, p. 251.

réside dans les pratiques commerciales restrictives qui régissent les relations entre l'Europe et ses colonies d'outre-mer. « De tous les expédients qu'il est possible d'imaginer pour limiter la croissance naturelle d'une nouvelle colonie, le plus efficace est incontestablement celui d'une compagnie exclusive. »¹⁸ Le commerce exclusif est un « boulet qui, pour le prétendu avantage de quelques pays particuliers, gêne les plaisirs et encombre l'industrie de tous les autres pays, mais encore plus de colonies »¹⁹.

Le système mercantiliste, conçu pour attribuer tous les bénéfices du commerce colonial aux métropoles, fait subir des pertes aux possessions d'outre-mer qui, dans leurs relations avec la mère patrie, sont en position de faiblesse. Seule une libéralisation totale des échanges, propre à mettre fin à l'inégalité du rapport des forces, serait susceptible de déclencher le développement « naturel » des colonies.

Mais s'il est vrai que les pratiques mercantilistes, qui régulent les relations commerciales avec les colonies, entravent le développement de celles-ci, comment expliquer que les colonies d'Amérique du Nord enregistrent un essor remarquable, alors que celles d'Asie stagnent ou même régressent économiquement ? Pour comprendre de telles divergences, il faut commencer, suggère Smith, par établir une typologie des établissements d'outre-mer. Pour ce faire, il choisit de démonter les ressorts de la colonisation antique, opération préalable nécessaire à une classification des colonies européennes, notamment du Nouveau Monde²⁰.

À quelle logique, se demande Smith, obéit l'établissement de colonies dans la Grèce ancienne ? La réponse est claire : l'exiguïté du territoire et la pression démographique se combinent pour pousser les différents États de la Grèce antique à envoyer une fraction de leur population « chercher une nouvelle habitation dans quelque contrée du monde reculée et lointaine ». De ces lieux d'implantation, A. Smith dit qu'il s'agit de territoires habités par des « barbares ». L'autonomie de la colonie par rapport à la métropole est une caractéristique à laquelle il est particulièrement sensible. La « cité-mère » considère la colonie comme un « enfant émancipé sur lequel elle ne prétendait revendiquer aucune autorité ou juridiction directe. La colonie déter-

18. A. Smith, *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, op. cit., livre IV, chap. VII, deuxième partie, p. 658.

19. *Idem*, livre IV, chap. VII, troisième partie, p. 679.

20. *Idem*, livre IV, chap. VII, première et deuxième partie, p. 635-676, dont sont tirées les citations qui suivent.

minait sa propre forme de gouvernement, édictait ses propres lois, élisait ses propres magistrats (...) comme un État indépendant, qui n'avait pas besoin d'attendre (...) le consentement de la cité-mère ». Celle-ci octroie à la colonie aide et faveur, qui en retour lui témoigne gratitude et respect. Pour Smith, il s'agit là d'une forme supérieure de colonisation, dans la mesure où elle recèle les meilleures potentialités de croissance.

À la conception coloniale de la Grèce ancienne, Smith oppose celle de Rome, qui crée des colonies dans les provinces conquises en y envoyant ceux de ses citoyens privés de terres en métropole. La différence, dans le cas de Rome, est que les colons « ne pouvaient jamais former un État indépendant » : ils restent en tout temps soumis à l'autorité de la cité-mère.

Smith affine sa classification en ajoutant que les colonies romaines sont établies dans des provinces conquises « qui avaient été dans la plupart des cas totalement peuplées antérieurement ». Si bien que les colons ne se voient assigner que des parcelles de terre réduites. En revanche, les colonies grecques – comme plus tard les colonies anglaises d'Amérique du Nord – sont pour la plupart établies dans des contrées aux populations « sauvages et barbares » numériquement faibles. Celles-ci cèdent d'autant plus facilement la place aux nouveaux arrivants que ceux-ci amènent dans leur bagage les techniques de production, les institutions et les usages d'une « nation policée ».

Ainsi, aux yeux de Smith, l'intérêt de fonder des colonies n'est jamais aussi grand que lorsque les facteurs suivants sont réunis : nécessité de la mère patrie, confrontée à l'exiguïté territoriale et à la pression démographique, de s'étendre ; disponibilité de vastes terres fertiles habitées par des populations clairsemées incapables de les cultiver ; existence d'un écart de développement entre une métropole « avancée » et des établissements peuplés d'indigènes économiquement « attardés ».

Dans une telle situation, « chaque colon obtient plus de terre qu'il peut en cultiver. Il n'a point de rente et guère d'impôts à payer ». Le produit de son travail, « qui dans ces circonstances est souvent très grand », lui appartient donc presque entièrement. « Mais il ne peut obtenir ce grand profit sans employer le travail d'autres gens à défricher et à cultiver la terre ; et la disproportion existant entre la grande étendue de terre et le petit nombre de gens qui s'installent communément dans les nouvelles colonies » élève le niveau des salaires.

L'abondance et le bas prix de bonnes terres, combinés à des salaires élevés, attirent de nouveaux immigrants et encouragent « le progrès de la vraie richesse et de la grandeur ». Cela dit, la marche rapide vers la prospérité est inconcevable, pour A. Smith, sans ce qui, à ses yeux, est une condition primordiale : la liberté pour les colons de « conduire leurs propres affaires de la façon qu'ils jugeaient la plus conforme à leur propre intérêt ».

Voilà pour les colonies anciennes. Qu'en est-il de celles que l'Europe implante à partir du début du XVI^e siècle dans le Nouveau Monde ? « Quant à l'abondance de bonne terre, les colonies européennes établies en Amérique (...) ressemblent, voire surpassent de loin celles de la Grèce antique. Quant à leur dépendance à l'égard de la mère patrie, elles ressemblent aux colonies de la Rome antique ; mais leur grand éloignement de l'Europe a plus ou moins affaibli dans toutes les effets de cette dépendance ». Il apparaît pourtant, insiste Smith, que les colonies américaines qui ont le plus « progressé en richesse, en population et en amélioration » sont celles les plus « ignorées » en Europe. « Dès leur premier établissement (...), les colonies de l'Espagne (riches en métaux précieux) polarisèrent fort l'attention de la mère patrie, tandis que celles des autres nations européennes restèrent longtemps dans une grande mesure négligées. Les premières ne se trouvèrent peut-être pas mieux de cette attention ; et les secondes pas plus mal de cette négligence. »²¹

Le tableau est-il complet ? L'abondance de bonne terre et l'autonomie politique sont-elles les seules clefs du succès ? Après tout, relève Smith, la plupart des colonies établies par l'Espagne, le Portugal et la France dans le Nouveau Monde sont plus abondamment pourvues en bonne terre que les colonies anglaises d'Amérique du Nord. Où se loge donc la différence ? Dans les institutions politiques, répond Smith. Celles des « colonies anglaises ont été plus favorables à l'amélioration et à la culture (des) terres que les institutions des trois autres nations ».

L'avantage comparatif sur le plan institutionnel des colonies anglaises, tout particulièrement celles du nord-est des actuels États-Unis, réside dans le fait qu'elles disposent de conditions propices à une liberté garantie par des pratiques démocratiques, à une structure sociale égalitaire et à une répartition des revenus équitable. « Il y a donc plus d'égalité parmi les colons anglais que parmi les habitants

21. *Idem*, livre IV, chap. VII, deuxième partie, p. 648-649.

de la mère patrie. » Au contraire, les gouvernements absolutistes de l'Espagne, du Portugal et de la France interviennent « avec violence » dans leurs colonies. « L'ordre de la justice » y est perverti ; une administration tyrannique y opprime la « grande majorité du peuple », faisant régner l'insécurité.

Avant de voir comment la typologie et l'analyse d'Adam Smith peuvent être étendues aux Indes orientales, restons un instant encore dans les Amériques, pour bien marquer les choix du père de la science économique moderne. Smith sait évidemment que dans toutes les colonies fondées dans le Nouveau Monde par l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre et la France il y a un colonat blanc, une population autochtone et des esclaves africains, mais dans des proportions très variables d'un territoire à l'autre. Or, il ne retient pas, pour dresser sa classification, le critère de la composition par origine des populations coloniales. Ce qui l'intéresse, dans l'établissement de sa typologie, c'est de repérer des critères – autonomie politique, qualités institutionnelles – qui permettraient le mieux d'expliquer pourquoi certaines colonies enregistrent de meilleures performances économiques que d'autres.

La comparaison qu'esquisse A. Smith entre les colonies nord-américaines et celles des Indes orientales lui permet d'insister sur un autre facteur de différenciation, à savoir la politique commerciale de la métropole. La réussite économique des colonies d'Amérique du Nord, qui tranche avec la situation déprimée des possessions asiatiques, tient, selon Smith, au fait que l'exploitation commerciale des premières par la Grande-Bretagne est beaucoup moins « dirigiste et oppressive » que celle des secondes. « Il n'y a peut-être pas de meilleure illustration de la différence entre le génie de la constitution britannique qui protège et gouverne l'Amérique du Nord, et celui de la compagnie mercantile qui opprime et domine dans les Indes orientales, que l'état différent de ces deux pays. »²²

L'effet dévastateur du mercantilisme est particulièrement marqué dans les Indes orientales, car le commerce colonial y est contrôlé par une compagnie à laquelle la métropole a octroyé un monopole exclusif. Une telle situation ne va pas sans perturber la croissance « naturelle » des colonies. Afin d'illustrer son propos, Smith cite l'exemple suivant. À partir du dernier quart du XVIII^e siècle, rappelle-t-il, la Compagnie anglaise des Indes orientales se met à utiliser

22. *Idem*, livre I, chap. VIII, p. 85.

l'opium produit au Bengale – production sous son monopole depuis 1773 – comme monnaie d'échange pour financer ses importations de thé chinois. La Compagnie n'hésite pas, pour défendre ses intérêts, à recourir à des pratiques destructrices. Lorsque ses stocks d'opium sont importants, les paysans du Bengale sont contraints de détruire leurs champs de pavot ; en revanche, lorsque les stocks sont bas, ils reçoivent l'ordre de substituer la culture du pavot au riz qu'ils ont planté²³. Cet exemple illustre, d'après Smith, le caractère pervers d'activités monopolistiques à même d'exercer un effet de distorsion sur l'allocation des ressources productives d'une colonie.

Ainsi pour Smith, il ne fait pas de doute que la mauvaise situation économique des colonies d'Asie s'explique par les pratiques restrictives des compagnies commerciales exclusives. « Le génie (malfaisant) de la compagnie exclusive est défavorable à la croissance des nouvelles colonies, et a probablement été la principale cause du faible progrès qu'elles ont fait aux Indes orientales. »²⁴ En choisissant d'accorder l'exclusivité de l'exploitation de ses colonies asiatiques à un groupe de marchands mercantiles, la Grande-Bretagne a, aux yeux de Smith, rompu l'harmonie naturelle qui existe entre les intérêts de la métropole et ceux de la colonie. Seules une libéralisation des échanges et l'ouverture des marchés permettraient de restaurer une telle harmonie.

La pire situation, tant du point de vue de la métropole que celui de la colonie, est celle, comme dans le cas de la Compagnie anglaise des Indes orientales, où le monopole commercial se combine avec les pouvoirs absolus de la souveraineté. C'est le cas dès 1765 au Bengale. « C'est la forme la plus propice au développement de l'inefficience et de la corruption ; en outre, dans la mesure où les membres d'une compagnie exclusive souveraine protègent les privilèges qu'ils ont acquis outre-mer, elle tend à restreindre artificiellement les libres mouvements de capitaux et de main-d'œuvre vers les territoires coloniaux et, partant, les possibilités de développement économique dans ces territoires. »²⁵ L'une des causes de la pauvreté des Indes orientales réside donc, selon Smith, dans le système mercantiliste qui assure l'enrichissement indu d'une poignée de marchands européens, aux dépens aussi bien de la colonie que de la métropole.

23. *Idem*, livre IV, chap. VII, troisième partie, p. 731-732.

24. *Idem*, livre IV, chap. VII, troisième partie, p. 730.

25. J.-P. Platteau, *Les économistes classiques*, op. cit., t. I, p. 101.

On le voit, A. Smith ne manque pas de souligner que le système mercantiliste impose des pertes autant à la métropole qu'aux colonies. C'est une position qui sera également adoptée par J.-B. Say ou J.S. Mill et dans une moindre mesure par J. Mill ou T.R. Malthus. De tous les économistes classiques, Smith est celui qui s'est élevé avec le plus de vigueur contre toutes les entraves au libre-échange international, plus particulièrement contre toutes les formes de monopole plombant les relations commerciales de l'Europe avec ses colonies d'Amérique et d'Asie.

De telles entraves, posées par le système mercantiliste aux « expédients malfaisants », empêchent de nombreuses nations de recueillir tous les fruits offerts par le décloisonnement du monde. « L'injustice sauvage des Européens rendit ruineux et destructeur à plusieurs (...) pays infortunés un événement, qui aurait dû bénéficier à tous »²⁶. On sait que, pour A. Smith, « la découverte de l'Amérique et celle de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance sont les deux plus grands et plus importants événements de l'histoire de l'humanité ». Cette « mondialisation » avant la lettre aurait dû exercer des effets favorables pour toutes les nations de la planète. « En unissant (...) les parties les plus éloignées du monde, en les mettant en état de soulager leurs besoins respectifs, d'accroître leurs jouissances respectives, et d'encourager leur industrie respectives, il semble que (les conséquences de telles découvertes) soient bénéfiques. Cependant pour les naturels aussi bien des Indes orientales que des Indes occidentales, tous les avantages commerciaux qui ont pu résulter de ces événements ont été supprimés et perdus dans les terribles malheurs qu'ils ont occasionnés. Il semble cependant que ces malheurs aient procédé plutôt d'accident que de quelque chose tenant à la nature de ces événements mêmes. »²⁷ L'exploitation mercantile des colonies par l'Europe est cet accident qui empêche le décloisonnement du monde d'exercer ses effets « naturellement » bons.

La colonisation serait-elle la seule cause susceptible d'expliquer l'arriération économique des sociétés assujetties d'Asie ? D'autres obstacles n'auraient-ils pas entravé le développement des nations non européennes à vieille civilisation, avant qu'elles ne subissent la domination occidentale ? Pourquoi, en dépit d'atouts non négligeables, ces nations n'ont pu empêcher l'arrêt supposé de leur croissance ?

26. A. Smith, *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, op. cit., livre IV, chap. I, p. 504.

27. *Idem*, livre IV, chap. VII, troisième partie, p. 719.

La Chine et l'Inde, pour ne retenir que ces deux grands pays d'Asie que Smith mentionne de façon répétée²⁸, possèdent un marché intérieur étendu, un réseau de communication suffisant, des terres d'une grande fertilité, des gouvernements favorisant le développement de l'agriculture ; par ailleurs, « il semble que si la Chine et l'Indoustan sont inférieurs en industrie et en art manufacturiers à n'importe quelle partie d'Europe, ils ne le sont pas de beaucoup »²⁹.

Si l'Inde ou la Chine, qui par le passé ont réussi à se hisser à un niveau de développement proche de celui de l'Europe occidentale, se sont arrêtés de croître, ce sont, d'après Smith, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'intrusion des Européens. Pour lui, ces deux pays se sont enfermés dans un état stationnaire avant d'entrer en contact économique avec l'Occident. L'Inde, qui contrairement à la Chine a subi l'exploitation coloniale de type mercantiliste, serait passée de l'état stationnaire à l'état de régression économique.

En Chine et en Inde, et le raisonnement de Smith pourrait s'étendre à d'autres pays « attardés », il existe des obstacles internes qui bloquent les potentialités de développement. Il s'agit d'obstacles institutionnels tels que des entraves artificielles au libre jeu des forces du marché, à la libre concurrence et au libre-échange, à la libre circulation des personnes et des biens, à la propriété privée et à la sécurité de celle-ci. D'autres obstacles jouent dans le même sens : inégalité des chances, structures politiques oppressantes à l'origine d'injustices socio-économiques criantes. Autrement dit, à l'inverse des colonies nord-américaines, les pays « attardés » d'Asie mais aussi par analogie d'Amérique latine et d'Afrique, sont accablés de structures sociales très inégalitaires et d'une répartition des revenus profondément inéquitable.

Afin de rendre compte de l'essoufflement de la croissance en Chine avant son « ouverture » et dans l'Inde précoloniale, A. Smith joint à ces obstacles institutionnels les entraves aux échanges internationaux. Au-delà d'un certain seuil de développement, les marchés extérieurs sont, d'après Smith, indispensables pour donner une impulsion nouvelle à la croissance. Or, à ses yeux, ces deux pays asiatiques n'ont pas su, à un moment critique de leur évolution économique, se donner un second souffle en s'ouvrant résolument au marché mondial.

28. *Idem*, livre I, chap. III, p. 15-24 ; chap. XI, troisième partie, p. 207-298 ; livre IV, chap. VIII, p. 755-785.

29. *Idem*, livre I, chap. XI, troisième partie, p. 243-244.

Près d'un demi-siècle plus tard, Malthus proposera une autre explication à la stagnation économique ou au « développement arrêté » de l'Inde précoloniale³⁰. Le blocage viendrait de la taxation foncière, question avec laquelle Malthus s'est familiarisé durant sa charge d'enseignement au Collège de Haileybury³¹. Dans la plupart des grands empires d'Asie, le souverain est le seul propriétaire du sol. Ce monopole lui permet d'exiger une « portion du produit de tous les terrains cultivés. » Tant que le prélèvement étatique sur les excédents agricoles reste modéré, il ne constitue pas, selon Malthus, de menace pour la croissance de l'ensemble de l'économie. Mais pour peu que cette « rente » devienne excessive, comme « dans quelques parties de l'Inde et de plusieurs autres pays de l'Orient », alors l'impôt foncier devient un frein au développement³². Les études récentes semblent indiquer que la pression fiscale sur l'agriculture indienne s'accroît à partir du premier tiers du XVIII^e siècle. Dès lors, en prélevant, à titre d'impôt, de 30 à 50 % de la production agricole, voire davantage dans les zones les plus fertiles, l'administration moghole tuerait la poule aux œufs d'or³³.

Il est impossible de déterminer de quel poids pèsent les différents facteurs de blocage retenus par les théoriciens classiques pour expliquer le phénomène du retard économique³⁴. Ni Smith, ni d'ailleurs les autres économistes libéraux ne traitent la question de façon suffisamment systématique pour pouvoir effectuer une telle pondération. Cela dit, le rôle de mauvaises institutions dans l'explication de l'« arriération » revient régulièrement dans la littérature classique.

Voilà comment l'explication institutionnelle apparaît chez J.-B. Say³⁵. « De tous les moyens qu'ont les gouvernements de favoriser la production, le plus puissant, c'est de pourvoir à la sûreté des per-

30. T.R. Malthus, *Principes d'économie politique*, op. cit., livre I, chap. III, section II, notamment p. 116-119.

31. Malthus occupe dès 1805 la chaire d'Histoire et d'économie politique au Collège de Haileybury (Hertfordshire), fondé en 1804 par la Compagnie anglaise des Indes orientales pour former en métropole son personnel avant de l'envoyer encadrer ses activités dans le sous-continent indien. C'est là qu'il rédige ses *Principes d'économie politique* (publiés en 1820).

32. D'après W.J. Barber (*British Economic Thought and India 1600-1858. A Study in the History of Development Economics*, Oxford, Clarendon Press, 1975, p. 147-155), Malthus est le premier à établir un lien entre le phénomène de la rente et les difficultés de développement de l'Inde.

33. T. Raychaudhuri, « The Mid-eighteenth-century Background », in D. Kumar (ed.), *The Cambridge Economic History of India*, vol. 2 : c. 1757-1970, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 17.

34. D'ailleurs, W.J. Barber (*British Economic Thought and India*, op. cit., p. 94) est d'avis qu'A. Smith a échoué à résoudre le « mystère de la stagnation économique » de l'Inde précoloniale.

35. Les positions de Jean-Baptiste Say sont, sur ce point, ambiguës : tantôt il tient l'explication institutionnelle comme secondaire et contingente, tantôt il lui confère une place centrale.

sonnes et des propriétés ». La seule comparaison des « États soumis à la domination ottomane » et les ex-colonies anglaises d'Amérique du Nord suffit, selon Say, pour s'en convaincre. « Voyez l'Afrique presque entière, l'Arabie, (...) cette Asie-Mineure, autrefois couverte de villes florissantes (...) : on y est pillé par des brigands, par des pachas ; la richesse et la population ont fui, et les hommes clairsemés qui y restent manquent de tout. Jetez au contraire les yeux sur (...) les républiques américaines, dont la prospérité est bien plus marquée (qu'en Europe occidentale), parce qu'à la sûreté s'y trouve jointe une plus grande liberté, et que les lois (...) y sont faites, non dans l'intérêt de la partie gouvernante des nations, mais dans l'intérêt de tous »³⁶.

De la même façon, James Mill, considérant le cas de l'Inde, estime que les habitants du sous-continent vivent dans un environnement socio-politique défavorable au développement économique³⁷. « Il n'y a guère, selon lui, qu'une seule cause à laquelle on puisse attribuer l'absence de motivation au travail des Hindous : leur assujettissement à un gouvernement lamentable sous lequel les fruits du travail ne sont jamais sûrs. » De mauvaises institutions politiques, des structures sociales rigides, l'insécurité des transactions, des droits de propriété et de succession insuffisamment protégés, une fiscalité arbitraire et inéquitable, des élites corrompues dont le seul souci est de promouvoir leurs intérêts particuliers, voilà, selon J. Mill, les maux qui rongent la société indienne et la maintiennent à un faible niveau de développement à mi-chemin entre les nations « sauvages » et les nations « civilisées » d'Europe occidentale. Le mauvais système de lois et de gouvernement, qui prévaut en Inde, permettrait à une minorité d'opresseurs de s'enrichir aux dépens d'une grande masse dont les intérêts sont ignorés par un régime despotique.

De tous les auteurs classiques, J. Mill est sans doute le plus prompt à ériger les facteurs internes, et parmi ceux-ci le facteur politique et institutionnel, en cause première du retard économique. Le despotisme n'a, à ses yeux, que des effets fâcheux : il maintient le niveau moral du peuple au plus bas ; il induit une mauvaise distribution des richesses et décourage la production. Le remède préconisé par J. Mill à l'arriération est simple et universel : « Des taxes légères et de bonnes

36. J.-B. Say, *Traité d'économie politique ou simple exposition dont la manière se forment, se distribuent et se consomment les richesses*, 6^e éd., Paris, Guillaumin Librairie, 1841, livre premier, chap. XVIII, p. 222.

37. J. Mill, *History of British India*, *op. cit.*, notamment livre II, chap. VII et livre VI, chap. VI, dont sont tirées les citations qui suivent.

lois, il ne faut rien de plus pour assurer la prospérité nationale et individuelle à travers tout le globe. »

T.R. Malthus considère également les entraves institutionnelles comme l'une des principales causes des disparités internationales dans le niveau de développement. Frappé par les écarts entre le nord et le sud du continent américain, l'auteur de *l'Essai sur le principe de population* s'en prend à la colonisation hispano-portugaise, dont il dénonce les méfaits. Au Mexique, au Pérou et au Brésil, « la tyrannie, la superstition et tous les vices de la mère patrie (...) ont été introduits à profusion chez ses rejetons. La Couronne a exigé des taxes exorbitantes. Les restrictions les plus arbitraires ont été imposées au commerce. Et les gouvernants n'étaient pas en reste de rapacité et d'exactions, tant pour leur profit personnel que pour celui de leur maître. »³⁸ Dans ses *Principes d'économie politique*, Malthus revient sur les possessions espagnoles d'Amérique pour souligner que tant que persisteront la situation politique pernicieuse, la répartition extrêmement inégale de la propriété foncière et l'insuffisance de débouchés offerts par le commerce extérieur, « l'Amérique espagnole pourra rester pendant des siècles mal peuplée et pauvre, comparativement à ses ressources naturelles »³⁹.

Malthus est convaincu que les institutions politiques et juridiques, de même que les structures sociales, peuvent tantôt favoriser, tantôt entraver la richesse des nations. L'explication qu'il fournit à la prospérité des colonies nord-américaines, cas habituellement retenu pour illustrer un tel credo, rappelle celle avancée par A. Smith. « À l'abondance de bonnes terres, point commun avec les colonies espagnoles et portugaises (du Nouveau Monde), elles ont joint un grand degré de liberté et d'égalité. Malgré certaines restrictions à leur commerce extérieur, elles ont eu l'entière liberté de gérer leurs propres affaires intérieures. » Dans les Treize Colonies d'Amérique du Nord, les « institutions politiques étaient favorables à l'aliénation et à la division des propriétés. Il n'y avait pas de dîmes (...) et presque pas d'impôts »⁴⁰. La garantie des libertés civiques et politiques, celle de la propriété privée, un niveau d'éducation satisfaisant y sont, selon Malthus, des conditions propices au progrès économique.

38. T.R. Malthus, *Essai sur le principe de population* (1^{re} édition 1798), Institut national d'études démographiques, Université catholique de Louvain, 1980, p. 80.

39. T.R. Malthus, *Principes d'économie politique*, op. cit., livre II, chapitre unique, section IV, p. 273-280.

40. T.R. Malthus, *Essai sur le principe de population*, op. cit., p. 58.

À l’opposé, les régions économiquement attardées abritent des sociétés « vicieuses », à savoir des sociétés flanquées d’institutions défavorables à tout progrès, et en particulier à toute croissance de la production agricole. L’inégalité dans la répartition des terres y dissuade les paysans d’augmenter leurs efforts productifs. Elle entrave de surcroît la demande de biens manufacturés. La cause du sous-emploi rural, dont sont accablés les pays pauvres, doit être recherchée, selon Malthus, du côté des dispositions institutionnelles et des structures socio-politiques qui s’opposent à une distribution équitable des ressources naturelles. Diminuer le pouvoir des oppresseurs, assurer une meilleure distribution des terres, réduire les entraves au commerce, telles sont les mesures à adopter, à ses yeux, pour lever les obstacles qui freinent le développement de la demande, générateur de la croissance économique.

La façon dont Malthus aborde la question des causes de la richesse des nations⁴¹ illustre de belle manière la démarche si caractéristique aux classiques qui consiste à combiner, dans leur examen des causes de la croissance, celles qui « proviennent de la politique et de la morale » à celles qui « tiennent à d’autres circonstances plus essentiellement et plus directement du ressort de l’économie politique ». Malthus rappelle quel en est l’ordre de préséance. « Au nombre des causes fondamentales, nécessaires, qui influent sur la richesse des nations, il faut incontestablement mettre au premier rang celles qui ont rapport à la politique et à la morale. La garantie des propriétés, sans laquelle (...) il ne saurait y avoir d’encouragement à l’industrie individuelle dépend, avant tout, de la constitution politique du pays, de la bonté des lois et de la manière dont elles sont exécutées. Et ces habitudes qui tendent à rendre les hommes à la fois laborieux et probes, et qui sont par conséquent les plus favorables à la production et à la conservation des richesses, reposent principalement sur les mêmes causes. » Tour à tour pasteur et professeur d’économie politique au collège de Haileybury, tenu par la Compagnie des Indes orientales, Malthus est bien placé pour entrevoir le mariage incertain entre « sciences » morale, économique et coloniale.

Ainsi donc, et John Stuart Mill le rappelle avec force, l’explication des « causes qui ont rendu si inégales la richesse et la pauvreté chez les divers peuples, et la base de tout accroissement de richesse réservé à l’avenir », ne réside pas avant tout dans des lois économiques. Les

41. T.R. Malthus, *Principes d’économie politique*, op. cit., livre II, section I, p. 251-252.

causes des disparités internationales de développement sont bien avant tout d'ordre « moral » ou « psychologique », en ce sens qu'elles dépendent des « institutions et des relations sociales, ou des principes de la nature humaine »⁴².

Mission et démission de l'Europe colonisatrice

L'idée selon laquelle l'Occident « avancé » a, vis-à-vis des contrées « attardées » de la planète, un droit d'ingérence et un devoir de solidarité est formulée clairement à la toute fin du XVIII^e siècle. C'est une idée qui s'articule avec celle d'un monde marqué par des disparités régionales de développement.

Elle est affirmée par Jean-Baptiste Say pour qui l'Europe a le droit et le devoir d'ouvrir les « sauvages » à la civilisation et de faire sortir les sociétés « arrêtées » de leur stagnation. Pour l'auteur du *Traité d'économie politique*, publié en 1803, les nations du monde étant éloignées les unes des autres sur l'échelle de l'évolution, il appartient aux plus avancées d'entre elles d'aider les plus attardées à progresser le long de cette échelle. Ainsi, c'est dans « l'intérêt du genre humain » que les nations éclairées étendent leur influence sur le reste de la planète et particulièrement, pour J.-B. Say, sur l'Asie. « Ne doit-on pas souhaiter (...) que cette influence aille en croissant ? L'Europe n'est plus ce qu'elle était du temps de Vasco de Gama et d'Albuquerque. Elle est parvenue au point où l'Asie ne doit plus désormais redouter sa domination. » Les choses ont changé en deux siècles. Au début du XIX^e siècle, l'Asie, « avec ses despotes et ses superstitions, n'a point de bonnes institutions à perdre » ; désormais « elle en a beaucoup de bonnes à recevoir des Européens »⁴³.

James Mill et John Stuart Mill tiennent, quelques années plus tard, le même langage. Pour le père, le salut de l'Inde et de l'Asie se trouve dans des réformes radicales, que seuls les Européens sont à même de mettre en œuvre. La mission dévolue à l'homme blanc, et dans le cas de l'Inde au colonisateur britannique, est justifiée par le faible degré de civilisation de l'Asie. Pour le fils, le despotisme « vigoureux », mais

42. J.S. Mill, *Principes d'économie politique avec quelques-unes de leurs applications à l'économie sociale*, Paris, Guillaumin & Cie, 1873, 2 t., Observations préliminaires, p. 23-24. Première édition anglaise datée de 1848.

43. J.-B. Say, *Cours complet d'économie politique pratique*, op. cit., quatrième partie, chap. XXVI, p. 665-666.

éclairé, de la Grande-Bretagne en Inde constitue le meilleur mode de gouvernement, « si c'est celui qui dans l'état de civilisation du peuple soumis, lui facilite le mieux son élévation à un état supérieur »⁴⁴. Considérant que la « condition ordinaire (...) des populations les plus arriérées est d'être sous le despotisme direct des peuples avancés, (...) il n'y a guère aujourd'hui de question plus importante que d'organiser cette domination de façon à ce qu'elle devienne un bien et non un mal pour le peuple soumis, en lui assurant (...) les conditions les plus favorables au progrès futur »⁴⁵. La mesure dans laquelle les pays nantis réussiront à redresser les inégalités internationales de développement serait, selon J.S. Mill, l'un des meilleurs « tests de civilisation ».

Ainsi, pour les ardents tenants de la mission civilisatrice de l'Europe que sont Jean-Baptiste Say, James Mill et John Stuart Mill, la fonction dévolue à la colonisation est claire : celle-ci doit contribuer à réduire les disparités économiques entre pays. C'est un objectif qui ne peut cependant être atteint de la même manière partout dans le monde colonial. J.-B. Say se propose de le démontrer en reprenant l'exercice, tenté avant lui par A. Smith, de la catégorisation⁴⁶. Il choisit pour cela d'opposer le système colonial des « anciens » à celui des « modernes ».

Le premier comprend des établissements fondés par des colons européens, apportant dans leur bagage les « connaissances théoriques et pratiques » de « nations éclairées ». Il s'agit de territoires au sol fertile et au climat propice, dont les nouveaux arrivants peuvent faire d'autant plus facilement leur « nouvelle patrie » qu'ils sont faiblement peuplés de tribus sauvages « hors d'état d'épuiser les facultés productives du sol ». Les émigrants y expriment une forte volonté de « rendre le plus heureux possible le sort qu'ils ont définitivement embrassé », ce qui est un gage de grande prospérité.

Le système colonial des « modernes » prévaut, lui, dans les possessions où les Européens ne font pas souche. Leur environnement, généralement hostile à l'implantation de l'homme blanc, est en revanche propice à certaines cultures impraticables sous le climat tempéré des métropoles. Leur création est le plus souvent le fait d'« aventuriers » qui cherchent « non une patrie adoptive, mais une fortune qu'ils

44. J.S. Mill, *Le gouvernement représentatif*, Paris, Guillaumin et Cie, 1862, chap. XVIII (« Du gouvernement des colonies par un État libre »), p. 389. Première édition anglaise datée de 1861.

45. *Idem*, p. 390.

46. J.-B. Say, *Traité d'économie politique*, *op. cit.*, livre premier, chap. XIX, p. 223-236 ; *Cours complet d'économie politique pratique*, *op. cit.*, quatrième partie, chap. XXII-XXIII, p. 625-641 *passim*.

puissent rapporter, pour en jouir, dans leur pays » (d'origine). C'est ce désir d'enrichissement rapide qui est à l'origine de l'introduction dans ces colonies de « moyens violents d'exploitation, au premier rang desquels il faut placer l'esclavage ». De ce système relèvent le Mexique, le Pérou, les Caraïbes, le Brésil et l'Inde. Say fait remarquer que là où – comme dans certaines colonies ibériques d'Amérique – les Européens émigrent aussi bien temporairement que définitivement, il existe des cas qui peuvent participer des deux systèmes de colonisation.

On le voit, la classification proposée par Say repose, en fin de compte, sur le critère démographique de l'importance relative de la population indigène des contrées investies. C'est une typologie qui distingue les colonies, où la population indigène est si faible (par son nombre et son degré de civilisation) qu'elle peut être annihilée, de celles où cette population est majoritaire et donc impossible à refouler.

Selon le classique français, la diversité des niveaux internationaux de développement et des systèmes coloniaux explique pourquoi toutes les possessions d'outre-mer ne peuvent être logées à la même enseigne. Pour la même raison, certains grands principes, tels que le droit à l'auto-détermination, ne sont pas applicables tout de suite partout dans le monde colonial. Say est favorable à l'idée que les colonies puissent disposer d'elles-mêmes, car « si la colonie et la mère patrie sont soumises au même pouvoir, si elles sont des provinces d'un même État, le gouvernement ne peut donner un avantage à l'une de ces provinces, sans ravir à l'autre un avantage équivalent (...). Nous pouvons, à la vérité, quand nous dominons dans une colonie, quand nous lui imposons des lois, la dépouiller à notre profit, c'est-à-dire y introduire des règlements, des monopoles contraires à ses intérêts et favorables aux nôtres ; (...) au lieu de fonder une prospérité croissante, nous introduisons un principe de déclin »⁴⁷.

Pour que la colonisation ne soit pas un jeu à somme nulle, où la colonie perd nécessairement tout ce que gagne la métropole, il faut octroyer l'autonomie aux colonies. Mais selon un calendrier qui tienne compte des disparités de développement et du type de système colonial. Aux yeux de Say, les colonies de peuplement européen (Amérique du Nord, Australie) sont mûres pour une indépendance immédiate, mais pas les dépendances à population autochtone non

47. *Cours complet d'économie politique pratique*, op. cit., quatrième partie, chap. XXII, p. 626.

marginale (Inde). Le droit à l'autonomie de ces dernières est reconnu seulement dans le long terme.

Pour Say, les Asiatiques et les Africains n'ont pas encore « l'esprit de conduite et le jugement » indispensables pour prendre tout de suite eux-mêmes leur destin en main. Ils pourront le faire le jour où, grâce à la colonisation, ils auront épousé les valeurs et les institutions de l'Occident civilisé⁴⁸. « On ne peut ni détruire les Asiatiques, comme on a fait des indigènes de l'Amérique, ni les ployer aux mœurs européennes qui amènent nécessairement l'indépendance. Les colonies d'Afrique, en partie pour les mêmes raisons, seront longtemps dépendantes. »⁴⁹ Cela dit, la véritable mission que Say assigne aux métropoles européennes n'est pas de conserver sur les peuples « attardés » une domination, mais de les initier aux « mœurs européennes » afin de hâter leur émancipation, seule voie pouvant conduire finalement à leur « développement ». Il est à supposer, mais Say n'en dit rien, que la durée de l'initiation soit fonction de l'importance des « écarts de civilisation » à combler dans le monde colonial. John Stuart Mill, qui considère que l'Inde est « encore fort loin » du niveau de civilisation des colonies de peuplement (Canada, Australie) « mûres pour le gouvernement représentatif »⁵⁰, craint qu'il ne faille beaucoup de temps pour que soient résorbés de tels écarts. « L'ignorance et le mauvais gouvernement qui pèsent encore aujourd'hui sur plusieurs pays (...) laissent de grands travaux aux générations futures pour (les) élever (...) au niveau qu'ont atteint les nations de l'Europe civilisée »⁵¹.

Ceux des théoriciens classiques qui posent la question coloniale en ces termes ne cachent pas leurs doutes quant au succès de l'entreprise. Jean-Baptiste Say, pour revenir à lui, reconnaît que les Européens ne sont pas toujours à la hauteur de leur noble mission. C'est le cas lorsqu'ils placent leurs intérêts personnels au-dessus de l'intérêt de « l'espèce humaine ». À cet égard, il regrette que, par une véritable démission, les Anglais se préoccupent en Inde plus d'accroître leurs propres revenus qu'à accomplir leur mission civilisatrice et que, afin de mieux assurer leurs intérêts, ils préfèrent que les Hindous « demeurent dans leurs opinions »⁵². À ses yeux, cette

48. *Idem*, sixième partie, chap. XIII, p. 192.

49. *Idem*, septième partie, chap. XXI, p. 297-298, note 1.

50. *Le gouvernement représentatif*, *op. cit.*, p. 379.

51. J.S. Mill, *Principes d'économie politique*, *op. cit.*, livre IV, chap. II, § 2, p. 248.

52. *Cours complet d'économie politique pratique*, *op. cit.*, quatrième partie, chap. XIX, p. 287.

démission est particulièrement grave. Plutôt que d'abolir les institutions et les structures défavorables aux bienfaits de la civilisation, les Anglais préfèrent les maintenir pour asseoir plus facilement leur domination sur l'Inde.

James Mill est exactement sur la même longueur d'onde. Selon l'auteur de *l'Histoire de l'Inde britannique*, les autorités coloniales ont failli à leur mission en voulant trop souvent composer avec les institutions et les coutumes indiennes. Les Européens ne devraient pas hésiter à réformer résolument la société indienne, quitte à recourir à une forme autoritaire de direction. Après tout, « les abus les plus extrêmes d'une puissance européenne seront toujours préférables à l'exercice le plus modéré d'un despotisme oriental »⁵³. J. Mill ne se satisfait pas de la politique de la Compagnie des Indes qui, pour des raisons de convenance, privilégie ses préoccupations mercantiles, au détriment de ses devoirs civilisateurs. Tenant les Indiens pour des êtres trop difficiles à « civiliser », la Compagnie, en tant que gouvernement colonial, aurait tort de s'en tenir au respect des institutions et des usages de l'Inde traditionnelle⁵⁴.

John Stuart Mill, quant à lui, admet que le colonisateur européen, qui n'est pas exempt de vices, puisse échouer dans sa mission de régénération. Il réserve ses critiques les plus sévères à la politique indienne de l'Angleterre⁵⁵. Il souligne les erreurs de politique économique du colonisateur, incapable de déceler les ressorts d'un milieu peu familier. Ces errements s'expliquent par le fait que les modalités de développement de la métropole ne peuvent être appliquées à la colonie, sans tenir compte des spécificités de celle-ci. Par naïveté ou par arrogance, le colonisateur croit à tort que ce qui est bon pour l'Angleterre l'est aussi pour toutes ses possessions d'outre-mer. « C'est toujours avec de grandes difficultés et très imparfaitement qu'un pays peut être gouverné par des étrangers, (surtout si) il y a disparité extrême d'habitudes et d'idées entre gouvernants et gouvernés. »⁵⁶ Ce qui n'empêche pas J.S. Mill de présenter le bilan de l'*East India Company* comme globalement positif pour l'Inde et ses habitants⁵⁷.

53. *Edinburgh Review*, January 1810, p. 171. Cité et traduit par J.-P. Platteau, *Les économistes classiques*, op. cit., t. I, p. 324.

54. E. Stokes, *The English Utilitarians in India*, New Delhi, Oxford University Press, 1989 (1^{re} édition 1959), p. 35-36.

55. Notamment dans *Memorandum of the Improvements in the Administration of India during the Last Thirty Years*, London, Cox and Wyan, 1858 ; et *Le gouvernement représentatif*, op. cit., p. 391-411.

56. *Le gouvernement représentatif*, op. cit., p. 392.

57. *Memorandum of the Improvements in the Administration of India*, op. cit.

L'œuvre coloniale comme lieu d'épanouissement de l'idée libérale

Selon l'école classique, les causes du retard économique des nations pauvres doivent être recherchées moins dans les forces perturbatrices extérieures que dans les déficiences de leurs pratiques sociales et institutionnelles. L'exploitation coloniale n'est pas une cause première de la stagnation et du retard de la plupart des contrées d'outre-mer. Certes, les pratiques mercantilistes causent des préjudices aux colonies ; la tutelle européenne peut porter atteinte aux intérêts des sociétés assujetties ; l'incompétence des administrations coloniales et les menées de groupes d'intérêts privés font souvent obstacle au développement des possessions d'outre-mer. Mais les errements du processus colonial ne sont pas à l'origine de l'arriération économique. Au pire, la colonisation aggrave et complique une situation qu'elle n'a cependant pas créée.

Les racines de la pauvreté sont à rechercher essentiellement dans les structures précoloniales. Pour rendre compte du retard économique, les classiques invoquent habituellement un environnement humain hostile (cadre institutionnel, structures socio-politiques), qui entretient une réticence des populations déshéritées à l'égard de toute forme d'efforts productifs.

Selon la plupart des théoriciens libéraux, les populations économiquement attardées n'ont d'autre choix, pour se tirer d'affaire, que de se placer sous la tutelle éclairée de l'Europe civilisée. La position de supériorité morale et économique de l'Europe lui donne le droit et lui impose le devoir de diffuser la civilisation à travers le monde. L'intervention directe des nations avancées dans les affaires intérieures des pays pauvres, tout indispensable qu'elle soit, n'en est pas moins un pis-aller. Le véritable objectif de la colonisation, qui est de faire accéder les sociétés attardées à un niveau de développement où elles pourront elles-mêmes assurer leur modernisation, devrait être atteint en un laps de temps limité. L'Europe ne doit pas oublier que sa mission est d'exercer la tutelle coloniale de telle manière que celle-ci devienne le plus rapidement possible superflue.

Les défenseurs de la mission civilisatrice de l'Occident admettent volontiers que la colonisation puisse occasionner des coûts pour la métropole. Une telle charge doit être considérée comme le prix à payer pour accomplir une tâche, dont la grandeur justifie des sacrifices que se doit d'endosser la nation colonisatrice. Aussi, pour James Mill,

les déficits qu'enregistre depuis la fin du XVIII^e siècle la Compagnie anglaise des Indes orientales ne peuvent être en aucun cas invoqués pour mettre fin à la tutelle britannique sur le sous-continent indien. C'est là une conception qui est aux antipodes de celle défendue par Adam Smith, pour qui il convient de se débarrasser de toute partie d'Empire incapable de rapporter à la métropole un revenu net⁵⁸.

Ainsi, l'utilitarisme le plus étroit cohabite chez Smith avec une vision universaliste qu'il partage avec les philosophes de la première moitié du XVIII^e siècle et selon laquelle les différences entre l'Europe et les contrées « sauvages », également accablées par la tyrannie et les superstitions, ne sont pas de nature mais de degré. Alors qu'une posture plus ethnocentrique, induite par l'affirmation de l'idée de progrès dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et son utilisation comme le principe d'organisation de l'histoire, n'est pas incompatible avec un appel au désintéressement.

Si les économistes classiques n'ont pas une égale sympathie à l'égard du monde non européen, ni la même discipline en matière de finances coloniales, aucun ne doute des vertus de la croissance transmise. Tous sont convaincus que, grâce à l'action combinée d'un système libre-échangiste et d'une tutelle coloniale éclairée, les contrées pauvres pourront se sortir de l'arriération économique dans laquelle elles croupissent, ce qui par ailleurs permettrait aux pays avancés d'entretenir leur propre croissance. Le processus colonial, s'il n'est pas détourné de ses objectifs véritables par des pratiques mercantilistes et les manœuvres de groupes d'intérêts particuliers, peut se marier heureusement avec le libéralisme pour le bien de l'ensemble de la communauté internationale.

La version idéalisée du modèle libre-échangiste, à laquelle adhèrent les auteurs classiques, postule ainsi des relations coloniales parfaitement équilibrées et symétriques. Le système colonial serait en mesure de « satisfaire simultanément et de façon égale les intérêts des colonisateurs et les aspirations des colonisés »⁵⁹. En préconisant des relations entre entités économiquement avancées et attardées dans le cadre d'un système international de libre-échange, les économistes libéraux n'envisagent pas que la mise en contact de partenaires au niveau de développement différent puisse entraîner des inégalités dans les pouvoirs de négociation.

58. A. Smith, *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, op. cit., livre V, chap. III, p. 1077-1081.

59. J.-P. Platteau, *Les économistes classiques*, op. cit., t. 2, p. 474.

Chapitre 2

Le point de vue de Karl Marx

VERS LE MILIEU du XIX^e siècle, au moment où Karl Marx (1818-1883) porte un regard sur le monde colonial, le sous-continent indien est tombé entièrement en mains anglaises, l'Occident fait le siège de la Chine, la France est en train de s'installer au Maghreb, l'Europe colonisatrice lorgne l'Afrique au sud du Sahara. En 1880, quelques années avant la mort de Marx, les empires coloniaux européens s'étendent sur près de 25 millions de km² et abritent plus de 300 millions d'habitants.

Pour autant, et ce n'est un secret pour personne, ce que Marx a dit des mondes extra-européens, soumis à ou assiégés par l'Occident, ne se trouve pas en bonne place dans ses grands écrits théoriques. Son point de vue sur la question coloniale¹ est exprimé, de façon diluée, principalement dans des articles de journaux et des lettres échangées avec une poignée de correspondants. C'est peu dire que les civilisations non européennes ne figurent pas au centre de sa réflexion.

Ce qui rend Marx intéressant pour notre propos est que, contrairement à la plupart des économistes classiques, il porte plus d'attention à l'impact de l'expansion européenne sur les contrées d'outre-mer que sur la contribution éventuelle des colonies à la prospérité des métropoles. Ce penchant apparaît dans sa manière d'associer le thème de l'expansion de l'Europe, pris globalement, à sa vision de l'histoire.

Dans le *Manifeste communiste* (1848), Marx attribue un double effet à cette expansion : d'un côté, elle hâte l'avènement de la bour-

1. Qu'il partage avec Friedrich Engels (1820-1895), à qui nous l'associerons à plusieurs reprises dans ce chapitre.

geoisie ; de l'autre, elle prépare l'« européanisation » du monde. « La découverte de l'Amérique, la circumnavigation de l'Afrique offrirent à la bourgeoisie naissante un nouveau champ d'action. Les marchés des Indes orientales et de la Chine, la colonisation de l'Amérique, les échanges avec les colonies (...) donnèrent au commerce, à la navigation, à l'industrie un essor inconnu jusqu'alors ; du même coup, ils hâtèrent le développement de l'élément révolutionnaire au sein d'une société féodale en décomposition »².

En retour, la bourgeoisie, dont le rôle révolutionnaire joué dans l'histoire est souligné, « ne peut exister sans bouleverser constamment les instruments de production (...). Poussé par le besoin de débouchés toujours plus larges de ses produits, la bourgeoisie envahit toute la surface du globe. (...) En exploitant le marché mondial, (elle) a donné une forme cosmopolite à la production et à la consommation de tous les pays ». En s'incrutant partout, « la bourgeoisie précipite dans la civilisation jusqu'aux nations les plus barbares. Le bas prix de ses marchandises est la grosse artillerie avec laquelle elle démolit toutes les murailles de Chine et obtient la capitulation des barbares les plus opiniâtrement xénophobes. Elle contraint toutes les nations, sous peine de courir à leur perte, d'adopter le mode de production bourgeois ; elle les contraint d'importer chez elles ce qui s'appelle la civilisation, autrement dit : elle en fait des nations de bourgeois. En un mot, elle crée un monde à son image. (...) De même qu'elle a subordonné la campagne à la ville, elle a assujetti les pays barbares et demi-barbares aux pays civilisés, les nations paysannes aux nations bourgeoises, l'Orient à l'Occident. »³

Arriération et inertie des sociétés et des économies non européennes

Quels sont ces « pays barbares et demi-barbares » ? Quelle est leur nature ? Marx est d'avis que la plupart d'entre eux pourraient être rangés dans une même catégorie, dans la mesure où leurs expériences de développement relèvent d'un même système qualifié d'« asiatique ». L'Inde, la Chine, la Mésopotamie, la Perse, l'Arabie, la Turquie, des territoires d'Asie centrale comme la Tartarie, Java, mais aussi l'Égypte, le Mexique

2. K. Marx, *Œuvres. Économie I*, Paris, Gallimard, 1963, p. 162.

3. *Idem*, p. 164-166.

des Aztèques et le Pérou des Incas fonctionneraient selon ce système⁴. La principale singularité de ces sociétés « asiatiques » serait l'absence de la propriété privée de la terre.

Dans une lettre à Friedrich Engels, datée du 2 juin 1853, Marx loue à cet égard la perspicacité du « vieux Bernier »⁵ : « C'est à juste titre, écrit-il, que Bernier trouve la forme fondamentale de tous les phénomènes de l'Orient – il parle de la Turquie, de la Perse, de l'Hindoustan – dans le fait qu'il n'y a pas de propriété foncière privée. Voilà la vraie clef, même du ciel oriental... »⁶. Et Engels d'acquiescer : « L'absence de propriété foncière est en effet la clef de tout l'Orient. » Mais « d'où vient que les Orientaux n'en soient pas arrivés à la propriété foncière (...) ? » Selon Engels, « la raison principale en est le climat, en liaison avec les conditions du sol, spécialement les grands espaces désertiques qui, partant du Sahara, s'étendent à travers l'Arabie, la Perse, les Indes et la Tartarie jusqu'aux plus élevés des hauts plateaux de l'Asie. L'irrigation artificielle y constitue la première condition de l'agriculture, et ceci (...) est l'affaire du Gouvernement central »⁷.

Dans un article écrit le 10 juin 1853 pour le *New York Daily Tribune*, Marx reprend l'explication d'Engels en versant toutefois moins dans le déterminisme géographique. « Le climat et les conditions géographiques, surtout la présence de vastes espaces désertiques, qui s'étendent du Sahara, à travers l'Arabie, la Perse, l'Inde et la Tartarie, aux plateaux les plus élevés de l'Asie, ont fait de l'irrigation artificielle à l'aide de canaux et d'autres ouvrages hydrauliques la base de l'agriculture orientale. (...) Cette nécessité d'utiliser l'eau avec économie et en commun, qui, en Occident, entraîna les entrepreneurs privés à s'unir en associations bénévoles (...), imposa en Orient, où le niveau de civilisation était trop bas et les territoires trop vastes pour que puissent apparaître des associations de ce genre, l'intervention centralisatrice du Gouvernement. De là, une fonction économique incombant à

4. U. Melotti (*Marx and the Third World*, London, Macmillan, 1982) cite les sources dont Marx s'est inspiré – parmi lesquelles figurent des économistes classiques (A. Smith, J. Mill, J.S. Mill) – pour établir un tel schéma analytique (p. 50-53) ; ainsi que les passages dans les écrits de Marx, où celui-ci mentionne chacune des entités en Asie, en Afrique du Nord et en Amérique précolombienne fonctionnant selon le « système asiatique » (p. 77 et 180-181).

5. François Bernier (1625-1688) : médecin et voyageur français ; part pour l'Orient en 1654, séjourne en Inde où il devient le médecin du grand Moghol Aurangzeb. À son retour en France, il publie (1670-1671) un récit de voyage, intitulé *Voyages contenant la description des États du grand Mogol, de l'Indoustan, du Royaume de Cachemire, etc.*

6. Marx Engels. *Textes sur le colonialisme*, Moscou, Éditions du Progrès, 1977, p. 334-335.

7. *Idem*, p. 335.

tous les gouvernements asiatiques, la fonction d'assurer les travaux publics. »⁸

Les civilisations de type « asiatique » se distingueraient ainsi de l'Europe autant par leur bas niveau de développement que par leur taille et une organisation adaptée à des conditions géographiques particulières. Différentes de l'Europe, ces civilisations lui sont également inférieures. Marx leur trouve d'autres traits distinctifs. Il s'agit de sociétés basées sur une multitude de petites communautés de village isolées les unes des autres, pratiquant sur une échelle réduite l'agriculture et l'artisanat. Elles sont flanquées, à leur sommet, d'un État despotique, prélevant une fraction des surplus de production et assurant les travaux d'infrastructure nécessaires à la bonne marche de l'économie.

Ce mode d'organisation, qui correspond pour Marx à un stade primitif de l'évolution de l'humanité, bloque toute possibilité de changement en profondeur des structures en place. « L'organisme productif (des petites communautés villageoises) qui se suffisent à elles-mêmes, se reproduisent toujours sous la même forme et, détruites par hasard, se reconstituent au même endroit, sous le même nom, nous explique le mystère de l'immutabilité des sociétés asiatiques, qui contraste si étrangement avec la dissolution continuelle et la formation incessante d'États asiatiques et les changements fréquents de dynasties. La structure des éléments économiques fondamentaux de la société n'est point touchée par les tourmentes des conflits politiques. »⁹

L'Inde précoloniale illustrerait parfaitement cette situation. Après avoir avoué ne pas partager « l'opinion de ceux qui croient à un âge d'or de l'Hindoustan », Marx relève que « quelque changeant que fût l'aspect politique de l'Inde dans le passé, ses conditions sociales sont restées invariables depuis l'Antiquité la plus reculée jusqu'à la première décennie du XIX^e siècle. (...) Toutes les guerres civiles, invasions, révolutions, conquêtes, famines, aussi complexe, rapide et destructive que leur action successive sur l'Hindoustan puisse paraître, ne l'avaient atteint que superficiellement. »¹⁰

Un tel type d'économie et de société ne peut, de l'avis de Marx, se transformer et changer de direction de l'intérieur. Sans interven-

8. « La domination britannique en Inde », article paru dans le *New York Daily Tribune* le 25 juin 1853, reproduit dans *idem*, p. 37-38. Sur d'autres implications du fait que c'est l'État qui est le propriétaire foncier souverain, voir K. Marx, *Le Capital*, Paris, Alfred Costes éditeur, 1928, vol. XIV, p. 70-71. Cette édition du *Capital* comprend 14 volumes, publiés entre 1928 et 1933.

9. K. Marx, *Le Capital*, *op. cit.*, vol. II, p. 260.

10. *Idem*, p. 36-39.

tion de l'Occident, les pays asiatiques seraient incapables de sortir de leur état d'arriération et de stagnation. Les peuples non européens ne pourraient, autrement dit, « se moderniser » tout en restant eux-mêmes. Marx développe ce point de vue, au fort relent européocentriste, dans deux articles écrits pour le *New York Daily Tribune*¹¹.

« Le fait (d'une part) que les Indiens, comme tous les peuples orientaux, aient laissé au Gouvernement central le soin des grands travaux publics, condition première de leur agriculture et de leur commerce, et de l'autre, qu'ils étaient dispersés sur tout le territoire du pays et rassemblés en de petits centres par des communautés semi-agricoles, semi-artisanales de caractère familial, – ces deux circonstances-là (...) ont engendré, depuis les temps les plus reculés, un système social particulier, le soi-disant *système de village*, qui donnait à chacune de ces petites communautés une organisation indépendante et une vie distincte ».

La suite du raisonnement est un bon échantillon de l'analyse ambivalente que fait Marx du phénomène colonial. « Ces petites formes stéréotypées d'organisme social, ajoute-t-il, ont été dissoutes pour la plupart et sont en train de disparaître non pas tant à cause de l'intervention brutale des percepteurs et des soldats britanniques, que sous l'influence de la machine à vapeur et du libre-échange anglais. (...) L'intervention anglaise (...) détruit ces petites communautés semi-barbares, semi-civilisées en sapant leurs fondements économiques, et produit ainsi la plus grande et, à vrai dire, la seule révolution *sociale* qui ait jamais eu lieu en Asie ».

Certes, les méthodes violentes de destruction sont condamnables, mais le choc est salutaire. Dans la mesure où, pour Marx, la colonisation entraîne le monde vers son unité et vers la révolution sociale, elle est un mal nécessaire. D'ailleurs, ce qui est détruit n'est guère estimable. « Aussi triste qu'il soit du point de vue des sentiments humains de voir ces myriades d'organisations sociales patriarcales, inoffensives et laborieuses se dissoudre, se désagréger en éléments constitutifs et être réduites à la détresse, et leurs membres perdre en même temps leur ancienne forme de civilisation et leurs moyens de subsistance traditionnels, nous ne devons pas oublier que ces communautés villageoises idylliques, malgré leur aspect inoffensif, ont toujours été une

11. « La domination britannique en Inde » et « Les résultats éventuels de la domination britannique en Inde », articles parus le 25 juin et le 8 août 1853 dans le *New York Daily Tribune*, reproduits dans *Marx Engels. Textes sur le colonialisme*, op. cit., p. 35-43 et 92-99. Les citations qui suivent sont tirées de ces pages. Les mots et groupes de mots en italique sont soulignés par Marx.

fondation solide du despotisme oriental, qu'elles renfermaient la raison humaine dans un cadre extrêmement étroit, en en faisant un instrument docile de la superstition et l'esclave des règles admises, en la dépouillant de toute grandeur et de toute force historique. (...) Nous ne devons pas oublier que cette vie végétative, stagnante, indigne, que ce genre d'existence passif déchaînait (...) des forces de destruction aveugles et sauvages, et faisait du meurtre lui-même un rite religieux en Hindoustan. Nous ne devons pas oublier que ces petites communautés portaient la marque infamante des castes et de l'esclavage, qu'elles soumettaient l'homme aux circonstances extérieures au lieu d'en faire le roi des circonstances (...) ».

La double mission de l'Europe colonisatrice

Marx condamne cette Inde archaïque à être conquise par la Grande-Bretagne, fer de lance du capitalisme industriel au milieu du XIX^e siècle. « L'Inde ne pouvait (...) échapper au destin d'être conquise, et toute son histoire, si histoire il y a, est celle des conquêtes successives qu'elle a subies. La société indienne n'a pas d'histoire du tout, du moins pas d'histoire connue. Ce que nous appelons son histoire n'est que l'histoire des envahisseurs successifs qui fondèrent leurs empires sur la base passive de cette société immuable et sans résistance. La question n'est donc pas de savoir si les Anglais avaient le droit de conquérir l'Inde, mais si nous devons préférer l'Inde conquise par les Turcs, par les Persans, par les Russes à l'Inde conquise par les Britanniques. »

Marx ne cache pas sa préférence pour l'Angleterre, car celle-ci « a une double mission à remplir en Inde : l'une destructrice, l'autre régénératrice – l'annihilation de la vieille société asiatique et la pose des fondements matériels de la société occidentale en Asie ». Les écarts de développement entre colonisateurs et colonisés plaident en faveur de ce scénario. « Arabes, Turcs, Tatars, Mogols, qui envahirent successivement l'Inde, furent bientôt "*hindouisés*", les conquérants barbares étant, par une loi universelle de l'histoire, conquis eux-mêmes par la civilisation supérieure de leurs sujets. Les Britanniques étaient les premiers conquérants supérieurs et par conséquent inaccessibles à la civilisation hindoue. Ils la détruisirent en détruisant les communautés indigènes, en extirpant l'industrie indigène, et en nivelant tout ce qui était grand et élevé dans la société indigène. (...) Aucun doute n'est possible (...) : les maux que les Anglais ont causés à l'Hindoustan

sont d'un genre essentiellement différent et beaucoup plus profonds que tout ce que l'Hindoustan avait eu à souffrir auparavant »¹².

Reste l'œuvre de régénération. « Elle perce à peine au travers d'un monceau de ruines. Elle a néanmoins commencé. » Et Marx de citer l'unité du sous-continent « imposée par l'épée britannique », la presse libre, l'éducation, la formation d'élites nouvelles, la constitution de formes de propriété privée de la terre, les grands travaux d'infrastructure. « Les classes dirigeantes de Grande-Bretagne n'ont manifesté jusqu'à présent qu'un intérêt accidentel, transitoire et exceptionnel au progrès de l'Inde. L'aristocratie voulait la conquérir, la ploutocratie la piller, et l'oligarchie manufacturière la subjuguer par ses marchandises à bas prix. Mais les positions sont changées à présent. L'oligarchie manufacturière a découvert que la transformation de l'Inde en un pays producteur est devenue d'importance vitale pour elle et, qu'à ces fins, il est par-dessus tout nécessaire de la doter de moyens d'irrigation et de communications intérieures. Elle projette à présent de couvrir l'Inde d'un réseau de voies ferrées. Et elle le fera. Les résultats doivent être appréciables. »

À la fin du second article, intitulé « Les résultats éventuels de la domination britannique en Inde », Marx prend de la hauteur. « Les effets dévastateurs de l'industrie anglaise (...) sont (il est vrai) terrifiants. Mais nous ne devons pas oublier qu'ils ne sont que les résultats organiques de tout le système de production (...) qui repose sur la domination toute-puissante du capitalisme. (...) La période bourgeoise de l'histoire a pour mission de créer la base matérielle du monde nouveau. (...) L'industrie et le commerce bourgeois (la) créent de la même façon que les révolutions géologiques ont créé la surface de la terre. Quand une grande révolution sociale aura maîtrisé ces réalisations de l'époque bourgeoise, le marché mondial et les forces modernes de production, et les aura soumis au contrôle commun des peuples les plus avancés, alors seulement le progrès humain cessera de ressembler à cette hideuse idole païenne qui ne voulait boire le nectar que dans le crâne des victimes. » Autant dire qu'il faudra beaucoup de temps avant que les populations asiatiques ne puissent apprécier les bienfaits de leur « modernisation ».

12. Plus d'un demi-siècle plus tôt, Adam Smith avait relevé un tel basculement : « Dans les temps anciens les nations opulentes et policées trouvaient difficile de se défendre contre les nations pauvres et barbares. Dans les temps modernes ce sont les nations pauvres et barbares qui trouvent difficile de se défendre contre les nations opulentes et policées. » *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, PUF, 1995, livre V, chap. I, p. 808-809.

La pénétration capitaliste de la Chine assiégée par l'Occident aura, selon Marx, la même portée qu'en Inde coloniale. Les guerres de l'opium, tout condamnables qu'elles soient, sont à terme porteuses de progrès¹³. La première guerre de l'opium (1839-1842), marquée par une intervention armée britannique, et la seconde (1848), sous la forme d'une intervention militaire conjointe de l'Angleterre et de la France, débouchent sur l'ouverture de seize ports chinois au commerce européen, la réduction des tarifs douaniers pour les marchandises étrangères et le droit accordé aux Occidentaux de commercer librement et de s'installer à l'intérieur de la Chine. Cette pénétration militaire et économique des nations occidentales met fin à l'isolement de l'Empire du Milieu.

« L'isolement complet était la condition première de la préservation de la vieille Chine. Cet isolement ayant pris fin violemment avec le concours de l'Angleterre, la dissolution doit s'ensuivre aussi sûrement que celle d'une momie soigneusement conservée dans un cercueil hermétiquement scellé, quand elle est mise en contact avec l'air. (...) Devant les armes britanniques, l'autorité de la dynastie mandchoue est tombée en pièces ; la foi superstitieuse en l'éternité du Céleste Empire s'est écroulée ; son barbare et hermétique isolement du monde civilisé a été violé ; une brèche a été ouverte (...) ». Marx ne doute pas que « l'introduction de produits manufacturés étrangers (aura) sur l'industrie chinoise un effet similaire à celui qu'elle avait eu antérieurement en Asie mineure, en Perse et en Inde ». À savoir un effet destructeur, mais salutaire, des structures archaïques en place. Cultivant le paradoxe, Marx attribue à l'opium un rôle inattendu : « Il semblerait que l'histoire avait d'abord voulu griser tout ce peuple avant de pouvoir l'éveiller de sa torpeur séculaire. »

C'est avec une frayeur désabusée que Marx considère l'extraordinaire capacité de dévastation du capitalisme dans les contrées extra-européennes. Dans un passage du *Capital* souvent cité, Marx écrit que le capital arrive au monde « suant le sang et la boue par tous les pores ». « La découverte des mines d'or et d'argent de l'Amérique, l'extermination des populations indigènes, leur réduction en esclavage ou leur enfouissement dans les mines, la conquête et le début du pillage des Indes Orientales, la transformation de l'Afrique en un vaste enclos où les négriers faisaient la chasse aux noirs, tout cela

13. K. Marx, « La révolution en Chine et en Europe », article paru en éditorial dans le *New York Daily Tribune* du 14 juin 1853, reproduit dans *Marx Engels. Textes sur le colonialisme*, op. cit., p. 16-25.

caractérise l'aube de l'ère de production capitaliste. »¹⁴ Le prix à payer par les peuples non européens pour que soient dégagées les lois de la production capitaliste est exorbitant. Citant un rapport officiel du milieu des années 1830, Marx relève que l'importation des calicots anglais fabriqués mécaniquement provoque une misère telle que « les os des tisserands blanchissent les plaines de l'Inde »¹⁵. Ce faisant, il rejoint les contempteurs les plus virulents du colonialisme que compte le Vieux Continent à son époque pour considérer l'histoire de l'expansion européenne outre-mer comme une suite de barbaries et d'atrocités exécrables qui n'a de parallèle dans aucune autre ère de l'histoire universelle.

Condamnables du point de vue de ceux à qui ils imposent des souffrances, le capitalisme et le colonialisme n'en sont pas moins d'inéluctables mouvements historiques porteurs de progrès. « La force, écrit Marx, est l'accoucheuse de toute vieille société en travail. » D'ailleurs, plus le passage d'un ordre économique à un autre s'effectue avec brutalité et violence, moins longues seront les douloureuses phases de transition.

Marx ne manque pas de saluer la bravoure de ceux qui résistent à l'expansion européenne. Il reconnaît la naissance d'un sentiment national chez les peuples brutalisés par les armées coloniales. Il se méfie pourtant de telles manifestations, dont il décèle le caractère anachronique. Les réactions de rejet face à l'avancée occidentale sont vues d'un mauvais œil, aussi bien par Marx que par Engels, car considérées comme des combats d'arrière-garde vouées à l'échec : ne sont-elles pas tournées vers la défense de structures archaïques destinées tôt ou tard à disparaître ? Dans un article écrit à la demande de Marx, Engels¹⁶ relève la capacité de résistance des populations asiatiques à la pénétration occidentale, mais il émet de gros doutes quant aux chances de succès des politiques dites de « modernisation défensive », qui font la part belle aux réformes dans l'armée. Si Marx et Engels montrent tant de réticences face à de telles initiatives, c'est parce qu'ils sont convaincus que la greffe du système militaire européen sur la « barbarie asiatique » ne peut pas prendre tant que les structures économiques et sociales en place demeurent inchangées. À leurs yeux, plus la pénétration du capitalisme occidental sera forte et

14. *Le Capital*, op. cit., vol. IV, p. 256.

15. *Idem*, vol. III, p. 95.

16. « La Perse et la Chine », article paru le 5 juin 1857 dans le *New York Daily Tribune*, reproduit dans *Marx Engels. Textes sur le colonialisme*, op. cit., p. 137-144.

rapide, meilleures seront les chances de destruction de structures en attente d'être régénérées. Les réactions de défense et de rejet ne font que retarder une étape certes brutale mais nécessaire à l'avènement du socialisme.

L'exemple de l'Algérie, pour laquelle Marx et Engels montrent un intérêt occasionnel, est un autre cas censé démontrer que toute résistance est vaine contre la brutalité destructrice et la puissance rénovatrice de la colonisation¹⁷. Commentant la reddition d'Abdel el Kader en 1847, après qu'il ait dirigé pendant quinze ans la résistance à la conquête française de l'Algérie, Engels écrit : « En gros notre opinion est qu'il est très heureux que le chef arabe ait été pris. La lutte des Bédouins était sans espoir, mais bien que la façon dont la guerre a été menée par des soldats brutaux (...) soit très condamnable, la conquête de l'Algérie est un fait important et propice au progrès de la civilisation. (...) Et la conquête de l'Algérie a déjà forcé les beys de Tunis et de Tripoli, ainsi que l'Empereur du Maroc à s'engager sur le chemin de la civilisation. (...) Tous ces peuples de Barbares en liberté semblent très fiers, nobles et glorieux, vus de loin, mais vous n'avez qu'à les approcher pour découvrir que tout comme les nations les plus civilisées, ils sont mus par la convoitise du gain ; simplement, ils emploient des moyens plus grossiers et plus cruels. Après tout, le *bourgeois* moderne, avec la civilisation, l'industrie, l'ordre et les "lumières" qu'il apporte tout de même avec lui, est préférable au seigneur féodal ou au pillard de grand chemin, et à l'état de barbarie de la société à laquelle ils appartiennent. »¹⁸

La dissociation entre condamnation morale et analyse historique, qu'opèrent Marx et Engels de manière si caractéristique, apparaît clairement dans le traitement de la Mutinerie indienne de 1857. En l'absence de mouvements politiques organisés, inconnus dans l'Inde de la première moitié du XIX^e siècle, les oppositions à la domination britannique se manifestent par des révoltes sporadiques, dont la plus importante est sans conteste la grande rébellion de 1857. Le soulèvement part des soldats indigènes recrutés dans l'armée du Bengale. Les rebelles, tout comme le petit peuple des campagnes et des villes qui les rejoignent, sont mus par le sentiment que leur mode de vie est menacé. Dépourvue d'objectifs clairs et de commandement unifié, limitée de surcroît à la partie septentrionale et centrale de l'Inde, la

17. Marx, *marxisme et Algérie. Textes de Marx/Engels*, présentés par R. Gallissot avec la collaboration de G. Badia, Paris, Union Générale d'Éditions, 1976.

18. Article de F. Engels dans *The Northern Star* du 22 janvier 1848, cité dans *idem*, p. 25-26. C'est Engels qui souligne.

Grande Mutinerie est réprimée très sévèrement par les Anglais. Cet épisode douloureux, qui aura longtemps dominé l'historiographie coloniale indienne, contribue à creuser davantage le fossé entre colonisateurs et colonisés.

Marx condamne vigoureusement les atrocités de la répression britannique¹⁹, mais ne montre guère de sympathie pour un mouvement de révolte qui voudrait notamment redonner les pleins pouvoirs à Delhi à un empereur moghol. La reconstitution d'une société de type asiatique que les insurgés appellent de leur vœu est, aux yeux de Marx, une perspective inacceptable, car elle mettrait un coup d'arrêt au processus de modernisation enclenché par le colonisateur britannique. Dès les premiers signes de l'insurrection, la religion de Marx est faite : le mouvement n'a aucune chance de réussir. Il relève d'ailleurs, avec une pointe de condescendance, que « c'est un curieux *quid pro quo* que d'attendre d'une révolte indienne qu'elle assume les traits d'une révolution européenne »²⁰.

La révolte des Taipings fait l'objet d'un traitement similaire. La première moitié du XIX^e siècle est caractérisée en Chine par une dégradation du climat social. La tension, particulièrement vive dans les campagnes, provoque toute une série d'insurrections paysannes, aboutissant à la révolte des Taiping (1851-1864), la plus formidable explosion sociale qu'ait connue le monde chinois²¹. La réussite du mouvement tient à un message combinant tradition messianique chinoise, égalitarisme social et nationalisme. L'explosion Taiping provoque une énorme perte de substance et de richesses, due aux combats acharnés, massacres généralisés et destructions systématiques, causant des pertes humaines estimées à 20-30 millions de morts.

Dans son analyse du phénomène, Marx commence par rappeler que l'histoire de la Chine – ce « fossile vivant » – tout comme celle des autres empires asiatiques est marquée par d'incessants conflits politiques et de fréquents changements de dynasties qui cependant ne touchent pas les structures économiques fondamentales de la société. La révolte des Taiping, interprétée comme une action régressive à la désintégration de la société chinoise sous la poussée européenne, ne serait qu'un de ces changements superficiels.

19. « La révolte indienne », article paru le 16 septembre 1857 dans le *New York Daily Tribune*, reproduit dans *Marx Engels. Textes sur le colonialisme, op. cit.*, p. 182-186.

20. « L'insurrection indienne », article paru le 29 août 1857 dans le *New York Daily Tribune*, reproduit dans *Marx Engels. Textes sur le colonialisme, op. cit.*, p. 168.

21. J. Gernet, *Le monde chinois*, Paris, Armand Colin, 4^e édition, 1999, p. 476-489.

« La seule originalité de cette révolution chinoise est ses initiateurs. Ils n'ont conscience d'aucune tâche à accomplir, si ce n'est un changement de dynastie (...). Ils sont, pour la population, un fléau plus grand encore que les anciens dirigeants. Il semble que leur seul objectif soit de s'opposer à la (...) désintégration de la Chine, de manière horriblement grotesque, sans que leur action contienne de germes pour une renaissance »²².

Il arrive à Marx de regretter que la poussée européenne ne soit pas plus franche et décisive. Il s'inquiète de la capacité de résistance des structures internes à l'Asie aux forces de dissolution extérieures : l'immobilisme de la société non européenne ne serait-il pas plus difficile à vaincre que prévu ? Se pourrait-il, se demande Marx, que le colonialisme européen n'ait pas suffisamment révolutionné le monde extra-européen ? « Les relations de l'Angleterre avec les Indes et la Chine nous montrent quels obstacles la solidité intérieure et la cohésion des anciens modes de production opposent, chez chaque nation, aux effets dissolvants du commerce. La large base du mode de production est ici constituée par l'unité de la petite agriculture et de l'industrie domestique ; ajoutez-y, pour les Indes, les communautés rurales fondées sur la propriété commune ; ce fut également, du reste, la forme primitive en Chine. Aux Indes les Anglais usèrent à la fois de leur puissance politique et de leur force économique, comme vainqueurs et propriétaires fonciers, pour briser ces petites communautés économiques. La seule différence révolutionnaire qu'ils exercèrent sur le mode de production, ce fut de détruire les communautés en anéantisant, par le bon marché de leurs marchandises, l'industrie des fileurs et des tisseurs qui constituait une très ancienne partie intégrante de l'unité de cette production industrielle agricole. Même ici la désagrégation ne fut pas complète dès le début. Encore moins en Chine, où ils n'eurent pas l'appui direct de leur puissance politique. La grande économie d'argent et de temps, due à l'alliance directe de l'agriculture et de la manufacture, offre ici une résistance opiniâtre aux produits de la grande industrie où entrent les faux frais du procès de circulation qui les pénètre de partout. »²³

22. « Affaires chinoises », article paru le 7 juillet 1862 dans *Die Presse*, reproduit par S. Avineri, *Karl Marx on Colonialism and Modernisation. His Despatches and other Writings on China, India, Mexico, the Middle East and North Africa*, New York, Anchor Books, 1969, p. 442-444. Les textes réunis par Avineri sont précédés d'une intéressante introduction, dont une première version est parue dans un article : « Marx and Modernization », *Review of Politics*, vol. XXXI, n° 2, avril 1969, p. 172-188.

23. K. Marx, *Le Capital*, op. cit., vol. XI, p. 116-117.

Face à de telles résistances, la tentation est grande pour le colonialisme européen, soucieux d'engranger des gains rapides, de se superposer au système asiatique en place sans chercher à le détruire. Marx dénonce cette « combinaison monstrueuse » pour laquelle a opté la Compagnie anglaise des Indes orientales dans le sous-continent, en s'inspirant du modèle expérimenté au XVIII^e siècle par la Compagnie néerlandaise des Indes orientales à Java. « La Compagnie néerlandaise, mue uniquement par l'amour du gain (...), fit marcher tous les ressorts existants du despotisme (asiatique) pour tirer du peuple ses derniers sous au moyen de contributions et tout le travail dont il était capable. Elle aggravait ainsi les maux causés par un gouvernement (local) capricieux et semi-barbare, allant à ses buts avec l'habileté de politiciens éprouvés et l'avidité sans bornes de marchands. »²⁴

La colonisation : moteur de l'expansion du capitalisme dans le monde

De telles situations pourraient faire penser qu'après tout la colonisation constitue plutôt un frein à l'« européanisation » du monde. Marx n'en disconvient pas. La colonisation ne peut, selon lui, s'imposer dans les contrées « asiatiques » comme force de progrès que si elle remplit le double rôle qu'il lui assigne : à savoir détruire les structures précapitalistes en place et créer dans le même temps les conditions de leurs régénérations²⁵.

Or, pour Marx, le capitalisme marchand européen, dont les fers de lance en Asie sont les compagnies anglaise et néerlandaise des Indes orientales, est incapable d'assumer de telles fonctions. Selon lui, le capitalisme commercial ne peut avoir le même pouvoir révolutionnaire que le capitalisme industriel²⁶. Marx relève d'abord que « le capitalisme commercial, s'il est seul maître, représente (...) un système de pillage ; son développement s'accompagne du reste (...) de dévastation, de brigandage maritime, d'esclavage et de servage dans les colonies. » Il souligne ensuite que sa présence ne suffit pas

24. L'appréciation est de Stamford Raffles, gouverneur anglais de Java de 1811 à 1816, cité par Marx dans « La domination britannique en Inde », art. cité, p. 37.

25. C'est également à ce double rôle que pense Engels lorsqu'il accorde son soutien à l'occupation française de l'Algérie, à la conquête russe de l'Asie centrale ou à l'expansion des États-Unis au Mexique. *The Northern Star* du 22 janvier 1848 et Lettre à Marx du 23 mai 1851, cités par S. Avineri, *Karl Marx on Colonialism and Modernisation*, op. cit., p. 47-48 et 447.

26. K. Marx, *Le Capital*, op. cit., vol. XI, notamment p. 107-118.

à générer un processus de développement, même s'il a un effet de décomposition sur les structures précapitalistes : « l'importance de cette décomposition dépend en premier lieu de la solidité et de l'agencement intérieur de la production. Et l'aboutissement de ce procès de décomposition (...) ne dépend pas du commerce, mais du caractère même de l'ancien mode de production ». Marx affirme enfin que « ce procédé (à savoir le contrôle par le commerçant de la production) gêne partout la véritable production capitaliste et disparaît à mesure que (celle-ci) se développe. Sans bouleverser le mode de production, il aggrave la situation des producteurs immédiats, les transformant en simples salariés, en prolétaires placés dans des conditions pires que celles de vrais salariés et s'approprie leur surtravail ».

L'Inde du milieu du XIX^e siècle, encore sous l'emprise de la Compagnie anglaise des Indes orientales déclinante, est une illustration de cette situation hybride, où le « despotisme européen » vient s'articuler et se superposer au « despotisme asiatique ». « L'Angleterre a détruit les fondements du régime social de l'Inde, sans manifester jusqu'à présent la moindre velléité de construire quoi que soit. Cette perte de leur vieux monde, qui n'a pas été suivie de l'acquisition d'un monde nouveau, confère à la misère actuelle des Hindous un caractère particulièrement désespéré, et sépare l'Hindoustan, gouverné par les Anglais, de toutes ses traditions anciennes, de son histoire passée dans son ensemble. »²⁷

Marx veut croire que l'exemple de l'Inde démontrera que seul le capitalisme industriel est en mesure de faire de la colonisation un instrument, à vrai dire inconscient, du progrès. Là où la ploutocratie marchande a échoué, l'oligarchie manufacturière réussira. L'industrie textile mécanisée de Manchester, fleuron de la révolution industrielle anglaise, aura un pouvoir de dissolution autrement plus grand que l'*East India Company*, émanation du monde pré-industriel. Autrement dit, l'impact de la colonisation sur les économies et les sociétés précapitalistes « asiatiques » dépend aussi du type de capitalisme européen, sous la domination duquel s'effectue leur intégration au marché mondial.

Par-delà les calculs d'épicier

Comme les économistes libéraux, Marx fait des colonies « blanches » (à savoir principalement l'Irlande et les ex-Treize Colonies d'Amérique du

27. « La domination britannique en Inde », art. cité, p. 37.

Nord) une analyse différente de celle des contrées « asiatiques » investies par l'Europe expansionniste. Dans l'un des chapitres du *Capital*²⁸, Marx décrit en détail le mécanisme de l'appauvrissement d'une Irlande soumise depuis plus de trois siècles aux besoins de la métropole anglaise. Dans l'une de ses « Lettres sur l'Irlande »²⁹, il considère qu'il faut mettre fin à une telle situation. Ce qu'il faut aux Irlandais, c'est une indépendance politique, une « révolution agraire » et une industrialisation à l'abri de tarifs protectionnistes.

Comment Marx peut-il en même temps prôner l'émancipation de l'Irlande, dont le développement serait entravé par la colonisation anglaise, et le maintien de l'Inde sous le joug britannique, en arguant que celle-ci y est un instrument du progrès ? Pour au moins deux raisons. À ses yeux, les deux entités ne sont ni de même nature – la société irlandaise n'appartient pas au type asiatique, caractérisé par la stagnation et le blocage – ni au même niveau de « civilisation ». Par ailleurs, la colonisation aurait, selon lui, déjà rempli en Irlande son double rôle de destruction et de régénération. Si bien qu'elle y est devenue désormais une entrave au développement. Alors que sa mission en Inde n'est pas encore achevée.

La distinction que fait Marx entre colonies d'exploitation (dont le prototype est l'Inde) et colonies de peuplement européen (les plus en vue du temps de Marx étant les ex-Treize Colonies d'Amérique du Nord, le Canada et l'Australie) est très classique³⁰. Celles-ci, définies comme des « terres vierges, colonisées par des immigrants libres », se distinguent de celles-là principalement par leur potentiel de développement autonome. Pour Marx, « l'essence d'une colonie libre consiste (...) en ce que la masse du sol est encore propriété populaire, et que chaque colon peut donc en transformer une partie en sa propriété privée et son moyen individuel de production, sans empêcher le colon venu après lui de faire la même opération. » Tel serait le secret de la prospérité de ces « véritables » colonies, dont les États-Unis constituent le modèle. Marx y relève les chances de développement capitaliste autonome, annonçant la future puissance mondiale américaine. Comme A. Smith et les autres classiques, Marx oppose la réussite outre-atlantique aux échecs et aux résultats décevants de la colonisation en Asie et en Afrique.

28. Partiellement reproduit dans *Marx Engels. Textes sur le colonialisme*, op. cit., p. 286-299.

29. Celle de Marx à Engels du 30 novembre 1867, reproduit dans *idem*, p. 345-347.

30. Ces « colonies blanches » font l'objet d'un chapitre (intitulé « Théorie moderne de la colonisation ») dans le *Capital* (op. cit., vol. IV, p. 276-289).

Il apparaît clairement que lorsque Marx se pose la question de l'impact colonial sur les économies et les sociétés non européennes, c'est avant tout pour se demander si la colonisation est un moteur ou un frein à l'expansion du capitalisme dans le monde. Dans l'esprit de Marx, où se mêlent européocentrisme et internationalisme, le développement capitaliste de l'Europe, en s'étendant aux sociétés non européennes, est en passe de créer un système économique mondial unique. Les transformations douloureuses subies par la partie non européenne de ce système ne peuvent manquer d'avoir un effet sur l'Europe elle-même. « Il est vrai que l'Angleterre, en provoquant une révolution sociale en Hindoustan, était guidée par les intérêts les plus abjects et agissait d'une façon stupide pour atteindre ses buts. Mais la question n'est pas là. Il s'agit de savoir si l'humanité peut accomplir sa destinée sans une révolution fondamentale dans l'état social de l'Asie. »³¹ Marx va jusqu'à penser que « le prochain soulèvement des peuples d'Europe et leur prochain mouvement en faveur des libertés républicaines (...) peuvent dépendre plus probablement de ce qui se passe actuellement au Céleste Empire – aux antipodes de l'Europe – que de tout autre facteur politique actuellement existant »³².

Pour autant qu'elle assume ses fonctions de dissolution et de rénovation des civilisations non européennes figées, la colonisation entraînera le monde vers son unité et vers la révolution sociale. Elle joue alors son plus beau rôle : celui d'agent du progrès. Mais elle peut tout autant être une entrave à l'expansion du capitalisme moderne.

C'est le cas lorsque, dans les possessions d'outre-mer, le capitalisme marchand européen préserve, par intérêt, certaines structures précapitalistes, sur lesquelles il lui convient de se superposer. C'est le cas également lorsque, en métropole, les revenus tirés des colonies assurent la survivance de formes archaïques du capitalisme. Lorsque Marx prône l'autonomie de l'Irlande, c'est parce qu'il considère qu'elle est autant un préalable au développement de la colonie qu'à celui de l'Angleterre. « L'Irlande est la citadelle de l'*aristocratie terrienne anglaise*. L'exploitation de ce pays n'est pas seulement la source principale de ses richesses matérielles. C'est sa plus grande force *morale*. L'aristocratie anglaise incarne en fait la *domination de l'Angleterre*

31. « La domination britannique en Inde », art. cité, p. 42.

32. « La révolution en Chine et en Europe », art. cité, p. 16. Marx fait allusion à la révolte des Taïpings en Chine (1851-1864).

sur l'Irlande. Celle-ci lui sert, par conséquent, de grand moyen pour maintenir son pouvoir en Angleterre même. »³³

Dans la même veine, Marx relève les tiraillements que provoque à partir du milieu du XIX^e siècle l'exploitation de l'Inde au sein des élites métropolitaines. « Jusqu'alors, les intérêts de la ploutocratie qui avait converti l'Inde en son fief, ceux de l'oligarchie qui l'avait conquise par ses armées et de l'aristocratie manufacturière qui l'inondait de ses cotonnades avaient marché la main dans la main. Mais plus les industriels de la Grande-Bretagne devenaient dépendants du marché indien, et plus ils sentaient la nécessité de créer de nouvelles forces productives en Inde, après avoir ruiné son industrie nationale. » Or, « les industriels comprirent (...) que, dans toutes leurs tentatives en vue d'investir des capitaux en Inde, ils se heurtaient aux obstacles et aux chicanes des autorités indiennes. L'Inde devint le champ de bataille dans le conflit des intérêts industriels d'une part, de la ploutocratie et l'oligarchie de l'autre. Les manufacturiers, conscients de leur ascendant en Angleterre, demandent à présent l'annihilation de ces forces hostiles en Inde, la destruction de tout l'ancien appareil du gouvernement indien, et l'éclipse finale de la Compagnie des Indes orientales. »³⁴

Plus intéressant encore pour notre propos est l'analyse coût-bénéfice que fait Marx de la colonisation britannique de l'Inde³⁵. La conquête, l'administration et la défense de l'immense prise indienne coûtent, selon Marx, plus à l'État et au peuple britannique qu'elles ne lui rapportent. Tout semble indiquer que les coûts de la domination sont reportés sur le dos des contribuables métropolitains, alors que les bénéfices « très considérables » tirés de l'Inde sont empochés par des particuliers britanniques (actionnaires de l'*East India Company* et cadres de l'administration coloniale). « Il est (...) évident que les particuliers gagnent largement aux relations de l'Angleterre avec l'Inde, et que leurs gains contribuent naturellement à accroître la somme de la richesse nationale. Mais il y a le revers de la médaille qui est grave. Les dépenses militaires et navales de l'Inde, déboursées par le peuple anglais, se sont constamment accrues avec l'extension des possessions

33. Lettre de Karl Marx à Siegfried Meyer et August Vogt, écrite le 9 avril 1870. Reproduite dans *Marx Engels. Textes sur le colonialisme*, op. cit., p. 353. C'est Marx qui souligne.

34. « La Compagnie des Indes orientales. Son histoire et les conséquences de son activité », article paru le 11 juillet 1853 dans le *New York Daily Tribune*, reproduit dans *idem*, p. 57 et 58.

35. « Les revenus britanniques en Inde », article paru le 21 septembre 1857 dans le *New York Daily Tribune*, reproduit dans *idem*, p. 177-181.

indiennes. (...) Il est permis de penser qu'au total ces possessions menacent de coûter autant qu'elles (ne) pourront jamais rapporter. »

La domination coloniale de la Grande-Bretagne sur l'Inde est ainsi présentée par Marx comme une opération consistant à taxer le peuple britannique pour le bénéfice de classes supérieures, au demeurant conservatrices. Que l'intérêt national de la Grande-Bretagne soit ou non satisfait ne semble cependant guère compter pour Marx. Peu importe après tout si la colonisation doit plus coûter à la métropole que lui rapporter. Du moment qu'elle favorise l'expansion du capitalisme dans le monde, sa contribution positive ou négative à l'économie nationale de la métropole est un aspect secondaire du problème. Il reste qu'en favorisant le maintien d'élites traditionnelles en métropole elle peut mettre en danger le processus de développement moderne des pays européens, tels que le révéleraient les cas de l'Espagne et du Portugal.

Une manière de conclure ce chapitre serait de distinguer ce qui rapproche Marx des auteurs classiques de ce qui l'en éloigne. Commençons par quelques ressemblances.

Plusieurs des positions de Marx sur le destin des contrées extra-européennes rappellent celles des théoriciens classiques qui s'affirment comme défenseurs de la mission civilisatrice de l'Europe. Marx, comme J.-B. Say, J. Mill et J.S. Mill, attribue une mission à l'homme blanc, celle d'ouvrir les « barbares » à la civilisation et extirper les sociétés archaïques de leur arriération, et la justifie par le faible degré de développement supposé de la non Europe. Ensemble, ils considèrent que ce n'est qu'après avoir été « européanisés », grâce à la colonisation, qu'Asiatiques et Africains pourront prendre leur destin en main. De même, chacun, à sa manière, s'inquiète du peu de ferveur montré par le colonisateur européen à aller jusqu'au bout de sa mission. Tous les quatre tombent d'accord pour prôner une forme autoritaire de direction, afin que la transformation des sociétés arriérées soit complète.

Marx rejoint J. Mill lorsque celui-ci, pour conforter le colonisateur dans ses devoirs civilisateurs, affirme que les « abus les plus extrêmes d'une puissance européenne seront toujours préférables à l'exercice le plus modéré d'un despotisme oriental ». Tous deux admettent, à l'inverse d'A. Smith et de la plupart des économistes libéraux, que les coûts générés pour la métropole par la colonisation, pouvant à l'occasion dépasser les bénéfices attendus, ne doivent être considé-

rés que comme le prix à payer pour que s'accomplisse une tâche de rénovation planétaire, dont l'importance dépasse de loin les calculs de boutiquiers.

Cela dit, Marx se sépare sur plusieurs points des classiques. La plupart de ces derniers, et au premier chef A. Smith, voient la colonisation, en tant qu'obstacle à la libre circulation des marchandises et des capitaux, plutôt comme un frein à l'extension du capitalisme. Alors que Marx, replaçant la colonisation dans une perspective historique large, estime qu'elle contribue à l'expansion du capitalisme dans le monde, ce qui confère, en dernière analyse, à l'expansion européenne une signification positive.

Comme nombre d'économistes libéraux, imprégnés comme lui de tradition humaniste, Marx dénonce les abus du régime colonial, mais à l'opposé d'eux il considère l'expansion européenne comme une étape certes douloureuse mais nécessaire dans la transformation du monde. Sa vision universalisante et civilisatrice du capitalisme lui fait voir les puissances colonisatrices comme des instruments inconscients de l'histoire. La bourgeoisie n'a pas conscience de son pouvoir de destruction et de régénération des structures précapitalistes. Les transformations qu'induit la colonisation dans les mondes extra-européens – dont Marx a, comme la plupart de ses contemporains, une perception simplificatrice – contribuent, par choc en retour, à promouvoir la révolution dans les pays avancés d'Europe occidentale.

Enfin, de manière beaucoup plus manifeste que les économistes classiques, Marx fait dépendre l'impact de la colonisation d'une part des formes de pénétration capitaliste, c'est-à-dire en fin de compte du niveau de développement de la métropole, et d'autre part de la capacité de résistance des structures précapitalistes en place dans les contrées extra-européennes.

Le colonialisme européen à l'épreuve des grandes civilisations asiatiques

LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME a sûrement dû paraître aux Européens comme marquant également celle de leurs domaines coloniaux d'outre-mer. Comment en douter face à la révolte libératrice des Treize Colonies d'Amérique du Nord, au soulèvement victorieux des esclaves noirs de Saint-Domingue et à l'émancipation politique de pratiquement toutes les possessions ibériques du Nouveau Monde ? Mais, au moment où les débuts de la révolution industrielle en Europe annoncent la modernité et avec elle un renversement des rapports de force dans le monde, a lieu un déplacement du centre de gravité de la colonisation d'Amérique en Asie. Le nouvel édifice impérial qui s'y profile avec les avancées britanniques dans le sous-continent indien et néerlandaises en Insulinde induit un bouleversement dans la hiérarchie des puissances colonisatrices, l'Espagne et le Portugal se faisant déloger des premières places par la Grande-Bretagne et les Pays-Bas¹.

C'est peu dire que la colonisation « ancienne » de l'Amérique et du Pacifique² ne ressemble pas à la colonisation « moderne » de l'Asie puis de l'Afrique. Celle-ci n'a de loin pas la même « ampleur d'engouffrement »³ que celle-là. La première expansion territoriale de

1. B. Etemad, *La possession du monde. Poids et mesures de la colonisation (xviii^e-xx^e siècles)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2000, p. 167-186.

2. Le Pacifique (ou Océanie) recouvre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'ensemble des îles de Mélanésie, Polynésie et Micronésie. La Mélanésie comprend notamment la Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Calédonie, les îles Fidji ; la Polynésie les îles Hawaï, Tahiti, Tonga, Samoa ; la Micronésie les îles Mariannes, Carolines, Marshall.

3. Pour reprendre une formule de Jacques Berque (*De l'impérialisme à la décolonisation*, Paris, Éditions de Minuit, 1965, p. 100).

l'Europe a sur le Nouveau Monde et le Pacifique des conséquences révolutionnaires : effondrement des populations indigènes ; immense brassage de populations avec l'implantation d'immigrants européens et le déplacement forcé de millions d'Africains ; diffusion de plantes et d'espèces animales. Dans les Amériques et le Pacifique, le passé pré-colonial n'est plus qu'une ombre aujourd'hui. Lieu d'enracinement et de renouvellement de la civilisation occidentale, ces vastes ensembles assouvissent l'avidité de terres des Européens à l'étroit sur le Vieux Continent.

En passant de l'Amérique et du Pacifique à l'Asie, le contraste est saisissant. Alors que l'arrivée des Européens dans le Nouveau Monde et aux antipodes prend des allures de cataclysme, celle de Vasco de Gama le 27 mai 1498 à Calicut – port sur la côte sud-ouest de l'Inde – ou celle de Cornélius de Houtman le 27 juin 1596 dans les eaux insulindiennes est certes un tournant dans l'histoire des relations entre l'Asie et l'Europe, mais ne constitue pas un épisode marquant de l'histoire interne du sous-continent indien ou de l'archipel indonésien. D'ailleurs, deux siècles et demi après leur irruption dans les mers asiatiques, les positions européennes n'ont guère évolué : Portugais, Hollandais, Français et Anglais se partagent une trentaine de points d'appui, de comptoirs et de factoreries. La maîtrise de la haute mer, qui leur permet de s'insérer dans les circuits commerciaux notamment celui des épices, ne se conjugue pas pendant longtemps avec la domination sur les terres et les hommes.

Une fois conquise, l'Asie posera un problème particulier aux puissances colonisatrices européennes. En mettant la main sur le sous-continent indien et l'Insulinde, deux entités que nous privilégierons dans ce chapitre, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas entrent, pour la première fois, en possession d'entités non seulement vastes par leur étendue territoriale mais aussi gigantesques par leur taille démographique. D'un bout à l'autre du XIX^e siècle, l'Inde britannique⁴ et les Indes néerlandaises abritent environ 80 % des populations vivant sous le joug européen. En 1913, elles possèdent, avec 365 millions d'habitants, un poids démographique près de trois fois et demi plus élevé que celui de toute l'Afrique coloniale⁵. Que faire de tels mondes pleins, porteurs de hautes civilisations régies par des institutions et des règles non européennes ? Faut-il les transformer, les façonner sur

4. Inclut l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh et la Birmanie/Myanmar.

5. D'après B. Etemad, *La possession du monde*, op. cit., p. 175, 308, 311.

le modèle occidental ? Si oui, à quel rythme et à quel degré ? Si non, que faut-il conserver des structures en place ? Les premiers éléments de réponse à ces questions, qui resurgiront plus tard en Afrique coloniale (chapitre 4), apparaissent d'abord en Inde puis à Java. Ils sont donnés par des « techniciens » de l'expansion européenne, qui se convertissent à l'occasion en théoriciens de la colonisation.

Dans le cas de l'Inde, il s'agit d'hommes⁶ participant à la longue conquête du sous-continent (des années 1750 aux années 1820) et à la mise en place d'une administration coloniale embryonnaire. Impressionnés sans doute par l'immensité de la tâche de transformation d'un monde imposant, dont ils soulignent certes les imperfections mais dont ils reconnaissent également à l'occasion le haut niveau de civilisation, ces premiers bâtisseurs d'empire en terres asiatiques sont plutôt d'avis qu'il convient d'infléchir le moins possible les systèmes en place. L'un d'entre eux résume bien, dans les années 1820, cette approche toute en retenue et en doigté : « Tout ce que le Gouvernement (des Indes) peut faire est, en maintenant la paix intérieure du pays et en adaptant ses principes à la diversité des mœurs (locales), de donner le temps nécessaire pour que le progrès désiré se fasse lentement et en silence, avec toujours le sentiment que toute tentative pour précipiter le mouvement sera menacée d'échec. »⁷

Ce courant de pensée, mélange de conservatisme et de gradualisme, est dès le départ concurrencé par un autre, qualifié communément de « libéral ». Ses animateurs⁸ ne manifestent aucune sympathie à l'égard de l'Inde, dont ils dénigrent le niveau de civilisation, les institutions et les mœurs de ses habitants. Aussi, n'est-il guère surprenant de voir les libéraux prôner la transformation radicale d'un monde censé être accablé de misère et de corruption. James Mill, le plus virulent d'entre eux, va jusqu'à préconiser une révolution de la société indienne (chapitre 2).

De fait, entre les années 1820 et les années 1850, toute une série de réformes « modernisatrices » sont entreprises sous la pression des milieux libéraux. Citons, pour ne retenir que les principales, l'interdiction de la *sati*, coutume imposant aux veuves de s'immoler sur le bûcher de leur défunt mari ; le remplacement du persan par l'anglais comme langue de correspondance officielle ; l'encouragement de

6. Notamment Robert Clive, Warren Hastings, Philip Francis, Thomas Munro, John Malcolm.

7. Malcolm cité par D.A. Low, *Lion Rampant. Essays in the Study of British Imperialism*, London, Frank Cass, 1973, p. 46-47.

8. Notamment Charles Grant, Thomas Babington Macaulay, James Mill.

l'acquisition du savoir « occidental » ; l'avènement dans le sous-continent du télégraphe et du chemin de fer. Des mesures fiscales allégeant la charge pesant sur les paysans les plus démunis sont une autre manifestation de l'esprit libéral soufflant sur l'administration coloniale.

À en croire les historiens de l'Inde coloniale, c'est la traumatisante Grande Mutinerie de 1857 qui met un terme à ce zèle réformateur. Une autre phase s'ouvre alors, marquée par le retour d'un gradualisme doublé désormais d'un autoritarisme dit bienveillant. Cette nouvelle approche conservatrice est ainsi présentée par John Strachey (1823-1907), théoricien autorisé du pouvoir anglais dans le sous-continent : « Par prudence politique, nous devons tolérer souvent ce que nous souhaitons changer, et renoncer à beaucoup d'objectifs. Cette condition étant remplie, notre devoir est clair. Il consiste à gouverner l'Inde avec une détermination inflexible, selon les principes que nos lumières supérieures nous révèlent être justes, même s'ils sont impopulaires. »⁹

Jusqu'aux années 1930, les concepteurs de la politique coloniale britannique en Inde resteront fidèles à l'idée qu'il convient de protéger la société indienne des forces qui pourraient la disloquer. Une idée aux antipodes du credo des libéraux, convaincus que pour régénérer une société indienne, jugée vicieuse, le mieux serait de commencer justement à la soumettre à des forces destructrices. Le point de vue gradualiste, selon lequel la diffusion du progrès ne doit se faire que par petites touches et selon un savant dosage notamment à travers des programmes d'équipement (transports, communications, éducation), sera adopté à la fin du XIX^e siècle en Afrique noire britannique (chapitre 4), après être apparu un siècle plus tôt dans le sous-continent indien et s'y être imposé entre les années 1860 et la veille de l'indépendance. La différence entre l'Inde et l'Afrique noire est que protéger la société indigène de la dissolution est dans le premier cas curatif et dans le second préventif¹⁰.

Une « vision des vaincus »

L'originalité du cas indien réside dans le fait que dès le début du XIX^e siècle, plusieurs auteurs « indigènes » – considérés aujourd'hui par les historiens du sous-continent comme des nationalistes de la première

9. J. Strachey, *India, its Administration and Progress*, London, Macmillan, 1903 (3^e éd.), p. 506.

10. D.A. Low, *Lion Rampant*, *op. cit.*, p. 68.

heure – s'expriment sur la colonisation européenne, ici en l'occurrence britannique, et en particulier sur son éventuel pouvoir de transformation des sociétés asiatiques. Ils le font dans des articles de journaux, des pamphlets, des discours, plus rarement dans des ouvrages¹¹. C'est, à ma connaissance, la première fois que des colonisés du Vieux Monde font entendre leur voix sur un sujet, jusque-là traité exclusivement par des auteurs occidentaux. Qui sont ces auteurs indiens ? Quelle est leur perception de la mission transformatrice du colonisateur britannique ? En quoi leurs positions rejoignent-elles celles des doctrinaires métropolitains, des économistes libéraux et de Marx ou en quoi s'en démarquent-elles ?

Le point de vue des intellectuels indiens passe par deux grandes phases. Durant la première moitié du XIX^e siècle, ils accueillent favorablement la domination britannique, plaçant leur espoir dans la capacité de la première nation industrielle du monde à moderniser l'Inde. Leur attente de voir la colonie rapidement et résolument remodelée sur le moule de la métropole sera cependant déçue. Dès lors, ils vont s'attacher, durant la seconde moitié du XIX^e siècle, à révéler ce qui leur apparaît comme la face sombre de la colonisation, rendue responsable de la régression économique de l'Inde et de l'appauvrissement de sa population. Nul doute, selon eux, qu'entre cette situation calamiteuse et la nature de la domination britannique il y a un lien que le colonisateur refuse d'établir.

Soulignons d'emblée que la contestation nationaliste du pouvoir colonial, qui se radicalise à la fin du XIX^e siècle, ne porte pas tant sur son principe que sur ses modalités. À aucun moment, les fondateurs du mouvement national, nourris de la tradition libérale anglaise¹², ne demandent la fin du régime colonial. Pour être « régénérée », l'Inde a tout à gagner, selon eux, à rester pendant longtemps encore étroitement liée à l'Occident à travers la domination britannique. Seulement, les bienfaits de ce long mariage désiré ne sauraient s'exercer que si

11. Sur ces auteurs indiens et leurs œuvres, voir B. Chandra, *The Rise and Growth of Economic Nationalism in India. Economic Policies of Indian National Leadership, 1880-1905*, New Delhi, People's Publishing House, 1966 ; le contenu de cette volumineuse étude, qui est la version remaniée d'une thèse de doctorat, est repris et résumé par Chandra dans « Colonial India. British versus Indian Views of Development », *Review*, vol. XIV, n° 1, Winter 1991, p. 81-167 ; pour un point de vue d'économiste sur le sujet, voir B.N. Ganguli, *Indian Economic Thought. Nineteenth Century Perspectives*, New Delhi, Tata McGraw-Hill, 1977.

12. B.N. Ganguli, *Indian Economic Thought*, *op. cit.*, p. 56-85. L'auteur tente, dans ces pages, de localiser chez les intellectuels indiens ce qu'il appelle l'« impact de la philosophie économique occidentale », où le libéralisme d'Adam Smith côtoie le nationalisme économique de Friedrich List.

le pouvoir colonial renonce au caractère absolutiste et exclusif qu'il revêtirait surtout depuis le milieu du XIX^e siècle.

Les intellectuels indiens connaissent, dans toutes leurs nuances, les grands courants de pensée qui traversent les milieux coloniaux britanniques entre le milieu du XVIII^e et le début du XX^e siècle, quant à l'action des autorités impériales dans les contrées d'outre-mer¹³. Ils en retiennent les aspects qui leur siéent. L'un de leurs exercices favoris consiste à puiser dans les sources britanniques les prises de position et les déclarations de personnalités anglaises qui, entre les années 1760 et les années 1860, affichent une sympathie au peuple indien, reconnaissant son haut niveau de civilisation, ou qui proclament leur attachement à l'idéal de gouverner l'Inde dans l'intérêt des *natives*, appelant de leur vœu des réformes en profondeur auxquelles seraient associées les élites autochtones. Pour les nationalistes indiens, dont le principal reproche fait au colonisateur britannique est de ne pas se montrer à la hauteur de la tâche grandiose qui est la sienne en Inde, il est important de rappeler que de grandes figures métropolitaines ont en leur temps regretté, comme eux-mêmes, que la puissance colonisatrice ne remplisse pas jusqu'au bout son devoir civilisateur.

En adoptant une telle attitude, la nouvelle élite veut montrer que les critiques qu'elle porte à la politique coloniale du jour ne remettent pas en cause son loyalisme envers la Couronne britannique. Venant d'un groupe, composé d'intellectuels et de lettrés caractérisés par leur double formation, indienne et anglaise, cette ambivalence ne surprend guère. Émanant essentiellement de hautes castes hindoues, qui déjà dans l'Empire moghol détenaient le monopole de l'instruction et de l'influence, cette élite se convertit, sous la domination britannique, à l'éducation occidentale, condition de la réussite sociale. Constituée d'une infime minorité d'indigènes anglophones des grandes villes, elle jouit dans la société indienne d'un prestige sans commune mesure avec son poids numérique. Elle est unie par sa maîtrise de la culture occidentale et par des sentiments de déception et de frustration qu'engendre chez elle la situation coloniale d'après les années 1860.

Certes, dès le début de l'ère coloniale, les Britanniques conçoivent la formation d'une couche d'Indiens éduqués à l'anglaise. Dans un texte célèbre, Thomas Babington Macaulay, éminent libéral anglais ne cachant pas son mépris pour le savoir oriental, préconise en 1835 la

13. Pour un passage en revue de ces courants de pensée, voir D.A. Low, *Lion Rampant*, *op. cit.*, p. 39-81.

formation d'une « classe d'individus indiens par le sang et la couleur de la peau, mais anglais par leurs goûts, leurs opinions, leurs idées morales, leurs conceptions intellectuelles »¹⁴. Mais le développement d'une véritable intelligentsia indigène n'entre pas dans les plans du colonisateur. Son émergence sera favorisée par l'introduction de l'imprimerie (1801), permettant le développement de littératures vernaculaires modernes ; la fondation d'une presse libre (le premier journal paraît en 1818) ; la création d'institutions d'enseignement modernes (dès 1816), où les disciplines traditionnelles (textes sacrés, droit hindou, grammaire sanskrite) côtoient les branches scientifiques occidentales ; et l'ouverture en 1857 des trois premières universités indiennes à Calcutta, Bombay et Madras.

Le prestige de l'Angleterre et de la science européenne reste grand dans le milieu des lettrés indiens, dont l'attitude à l'égard de la domination britannique se fait moins conciliante après la Grande Mutinerie. Aussi, la nouvelle intelligentsia locale se voit accusée de manque de loyauté par le pouvoir colonial qui prend ses distances avec elle. Parallèlement, l'idée d'une supériorité raciale des Anglais sur les Indiens se renforce après les années 1860, creusant davantage le fossé entre colonisateurs et colonisés. L'amélioration des communications avec l'Angleterre, permettant aux Britanniques de se rendre régulièrement en métropole et de faire venir leurs épouses dans le sous-continent, conforte la petite communauté blanche dans son penchant à vivre coupé de la société indienne. Par ailleurs, la réorganisation de la structure du gouvernement après la Mutinerie accroît le rôle de la haute administration, constituée par l'*Indian Civil Service* (ICS), corps de fonctionnaires recrutés en Angleterre parmi les diplômés d'Oxford et de Cambridge, pour la plupart originaires de la bourgeoisie et de la *gentry* métropolitaine¹⁵.

C'est dans ce contexte que les intellectuels indiens cherchent des chemins vers la modernité qui ne les contraindraient pas, en s'y engageant, à renoncer pour autant à leurs spécificités. Plus précisément, il s'agit, tout en se montrant ouvert à certaines composantes de la modernité occidentale aptes à réformer la société indienne, de relever le défi lancé par le colonialisme, en se remémorant que le niveau de développement précolonial du sous-continent n'était pas si éloigné de celui de l'Europe d'avant la révolution industrielle.

14. Cité par C. Markovits (dir.), *Histoire de l'Inde moderne 1480-1950*, Paris, Fayard, 1994, p. 401.

15. Sur le recrutement et le fonctionnement de l'ICS, voir A. Kirke-Greene, *Britain's Imperial Administrators, 1858-1966*, London, Macmillan, 2000, p. 87-124. Sur le recrutement des administrateurs britanniques en Asie et en Afrique, voir chapitre 4.

Avant de nous attarder sur le parcours et l'œuvre des deux hommes (D. Naoroji et R.C. Dutt) qui illustrent le mieux cette attitude alliant credo moderniste, loyalisme envers la Couronne et foi dans les potentialités économiques d'une Inde gouvernée selon les principes libéraux, considérons brièvement le point de vue de Rammohun Roy (1772-1833), qui passe pour être le premier intellectuel indien à s'interroger sur les conditions d'une modernisation économique du sous-continent en situation coloniale¹⁶.

Dix ans après la suppression du monopole de l'*East India Company* sur le commerce indien (1813), suppression synonyme de libre circulation des marchandises dans le sous-continent, Roy se pose la question de celle des hommes et des capitaux. Il place beaucoup d'espoir dans une immigration européenne « sélective ». L'implantation en Inde d'entrepreneurs privés dynamiques, compétents, prêts à investir durablement dans les activités productrices en recourant à des techniques nouvelles serait, selon lui, une contribution importante à la modernisation économique et sociale de la colonie. Roy ne propose évidemment pas de faire de l'Inde une colonie de peuplement européen, mais d'y faciliter la venue d'immigrants de qualité. Las ! Fidèle à l'idée que la société et l'économie indienne doivent être préservées des forces qui risqueraient de les désaxer, le colonisateur britannique d'abord interdit puis restreint sévèrement l'immigration à titre privé des Européens et leur accès à la terre¹⁷. Le résultat de cette politique restrictive est que d'un bout à l'autre de la période coloniale, le nombre total des Européens résidant en Inde reste inférieur à 0,01 % de la population du sous-continent (tableau 10). Qui plus est, le nombre de résidents européens « non officiels » y est presque dix fois moins élevé que celui des membres de l'administration et de l'armée impériale.

Comparés à Roy, Dadabhai Naoroji (1825-1917) et Romesh Chunder Dutt (1848-1909), les deux plus célèbres représentants de la nouvelle élite indienne¹⁸, ont une vision plus globale du rôle modernisateur de la colonisation. Tous deux sont des modérés, en ce sens

16. Point de vue présenté et analysé par B.N. Ganguli, *Indian Economic Thought*, op. cit., p. 29-55.

17. Pour plus de détails sur les politiques restrictives en matière d'immigration et d'accès à la terre, voir D. Arnold, « White Colonization and Labour in Nineteenth-Century India », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. XI, n° 2, January 1983, p. 133-158.

18. Sur la vie et l'œuvre de ces deux auteurs, voir notamment B.N. Ganguli, *Indian Economic Thought*, op. cit., p. 126-153 et 182-200 ; D. Kumar Das (ed.), *Great Indian Economists : Their Creative Vision for Socio-Economic Development*, vol. I : *Dadabhai Naoroji (1825-1917) : Life Sketch and Contribution to Indian Economy*, New Delhi, Deep and Deep, 2004 ; J.N. Gupta, *Life and Works of Romesh Chunder Dutt*, London, J.M. Dent and Sons, 1911.

qu'ils sont profondément convaincus des bienfaits de la présence en Inde des Britanniques¹⁹. Ceux-ci n'ont-ils pas établi à travers le sous-continent l'ordre et la paix, introduit l'éducation occidentale, édifié une administration solide et efficace, un système judiciaire de qualité ? Naoroji et Dutt ne cachent pas la « haute admiration » qu'ils ont de la « civilisation avancée » de la Grande-Bretagne et de son « œuvre coloniale » en Inde. Le premier reconnaît qu'une « réelle régénération (...) de l'Inde sur le plan matériel, moral et politique dépend d'une présence prolongée de l'autorité britannique. (...) Le peuple anglais, ajoute-t-il, a une tâche en Inde qui n'a pas de parallèle dans l'histoire du monde. »²⁰

Comme la plupart des autres membres de l'intelligentsia indienne, Naoroji et Dutt sont des métis culturels de haut vol. Tous deux sont des universitaires accomplis, figurant parmi les premiers Indiens à accéder à une position académique aussi bien dans le sous-continent qu'en Grande-Bretagne. Ils connaissent parfaitement Londres, le cœur de l'Empire, pour y avoir séjourné et travaillé pendant plusieurs années. Naoroji y fonde en 1859 sa propre entreprise d'import-export de coton brut. Dutt y enseigne un temps l'histoire de l'Inde à l'Université de Londres. Ils ont l'étoffe des pionniers : Naoroji est le premier Asiatique à devenir membre de la Chambre des Communes (1892) ; Dutt figure parmi les deux premiers Indiens réussissant à entrer à la fin des années 1860 dans l'*Indian Civil Service*²¹.

Mais le lustre de leur parcours ne tient pas seulement à leur statut d'anglicisé. Naoroji est un prêtre zoroastrien à la tête d'un mouvement influent dont l'objectif est de restaurer la religion des Parsis²² ; alors que Dutt est connu au Bengale pour sa carrière littéraire et en Inde comme traducteur des quelque 250 000 vers des deux plus fameuses épopées sanskrites de la mythologie hindoue (Ramayana et Mahabharata). Chacun publie, au début des années 1900, un ouvrage qui le rend célèbre et dans lequel sont posées les questions des sources de la richesse de l'Inde et des causes de l'extrême pauvreté de sa population.

19. D. Naoroji, *Poverty and Un-British Rule in India*, London, Swan Sonnenschein & Co., 1901, p. v-x ; R.C. Dutt, *Economic History of India*, London, Kegan Paul, Trench, Trübner, 1902 ; réimpression par Augustus M. Kelley Publishers, New York, 1969, vol. I, p. vii.

20. D. Naoroji, *Poverty*, *op. cit.*, p. 201-202.

21. Dutt y restera pendant plus de vingt ans. En 1915, seulement 63 Indiens y travaillent, soit 5 % du total du personnel de l'ICS.

22. Les Parsis – qui tirent leur nom de l'ancienne province perse de Parsa, l'actuel Fars – sont des Zoroastriens qui, plutôt que de se soumettre à l'islam, préfèrent émigrer au VII^e siècle en Inde où ils se regroupent autour de Bombay. Ils sont les premiers, après la conquête coloniale, à nouer des liens avec les milieux d'affaires britanniques. Voir également chapitre 7.

Deux « découvertes » les amènent à se poser, chacun à sa manière, de telles questions. Celle d'abord de la grandeur du passé indien, stimulée en partie par les recherches des orientalistes européens dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, donne naissance à la thèse d'un âge d'or hindou, antérieur au XVI^e siècle, qui séduit les premiers nationalistes et les amène à voir la domination britannique dans une perspective différente. Celle ensuite de plusieurs famines meurtrières²³, que le gouvernement de l'Inde peine à combattre, stimule des recherches critiques sur l'histoire économique du sous-continent et ébranle la confiance placée dans le colonisateur. L'analyse du colonialisme que proposent Naoroji et Dutt marquera fortement la pensée nationaliste indienne pendant plus d'un siècle. Tous deux affirment vouloir traiter la question avec la distance et la froideur qui siéent à tout débat dépassionné.

Dutt, qui se révèle le plus systématique des deux dans l'analyse²⁴, part d'une première constatation : « les sources de richesse nationale se sont restreintes en Inde sous la domination britannique »²⁵. Avant le XIX^e siècle, l'Inde était, selon lui, une grande nation manufacturière et agricole, dont les produits pénétraient avec succès les marchés d'Asie et d'Europe. La domination britannique a désarticulé l'économie indienne. Elle a entraîné une désindustrialisation profonde, non compensée par la mise en place d'un nouvel appareil de production manufacturier. La rupture du lien traditionnel entre industrie et agriculture, provoquée par la destruction des activités artisanales, serait à l'origine des problèmes agraires du sous-continent. Les terres cultivables sont soumises à la pression démographique d'actifs qui, en l'absence de développement d'industries modernes, n'ont d'autre alternative que de se replier sur l'agriculture. La base économique du pays s'est restreinte encore plus lorsque le colonisateur a mis l'Inde au service des industries métropolitaines. L'Inde a été réduite par les Britanniques au simple rôle de pourvoyeuse de produits agricoles bruts (notamment le coton) exigés par l'appareil de production manufacturier anglais.

Fragilisée par sa dépendance à l'égard d'un seul secteur économique, le primaire, l'Inde des campagnes est de surcroît soumise à

23. Selon Dutt (*Economic History of India*, *op. cit.*, vol. I, p. viii), au nombre de six entre 1877 et 1900 emportant 15 millions d'individus.

24. L'ouvrage de Naoroji réunit des articles, des discours, des rapports et de la correspondance écrits et prononcés entre 1853 et 1899. C'est un assemblage d'éléments disparates. Celui de Dutt, de facture plus classique, est d'un seul tenant.

25. R.C. Dutt, *Economic History of India*, *op. cit.*, vol. I, p. ix-x.

une charge fiscale trop lourde. C'est le deuxième constat de Dutt²⁶. Il admet que les Anglais n'ont fait que suivre l'exemple de l'État moghol qui n'a pu se maintenir pendant deux siècles et demi que grâce à l'impôt foncier, principale source de revenu dans le sous-continent. Mais à la différence des anciennes élites musulmanes qui, par manque de moyens, peinaient à atteindre leurs objectifs de taxation, les Britanniques montrent dans l'exercice de prélèvement fiscal une rigueur sans faille.

Troisième constat²⁷ : avant la colonisation, les taxes prélevées par le monarque étaient comme la « vapeur d'eau absorbée du sol par le soleil puis restituée à la terre en une pluie fertilisante ». Depuis que les Britanniques dominent l'Inde, cette ondée bienfaitrice n'arrose plus le sous-continent. Toute nation s'attend à ce que le produit des taxes prélevées sur son territoire soit pour l'essentiel dépensé à l'intérieur de ses frontières. Selon Dutt, cela a été le cas en Inde durant les siècles antérieurs à la domination britannique. « Sous les gouvernements les plus sages comme durant le règne des rois les plus stupides, le produit des impôts retourne au peuple et irrigue aussi bien le commerce que l'industrie. » Les Britanniques ont innové en considérant le sous-continent comme un vaste domaine dont les revenus peuvent être transférés à l'extérieur.

Une « saignée » coloniale ?

N'importe quelle nation, soutient Dutt, s'appauvrirait si, comme l'Inde, les sources de sa richesse se tarissaient et une fraction significative du produit généré en son sein était mise hors de sa portée. Ce point renvoie à la théorie de la saignée (*drain*), dont la paternité est habituellement accordée à Naoroji²⁸. La notion de *drain*, au relent mercantiliste, est élaborée entre les années 1780 et les années 1830 pour rendre compte de la singularité des relations économiques entre la Grande-Bretagne et l'Inde, relations placées sous l'égide de l'*East India Company*. Assimilée d'abord aux seuls mouvements de métaux précieux – une entrée ou une sortie d'or et d'argent étant considérée comme un « drainage » respectivement favorable ou défavorable – le terme sera de plus en plus utilisé par les administrateurs britanniques à partir de la fin du XVIII^e siècle

26. *Idem*, p. xi.

27. *Idem*, p. xiii-xiv.

28. On peut suivre, pas toujours aisément, l'élaboration de cette théorie chez D. Naoroji dans *Poverty, op. cit.*, p. 33-38, 56-62, 203-219, 220-230, 563-576, 654-660.

pour désigner un transfert de richesses vers la métropole, sous forme d'impôts et de revenus²⁹. Naoroji va s'emparer de ce mécanisme de pompage et le présenter comme étant au cœur du régime colonial. L'originalité de son apport est de lier le drainage économique à la pauvreté et à l'arriération de l'Inde.

Cela dit, Naoroji admet que l'Inde doit payer les « services » rendus par la métropole à la colonie. L'établissement de l'ordre et de la paix ; la mise en place d'infrastructures de transport et de communication ; les changements apportés dans les institutions et les mœurs ; tous ces bienfaits de la civilisation occidentale méritent rémunération. « Si l'Inde doit être régénérée par l'Angleterre, l'Inde doit accepter d'en payer le prix. »

Il est essentiel, pour Naoroji, que de son côté la métropole agisse envers sa colonie avec la même rectitude. La Grande-Bretagne doit faire preuve envers l'Inde de retenue, de sagesse et de responsabilité. Elle doit renoncer à la tentation d'y mettre à profit sa position dominante pour mettre le pays en coupe réglée. On décèle ici l'influence de James Mill pour lequel Naoroji ne cache pas son estime. La séduction qu'exerce sur l'intelligentsia indienne Mill – si peu amène envers la société indienne qu'il accuse de toutes les turpitudes – tient à certaines de ses positions libérales. Celle notamment proclamant « l'impossibilité morale qu'une colonie rapporte des gains à la métropole en lui payant un tribut permanent »³⁰ n'a pas échappé à l'attention des premiers nationalistes du sous-continent. Mill convient que l'Inde doit dégager un surplus d'exportation dans sa balance commerciale afin d'obtenir les devises nécessaires au paiement des tâches gouvernementales qu'y remplit la Grande-Bretagne. Ces paiements couvrant les services rendus ne doivent cependant pas être confondus, selon Mill, avec un tribut redevable par l'Inde assujettie à la métropole souveraine³¹.

Tout le mal, de l'avis de Naoroji, vient justement du fait que les Britanniques font subir à l'Inde une saignée qui va bien au-delà du paiement normal des services rendus. Cette idée de *drain*, exprimant une perte de substance par ponction, va avec le temps envahir à ce point la réflexion nationaliste que l'on pourra croire que le méca-

29. B.N. Ganguli, *Indian Economic Thought*, op. cit., p. 127-130.

30. J. Mill, *The Article Colony*, p. 18. Cité par J.-P. Platteau, *Les économistes classiques et le sous-développement*, Paris, PUF, 1978, t. 1, p. 336.

31. Ce point a été relevé et analysé par W. Barber, *British Economic Thought and India 1600-1858. A Study in the History of Development Economics*, Oxford, Clarendon Press, 1975, p. 136-138, 172-173.

nisme de pompage des richesses sévit à presque tous les niveaux de l'économie coloniale³².

Une saignée est faite dans le budget avec les *home charges*, ces dépenses que le gouvernement de l'Inde doit acquitter chaque année à Londres en livres sterling. Celles-ci englobent le coût d'entretien des forces britanniques stationnées en Inde, le paiement des fournitures achetées par l'administration et l'armée, les pensions versées aux retraités de l'armée et de l'administration, les intérêts des dettes contractées en Angleterre et les intérêts garantis aux détenteurs d'obligation des chemins de fer indiens. Pour couvrir de telles dépenses, l'Inde est tenue d'accroître ses exportations de produits bruts afin de dégager un excédent dans sa balance commerciale. Le mécanisme de drainage des richesses se loge ainsi essentiellement au niveau des échanges extérieurs du pays.

Il intervient encore au niveau de l'investissement des capitaux étrangers privés en Inde, dans la mesure où leurs détenteurs, pour la plupart d'origine anglaise, rapatrient les profits en métropole. Aussi, la croissance des investissements étrangers dans le sous-continent n'est pas tant un indicateur du progrès économique de l'Inde que de son appauvrissement grandissant³³.

Il en va de même pour la construction du réseau ferroviaire qui, avec l'essor du commerce extérieur et l'accroissement des investissements étrangers, passe, aux yeux du colonisateur britannique, pour de puissants facteurs de croissance économique. De l'avis des nationalistes, l'ouverture de dizaines de milliers de kilomètres de voies ferrées n'a pas insufflé de dynamisme au développement industriel de l'Inde³⁴. Pire, les effets de revenu induits par les investissements dans la branche ont largement profité à l'économie métropolitaine, qui a bénéficié de l'avantage de fournir l'essentiel du matériel nécessaire (rails, locomotives, etc.).

Pour Dutt, il faudrait, pour bien saisir la portée du processus de transfert de richesses, rappeler que la conquête de l'Inde n'a pas coûté un shilling au contribuable métropolitain, alors que la Grande-Bretagne a dépensé des millions pour acquérir ses autres colonies. De plus, lorsque la gestion de l'empire des Indes a été transférée en 1858

32. Sur les tentatives d'évaluation du montant du *drain* et sur les doutes émis par les administrateurs britanniques quant au bien-fondé de telles évaluations, voir B. Chandra, *The Rise and Growth of Economic Nationalism in India*, *op. cit.*, p. 644-649 et 673-688.

33. D. Naoroji, *Poverty*, *op. cit.*, p. 34, 38, 54, 226-227, 567-568.

34. *Idem*, p. 193-195.

de l'*East India Company* à la Couronne britannique, c'est le peuple indien qui a payé le coût du transfert³⁵.

Au total, à en croire les nationalistes, la saignée de l'Inde réduit les possibilités d'accumulation du capital dans le pays, la privant ainsi de ses potentialités de développement³⁶. La charge fiscale, trop lourde et mal répartie, imposée par l'État colonial à la population indigène constituerait un autre frein à la formation du capital. Fidèles à leur technique, qui consiste à avancer leur point de vue en citant une personnalité britannique adhérant à celui-ci, les nationalistes rappellent que le Marquis de Salisbury lui-même, alors qu'il était Secrétaire d'État à l'Inde en 1875³⁷, s'est montré favorable à une baisse de la charge fiscale pesant sur la paysannerie indienne, trop pauvre et fragile pour la supporter. « Du moment que l'Inde doit être saignée, déclara-t-il, mieux vaudrait appliquer la lancette sur les parties où le sang est congestionné, ou du moins là où il coule en quantité suffisante, et ne pas inciser celles déjà anémiées. »³⁸

Si seulement, regrettent les auteurs indiens, le produit d'une taxation aussi lourde était utilisé pour promouvoir le développement économique de la colonie et le bien-être de sa population. Au lieu de cela, il est gaspillé en dépenses militaires improductives et en frais administratifs excessifs. Même lorsqu'il alimente les investissements publics, il y a un biais, selon les nationalistes, en faveur des chemins de fer, ce qui pénalise le développement de l'industrie et des travaux d'irrigation, activités autrement plus porteuses.

Naoroji et Dutt ont conscience que ce qui leur apparaît comme des dysfonctionnements économiques ne vient pas seulement de l'inégalité des rapports de force entre colonisateurs et colonisés, si caractéristique de la situation impériale, mais aussi de l'aggravation des disparités de revenu. Dutt relève que le fossé économique qui sépare l'Inde des autres territoires de l'Empire britannique s'est élargi avec le temps³⁹. La Grande-Bretagne aurait, au tournant du xx^e siècle, un

35. R.C. Dutt, *Economic History of India*, op. cit., vol. I, p. 398-399 et vol. II, p. 220.

36. Voir l'interprétation différente qu'en fait Marx dans un article daté de 1857 (« Les revenus britanniques en Inde », article paru le 21 septembre 1857 dans le *New York Daily Tribune*, reproduit dans *Marx Engels. Textes sur le colonialisme*, Éditions du Progrès, Moscou, 1977, 177-181), où apparaissent les notions de « tribut » et de « saignée ».

37. Siégeant après 1858 à Londres, le Secrétaire d'État – poste occupé par Salisbury en 1866-1867 et 1874-1878 – est à la tête d'un véritable « ministère de l'Inde ».

38. Cité par R.C. Dutt, *Economic History of India*, op. cit., vol. II, p. xii-xiii. Pour d'autres exemples de dénonciations de la saignée par des administrateurs britanniques, voir *idem*, vol. I, p. 410-420.

39. *Idem*, vol. I, p. vi.

revenu par habitant vingt fois supérieur à celui de l'Inde⁴⁰. « Le pays le plus riche du monde s'abaisse à prélever chaque année (un tribut) sur le dos de la nation la plus pauvre. »⁴¹ Un tel prélèvement fait, selon lui, plus de mal à l'Inde, dont les habitants ne cessent de s'appauvrir, que de bien à la métropole.

Naoroji compare la confrontation de l'Inde avec la Grande-Bretagne à une « épreuve de fond entre un invalide famélique et un homme robuste chevauchant un coursier. » Une telle inégalité est, comme le révèle la politique tarifaire, le plus souvent préjudiciable au plus faible. Le libre-échange imposé par la métropole à la colonie a non seulement ruiné les industries traditionnelles locales et désarticulé l'économie indienne dans la première moitié du XIX^e siècle, il constitue de surcroît une entrave à la réindustrialisation de l'Inde⁴².

Les remèdes proposés par les nationalistes au « mal indien » sont dès lors évidents. Pour faire redémarrer l'économie indienne, dont le niveau se serait détérioré sous le régime colonial, il faudrait ramener le transfert des richesses dans des limites raisonnables, ce qui permettrait à la colonie de jouir sur place de la plupart des fruits de sa croissance. Il faudrait en outre que l'État intervienne pour activer et soutenir l'industrie et l'agriculture, dont le développement serait facilité respectivement par l'établissement temporaire de tarifs protectionnistes et par la réduction de la taxe foncière. Ce faisant, l'Inde retrouverait son niveau de développement d'avant la domination britannique, celui de l'époque où elle passait pour une contrée riche. Alors seulement, elle serait prête à s'accommoder du libre-échange.

On le voit, sur la question des freins et des moteurs de la croissance indienne, les nationalistes offrent des réponses très différentes, voire opposées à celles du colonisateur britannique. À l'instar des économistes classiques et de Marx, celui-ci met en avant essentiellement des facteurs internes (environnement naturel hostile, niveaux de développement bas au départ, institutions et système de valeurs inadaptés), considérés comme des obstacles à une croissance économique soutenue. Pour les penseurs du sous-continent au contraire, le niveau précolonial de développement de l'Inde n'est pas éloigné de

40. Sur les méthodes de calcul utilisées par les administrateurs britanniques et les nationalistes indiens pour déterminer le niveau et l'évolution de la pauvreté en Inde, voir B. Chandra, *The Rise and Growth of Economic Nationalism in India*, op. cit., p. 15-40.

41. R.C. Dutt, *Economic History of India*, op. cit., vol. I, p. xiv.

42. D. Naoroji, *Poverty*, op. cit., p. 61-62 ; R.C. Dutt, *Economic History of India*, op. cit., vol. I, p. x-xi.

l'Europe occidentale d'avant la révolution industrielle. Les caprices de la nature (notamment une pluviométrie irrégulière) n'expliquent en rien l'arriération du pays ou la pauvreté du gros de sa population. Le seul point de convergence entre les deux traditions de pensée a trait aux institutions autochtones, que presque tous les nationalistes du XIX^e siècle assimilent à des entraves au progrès.

Par ailleurs, les nationalistes ne sont pas persuadés, comme les Britanniques, que l'essor du commerce extérieur, l'arrivée des capitaux métropolitains et les programmes de grands travaux d'équipement soient de véritables moteurs de la croissance. Sensibles au revers de la médaille, ils dénoncent les travers d'une domination coloniale mal assumée, ainsi que sa logique de subordination de l'économie indienne aux besoins et aux intérêts du commerce, de l'industrie et du capital métropolitains. Ce que le colonisateur croit être des facteurs de croissance inhiberait en réalité celle-ci.

Aussi, les mesures préconisées par l'élite instruite (diminution des *home charges*, réduction de la fiscalité foncière, instauration d'une protection douanière temporaire) pour relever la situation économique et sociale de la colonie ne pourraient être appliquées qu'à certaines conditions. Les autorités impériales ne devraient plus donner systématiquement la priorité aux intérêts des groupes de capitalistes métropolitains engagés sur le marché indien⁴³. Elles devraient en outre associer la nouvelle élite à la gestion du pays, en facilitant notamment l'accès des Indiens à l'*Indian Civil Service*. Car le gouvernement de l'Inde, d'origine étrangère, est incapable, en dépit de sa bonne volonté, d'assurer le bien-être matériel du peuple⁴⁴. Voici comment J. Nehru décrit les membres de l'ICS, organe prestigieux mais routinier et déconnecté du pays : « Ils évaluaient mal les forces qui étaient à l'œuvre dans la société contemporaine. En dépit de leur plaisante prétention d'être les gardiens et les dépositaires de la confiance des masses indiennes, ils connaissaient peu ces dernières, et moins encore la nouvelle et agressive bourgeoisie. »⁴⁵

L'intelligentsia indienne s'étonne que les Anglais refusent le bénéfice du système politique libéral en vigueur en métropole à des sujets d'outre-mer qui adhèrent sans restrictions à ce système. Elle exprime son espoir d'un tournant libéral dans la politique britannique et de

43. R.C. Dutt, *Economic History of India*, op. cit., vol. I, p. xvii.

44. *Idem*, vol. I, p. xviii.

45. J. Nehru, *An Autobiography*, London, The Bodley Head, 1955, p. 443.

l'application non discriminatoire en Inde des principes constitutionnels anglais, dont jouissent les colonies de peuplement (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud). Naoroji ne se lasse pas de rappeler qu'à partir du moment où ils ont pris en main les affaires du sous-continent les Britanniques se sont engagés à gouverner l'Inde selon les principes du « libéralisme, de la liberté et de la justice ». Les autorités coloniales, accusées de ne pas tenir leurs engagements, auraient tort, écrit Naoroji, de prendre les Indiens pour des « Africains sauvages », incapables de voir par eux-mêmes que, contrairement au tableau idyllique que brossent ces autorités pour l'opinion publique métropolitaine, l'Inde court le risque d'être anéantie sur le plan économique et dégradée sur le plan moral. Il somme la Grande-Bretagne de se conduire avec droiture et de cesser de dévier de sa mission civilisatrice, si elle ne veut pas la « destruction de l'Inde » et la « ruine » de tout l'édifice impérial.

Dutt, quant à lui, considère qu'un arrangement équitable est possible⁴⁶. S'il est admis, avance-t-il, que les deux nations bénéficient de la fondation de l'empire des Indes, alors chacune doit contribuer à son coût : l'Inde en payant pour sa propre administration et la Grande-Bretagne en s'acquittant des *home charges* et en rémunérant l'*East India Company* pour avoir fondé un empire si avantageux pour son commerce, sa puissance et pour ses fils auxquels l'Asie offre une carrière. Au lieu de cela, depuis le début de la domination britannique, un « drainage économique » s'est mis en place, dont le volume ne cesse de croître avec le temps, contribuant ainsi à appauvrir une nation autrefois prospère.

« Excédent colonial » et « politique éthique » à Java

Un même mécanisme de transfert de richesses, induisant les mêmes effets négatifs sur les populations indigènes, passe pour être mis en place à Java de 1830 à 1870 par les Hollandais. Il s'agit d'un système de prélèvement – dit des « cultures forcées » (*kultuurstelsel*) – dont l'implantation s'effectue dans un contexte et selon des principes particuliers.

Entre la fin du XVIII^e siècle et le milieu du XIX^e siècle, les Pays-Bas connaissent une nette détérioration de leur position économique

46. R.C. Dutt, *Economic History of India*, op. cit., vol. I, p. 409.

internationale. Sévèrement touché par la guerre anglo-hollandaise (1780-84), l'occupation française (1795-1813) et la « perte » de la Belgique (1830), le pays cède du terrain face à ses concurrents européens. Sur le front colonial, les Anglais chassent les Hollandais de Ceylan, du Cap et d'une partie de la Guyane, et les délogent du lucratif commerce interasiatique. Par ailleurs, la faillite des Compagnies néerlandaises des Indes orientales et occidentales, la prise en charge par l'État hollandais de leurs dettes et de leurs possessions d'outre-mer ; ainsi que les dépenses militaires consenties pour récupérer, en vain, la Belgique sécessionniste et conquérir Java (1825-30) plongent le budget des Pays-Bas dans un déficit abyssal⁴⁷.

Deux hommes d'État hollandais, le roi Guillaume I^{er} (règne 1814-1840) et Johannes Van den Bosch (1780-1844) organisent la mise en coupe réglée de Java nouvellement acquis, donnant à l'économie néerlandaise à bout de souffle un ballon d'oxygène. Le premier, soucieux de relever la situation budgétaire de son royaume, fait appel au second et lui donne carte blanche pour faire de Java une possession susceptible de dégager au plus vite de larges excédents.

Van den Bosch est un militaire de carrière et un homme politique de premier plan. À 17 ans, il s'engage dans l'armée et embarque pour Batavia, où il gravit rapidement les échelons de la hiérarchie militaire, en même temps qu'il s'enrichit en gérant avec succès une plantation. En 1830, il est nommé gouverneur général de Java ; en 1834, il devient ministre des Colonies. C'est par ailleurs un théoricien politique anti-libéral, préoccupé par le sort de ses compatriotes défavorisés et le niveau de vie des populations colonisées. À son retour de Java, il se consacre à l'étude de l'économie politique, adhère aux idées du socialiste anglais Robert Owen, s'intéresse à la pauvreté urbaine en Hollande, aux systèmes coloniaux. Sur ce dernier thème, il publie un pamphlet (*Nederlandsche bezittingen in Azia, Amerika, en Afrika* – « Les possessions hollandaises en Asie, Amérique et Afrique ») dans lequel il soutient que le libéralisme économique est un système qui va à l'encontre des intérêts du colonisateur et des autochtones.

Selon Van den Bosch, le meilleur moyen de mettre en valeur les colonies hollandaises, compte tenu de leur niveau de développement, est de maintenir leurs structures traditionnelles. Les soumettre aux lois destructrices du marché serait contre-productif. La politique

47. M. Wintle, *Economic and Social History of the Netherlands. Demographic, Economic and Social Transition*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 137-140.

libérale et anti-nobiliaire menée à Java durant les intermèdes français (1808-1811) et britannique (1811-1816) est, à ses yeux, une hérésie. Rien ne sert de s'en prendre aux privilèges et aux ressources des souverains et des aristocrates locaux, ni de les présenter comme des despotes dépravés saignant à blanc des paysanneries au secours desquelles devrait voler une administration coloniale intrusive. Il faut s'en tenir au dogme établi par la Compagnie néerlandaise des Indes orientales qui, pendant deux siècles, s'est contentée d'appliquer une politique non interventionniste dans ses rapports avec les royaumes d'Insulinde.

De la meurtrière et destructrice guerre de Java (1825-1830), ultime baroud d'honneur des élites locales contre l'ordre colonial, Van den Bosch tirera la leçon en prônant une politique qui, dans ses grandes lignes, reste inchangée jusqu'à l'indépendance de l'Indonésie en 1949. Par ses prolongements, la guerre de Java apparaît comme l'équivalent insulindien de la Grande Mutinerie indienne de 1857. Dans un cas comme dans l'autre, le colonisateur européen, traumatisé par les réactions de rejet, préférera contrôler les populations indigènes par l'intermédiaire de chefs coutumiers plutôt que d'« occidentaliser » la gestion de sa possession. Voici comment Van den Bosch pose son diagnostic dans un rapport d'activité de 1833 remis à la fin de son mandat de gouverneur général des Indes orientales. Tous nos malheurs, écrit-il, ont surgi à partir du moment où « nous avons renoncé au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des populations indigènes. (...) Il paraît (désormais) évident que nous ne pouvons gouverner les Javanais qu'au moyen de leurs propres chefs. (...) Il s'avère dangereux d'affaiblir leur pouvoir et leur autorité, même au nom des plus ingénus idéaux. (...) La diminution de ce prestige et de cette autorité, une opération dont le gouvernement est supposé tirer bénéfice, doit être condamnée comme un acte de folie politique, car elle ne peut être réalisée qu'en offensant les sentiments profonds des Javanais (...) »⁴⁸.

Van den Bosch, comme tous les partisans du gouvernement indirect avant et après lui, fait de nécessité vertu. Vers 1830, la communauté européenne résidant à Java n'est forte que de 9 900 personnes ; la branche européenne de l'édifice administratif ne totalise qu'une centaine d'employés à plein-temps⁴⁹ ; alors que l'île abrite plus de

48. Cité par R. Bertrand, *État colonial, noblesse et nationalisme à Java. La tradition parfaite* Paris, Karthala, 2005, p. 202-203.

49. D'après C. Fasseur, *The Politics of Colonial Exploitation. Java, the Dutch, and the Cultivation System*, Ithaca-New York, Cornell University, 1992, p. 22.

10 millions d'indigènes (tableau 11). Dans une telle situation, le bon sens impose d'associer les aristocraties locales à la gestion de la colonie. De fait, après la guerre de Java, une bonne partie d'entre elles – il s'agit de la noblesse de service des *priyayi* – rejoint le corps des « serviteurs du royaume », branche indigène de la bureaucratie impériale.

C'est à l'intérieur de ce cadre institutionnel que Van den Bosch instaure à Java son « système des cultures forcées ». Celui-ci consiste essentiellement à accroître le surplus agricole en intensifiant le prélèvement traditionnel effectué par les élites locales sur les récoltes et le temps de travail paysan. C'est une forme de tribut. L'État colonial réquisitionne dans chaque village un cinquième des bonnes terres ; chaque actif masculin est tenu en outre de lui fournir un cinquième de son temps de travail. Sur ces terres, des plantations sont créées. Elles sont cultivées par la main-d'œuvre ainsi mobilisée. Une compagnie maritime d'État, créée par Guillaume I^{er}, a ainsi obtenues le monopole de l'écoulement et du transport des récoltes de café, de sucre et d'indigo. Le produit de leurs ventes en Europe est versé intégralement au Trésor hollandais. Ajoutons encore que les administrateurs coloniaux supervisent l'application des mesures à chaque étape du processus. Ils touchent un pourcentage sur les récoltes, ainsi d'ailleurs que les régents javanais, « associés » à la bureaucratie impériale.

Le système des cultures forcées se révèle, du point de vue du colonisateur, très efficace, en ce sens qu'il permet à l'État métropolitain d'empocher durant près d'un demi-siècle un « excédent colonial » (*batig slot*) mirobolant. De 1830 à 1870, plus de la moitié des revenus tirés de Java seront transférés directement au gouvernement néerlandais sous forme de tribut financier. Cet « excédent colonial », équivalant au quart du total des recettes budgétaires de l'État métropolitain, représente une somme globale de 870 millions de florins, soit le montant du revenu national des Pays-Bas en 1870⁵⁰. Ce qui a fait dire au meilleur spécialiste de cet épisode de l'histoire coloniale hollandaise que Van den Bosch réussit à « tirer de l'or de Java comme Moïse de l'eau du rocher dans le désert aride »⁵¹.

Non content d'imposer à la population des Indes orientales la charge de renflouer les caisses de l'État métropolitain, le colonisateur néerlandais lui fait payer également les coûts de conquête et de domi-

50. J.-P. Smits, E. Horlings, J.L. van Zanden, *Dutch GNP and its Components, 1800-1913*, Groningen Growth and Development Centre, Monograph Series No 5, 2000, p. 78-82, 172-174 et 212.

51. Selon l'expression citée par C. Fasseur, *The Politics of Colonial Exploitation*, op. cit., p. 25.

nation. En 1844, Java est contraint d'endosser les emprunts contractés pour conquérir l'île, ainsi que les dettes de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales. Quant aux dépenses d'administration nécessaires au maintien de l'ordre colonial, elles sont entièrement couvertes par des taxes locales, notamment sur l'opium et le sel. Le tribut fiscal versé par Java servira entre autres à régler la dette contractée lors des opérations militaires infructueuses contre la Belgique et à dédommager les propriétaires d'esclaves des Indes occidentales (principalement de Guyane, actuel Surinam) après l'abolition.

Les abus auxquels donne lieu le système des cultures forcées sont à l'origine d'une détérioration des conditions de vie des paysans javanais et d'une mise en péril de leur approvisionnement alimentaire. Le recul de la production de riz – responsable d'une famine en 1843-1848 – combiné à l'emballement démographique de Java débouche sur un renversement de la balance commerciale céréalière de l'île à partir des années 1880. Les 23 millions de Javanais sont ainsi parmi les premiers habitants du futur Tiers Monde à faire l'expérience de la dépendance extérieure pour assurer leur nourriture de base.

Aux Pays-Bas, l'établissement d'institutions plus démocratiques à partir de 1848 permet aux détracteurs du système de Van den Bosch de se faire entendre. En 1860, E.D. Dekker publie son fameux roman *Max Havelaar ou les ventes de café de la Compagnie néerlandaise*⁵². Il y dénonce les abus du monopole d'État et la rapacité des chefs indigènes envers les paysans, mais sans jamais contester le bien-fondé du principe de l'« excédent colonial ». Son livre, qui est un succès en Europe, ainsi que les révélations antérieures de W.R. Van Hoevell – pasteur à Batavia puis député « anti-colonialiste » en Hollande – contribueront au démantèlement du système des cultures forcées dans les années 1870.

Le système de prélèvement imaginé par Van den Bosch aura un prolongement inattendu et original, à savoir un programme d'aide destiné à une population colonisée à seule fin de réparer un tort occasionné. C'est un projet sans équivalent dans le monde colonial contemporain. Le programme, baptisé « politique éthique » (*ethische politiek*), est lancé par les Pays-Bas à Java au début des années 1900.

52. Traduction française en 2 tomes publiée en 1876 chez J.V.D. Hoeven (Rotterdam) et E. Dentu (Paris). Réédition en 1991 chez Actes Sud (Arles) sous un titre légèrement différent : *Max Havelaar ou les ventes de café de la Compagnie commerciale des Pays-Bas*. E.D. Dekker a vécu dans l'archipel indonésien presque sans interruption de 1839 à 1856, période durant laquelle il travaille dans l'administration coloniale.

Son instigateur est Conrad Theodor van Deventer, un homme de loi hollandais ayant séjourné dans les Indes néerlandaises de 1880 à 1897. À son retour en métropole, il devient un député influent du Parlement et un conseiller écouté du gouvernement. En 1899, il publie dans un périodique hollandais un article intitulé « Een eereschuld » (« Une dette d'honneur »), dans lequel il propose que les Pays-Bas s'acquittent de la dette contractée envers les Javanais pour les richesses indûment transférées de la colonie à la métropole durant la dernière phase du système des cultures forcées. « Restituer (ces richesses), c'est ça la *dette d'honneur* de la Hollande envers les Indes, *dette d'honneur*, puisque son acquittement n'est pas ordonné par des textes juridiques, mais par cette loi supérieure, qu'on appelle celle de l'honneur et de l'honnêteté. »⁵³ En 1901, la reine Wilhelmine annonce, dans son discours du trône, une enquête sur le niveau de vie de la population de Java, afin de déterminer dans quelle mesure il a baissé suite à ce pompage des ressources. Elle déclare à cette occasion qu'« en tant que nation chrétienne, les Pays-Bas ont l'obligation de mener une politique gouvernementale tenant compte du fait que le pays a un devoir moral envers le peuple » (javanais).

Dans l'esprit de Van Deventer, la « politique éthique » doit établir un programme d'aide financé par la métropole dans le but de promouvoir le bien-être d'indigènes appauvris et spoliés. C'est un acte de restitution et de justice qu'il estime à 200 millions de florins. En 1904, le Parlement néerlandais approuve un programme d'aide à Java d'un montant quatre fois moins élevé. Les résultats très décevants de la « politique éthique » s'expliquent en grande partie par la modestie du taux d'effort consenti par la métropole pour l'amélioration des conditions de vie des indigènes⁵⁴.

Un jeu à somme nulle ?

En Asie, le colonisateur européen n'est pas en position de remodeler les structures en place. Son pouvoir de domination lui permet de s'approprier des surplus, mais non de transformer véritablement les ensembles socio-économiques qui les génèrent. En Inde, le regard critique que por-

53. C. T. Van Deventer, « Een eereschuld », *De Gids* (Le Guide), Amsterdam, vol. 63, n° 3, mars-juin 1899, p. 228. C'est Van Deventer qui souligne.

54. Sur le bilan de la « politique éthique », voir la notice de P. van der Eng dans Ooi Keat Gin (ed.), *Southeast Asia. A Historical Encyclopedia from Angkor Wat to East Timor*, Santa Barbara, ABC-CLIO, 2004.

tent les premiers nationalistes sur le régime colonial britannique rejoint à certains égards le point de vue des auteurs libéraux et de Marx. Les uns et les autres se retrouvent pour montrer de l'impatience face à la prudence excessive du colonisateur et dénoncer sa démission. « L'empire des Indes sera considéré par l'Histoire comme la plus éclatante des œuvres humaines des temps modernes. Mais il serait malheureux que les futurs historiens disent que l'Empire a donné au peuple indien la paix, mais pas la prospérité. »⁵⁵ La nouvelle élite croit, comme la plupart des classiques, que le développement de l'Inde ne peut que favoriser et consolider celui de la Grande-Bretagne. Ensemble, ils partagent l'idée que le régime impérial, pour autant qu'il soit basé sur des principes libéraux, profitera autant à la colonie qu'à la métropole.

En revanche, ce qu'en dernière analyse disent les nationalistes indiens dans le dernier tiers du XIX^e siècle et au tout début du XX^e siècle, à savoir que l'arriération économique du sous-continent ne date pas de la période précoloniale mais est le produit de la domination britannique, contraste fortement avec ce qui s'écrit sur ce sujet en Europe depuis le milieu du XVIII^e siècle. Pour les auteurs occidentaux, l'explication des résultats décevants de la colonisation est à chercher plutôt du côté des pesanteurs et des résistances des systèmes asiatiques, alors que selon les auteurs indiens elle se trouverait dans le caractère inhibiteur du régime colonial.

Une autre originalité de cette « vision des vaincus » est l'idée que le colonisateur met en place depuis la conquête un mécanisme de transfert de richesses, unilatéral et sans compensation, de la colonie vers la métropole, sous la forme de salaires, profits, intérêts, rentes et impôts. La théorie de la saignée deviendra la principale arme de combat des nationalistes et, dans sa version simplifiée, l'explication commode retenue par les masses indiennes de leur extrême pauvreté. Le *drain* figure parfois au centre d'un jeu à somme nulle : d'un côté, il appauvrit l'Inde en la privant de ressources qui pourraient être investies dans la production, de l'autre il est une source d'enrichissement pour la Grande-Bretagne – « le plus grand, le plus riche et le plus glorieux pays du monde » (Naoroji) – qui s'en sert pour soutenir sa croissance économique. C'est une version de la vieille idée mercantiliste selon laquelle le « profit de l'un est dommage de l'autre » (Montaigne), c'est-à-dire que l'appauvrissement d'un partenaire soit nécessairement la cause de la prospérité de l'autre, idée reprise avec

55. R.C. Dutt, *Economic History of India*, op. cit., vol. II, p. xviii.

force après la Deuxième Guerre mondiale par l'école dite de la dépendance (chapitre 6).

Un même système de drainage des ressources est dénoncé à la fin du XIX^e siècle comme dépouillant Java et ses habitants de richesses pour les transférer à l'État hollandais. Des voix s'élèvent, non à Java mais aux Pays-Bas, pour demander que cesse ce pompage qui appauvrirait les populations indigènes et pour que soit lancé un programme d'aide afin de relever le niveau de vie d'une paysannerie javanaise injustement exploitée. Autrement dit, le point de vue des nationalistes indiens est largement partagé, dans un petit coin de l'Europe, par les détracteurs d'un système colonial jugé inique car vu comme contribuant à élargir les écarts de revenu entre Java et sa métropole, en enrichissant l'une au détriment de l'autre.

Chapitre 4

La pensée coloniale d'entre les deux guerres sous le charme discret du gradualisme

APRÈS LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE, passé le temps des dernières conquêtes, l'heure est à l'exploitation systématique des ressources et des hommes soumis à la *pax colonia*. Commencé en 1415 sur les côtes maghrébines avec la prise de Ceuta par les Portugais, le partage du monde se termine en 1936 dans la corne de l'Afrique avec la conquête de l'Éthiopie par l'Italie mussolinienne. De fait, l'apogée des empires coloniaux contemporains se situe durant l'entre-deux-guerres. Vers 1760, du vivant d'Adam Smith, la colonisation touche essentiellement l'Amérique et couvre moins de 25 millions de km², abritant quelque 27 millions d'individus. Vers 1938, elle s'impose sur près de 60 millions de km² et à plus de 720 millions de personnes, en grande majorité des Asiatiques et des Africains¹.

Pourtant, contrairement aux théoriciens classiques, à Marx ou aux auteurs indiens du XIX^e siècle, les économistes occidentaux de l'entre-deux-guerres ne se sentent pas véritablement concernés par le phénomène colonial, atteignant à ce moment une dimension planétaire. À l'inverse de leurs prédécesseurs, A. Marshall, A.C. Pigou, F.W. Taussig, I. Fisher, J.M. Keynes ou J. Schumpeter montrent, d'une manière générale, peu d'intérêt pour les problèmes de croissance à long terme et d'écarts internationaux de développement. Au point où,

1. B. Etemad, *La possession du monde. Poids et mesures de la colonisation (XVIII^e-XX^e siècles)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2000, notamment p. 171-186.

dans un ouvrage célèbre qu'il signe en 1955, Arthur Lewis peut écrire : « Un tel livre paraissait nécessaire parce que la théorie de la croissance économique retient une fois de plus l'intérêt général et parce qu'aucun traité exhaustif n'a paru sur la question depuis à peu près un siècle. La dernière grande œuvre embrassant un domaine aussi vaste est celle de John Stuart Mill *Principles of Political Economy*, publiée en 1848. »²

Par ailleurs, plus encore que les auteurs des XVIII^e et XIX^e siècles, les économistes occidentaux de l'entre-deux-guerres ignorent les mondes non européens. A. Smith, J.S. Mill ou K. Marx, bien que concernés avant tout par le développement du capitalisme en Occident, s'aventurent à analyser, du moins épisodiquement, certaines situations de « sous-développement », notamment en Asie. En revanche, les modèles et les analyses d'un Schumpeter ou d'un Keynes ne s'appliquent qu'aux économies capitalistes occidentales³.

Les questions de l'arriération économique et de la pauvreté de masse, relativement négligées dans les contrées riches après la Première Guerre mondiale, restent à l'ordre du jour dans différentes franges du monde colonial. Leur traitement montre cependant des signes d'essoufflement. En Inde par exemple, elles attirent l'attention d'un nombre plus restreint d'auteurs indiens et britanniques qu'auparavant. De plus, les rares qui s'interrogent sur le développement économique global du sous-continent recourent aux mêmes schémas que ceux élaborés au XIX^e siècle. Aussi, les camps qui s'étaient constitués auparavant ne font que coucher sur d'anciennes positions⁴.

C'est le cas ainsi de deux historiennes économistes anglaises – Lilian C.A. Knowles et Vera Anstey – qui se hasardent durant les années 1920 à poser un diagnostic sur le niveau général de développement de l'Inde, soumise au joug colonial à cette date depuis plus d'un siècle. Knowles et Anstey sont d'accord pour considérer l'économie et la société de l'Inde précoloniale comme archaïque. La première les décrit comme stationnaires⁵. Toutes deux sont d'avis que la coloni-

2. W.A. Lewis, *Théorie de la croissance économique*, Paris, Payot, 1967, p. 11. Arthur Lewis (1915-1991) reçoit en 1979 (date d'indépendance de Sainte-Lucie, colonie britannique dans les Caraïbes, dont il est originaire) le « prix Nobel » d'économie, pour avoir adapté les théories de la croissance aux spécificités des pays du Tiers Monde.

3. Excepté, pour Keynes, son *Indian Currency and Finance*, London, Macmillan & Co., 1913.

4. B. Chandra, « Colonial India. British versus Indian Views of Development », *Review*, vol. XIV, n° 1, Winter 1991, p. 134-160.

5. L.C.A. Knowles, *The Economic Development of British Overseas Empire*, London, George Rutledge & Sons, 1928 (2^e édition), p. 38 et 295.

sation a fait entrer l'Inde dans une transition à la modernité⁶. À la différence de Knowles qui affirme que depuis le milieu du XIX^e siècle l'Inde s'est engagée, sous la houlette britannique, sur la voie d'une croissance économique, accompagnée d'un accroissement du niveau de vie, Anstey voit l'Inde comme un cas typique de « développement économique arrêté »⁷. La cause essentielle du blocage n'est pas, pour Anstey, la domination coloniale, mais les faiblesses économiques et sociales internes du pays, que Knowles privilégie également pour expliquer la lenteur de certaines transformations⁸.

La principale nouveauté, après la Première Guerre mondiale, réside dans l'internationalisation de la question coloniale. Désormais, les problèmes économiques et sociaux des territoires d'outre-mer ne sont plus seulement du ressort des « experts en développement » de l'Europe impériale, mais font également l'objet de réflexions et d'études au sein du Bureau International du Travail (BIT) et surtout de la Société des Nations (SDN)⁹. Sans que toutefois cela change véritablement les habitudes de pensée : administrateurs coloniaux et fonctionnaires internationaux partagent, nous le verrons dans ce chapitre, la même vision gradualiste du développement économique et social. Vision selon laquelle une transformation trop brusque des communautés asiatiques et africaines sous tutelle risquerait, en rompant des équilibres fragiles en place, de les disloquer dangereusement.

Cette frilosité tranche avec l'audace de certains programmes lancés durant l'entre-deux-guerres en dehors du monde colonial. Des modèles de croissance passant pour être des raccourcis vers l'élévation rapide du niveau de développement économique sont adoptés par de nouvelles nations européennes (Yougoslavie, Roumanie, Tchécoslovaquie, Bulgarie), nées de la dissolution des empires austro-hongrois et ottoman, ainsi que par plusieurs pays d'Orient (Égypte, Turquie, Perse, Chine) et d'Amérique latine (Brésil, Chili) formellement indépendants. Soucieuses de combler leur retard économique sur l'Europe occidentale, ces entités optent pour un vigoureux nationalisme économique, cocktail de dirigisme étatique, de protectionnisme étroit et d'industrialisation à marche forcée. De telles

6. *Idem*, p. 266, 295, 297 et 313. V. Anstey, *The Economic Development of India*, London, Longmans, Green & Co., 1946, p. 7 et 471. 1^{re} édition 1929.

7. L.C.A. Knowles, *The Economic Development of British Overseas Empire*, *op. cit.*, p. 37, 274-275, 297, 313, 337, 457-458, 466 ; V. Anstey, *The Economic Development of India*, *op. cit.*, p. 5, 8, 471-472.

8. L.C.A. Knowles, *The Economic Development of British Overseas Empire*, *op. cit.*, p. 45, 155-158, 204-205, 393, 466, 510 ; V. Anstey, *The Economic Development of India*, *op. cit.*, p. 437, 473.

9. Créés respectivement en 1919 et 1920.

expériences sont inconcevables en situation coloniale. De fait, les écrits de Friedrich List, apôtre du nationalisme économique, n'inspireront véritablement les politiques économiques des États asiatiques et africains qu'après la décolonisation¹⁰.

Révolution industrielle et développement colonial : regards croisés

Pour tenter de comprendre pourquoi les autorités métropolitaines et les organisations internationales font preuve, durant l'entre-deux-guerres, de tant de retenue et de prudence dans les « stratégies » de développement qu'elles préconisent pour sortir les colonies de leur arriération économique, peut-être faut-il remonter dans le temps pour rappeler le climat particulier qui prévaut en Occident à partir du dernier tiers du XIX^e siècle¹¹.

À partir des années 1870 et 1880, soit plus d'un siècle après les débuts de la révolution industrielle en Angleterre, les métropoles occidentales entrent dans une phase de doutes et d'incertitudes qui s'étend jusqu'à la fin de l'entre-deux-guerres. Les difficultés qu'entraîne la Grande Dépression de 1873-1896, qui passe pour la première crise mondiale, sont perçues comme des signes de déclin, voire de décadence. Le ralentissement de la croissance en Europe occidentale, particulièrement marqué en Grande-Bretagne (première puissance économique et financière du monde et détentrice du plus grand empire colonial de tous les temps), semble indiquer que le « système économique (est) à bout de course »¹².

Dans un ouvrage qui a eu son heure de gloire à la fin du XIX^e siècle, Henry George capte ainsi l'air de son temps : « Dans les pays les plus civilisés, la confiance qu'on avait en l'amélioration de la vie, qui s'était graduellement formée depuis quelques siècles, et qui avait atteint sa plus grande force dans le premier quart de notre siècle, semble diminuer aujourd'hui. Ce ne sont pas là des signes d'une civilisation en

10. Avant la Deuxième Guerre mondiale, les écrits de F. List ne sont apparemment connus dans le monde colonial qu'en Inde (voir chapitre 3, note 12 en bas de page). Sur List et le nationalisme économique en dehors du monde colonial, voir T. David, *Nationalisme économique et industrialisation. L'expérience des pays de l'Est (1789-1939)*, Genève, Droz, 2009.

11. Exercice en partie tenté par D. Cannadine, « The Past and the Present in the English Industrial Revolution 1880-1980 », *Past & Present*, n° 103, May 1984, p. 131-172.

12. D. Landes, *L'Europe technicienne. Révolution technique et libre essor industriel en Europe occidentale de 1750 à nos jours*, Gallimard, Paris, 1975, p. 318.

progrès. C'est une civilisation qui, dans ses courants cachés, commence déjà à rétrograder. »¹³

Le pessimisme affiché dans le dernier tiers du XIX^e siècle quant à l'avenir du capitalisme industriel franchit un palier durant l'entre-deux-guerres. Il semble s'appliquer désormais à tout le système économique et monétaire international qui s'écroule après la Première Guerre mondiale. En 1923, Sidney et Beatrice Webb publient *Le déclin de la civilisation occidentale*¹⁴. Dans les années 1930, le thème du déclin du capitalisme cesse d'être le monopole de la gauche progressiste : en 1943, Joseph Schumpeter relèvera que « c'est un lieu commun de dire que la société capitaliste est, et a été depuis quelque temps, dans un état de décadence »¹⁵. Ce pessimisme se double d'un sentiment de désarroi face aux contrecoups de la Première Guerre mondiale et aux fortes fluctuations économiques qui font de l'entre-deux-guerres la période la plus critique et instable du XX^e siècle.

Quoi d'étonnant dès lors que la première génération d'historiens à avoir considéré la portée de la révolution industrielle établisse un lien entre les tourments de leur époque et ce qu'ils appellent les horreurs de l'industrialisation. La première interprétation de la révolution industrielle à être érigée en orthodoxie se forme dans les années 1880 autour des écrits des socialistes réformistes Arnold Toynbee, John Lawrence et Barbara Hammond, Sidney et Béatrice Webb. Sensibilisés par les problèmes sociaux de leur temps, ils voient dans l'industrialisation un phénomène brutal quant à son pouvoir de transformation économique et terrible quant à ses conséquences sociales.

L'aggravation des inégalités sociales et la persistance de la pauvreté, attestées par une pléthore d'études et d'enquêtes sur les conditions de vie des laissés-pour-compte du progrès économique, persuaderont une fraction de l'intelligentsia et de l'opinion publique européenne que la révolution industrielle n'a pas « marché ». Ce qui trouble les esprits est exprimé en une formule par Henry George : « L'association

13. Publié d'abord aux États-Unis en 1880 puis traduit dans les années 1920 dans une douzaine de langues dont le japonais et l'arabe, l'ouvrage de H. George est édité en France en 1925 (Félix Alcan, Paris) sous le titre *Progrès et pauvreté. Enquête sur la cause des crises industrielles et de l'accroissement de la misère au milieu de l'accroissement de la richesse. Le remède*. La citation est tirée de la p. 499. La thèse de Henry George (1839-1897) est que la concentration des richesses est la cause de la pauvreté.

14. Sidney et Beatrice Webb (respectivement 1859-1947 et 1858-1943) forment un couple célèbre de socialistes réformateurs anglais. Ils co-signent un ouvrage sur l'histoire du syndicalisme en Grande-Bretagne et figurent parmi les principaux fondateurs de la Société fabienne, créée en 1884.

15. Cité par D. Landes, *L'Europe technicienne*, op. cit., p. 729.

de la pauvreté avec le progrès est la grande énigme de notre temps. »¹⁶ Noircissant le tableau à outrance, les Hammond iront jusqu'à écrire que la révolution industrielle a créé « un système profane et brutal qui n'épargna ni les âmes ni les corps et qui dénia aux hommes et aux femmes le droit d'être traités comme des êtres humains. » Ce système « esclavagiste » ne serait pas, selon eux, différent de celui de l'Égypte ancienne, de l'empire romain ou des plantations américaines¹⁷.

La mesure de la pauvreté deviendra, dans un tel contexte, un exercice prisé. Dans sa fameuse enquête menée entre 1887 et 1903 sur les conditions de vie des ouvriers des faubourgs de Londres, Charles Booth est l'un des premiers à utiliser la notion de seuil de pauvreté. Pour ce riche armateur de Liverpool, fondateur de l'Armée du Salut, la *poverty line* de la population londonienne équivaut à un revenu minimum en dessous duquel un ménage avec trois enfants est incapable de subvenir à ses besoins, même nutritionnels¹⁸.

Plus tard, dans les années 1920, la SDN lance plusieurs enquêtes internationales dans le but de déterminer l'ampleur de la faim et de la malnutrition dans le monde. Le BIT, de son côté, multiplie, à partir des années 1930, les études comparatives sur les « standards de vie » de différents pays. Le BIT recommandera, sur la base des résultats de telles études, des « normes minima » pour la politique sociale des « pays dépendants », terme officiel à l'époque pour désigner les colonies et les territoires sous mandat. Il se mettra, à l'instar de la SDN, à établir systématiquement des comparaisons internationales des niveaux de consommation en retenant des critères comme l'alimentation, l'habillement, le logement, la santé et l'éducation. Tous ces travaux de recherche entrepris par les organisations internationales durant l'entre-deux-guerres contribuent à prendre la mesure des besoins du Sud¹⁹.

Par ailleurs, durant la Deuxième Guerre mondiale, Colin Clark publie sa fameuse étude, *Les conditions de la croissance économique*, dans laquelle il calcule les écarts de revenu entre différents pays du monde²⁰. Dès le début des années 1930, Clark est amené à s'intéres-

16. H. George, *Progrès et pauvreté*, op. cit., p. 8.

17. Cité par D. Cannadine, « The Past and the Present in the English Industrial Revolution », art. cité, p. 136.

18. M.E. Rose, *The Relief of Poverty : 1834-1914*, London, Macmillan, 1979, notamment p. 27-28.

19. Pour en savoir plus, voir J.G. Alcalde, *The Idea of Third World Development. Emerging Perspectives in the United States and Britain, 1900-1950*, Lanham, University Press of America, 1987, p. 77-81.

20. *The Conditions of Economic Progress*, London, Macmillan, 1940, voir tout particulièrement les p. 29-55.

ser aux disparités de développement à l'intérieur du monde colonial. « Lors d'une conversation fortuite mais très poussée » avec Austin Robinson – mari de la célèbre économiste Joan Robinson et précepteur durant de nombreuses années d'un prince héritier indien – celui-ci lui déclare que « la bonne façon de commencer un cours d'économie consistait à dire (...) que le revenu par habitant de l'Inde n'était égal qu'approximativement au quart, ou, de toute façon, à une petite fraction (...) du revenu par habitant de la Grande-Bretagne ». Et Clark de se demander : « Quelles étaient les causes de cette situation ? »²¹ Répondre à une telle question nécessite, selon Clark, de disposer au préalable d'instruments de mesure des écarts internationaux de niveau de vie. C'est à cette tâche qu'il s'attelle en réunissant un imposant matériel statistique qui révèle que, pour la décennie 1925-1934, plus de la moitié de la population mondiale se situerait au-dessous d'un seuil d'extrême pauvreté, c'est-à-dire à un niveau où les « besoins élémentaires ne peuvent être satisfaits »²². Ces centaines de millions d'individus souffrant d'« extrême pauvreté » sont dans leur grande majorité des Asiatiques et des Africains. Selon Clark, l'écart de revenu par habitant entre la zone la plus riche (Amérique du Nord) et les régions les plus pauvres de la planète serait, durant la décennie 1925-1934, de 1 à 14²³. Le fait que, pour la première fois, des chiffres froids illustrent un fossé que l'on soupçonnait entre pays riches et pauvres a beaucoup frappé les esprits à l'époque.

Si les résultats des enquêtes sur la pauvreté menées en Europe dans le dernier tiers du XIX^e siècle sont brandis par des réformateurs pour pousser l'État à intensifier sa politique sociale, la prise de conscience durant l'entre-deux-guerres des écarts de revenus jugés extrêmes entre le Nord et le Sud incite certains milieux intellectuels à exiger une action internationale pour améliorer les conditions de vie des peuples « attardés ». S. Webb écrit en 1901 : « Nous avons pris conscience (...) que nous ne sommes pas simplement des individus mais les membres d'une communauté, voire des citoyens du monde »²⁴. Autrement dit, et c'est une idée qui fera son chemin durant l'entre-deux-guerres, s'il

21. Cité dans G.M. Meier and D. Seers (eds), *Les pionniers du développement*, Paris, Economica, 1988, p. 68.

22. « *Insufficient to provide a subsistence* ».

23. Selon des calculs récents, un tel écart serait durant l'entre-deux-guerres de 1 à 10-12. P. Bairoch, *Le Tiers-Monde dans l'impasse. Le démarrage économique du XVIII^e au XX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1992 (1^{re} édition 1971), p. 459 ; A. Maddison, *L'économie mondiale 1820-1992. Analyse et statistiques*, Paris, OCDE, 1995, p. 206-218.

24. Cité par M.E. Rose, *The Relief of Poverty*, *op. cit.*, p. 30.

est urgent de remédier à la distribution inégalitaire des richesses au sein de communautés nationales, il n'en est pas moins indispensable de réduire les écarts de revenu entre pays riches et forts et contrées pauvres et faibles. L'affirmation de l'existence d'une communauté internationale va de pair désormais avec celle de la nécessité d'une redistribution des richesses au niveau mondial.

Toute phase historiographique a ses francs-tireurs qui défendent des positions à contre-courant de l'orthodoxie ambiante. Plutôt que de critiques dévastatrices, il s'agit habituellement de nuances apportées pour corriger une interprétation jugée par trop rigide. Les premières attaques lancées contre l'image d'une révolution industrielle identifiée à une rupture brutale et funeste datent des années 1920 et 1930. Il s'agit d'un point de vue qui, sans ébranler la vision dominante teintée de pessimisme et de catastrophisme, va influencer les milieux métropolitains qui s'interrogent sur les conditions et les chances de développement économique et social des colonies.

Selon ce point de vue alternatif et marginal, les changements dans le cadre de la révolution industrielle en Europe s'opèrent de façon graduelle. Contrairement à ce que soutiennent les historiens socialistes réformistes, les transformations liées à l'industrialisation n'ont rien de révolutionnaire. Elles sont plutôt lentes et localisées, aussi bien sur le plan sectoriel que régional. Le premier à avoir systématisé l'idée que la révolution industrielle est un processus de longue durée peu spectaculaire est J.H. Clapham²⁵. En soulignant le caractère très limité des changements vers le milieu du XIX^e siècle, soit environ un siècle après le début de la révolution industrielle anglaise, Clapham met en évidence la coexistence de différents modes de production et la survivance encore tard dans le XIX^e siècle d'« archaïsmes », c'est-à-dire de types d'organisation pré-industriels. En 1931 et 1934, deux autres historiens économistes anglais emboîtent le pas à Clapham²⁶. Le premier entreprend de démontrer que les « changements économiques du XVIII^e siècle ont été moins soudains, moins dramatiques et moins catastrophiques que Toynbee et ses disciples le croyaient. » Le second affirme que l'idée de « continuité du développement économique » doit imprégner notre interprétation de la révolution industrielle.

25. *An Economic History of Modern Britain*, Cambridge, Cambridge University Press, 3 vol., 1926-1938.

26. Il s'agit de A. Redford (*The Economic History of England 1760-1860*, London, Longmans, 1931) et E. Lipson (*The Economic History of England*, London, A. & C. Black, 1934). Cités par D. Cannadine, « The Past and the Present in the English Industrial Revolution », art. cité, p. 140-141.

Ces visions contrastées de la première expérience d'industrialisation moderne ne manquent pas d'influencer les « experts en développement » de l'entre-deux-guerres. Considérant les possibilités de croissance des régions pauvres et défavorisées sous domination coloniale, certains d'entre eux se déclarent contre une transformation trop rapide. Une modification trop brusque des structures économiques « indigènes » serait une menace pour l'équilibre jugé fragile des sociétés asiatiques et africaines.

On affirme parfois le caractère conservateur et paternaliste des politiques coloniales européennes, mais on oublie trop souvent leur dimension anticapitaliste. Derrière la frilosité coloniale, il y a la crainte de réactions politiques, sociales et culturelles aux changements trop violents. C'est une version, adaptée à la situation coloniale, de l'interprétation de la révolution industrielle qui privilégie les coûts humains de la « modernisation ».

L'originalité de certains « experts en développement » de l'entre-deux-guerres se trouve dans la manière dont ils combinent deux perceptions du progrès économique. Car, en même temps qu'ils dénoncent les risques de dislocation d'une transformation trop brusque, ils insistent sur les obstacles au développement à l'occidentale, représentés par l'héritage culturel et social différent des civilisations asiatiques et africaines. Ces « sceptiques »²⁷ croient en la nécessité, pour les régions pauvres et « attardées », de se développer, mais avertissent que compte tenu de ces obstacles ce serait inévitablement un processus difficile et très lent. Nous avons à faire ici à une version dérivée de l'interprétation gradualiste de la révolution industrielle.

Éloge de la lenteur

S'il fallait attribuer à la période de l'entre-deux-guerres une caractéristique particulière, c'est incontestablement l'attrait du gradualisme dans le traitement des problèmes de pauvreté et de retard économique en Asie et en Afrique qu'il faudrait mettre en avant. Voyons tout d'abord comment cette approche gagne la faveur des principales puissances

27. Comme les appelle H.W. Arndt, *Economic Development. The History of an Idea*, Chicago, The University of Chicago Press, 1987, p. 149. Il s'agit principalement de J.S. Furnivall (*An Introduction to the Political Economy of Burma*, éditeur inconnu, Rangoon, 1931) ; J.H. Boeke (*The Evolution of the Netherlands India Economy*, New York, Institute of Pacific Relations, 1942) et S.H. Frankel, (*The Economic Impact on Under-Developed Societies*, Oxford, Blackwell, 1953) spécialistes respectivement de la Birmanie, des Indes néerlandaises et de l'Afrique coloniale. Ces auteurs se considèrent eux-mêmes comme des « gradualistes ».

colonisatrices, puis comment son influence s'étend aux organisations internationales.

Depuis l'époque moderne, deux grandes doctrines opposées, celles de la tutelle et de l'impérialisme, dessinent des lignes de fracture au sein des milieux coloniaux qui, à la veille de la Première Guerre mondiale, continuent de débattre la finalité de la colonisation en recourant toujours aux mêmes arguments. Pour les tenants de la doctrine de la tutelle, la colonisation, dont le principe n'est à aucun moment remis en cause, implique dans ses modalités que l'œuvre de la puissance dominante, qui jouit de la supériorité tant matérielle qu'intellectuelle, se fasse au seul bénéfice des peuples « attardés ». Cette doctrine, formulée dès le ^{xvi}^e siècle par le Dominicain Bartholomé de Las Casas et le théologien Francisco de Vitoria (juriste et professeur à l'Université de Salamanque), attribue au colonisateur un mandat de civilisation, qui lui donne le droit d'intervenir afin de protéger les indigènes contre la tyrannie des chefs locaux et des lois coutumières. Le devoir d'imposer le bien justifie le droit d'ingérence et de tutelle.

À partir du ^{xvii}^e siècle, l'idée que les nations civilisées ont une obligation morale de développement au regard des peuples arriérés imprègne la pensée coloniale britannique. Elle sera exprimée avec force par Edmund Burke (1728-1797) au dernier quart du ^{xviii}^e siècle dans ses fameux discours à la Chambre des Communes dénonçant les injustices commises en Inde par les dirigeants de l'*East India Company*. Il est intéressant de relever au passage que, suivant Burke, de telles injustices découlent en partie du non-respect en dehors de l'Europe des normes occidentales de morale et de politique, sous le prétexte que celles-ci sont inapplicables dans les sociétés prétendument arriérées et despotiques. La doctrine de la tutelle (*trusteeship*) est une transposition au monde colonial de dispositions du droit anglo-saxon fixant les droits et les devoirs du tuteur. Celui-ci, chargé d'administrer les biens d'une personne mineure ou incapable de discernement (le pupille), doit agir dans le seul intérêt de ce dernier. Il ne doit tirer aucun profit personnel de l'exercice de ses fonctions. Celles-ci prennent fin avec l'accès à la majorité du mineur ou de la levée de l'incapacité du pupille.

La politique coloniale, inspirée de la doctrine de *trusteeship* dans sa version classique du ^{xviii}^e et du ^{xix}^e siècle, obéit en principe à trois règles : assurer la primauté (*paramountcy*) des intérêts des populations indigènes sous tutelle sur ceux d'éventuels groupes allogènes (immigrants européens par exemple) implantés dans les possessions

d'outre-mer ; accorder à la puissance coloniale le contrôle total sur les affaires locales, afin de veiller à ce que le *self government* ne soit pas octroyé au seul profit de colons européens établis dans les territoires sous dépendance ; conduire les peuples sous tutelle aussi rapidement que possible au stade de l'émancipation.

Autrement dit, pour la métropole, la colonisation est une charge, qui ne présente d'autre avantage que celui de transmettre les bienfaits de la civilisation la plus avancée. Ce qui enlève à la tâche, proprement missionnaire, tout aspect de calcul mercantile ou d'intérêt égoïste que ce soit à court ou à long terme. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la notion de *trust* commence à être appliquée au domaine colonial anglais et notamment en Inde (chapitre 3). Elle implique que le tuteur – la Couronne ou ses agents – œuvre au seul intérêt du peuple assujéti, qui une fois parvenu à un stade de développement jugé suffisant, se détermine lui-même.

À l'opposé de la doctrine de la tutelle, celle de l'impérialisme considère la colonisation comme un moyen pour les métropoles de s'approprier des débouchés commodes pour leurs produits d'exportation, des sources d'approvisionnement sûres et bon marché de matières premières et des lieux de placement rémunérateurs pour les capitaux, toutes fonctions supposées nécessaires à leur développement économique. Pour les tenants de l'Empire, la colonisation se doit d'être une opération rentable. Au cas où les charges supportées dépassent les bénéfices attendus, elle devrait être abandonnée.

Les débats sur la finalité de la colonisation, auxquels les économistes classiques (chapitre 1), Karl Marx (chapitre 2) et les premiers nationalistes indiens (chapitre 3) prennent part à des degrés divers entre le XVIII^e siècle et le début du XX^e siècle, s'intensifient après la Première Guerre mondiale. Les colonisateurs sont pris à parti et dénoncés de toutes parts – aussi bien par Lénine et le Komintern que par le président américain W. Wilson et la gauche réformatrice européenne – pour se cramponner à leurs intérêts égoïstes dans des chasses gardées d'outre-mer, lieux de pratiques restrictives et passéistes.

Les critiques visent avant tout la Grande-Bretagne et la France qui, à elles seules, contrôlent vers 1913 près de 80 % du total des superficies et populations colonisées (tableau 3). La principale réponse à ces critiques viendra des îles britanniques, plus précisément de Frederick Lugard qui, pour les neutraliser, élabore la théorie du « double mandat », censée concilier mission civilisatrice et exploitation des richesses.

La pensée de Lugard aura une influence marquante non seulement dans les milieux coloniaux mais également, comme nous le verrons, au sein des organisations internationales. Elle mérite à ce titre que l'on s'y arrête.

Frederick Dealtry Lugard (1858-1945) est né en Inde²⁸. Il y mène une courte carrière militaire. Il y chasse le tigre, joue au polo et s'immerge dans la vie sociale des Britanniques, égarés au milieu de multitudes indigènes. Comme beaucoup d'autres avant lui, il se rend compte que le colonisateur britannique n'est pas en mesure de remodeler l'Inde, ce géant démographique (315 millions d'habitants vers 1913) possédant l'une des économies les plus complexes et l'une des sociétés les plus sophistiquées du monde, sans risquer de perdre le contrôle de la situation. De l'expérience coloniale indienne, il retient toute une série d'expédients : le maintien des structures en place, l'alliance avec des élites locales, le recours à une multitude d'intermédiaires autochtones, l'absence d'emprise européenne sur les terres et d'immigration blanche composée de paysans pauvres, d'ouvriers non qualifiés ou de chômeurs urbains. La colonie n'accueille que des fonctionnaires et des cadres, oiseaux de passage issus pour la plupart de hautes classes métropolitaines (chapitre 3).

Lugard, dont le parcours vient d'être brièvement esquissé, est un ardent partisan de l'impérialisme colonial²⁹. Il s'agit pour lui de soumettre à l'hégémonie de la Grande-Bretagne le plus grand nombre de territoires et de populations afin de faire du domaine britannique, selon la formule de Joseph Chamberlain³⁰, « un Empire qu'aucun autre Empire dans le monde ne pourra surpasser en grandeur, en population, en richesses ou en diversité de ressources ». Lugard croit en l'œuvre civilisatrice de la métropole et dans les bienfaits de la colonisation : « je suis profondément convaincu, écrit-il, (...) que l'action de la Grande-Bretagne a apporté aux races primitives le bonheur et le bien-être »³¹.

28. Margery Perham a écrit une biographie imposante de Lugard, avec lequel elle a travaillé durant les dernières années de sa vie : *Lugard*. Volume I : *The Years of Adventure 1858-1898* ; Volume II : *The Years of Authority 1898-1945*, London, Collins, 1956 et 1960.

29. Sur sa pensée, voir notamment C. Horrut, *Frederic Lugard et la pensée coloniale britannique de son temps*, Institut d'études politiques de Bordeaux, Centre d'étude d'Afrique noire, Bordeaux, non daté ; et J.E. Flint, « Frederick Lugard : The Making of an Autocrat 1858-1943 », in L.H. Gann and P. Duignan (eds), *African Proconsuls. European Governors in Africa*, New York, The Free Press, 1978, p. 290-312.

30. Joseph Chamberlain (1836-1914), supérieur hiérarchique de Lugard en tant que Secrétaire d'État aux Colonies de 1895 à 1903, est l'incarnation de l'impérialisme anglais de la fin de l'époque victorienne.

31. *The Dual Mandate in British Tropical Africa*, Edinburgh, Blackwood, 1926 (3^e édition), p. 118. Première édition datée de 1922.

À cet idéalisme civilisateur, Lugard ajoute une touche d'empirisme : « les institutions, si elles veulent obtenir le succès et assurer le bonheur et le bien-être des populations (colonisées), doivent être bien ancrées dans leurs traditions »³². Seules les institutions indigènes qui satisfont aux normes de conduite occidentale méritent, suivant Lugard, d'être conservées. En cas contraire, la puissance dominante a le droit, au nom de sa supériorité technique et intellectuelle, d'imposer ses valeurs par la force. Un tel droit est également affirmé au cas où les populations arriérées s'opposeraient à la diffusion de telles valeurs. Il est clair, pour Lugard, que la seule ligne d'évolution de l'Africain, et plus généralement de tout colonisé, est celle que lui fournit l'« ordre civilisé » établi par le colonisateur européen.

À beaucoup d'égards, l'opinion de Lugard ne diffère guère de celle d'hommes de tendances les plus diverses de son époque. Sa justification de l'impérialisme est très classique. Lugard croit, par exemple, en la nécessité et la rentabilité des colonies d'un point de vue économique : « il n'y a aucun doute que le contrôle (des colonies) loin d'être une charge pour la métropole est une source de gains véritablement importants »³³.

L'originalité de la pensée de Lugard est dans l'affirmation de l'idée d'un « double mandat ». Idée, qui avec la théorie de l'*indirect rule* (ou *native administration*), est son apport le plus marquant à la pensée coloniale de son temps³⁴. Lugard enrichit la doctrine du *trusteeship* d'un élément nouveau, en mettant en avant l'idée d'un autre mandat, celui de développer le territoire sous tutelle dans l'intérêt de l'humanité (*trust for the benefit of world development*). Ce second mandat ne détruirait pas le premier, à savoir celui de sauvegarder les intérêts des peuples indigènes. Selon lui, les « matières premières et les denrées vivrières des Tropiques – sans lesquelles la civilisation ne peut exister – doivent être développées à la fois dans l'intérêt des indigènes et dans celui du monde en général, sans restriction aucune »³⁵. Les peuples arriérés étant temporairement dans l'incapacité d'assurer eux-mêmes l'exploitation des ressources tropicales, ils sont tenus de déléguer aux nations avancées leur mise en valeur. C'est un nouveau mandat dont se chargent les puissances civilisées, non pas pour leur profit exclusif,

32. *Idem*, p. 211.

33. *Idem*, p. 608 et suiv.

34. Lugard, qui a en point de mire l'Afrique noire, reprend plusieurs idées avancées un siècle plus tôt pour l'Inde par des penseurs coloniaux britanniques (chapitre 3).

35. *The Dual Mandate*, *op. cit.*, p. 60.

mais pour le bien-être de tous les hommes. Ce qui suffit à justifier, aux yeux de Lugard, la situation coloniale.

Suivant l'auteur du *dual mandate*, les pays colonisateurs ne peuvent remplir ce mandat de développement que si le libre jeu de la concurrence est garanti. Il faudrait ainsi que les « ressources matérielles des territoires coloniaux soient librement accessibles » et que la compétition assure « le prix maximum » à la production commerciale indigène. L'obligation morale qu'ont les métropoles de mettre en valeur les ressources tropicales n'implique pas, pour Lugard, une action directe de l'État colonial. Certes, celui-ci se charge de mettre en place les infrastructures nécessaires (routes, chemins de fer, ports, voies d'irrigation), mais l'exploitation économique des possessions d'outre-mer revient à l'initiative privée. Les territoires dépendants assurent par ailleurs le financement de leurs propres besoins, sans avoir recours à l'aide de la métropole. Le principe de l'autonomie financière des colonies, auquel Lugard est entièrement acquis, aurait un double avantage : il épargne le contribuable métropolitain et participe à l'éducation des populations placées sous tutelle. « Une des façons de se préparer à prendre ses responsabilités consiste pour le territoire colonial à acquérir cette habitude de saine gestion financière qu'implique le principe du *financial self-supporting*. »³⁶

Interprétée la plupart du temps de manière défensive, la doctrine du *trusteeship* sert habituellement de justification à la suppression de situations (esclavage, trafics d'armes et d'alcool) ou de pratiques (paganisme) supposées contraires à la civilisation. C'est aussi en son nom que le colonisateur se sent tenu de corriger certains de ses abus : travail forcé, spoliation foncière, taxation excessive. Lugard donne la préférence à cette version traditionnelle du *trusteeship*. Il ressent moins la nécessité, comme d'autres praticiens de la colonisation à l'issue de la Première Guerre mondiale, de donner à la doctrine du *trusteeship* un aspect plus positif. Il est de ceux qui en appellent à la doctrine pour réprimer les abus ou moraliser la société indigène, plutôt que pour promouvoir des mesures favorables au progrès matériel et intellectuel des populations sous tutelle.

Ces deux finalités, à savoir la protection et le développement des peuples indigènes, sont inscrites, selon ce dosage, dans sa théorie de l'*indirect rule*. Il s'agit d'un système d'administration qui domine, entre la fin du XIX^e siècle et le milieu du XX^e siècle, la vie politique et sociale

36. *Idem*, p. 238.

de nombreuses colonies africaines. F. Lugard est l'un des principaux vulgarisateurs d'un système, utilisant les canaux d'autorité existants, inauguré par les Espagnols au début du xvi^e siècle dans les Caraïbes et dont s'inspirent par la suite notamment les Anglais en Inde, les Hollandais à Java (chapitre 3) et les Français en Indochine, en Tunisie ou au Maroc. Mais personne avant Lugard n'aura poussé à fond ce système, dont il perçoit les avantages lorsqu'il a à administrer la présence britannique en Ouganda et au Nigéria³⁷. Compte tenu des moyens rudimentaires (faibles investissements métropolitains, nombre réduit de fonctionnaires européens) mis à la disposition des administrations coloniales pour gérer les ressources humaines et matérielles autochtones, l'*indirect rule* semble à Lugard particulièrement bien adapté au contexte africain. Il s'agit d'une formule économique et commode à même de répondre aux besoins immédiats des territoires dépendants et de s'assurer la loyauté des chefs locaux et, indirectement, celle des populations soumises à leur autorité traditionnelle.

Aux yeux de Lugard, le système de l'*indirect rule* remplit plusieurs fonctions. Il intègre et subordonne à l'appareil administratif de la puissance coloniale les autorités coutumières. Il préserve les structures africaines, menacées de dissolution par la pénétration européenne, en évitant qu'un contact trop rapide avec la civilisation occidentale ne les détruise trop brusquement³⁸. Les cas de la Rhodésie du Sud (actuel Zimbabwe) et de l'Afrique du Sud, où le *direct rule* est établi sous la pression du colonat blanc, illustrent, suivant Lugard, le risque de dislocation des communautés locales et celui de « détribalisation » de l'indigène, « laissé à lui-même et exposé à une dégénérescence »³⁹. De tels risques sont dommageables au colonisateur dont la présence pourrait être remise en question par des populations brutalement désaxées. Pour autant, les structures en place ne doivent pas rester figées. Elles doivent s'ouvrir à l'évolution du monde moderne. Ainsi, l'*indirect rule* remplit aussi une fonction éducative⁴⁰. Par elle, écrit Lugard, il s'agit de « donner à la fois aux masses et aux dirigeants (autochtones) le stimulant du progrès ».

L'*indirect rule*, ainsi conçue, permettrait une progressivité dans l'évolution qui, pour Lugard, est de loin préférable à une dissolution

37. Outre ces deux territoires, l'*indirect rule* sera également appliqué, selon un dosage différent selon les lieux et les moments, au Ghana, au Tanganyika, au Soudan anglo-égyptien et au Kenya.

38. *The Dual Mandate*, *op. cit.*, p. 202 et suiv.

39. *Idem*, p. 215 et suiv.

40. *Idem*, p. 196.

précipitée des sociétés africaines. « Aller trop vite avec les peuples indigènes mène plus sûrement à la déception, voire au désastre, que ne pas aller assez vite. » Le système fournirait en outre la seule voie possible d'émancipation des populations colonisées. Suivant Lugard, c'est la meilleure école de préparation à la prise de responsabilité qui doit conduire à l'indépendance. La lenteur du rythme d'évolution et le caractère graduel du processus de transformation ne peuvent cependant que rendre ce but très éloigné : « le moment de la complète indépendance, estime Lugard, n'est pas encore visible à l'horizon du temps ».

Les méthodes d'administration indirecte ne manquent pas de séduire certains fonctionnaires coloniaux français. Le débat déclenché, dès le XVIII^e siècle, au sein de la grande famille de l'universalisme sur l'extension des principes des Lumières, à savoir les droits de l'homme et du citoyen, voit la victoire, à partir du milieu du XIX^e siècle, de ceux qui préconisent que leur généralisation doit être différée dans le temps pour les populations au niveau de civilisation jugé inférieur ou trop différent de celui de l'Europe. Ceux qui sont d'avis de les appliquer sans délai à tous sans distinction de race, de religion, de culture et de niveau de développement économique et technique verront leur position seulement l'emporter dans la seconde moitié du XX^e siècle.

À la fin du XIX^e siècle, la politique française dite d'association, considérant que la fusion entre des populations trop distinctes n'est ni possible ni souhaitable, l'emporte sur l'assimilationnisme, doctrine prônant l'extension aux colonies des institutions métropolitaines. Encore que la promesse de civilisation, dont l'avènement est fixé à une date indéterminée et lointaine, ne peut être tenue, selon les assimilationnistes, qu'après une longue œuvre de régénération. Les partisans de l'association, pour la plupart des hommes de terrain, estiment que les sociétés indigènes d'outre-mer sont trop éloignées de celle de la métropole pour que les Asiatiques et les Africains puissent être transformés en Français.

Aussi, la puissance dominante devrait se contenter de servir de tuteur aux populations indigènes qu'il convient de développer selon leur propre système de valeurs. La doctrine de l'association, comme l'*indirect rule*, signifie la poursuite de la politique de domination en prônant un paternalisme autoritaire. À la différence des expériences britanniques de *native administration*, sa mise en pratique sur le terrain ne s'effectue pas dans le domaine français sans réticences.

Cette différence s'expliquerait en partie par l'origine sociale des administrateurs coloniaux⁴¹. La plupart des cadres français, issus de la petite bourgeoisie et de classes populaires, se méfient des élites traditionnelles indigènes qui leur rappellent l'ancien régime féodal et monarchique. Robert Delavignette⁴² reconnaît que de nombreux administrateurs français voulaient soit « briser » les seigneurs féodaux locaux, soit les « utiliser » dans l'intérêt de la puissance dominante. « Les administrateurs anglais, relève-t-il, éprouvaient davantage de sympathie pour eux : c'était une aristocratie respectant l'aristocratie. »⁴³

À vrai dire, les administrateurs britanniques sont en majorité originaires de classes moyennes et supérieures rurales qui, s'ils ne sont pas membres de la *gentry*, s'identifient néanmoins à cette noblesse non titrée et à ses valeurs. Leurs prétentions aristocratiques, fondées sur une commune fréquentation des *public schools*⁴⁴ et des universités d'Oxford et de Cambridge, incitent les administrateurs britanniques à voir dans les chefs indigènes locaux des interlocuteurs privilégiés. Les *public schools* mettent l'accent sur les vertus d'inébranlable loyauté et de fidélité à la tradition. Transférées au contexte colonial, ces valeurs incitent à la protection des autorités et des pratiques coutumières⁴⁵.

Durant la première moitié du xx^e siècle, le recrutement des administrateurs britanniques, envoyés dans les colonies africaines, en Malaisie, à Ceylan (Sri Lanka) et dans le Pacifique occidental, demeure entre les mains d'un même homme, Ralph D. Furse⁴⁶. Malgré quarante ans passés à Londres et de nombreux voyages à l'étranger, Furse s'identifie à un campagnard. Le coin de terre où il résidera toute sa vie échappe à l'urbanisation et à l'industrialisation, qui ont tant bouleversé le quotidien de millions d'Anglais. Aussi, Furse reste jusqu'au début des années 1960 essentiellement un « *unreconstructed Victorian country gentleman* »⁴⁷. Il recrute de préférence des hommes ayant le

41. W.B. Cohen, *Empereurs sans sceptre. Histoire des Administrateurs de la France d'outre-mer et de l'École Coloniale*, Paris, Éditions Berger-Levrault, 1973, notamment p. 112-115.

42. Directeur en 1937 de l'École nationale de la France d'Outre-Mer (ex-École coloniale fondée en 1889) et chef-adjoint du cabinet de Marius Moutet, ministre des Colonies de 1936 à 1938.

43. Cité par W.B. Cohen, *Empereurs sans sceptre, op. cit.*, p. 114.

44. En réalité des établissements privés, dont les plus anciens, prestigieux et sélectes sont notamment Eton, Harrow, Winchester.

45. Voir à ce sujet H. Kublick, *The Imperial Bureaucrat. The Colonial Administrative Service in the Gold Coast, 1920-1939*, Stanford, Hoover Institution Press, 1979, notamment p. 102-118.

46. Furse fait, comme il se doit, ses études à Eton et à Oxford. Sur le système de recrutement et les critères de sélection qu'il privilégie, voir notamment R. Heussler, *Yesterday's Rulers. The Making of the British Colonial Service*, Syracuse (New York), Syracuse University Press, 1963.

47. Selon l'expression de R. Heussler (*idem*, p. 68).

même profil et le même credo que lui-même. Des hommes qui, parce qu'ils s'identifient avec les classes supérieures métropolitaines sans en être membres et qu'ils savent opposer les vices du monde manufacturier aux vertus du monde rural sans être eux-mêmes d'origine campagnarde, ne verraient pas grande différence entre un chef africain et un propriétaire terrien anglais.

Au sein de l'administration coloniale française, le « l'ugardisme » gagne du terrain à partir du dernier tiers du XIX^e siècle. Dès les années 1860, l'idée d'association est avancée en Algérie où Napoléon III prône « le respect absolu de la mentalité, des mœurs et des situations acquises indigènes ». En 1892, Jules Ferry lui fait écho : « il ne faudrait, déclare-t-il, livrer à aucun degré à l'élément européen les intérêts du peuple indigène »⁴⁸. Peu après, l'association est érigée en doctrine officielle. En 1901, P.M.R. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, considère qu'il convient de faire entrer les indigènes « dans le progrès » en les faisant « évoluer eux-mêmes non pas dans notre civilisation mais dans la leur. » En 1906, le ministre des Colonies enfonce le clou : « L'assimilation est une erreur funeste. Il faut y renoncer pour toujours. (...) Le principe fondamental de notre politique coloniale doit être le respect scrupuleux des croyances, des mœurs, des traditions des peuples soumis ou protégés. »⁴⁹ La « mise en valeur » des colonies africaines, qui implique notamment une monétarisation de l'économie et le développement du salariat, renforce le principe d'association en faisant craindre une désintégration partielle ou totale des sociétés autochtones.

Au début des années 1920, des voix s'élèvent au sein des cercles officiels français pour s'inquiéter du fait que la première génération d'administrateurs n'ait pas compris l'intérêt à respecter la cohésion traditionnelle des sociétés indigènes⁵⁰. Georges Hardy, l'un des techniciens de la colonisation les plus en vue⁵¹, considère que la mission de la France consiste en la protection des peuples colonisés et leur accession progressive à la civilisation française. Il voit la colonisation comme un « devoir d'aïnesse ». Le maréchal Lyautey – engagé dans les opérations de conquête en Indochine et à Madagascar, en poste en Algérie, puis nommé résident général au Maroc (1912-1925) –

48. Cité par C. Liauzu, *Colonisation : droit d'inventaire*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 124.

49. Cité par *idem*, p. 125.

50. Voir W.B. Cohen, *Empereurs sans sceptre*, *op. cit.*, notamment p. 140 et 165.

51. En poste pendant quinze ans, entre 1912 et 1926, en Afrique occidentale française puis au Maroc, Hardy est nommé en 1926 directeur de l'École coloniale.

donne à l'Exposition coloniale internationale qui se tient à Vincennes en 1931 son slogan : « La politique indigène est essentiellement une politique d'égards. »

Nul mieux qu'Albert Sarraut⁵² n'illustre la nouvelle tendance à tourner le dos au penchant français pour l'assimilation. Non seulement il se fait le chantre de l'association : « À son effort civilisateur, la France veut, à la mesure de leur capacité, associer ses protégés, les appeler progressivement à la gestion de leur pays, les habituer à cette collaboration par l'éducation et, partageant avec eux les responsabilités comme les bénéfices, hausser leur conscience peu à peu éveillée et transformée jusqu'au sentiment lucide de leurs devoirs, des obligations qu'ils contractent envers nous pour l'accroissement, la garde et la commune défense d'un patrimoine solidaire. Dans l'argile informe des multitudes primitives elle modèle le visage d'une nouvelle humanité. »⁵³ Mais il emboîte également le pas à F. Lugard en affirmant que le droit de mise en valeur des colonies, octroyé aux métropoles européennes, a une vocation universelle, ce qui fonde, comme nous allons le voir, le principe des mandats aux yeux de la SDN : « La France qui colonise va organiser l'exploitation à son avantage sans doute, *mais aussi pour l'avantage général du monde*, de territoires arriérés et de ressources que les races autochtones de ces pays arriérés ne pouvaient à elles seules ou ne savaient mettre en valeur, et dont le profit était ainsi perdu pour elles, comme pour la collectivité universelle (...). Il n'y a plus spoliation d'une race par une autre, mais *association* (...) »⁵⁴.

Le style particulier qui caractérise l'administration des empires britannique et français durant l'entre-deux-guerres reflète une motivation inattendue chez certains de ceux qui s'engagent dans le service d'outre-mer, à savoir le désir de recréer dans les colonies un monde en train de disparaître en métropole. La situation coloniale permet de continuer de croire dans les mérites d'un système remis en question dans une Europe en proie à une modernisation débridée. Un système dirigé par des élites supposées naturelles, veillant avec paternalisme aux besoins des ordres inférieurs et préservant les vertus d'un style de vie rustique, exempt des influences corruptrices des grandes cités industrialisées. On voit fleurir, après la Première Guerre mondiale,

52. A. Sarraut (1872-1962) est six fois ministre des Colonies, deux fois président du Conseil et gouverneur général de l'Indochine durant les années 1910.

53. « Exposé des motifs du projet de loi du 12 avril 1921 », cité par C. Liauzu, *Colonisation : droit d'inventaire*, op. cit., p. 125.

54. A. Sarraut, *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923, p. 87-88. C'est Sarraut qui souligne.

une sorte de romantisme conservateur et passéiste, attaché à préserver de la désintégration des civilisations asiatiques et africaines censées être régies par des modèles idéalisés parce que disparus en Europe.

Plusieurs hauts fonctionnaires coloniaux français illustrent, par leur action et leurs écrits, ce romantisme colonial déjà en vogue durant les premières phases de colonisation britannique dans le sous-continent indien. Robert Delavignette publie en 1931 *Les paysans noirs*, livre qui aura un certain succès en France et qui influencera beaucoup d'administrateurs coloniaux envoyés en brousse. Dans cet ouvrage, Delavignette, lui-même originaire d'une région agricole de Bourgogne, compare la vie des paysans africains et celle des agriculteurs français en mettant l'accent sur les similitudes. Les uns et les autres n'ont-ils pas, s'interroge-t-il, leurs coutumes locales et leurs valeurs, qu'il convient de prendre en considération ?

Plus traditionaliste, un haut fonctionnaire d'Indochine, érudit et passionné des civilisations asiatiques⁵⁵, écrit dans les années 1930 : « Permettez à un ami de ce peuple, de ces vieilles coutumes, de ces respectables traditions, de croire qu'en étudiant le passé on peut apprendre à conduire vers l'avenir une race que le hasard des évolutions a placée sous notre égide. (...) Ne détruisons rien du vieil édifice asiatique. (...) Faisons œuvre d'adaptateurs et non de démolisseurs ! (...) Conservons encore en Annam les douces poésies, les étangs où meurent les lotus, les images subtiles, (...) les lettrés à longue barbe et les mandarins dans leurs costumes archaïques et éblouissants »⁵⁶. La même vision se fait, chez Lyautey, plus aristocratique et esthétique : « Cette race marocaine est exquise. Elle est restée le refuge (...) de tout ce qui nous ornait au XVIII^e siècle. (...) Je reste dans ce pays tant que j'y jouis de mon sultan, de mes gens en burnous, de leurs traditions, de leur sens inné de la beauté et de la noblesse. »⁵⁷

Ces défenseurs de l'ordre politique et social établi, ces conservateurs des structures en place ne sont pas opposés à toute forme de pénétration du capitalisme occidental, malgré leur antipathie et leur méfiance à l'égard de l'industrialisation et de l'urbanisation, perçues comme des forces de déracinement et de dissolution. Leur préférence va à l'amélioration de méthodes culturelles dans l'agriculture, où les

55. Il s'agit de Pierre Pasquier (1876-1934), gouverneur général d'Indochine de 1928 à 1934.

56. Cité par P. Brocheux et D. Hémery, *Indochine. La colonisation ambiguë 1858-1954*, Paris, La Découverte, 1995, p. 108.

57. Cité par C. Liauzu dans *Dictionnaire de la colonisation française*, Paris, Larousse, 2007, p. 428.

rythmes de croissance sont supposés être suffisamment lents pour éviter dislocation sociale et désordre civil.

L'attitude ambivalente de la plupart des administrateurs européens en Asie et en Afrique à l'égard du transfert du progrès aux colonies peut s'expliquer par le fait qu'ils sont numériquement une toute petite minorité, dépourvus de légitimité, démunis de moyens financiers et en même temps les représentants de sociétés technologiquement avancées. D'où une modernisation faite de retouches limitées. Dans sa version coloniale, le progrès signifiera construire des chemins de fer, ouvrir des routes, étendre les installations portuaires, tirer des fils télégraphiques, entreprendre des travaux d'irrigation ou ériger des dispensaires, plutôt que lancer des programmes intégrés de développement économique et social ambitieux.

Il est frappant de voir à quel point la SDN et le BIT – qui dès leur création après la Première Guerre mondiale inscrivent parmi leurs objectifs fondamentaux l'amélioration du niveau de vie dans les territoires « attardés » et l'acceptation de plus vastes responsabilités par les nations « avancées » envers le bien-être des peuples démunis – adoptent dans leur approche des problèmes de pauvreté dans le monde le même gradualisme que les milieux coloniaux. Rien n'illustre mieux cette symbiose que le système des mandats de la SDN⁵⁸. Il s'agit d'un système de tutelle établi par l'article 22 du pacte de la SDN⁵⁹ et appliqué aux anciennes colonies allemandes et aux anciennes provinces non turques de l'Empire ottoman. Cet article relève que ces territoires « sont habités par des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne. » Il stipule que le « bien-être et le développement de ces peuples forment une mission sacrée de civilisation. » Pour remplir une telle mission, la meilleure méthode serait de la confier aux « nations développées qui, en raison de leurs ressources (et) de leur expérience (...), sont le mieux à même d'assumer cette responsabilité ».

Les mandats de la SDN présentent un caractère évolutif, en ce sens que leur type varie en fonction du « niveau de civilisation » des peuples mis sous tutelle⁶⁰. Les régions détachées de l'Empire otto-

58. Sur les origines modernes (fin XIX^e-début XX^e siècle) du système des mandats, voir R.W. Louis, « African Origins of the Mandates Idea », *International Organization*, vol. XIX, n° 1, 1965, p. 20-36 ; sur le système lui-même et ses caractéristiques propres, J.G. Alcalde, *The Idea of Third World Development*, op. cit., p. 49-56.

59. Texte fondateur de la SDN, le pacte est composé de 26 articles précédés d'un bref préambule. Il est adjoint au traité de paix de Versailles du 28 juin 1919 entre les Alliés et l'Allemagne.

60. Voir les six premiers points de l'article 22 du pacte de la SDN.

man – Syrie et Liban placés sous mandat français ; Palestine, Irak et Transjordanie sous mandat britannique – sont considérées avoir atteint un « degré de développement » suffisant pour jouir théoriquement d'une indépendance sous le contrôle temporaire de leur mandataire. Le niveau de développement supposé moins avancé du Togo, du Cameroun, du Tanganyika, du Ruanda et de l'Urundi – placés respectivement sous mandat français, britannique et belge – requiert une plus longue tutelle. Il y a enfin les entités, telles que le Sud-Ouest africain (actuelle Namibie dont le mandat est attribué à l'Afrique du Sud) et certaines îles du Pacifique austral (dont le mandat est donné à la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Japon) qui, par suite de leur petite taille et de leur « éloignement des centres de civilisation », « ne sauraient être mieux administrées que sous les lois du Mandataire, comme une partie intégrante de son territoire ».

Le système des mandats est une variante du *dual mandate* de F. Lugard. Il donne la primauté à la défense des intérêts des indigènes, relègue ceux de la communauté internationale en deuxième position et ne prévoit pas d'avantages particuliers en faveur de la puissance mandataire. Une Commission permanente des mandats, créée en 1920⁶¹, veille à l'application de ces principes. Son credo n'est autre que celui de la France et de la Grande-Bretagne coloniale, à savoir faire évoluer les indigènes dans le respect de leurs traditions. C'est une idée qui implique un improbable dosage entre ce qui est supposé bon dans les cultures autochtones et ce qui passe pour positif dans l'apport de la civilisation occidentale. D'où cet équilibrisme qui caractérise aussi bien le travail de la Commission permanente que l'action des nations colonisatrices attachées à la « politique indigène ».

Tout au long de son existence qui dure un quart de siècle, la Commission tente de contenir dans certaines limites le rythme de la croissance du commerce extérieur et des investissements étrangers dans les territoires sous mandat, afin de préserver la stabilité et l'harmonie, réelles ou supposées, des communautés sous tutelle. Elle privilégie, dans le processus de transformation, le rôle des facteurs de production locaux, à savoir la terre et le travail, en s'efforçant d'éliminer les pratiques d'expropriation et du travail forcé. Elle réduit, en revanche, le rôle du capital et de la technologie occidentaux, afin de

61. Composée principalement de représentants des puissances mandataires et coloniales – de 1922 à 1936, F. Lugard en est membre – la Commission est un organe purement consultatif, sans pouvoir décisionnel contraignant, soumettant ses suggestions au Conseil de la SDN, qui lui, décide. Ses fonctions sont transférées en 1945 au Conseil de tutelle des Nations unies.

limiter leur emprise sur des sociétés dont l'équilibre doit être sauvegardé. Autrement dit, la transformation des communautés indigènes ne doit pas être poussée trop loin : à trop tirer sur la corde de la « modernisation », celle-ci risquerait de rompre. D'un autre côté, il n'y a pas, de l'avis des membres de la Commission des mandats, d'alternative à la pénétration capitaliste occidentale. Mais pour que la transformation inéluctable des sociétés non européennes puisse être compatible avec la préservation de leur identité culturelle, il ne faudrait pas que la dose de progrès économique soit trop forte.

Le « développement » : une rupture dans la continuité

De ce qui précède, il apparaît que durant l'entre-deux-guerres le principe de tutelle est généralement interprété de manière défensive. Sa fonction pour les populations dominées est avant tout protectrice. C'est une formule paternaliste dans laquelle les méfaits supposés de l'exploitation menacent toujours de neutraliser les bienfaits attendus d'une politique active de développement. Elle est parfaitement illustrée dans un article écrit en 1926 par un haut fonctionnaire du *Colonial Office*⁶². Après avoir évalué l'étendue de la tâche qui attend le colonisateur préoccupé d'accroître le bien-être des populations dont il se considère le tuteur, l'auteur de l'article s'attarde sur les « problèmes sociaux qui résultent d'un développement économique rapide ». « Il est évident, écrit-il, que nous ne pouvons développer ces territoires et leur population si nous ne disposons pas des facilités qu'offrent les moyens de transport modernes, mais chaque ligne de chemin de fer que nous ouvrons, chaque route que nous construisons accroît notre pression et l'impact de notre pénétration. (...) Nous devons étudier avec détachement et objectivité les problèmes que nous avons nous-mêmes créés et nous assurer que dans notre ferveur naturelle pour le développement matériel nous ne disloquons pas plus que nous ne créons. »

La même retenue est conseillée à la métropole en matière de politique budgétaire. Les puissances colonisatrices se doivent de rester fidèles au principe de l'autosuffisance financière des colonies. Principe selon lequel les charges et les coûts de l'administration et de la « mise

62. W. Ormsby-Gore, « The Economic Development of Tropical Africa and its Effects on the Native Population », *The Geographical Journal*, vol. LXVIII, n° 3, September 1926, p. 252. Ormsby-Gore sera nommé secrétaire d'État aux Colonies en 1936.

en valeur » doivent être assurés par les revenus tirés d'impôts payés par les indigènes et de l'exploitation des ressources coloniales. Au nom de l'autonomie fiscale, les métropoles devraient s'abstenir d'accorder une aide financière à un territoire incapable d'équilibrer son budget⁶³.

Albert Sarraut est le premier à ouvrir une brèche après la Première Guerre mondiale dans cette conception défensive et frileuse de la politique coloniale. En 1921, il dépose devant le Parlement français un projet de loi ambitieux « portant fixation d'un programme général de mise en valeur des colonies ». Les députés ne le suivront pas dans son audace financière. L'idée de faire contribuer financièrement la France métropolitaine au développement des colonies est reprise en 1944 par la Conférence de Brazzaville et en 1946 avec la création du FIDES (Fonds d'investissement pour le développement économique et social), qui assumera essentiellement des dépenses d'infrastructure. L'engagement financier de la France sera jugé d'un côté dispendieux par ceux qui ne voient dans les colonies qu'un fardeau et de l'autre décevant, quant à ses résultats, par ceux qui dénoncent l'inadéquation des projets d'investissement avec le milieu local et les lenteurs d'exécution.

Le principe bien établi d'autonomie financière des colonies est une nouvelle fois battu en brèche avec le vote en 1929 par le Parlement britannique du *Colonial Development Act*. Celui-ci reconnaît que les colonies, pour se développer, ne peuvent plus uniquement s'appuyer sur leurs propres ressources financières. Les tâches de développement nécessitent une aide financière directe de la métropole, une intervention plus grande de l'administration coloniale, une certaine dose de planification et des projets à plus long terme⁶⁴.

L'abandon dans les empires britannique et français de la politique du « gouvernement minimal » nécessite la recherche d'une nouvelle définition, plus positive, du principe de tutelle. Sa fonction ne serait plus tant de protéger les indigènes du changement que de les « développer » sur le plan économique, social et politique. Dans cette quête d'un programme intégré de réforme coloniale, les métropoles font

63. Pour une exception à cette règle, voir le programme d'aide – baptisé « politique éthique » – lancé par les Pays-Bas et entièrement financé par les deniers métropolitains en faveur de la population de Java (chapitre 3).

64. Sur les différentes approches britanniques du développement économique et social des colonies, voir J.M. Lee, *Colonial Development and Good Government : A Study of the Ideas Expressed by the British Classes in Planning Decolonization, 1939-1964*, Oxford, Clarendon, 1967 ; P. Hetherington, *British Paternalism and Africa 1920-1940*, London, Frank Cass, 1978, p. 92-104 ; et surtout S. Constantine, *The Making of British Colonial Development Policy 1914-1940*, London, Frank Cass, 1984.

souvent appel au monde académique. À Londres, le *Colonial Office* crée à partir des années 1920 des comités d'experts pour l'éducation, la médecine, l'agriculture, au sein desquels professeurs d'université et chercheurs tiennent un rôle de premier plan. De part et d'autre de la Manche, économistes, sociologues, anthropologues et historiens sont invités à étudier l'évolution des conditions de vie des populations colonisées. En 1935, le gouvernement britannique confie à Malcolm Hailey la tâche de mettre sur pied une grande enquête sur la situation des colonies britanniques d'Afrique subsaharienne. Hailey s'entoure, pour l'occasion, d'une cohorte de chercheurs en sciences sociales envoyés sur le terrain. Les résultats de cette imposante entreprise, accompagnés d'analyses et de recommandations, sont publiés en 1938 dans un gros volume intitulé *An African Survey*⁶⁵. L'étude, qui fait forte impression sur les milieux coloniaux, contribuera à ébranler les fondements du gouvernement minimal.

Malcolm Hailey est moins connu en Europe continentale que Frederick Lugard. À première vue, leur démarche semble très opposée. Les deux hommes ont pourtant entre eux plusieurs points en commun. Tous deux sortent du moule indien. Hailey tout particulièrement qui fait une brillante carrière, longue de quarante ans, dans l'administration coloniale en Inde. Sa phase africaine, beaucoup plus courte, sera plus célébrée en raison de son rôle de directeur de l'*African Survey*. Comme Lugard, Hailey est, par son profil social, le candidat idéal pour l'administration coloniale de son temps. Il appartient, par ses origines familiales, à cette classe moyenne anglaise en voie de *gentrification* au XIX^e siècle. Il reçoit une éducation, dans l'une des meilleures *public schools* et à Oxford, qui lui inculque un mélange de sentiments typiquement victorien : un ethnocentrisme arrogant mâtiné d'un remarquable sens du devoir et de l'honneur. Il y a chez les deux hommes – anoblis pour services rendus – le même penchant à faire une vertu de l'incapacité objective de transformer de fond en comble certaines sociétés et économies coloniales, en l'occurrence celles de l'Inde et de l'Afrique noire. Dès les premières années de sa carrière administrative en Inde, Hailey se rallie à l'idée qu'il y a danger à soumettre l'économie domestique du sous-continent aux lois du marché libre. La perspective par exemple de voir apparaître une nou-

65. Sur la signification et la portée de cette étude monumentale, voir J.W. Cell, *Hailey. A Study in British Imperialism, 1872-1969*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 215-240. Par ailleurs, l'ouvrage de Cell constitue à ce jour la meilleure biographie de Hailey.

velle classe de capitalistes en milieu rural terrifie le gardien de l'ordre établi qu'est Hailey. Tout comme nombre de ses collègues en poste en Inde, il croit que la mission de l'administration coloniale est de protéger l'agriculture traditionnelle des forces destructrices du progrès. Aussi, lorsque Hailey affirme que le « développement » relève de la responsabilité de l'État métropolitain, qu'il s'agit d'une tâche qui exige des recherches, un programme, des dépenses, il prône une rupture dans la continuité⁶⁶.

Le besoin de réexaminer la politique du laisser-faire et d'interpréter le principe de la tutelle de façon positive est confirmé en 1939 par les résultats d'un rapport accablant sur la nutrition dans l'empire britannique⁶⁷. Chiffres à l'appui, ce rapport évalue l'étendue de la malnutrition de la majeure partie des populations indigènes sous domination coloniale. Au moment même où ce rapport est en préparation, de violentes révoltes éclatent dans les Antilles anglaises. Mieux que n'importe quelle enquête officielle, ces troubles, qui durent de manière intermittente de 1934 à 1938, attirent l'attention de l'opinion publique britannique sur les conditions de vie déplorables d'une zone de l'empire⁶⁸. La découverte en métropole de l'extrême pauvreté des populations de la Jamaïque, de Trinidad et des Bahamas rend les milieux gouvernementaux plus sensibles aux propositions de réforme de la politique coloniale.

De l'autre côté de la Manche, le public français est également informé durant ces années de la gravité de la situation matérielle des populations colonisées. Paul Bernard, entrepreneur et économiste, écrit deux ouvrages remarquables sur l'Indochine, où il évoque « l'obsédante vision d'interminables files humaines en haillons, sordides et faméliques, les épaules voûtées sous le poids de charges accablantes ». Il y cite les conclusions d'une enquête sur les conditions de vie dans

66. Voir notamment son discours intitulé « A Colonial Charter ». An Address by the Rt. Hon. Lord Hailey to the Annual Meeting of the Anti-Slavery & Aborigines Protection Society on May 28th, 1942 (non paginé).

67. Committee on Nutrition in the Colonial Empire, *Part I. Nutrition in the Colonial Empire, Part II. Summary of Information Regarding Nutrition in the Colonial Empire*, London, His Majesty's Stationery Office, 1939.

68. La situation durant ces années dans les *West Indies* fait l'objet d'une étude (*Warning from the West Indies. A Tract for the Empire*, Manchester, Ajer Publishing, 1936) par William Macmillan. Le séjour de cet historien sud-africain dans les Indes occidentales anglaises a à l'origine pour but de lui fournir, avec l'étude de ces îles sous domination coloniale depuis le milieu du ^{xvi}^e siècle, des termes de comparaison qui manquent à son livre en préparation sur l'Afrique noire. Celui-ci sera publié en 1938 sous le titre d'*Africa Emergent. A Survey of Social, Political and Economic Trends in British Africa* (London, Harmond Sworth). Macmillan y invite les autorités coloniales à intervenir de manière « positive » en investissant largement dans les infrastructures, l'éducation et la santé.

le delta tonkinois, selon lesquelles « la population vit à la limite de la disette et de la misère »⁶⁹.

Les résultats négatifs de plusieurs décennies de gouvernement minimal – destruction économique et sociale, malnutrition, pauvreté, ignorance – mettent les puissances colonisatrices devant leurs responsabilités. De partout des voix s'élèvent pour exiger que soient éliminés les « taudis de l'empire »⁷⁰. Certains reprennent la vieille idée d'assimiler les colonies d'outre-mer aux régions déprimées de la métropole et de traiter les premières de la même manière que les secondes. Dans un discours prononcé en 1941 à la *Royal Empire Society*, Malcolm Hailey s'interroge sur les implications d'une telle idée. Cela veut-il dire que l'Asie et l'Afrique coloniale doivent avoir les mêmes services sociaux, les mêmes institutions de formation, le même niveau de vie que la métropole ? Les efforts exigés pour atteindre de tels objectifs ne dépassent-ils pas la capacité financière de l'État ? L'opinion publique métropolitaine est-elle prête à accepter de tels efforts ?⁷¹ La réponse d'Albert Sarraut à ces questions est claire : « Pour arriver à notre âme actuelle, à nous Blancs, il nous a fallu des siècles et des siècles. (...) D'où il suit que nous ne pouvons pas sans erreur profonde et sans risque mortel pour (les races indigènes), appliquer *de plano* à des races hier encore si arriérées, des formes de vie sociale ou politique auxquelles nous ne sommes arrivés nous-mêmes qu'après un long et douloureux effort. »⁷²

L'engagement pris durant l'entre-deux-guerres par l'Europe impériale de contribuer financièrement au développement de ses colonies d'outre-mer, engagement qui pour la plupart des historiens marquerait la date de naissance de l'« aide au développement »⁷³, ne vise évidemment pas une égalisation des niveaux de vie. Certes, puiser dans le trésor métropolitain pour venir en aide aux populations des possessions d'outre-mer est une pratique nouvelle qui illustre le bouleversement des attitudes et des conceptions intervenu dans le monde

69. P. Bernard, *Le problème économique indochinois*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1934, p. 25 ; et *Nouveaux aspects du problème économique indochinois*, Paris, Fernand Sorlot, 1937, p. 8.

70. Selon l'expression de J.E. Flint, « McMillan as a Critic of Empire : The Impact of an Historian on Colonial Policy », in H. Macmillan and S. Marks (eds), *Africa and Empire. W.M. Macmillan, Historian and Social Critic*, Aldershot, Temple Smith, 1989, p. 225.

71. M. Hailey, « A New Philosophy of Colonial Rule. The State and its Overseas Dependencies », *United Empire. Journal of the Royal Empire Society*, vol. XXXII, n° 8, November-December 1941, p. 165.

72. A. Sarraut, « L'œuvre coloniale de la France », in L. Franck (dir.), *Étude de colonisation comparée*, Bruxelles, Goemaer, Imprimerie du Roi, 1924, p. 27.

73. Voir sur cette question la courte synthèse de D.K. Fieldhouse, *The West and the Third World. Trade, Colonialism, Dependence and Development*, London, Blackwell, 1999, p. 80-90.

colonial depuis le début du ^{xx}^e siècle. Il convient toutefois de souligner que les différents programmes d'« aide » lancés par les puissances colonisatrices durant la première moitié du ^{xx}^e siècle non seulement sont financièrement mal dotés, mais qu'ils promeuvent autant les intérêts de l'économie métropolitaine qu'ils satisfont les besoins des populations colonisées.

Il n'empêche, c'est une nouvelle donne qui par endroits vient troubler le jeu colonial. Les gouverneurs britanniques en poste en Afrique occidentale voient par exemple d'un mauvais œil les plans de développement élaborés à Londres⁷⁴. Toute velléité de développement intensif et soudain est perçue, par les administrateurs sur le terrain, comme une menace. Selon un gouverneur du Nigeria, « toute tentative de forcer le développement par des moyens artificiels et violents produiraient des résultats tragiquement déconcertants » (*tragically disconcerting*).⁷⁵ La hantise d'une fraction des milieux coloniaux britanniques de l'époque reste la désintégration prématurée des sociétés traditionnelles indigènes. Des programmes de développement ambitieux accéléreraient la « détribalisation » et le déracinement des paysans africains de leur milieu coutumier, ouvrant ainsi la voie à la constitution de « classes criminelles ». De tels bouleversements sociaux poseraient des problèmes insolubles à l'administration coloniale, mal outillée pour les maîtriser.

Les ambiguïtés de la « politique indigène »

L'idée de gradualisme qui domine la pensée coloniale de l'entre-deux-guerres, phase de « mise en valeur » par excellence des possessions d'outre-mer, n'est pas exempte d'ambiguïté. Qu'elle s'exprime à travers les formules du *dual mandate*, de l'*indirect rule*, de l'association ou du système des mandats, toujours apparaît le même dilemme. Comment maintenir en place les autorités coutumières et simultanément transformer les sociétés indigènes selon les normes européennes de progrès ? Jusqu'où aller dans le respect des cultures autochtones et jusqu'où étendre la civilisation occidentale ? Le conflit entre traditions et modernisation, que les formules imaginées durant l'entre-deux-guerres tentent

74. En 1940 est promulgué le *Colonial Development and Welfare Act*. Il prévoit le versement de cinq millions de livres sterling par an pendant dix ans (contre un million pour le *Colonial Development Act* de 1929) pour le développement économique et social des colonies britanniques.

75. Cité par A. Phillips, *The Enigma of Colonialism. British Policy in West Africa*, London, James Currey, 1989, p. 138.

de surmonter, continuera après la décolonisation d'être au centre des problèmes rencontrés par la plupart des sociétés ex-colonisées d'Asie et d'Afrique.

Face aux hésitations et aux contradictions du colonisateur tenu d'associer mission civilisatrice et exploitation des richesses, la « politique indigène » en viendra à être accusée d'anti-évolutive à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Il est vrai que l'accent mis sur la préservation des traditions discrédite toute protestation du colonisé « émancipé ». Pour peu que l'Asiatique ou l'Africain sorte des cadres traditionnels pour combattre le colonisateur sur son propre terrain, il lui est fait reproche de dévaluer son héritage culturel. Autrement dit, la mission civilisatrice ne peut opérer que si est affirmé le caractère primitif des sociétés assujetties.

En France coloniale, la croyance en l'assimilation viendra à être considérée comme dangereuse et inutile à la « vue d'Africains, habillés à l'européenne, parlant français et dénonçant le pays même qui leur avait procuré les soi-disant bienfaits de la civilisation »⁷⁶. Dès lors, le colonisateur se détourne de la nouvelle élite occidentalisée, qui refuse de jouer le rôle passif de relais qui lui est dévolu, pour s'intéresser, à travers ses paysanneries et ses autorités tribales, à l'Afrique « authentique ». Comme si seul l'indigène primitif et analphabète est susceptible de conforter les administrateurs coloniaux dans leur zèle civilisateur.

Après avoir vidé de leur signification les structures traditionnelles, faute d'avoir pu ou voulu les détruire pour les remplacer, le colonisateur tente de les réhabiliter de crainte que leur dissolution ne lui fasse perdre le contrôle de la situation. Ce faisant, il s'interdit d'être en phase avec les transformations des sociétés coloniales. R. Delavignette relève en 1931 que les « indigènes évoluent plus vite que les administrateurs (...). Il s'ensuit que les indigènes sont déportés très loin des buts que nous avons assignés. »⁷⁷

L'hésitation de la puissance dominante à aller jusqu'au bout de sa tâche transformatrice place les sociétés dominées dans une situation inconfortable. Déçus par la lenteur des changements, de jeunes Africains instruits expriment ainsi leur impatience au début des années 1930 : « Ce n'est pas que les Noirs ne peuvent pas se moderniser dans leur cadre, mais les Européens les arrêtent. »⁷⁸

76. W.B. Cohen, *Empereurs sans sceptre*, op. cit., p. 168.

77. Cité dans *idem*, p. 186.

78. *Race noire*, bulletin publié par un groupe parisien d'intellectuels africains ; cité dans *idem*, p. 201.

Colonisation et sous-développement du Tiers Monde

CE CHAPITRE couvre une période qui s'étend du début des années 1950 à la fin des années 1970. Elle peut être scindée en deux phases. La première, agitée par la « fièvre du développement », s'achève vers la fin des années 1960. Elle est suivie d'une seconde phase, marquée par la « crise du développement », faite de désenchantement et de doutes quant aux possibilités de venir à bout rapidement de la pauvreté de masse dans le monde. Fortement imprégnées du climat de la guerre froide, ces quelque trente années sont riches en débats théoriques et en luttes idéologiques. L'ambition du présent chapitre n'est pas d'en rendre compte de manière exhaustive, mais d'essayer de maintenir notre cap, à savoir débusquer le rôle attribué à la colonisation dans le devenir du Sud par les nombreux courants de pensée qui émergent après la Deuxième Guerre mondiale et dont les affrontements ou les rapprochements se situent sur de multiples fronts.

Le secret de la croissance

L'immédiat après-guerre marque la fin de l'ère coloniale et la naissance du « Tiers Monde ». Le démantèlement précipité des imposants édifices impériaux, dont la plupart mettent très longtemps à se constituer, ne fait subsister que des « débris d'empire », petites îles des Caraïbes ou guirlandes d'archipels du Pacifique, dont la superficie est aujourd'hui inférieure à 0,1 % des terres émergées et la population à 1,0 % de celle des ex-métropoles européennes. À titre de comparaison, les domaines

coloniaux en 1938 couvrent 41 % du total des terres émergées et le rapport entre populations colonisées et métropolitaines est de 368 %¹.

De cette rapide et ample décolonisation, faisant surgir pour la première fois sur une large échelle la question de l'héritage colonial, est issu le « Tiers Monde ». L'inventeur du terme, le démographe français Alfred Sauvy, relève dans un article paru en 1952 qu'à côté du monde capitaliste occidental et du monde communiste oriental, il en existe un troisième, trop souvent oublié, mais « le plus important, et en somme, le premier dans la chronologie. (...) Ce Tiers Monde, ignoré, exploité, méprisé comme le Tiers État, veut, lui aussi, être quelque chose. »² La cassure du monde, en pleine guerre froide, est telle que « dans une certaine mesure, les pays capitalistes jouaient le rôle de la noblesse à la veille de la Révolution (française) et les pays socialistes celui... du clergé »³.

Le parrain de l'expression « Tiers Monde » se permettra, au milieu des années 1970, de le répudier ou du moins d'en dénoncer l'archaïsme, tant ce bloc perd en une vingtaine d'années son homogénéité. « Le caractère commun de ces pays (n')est (plus désormais que) le souvenir d'une exploitation coloniale ou autre. » Prendre en compte la diversité et la différenciation d'entités naguère réunies dans un ensemble manquant désormais d'unité signifie, selon Sauvy, la « fin du Tiers Monde », mais pas « la fin de la pauvreté, loin de là, ni la fin du rôle des pays riches »⁴. Sauvy fait allusion à la croisade engagée, dès les années 1940, par l'Occident nanti contre le « sous-développement » dans le monde.

Chaque époque élabore son propre vocabulaire. Le terme « sous-développement » véhicule la vieille idée occidentale d'un retard à combler par les pays « arriérés » pour rejoindre les économies « avancées », celles-ci constituant la norme à atteindre le long d'un processus linéaire. La persistance à travers les âges d'une telle conception est tout à fait étonnante. Thucydide, qui passe pour l'historien grec faisant la part belle aux faits économiques et sociaux, écrit au IV^e siècle avant J.-C. : « nous vivions autrefois comme vivent aujourd'hui les barbares ». Pour la plupart des classiques, les sociétés « attardées » situées au degré inférieur de l'échelle de civilisation montrent à l'Eu-

1. B. Etemad, « L'Europe et le monde colonial. De l'apogée des empires à l'après-décolonisation », *Revue économique*, vol. LI, n° 2, mars 2000, p. 259.

2. A. Sauvy, « Trois mondes, une planète », *L'Observateur*, n° 118, 14 août 1952, p. 14. La dernière phrase est la transposition de la fameuse phrase de Sieyès sur le Tiers État pendant la Révolution française.

3. A. Sauvy, « Feu Tiers Monde », *Actuel Développement*, n° 1, mai-juin 1974, p. 5.

4. *Idem*, p. 7.

rope l'image de l'état qui était la sienne avant sa « modernisation ». De même pour Karl Marx, « le pays qui est industriellement le plus avancé ne fait que montrer au pays moins développé l'image de son propre avenir »⁵. Ce schéma, selon lequel il existe une seule ligne d'évolution que suivraient les pays à des vitesses différentes, continue de s'imposer durant la première moitié du xx^e siècle (chapitre 4). Il cède du terrain, comme nous allons le voir, durant les années 1960 et 1970.

Notons que les problèmes d'étiquetage, qui se posent après la Seconde Guerre mondiale, n'ont jamais été vraiment résolus. Faut-il remplacer « pays sous-développés » par « pays du Tiers Monde », laissant entendre à tort que ceux-ci auraient gardé leur unité de départ ? Faut-il plutôt parler de pays riches et pauvres, passant sous silence l'existence d'inégalités sociales parfois fortes en leur sein ? L'opposition Nord-Sud, employée à partir des années 1970, ne conviendrait-elle pas mieux, bien qu'elle ait un arrière-goût de déterminisme géographique et climatique ?

Ces problèmes de terminologie apparaissent comme accessoires aux nouveaux missionnaires du développement des années 1950. Reprenant le flambeau jadis porté par les économistes classiques et K. Marx, ils sont bien trop absorbés par leur tâche : changer la face du monde en montrant aux sociétés « traditionnelles » d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique comment accéder à la « modernité ». Tâche qui acquiert de surcroît un caractère d'urgence, car de manière plus aiguë qu'au xix^e siècle et durant l'entre-deux-guerres (chapitres 4) l'Europe ex-colonisatrice prend conscience, après la Seconde Guerre mondiale, des larges disparités dans la distribution mondiale des richesses.

À en croire certaines estimations récentes, les écarts de revenu par habitant entre le Nord et le Sud ne cesse de s'aggraver au xx^e siècle, passant de 1,9 en 1860 à 3,4 en 1913, 5,1 en 1950 et 7,4 en 1980⁶. Ce qui confère au phénomène une apparente irréversibilité. Le problème du « sous-développement » naît en grande partie de la prise de conscience de ce fossé grandissant. Il est ressenti comme insupportable dès lors que les économistes de tous bords font la démonstration dans l'immédiat après-guerre qu'il peut être comblé. Le sentiment qu'il est désormais nécessaire et urgent de le résoudre est parfaitement exprimé par un porte-parole des plus basses castes de l'Inde fraîchement déco-

5. K. Marx, *Le Capital*, Paris, Alfred Costes éditeur, 1933, vol. I, p. LXXVII-LXXVIII.

6. P. Bairoch, *Victoires et déboires. Histoire économique et sociale du monde du xv^e siècle à nos jours*, Paris, Gallimard, 1997, t. III, p. 1037.

lonisée : « Ce qui est nouveau, ce n'est pas la misère indienne : elle est vieille comme le monde. C'est que le peuple indien commence à devenir impatient de sa misère. »⁷ Le développement devient pour les nations politiquement émancipées une revendication.

La prise de conscience de l'Europe ex-impériale de l'inégalité du monde l'incite à s'engager résolument dans l'aide au développement, perçue comme une « dette d'honneur » contractée par les ex-métropoles envers le Tiers Monde issu de la décolonisation. L'aide est censée contribuer à réduire le fossé entre pays riches et pauvres, fossé perçu comme un danger par l'Occident, soucieux de la stabilité des relations Nord-Sud et tourmenté par la montée de l'immigration en provenance de ses ex-colonies.

Il est intéressant de relever que le niveau de l'aide au développement atteint pendant les années 1950 et 1960 un sommet qui ne sera jamais dépassé par la suite. Durant ses vingt premières années d'existence, elle représente de 0,4 % à 0,5 % du PNB des pays occidentaux donateurs. Cette part recule par la suite pour se situer aujourd'hui autour de 0,3 %⁸. L'apogée de l'aide en termes relatifs est un signe du climat d'optimisme qui règne dans l'Occident de l'immédiat après-guerre quant aux possibilités de croissance économique du Tiers Monde. Le plan Marshall, grâce auquel les tâches de reconstruction en Europe occidentale sont menées avec une rapidité surprenante, contribue beaucoup à persuader les « économistes, les gouvernements et l'opinion éclairée de l'Occident (...) qu'une bonne transfusion de capital doublée d'une bonne programmation des investissements pourrait fabriquer de la croissance et du bien-être d'un bout à l'autre de notre terre »⁹.

Ce sentiment de confiance ira en se renforçant avec l'entrée inattendue du Nord dans les Trente glorieuses. La combinaison, sans précédent, d'une croissance économique soutenue, sans à-coups, avec une inflation limitée et du plein-emploi, le tout aboutissant à une augmentation rapide et généralisée du niveau de vie pendant une génération, fera dire à un historien économiste américain que l'Occident semble « avoir appris le secret de la croissance et de la prospérité éternelle »¹⁰. Pourquoi ne serait-il pas possible d'accomplir les mêmes miracles économiques dans le Tiers Monde ? Ce d'autant plus

7. Cité par R. Sédillot, *Histoire des colonisations*, Paris, Fayard, 1958, p. 606.

8. D'après OCDE, *Coopération pour le développement* (rapport annuel), Paris, diverses livraisons.

9. A.O. Hirschman, « Grandeur et décadence de l'économie du développement », *Annales E.S.C.*, vol. XXXVI, n° 5, septembre-octobre 1981, p. 734.

10. D. Landes, cité par D. Cannadine, « The Past and Present in the English Industrial Revolution 1880-1980 », *Past & Present*, n° 103, May 1984, p. 150.

que le diagnostic porté sur les causes de la pauvreté et les moyens pour la supprimer semblent simples et évidents pour tous. Autant dire qu'insister, en ces temps idylliques, sur l'ampleur et la complexité des tâches de développement n'est pas de bon ton et hors de saison.

Dans les milieux ayant combattu le colonialisme, la fin des empires laisse penser qu'une fois levées les restrictions et les contraintes liées à la suprématie coloniale seraient libérées les potentialités de développement trop longtemps contenues. En 1955, Aimé Césaire écrit dans son *Discours sur le colonialisme*¹¹ que « l'eupéanisation des continents non européens pouvait se faire autrement que sous la botte de l'Europe ; que ce mouvement d'eupéanisation *était en cours*¹² ; qu'il a même été ralenti ; qu'en tout cas il a été faussé par la mainmise de l'Europe. À preuve qu'à l'heure actuelle, (...) c'est le colonisé qui veut aller de l'avant, que c'est le colonisateur qui retient en arrière ». Et Césaire d'ajouter : « que nul ne sait à quel stade de développement matériel eussent été (ces continents non européens) sans l'intervention européenne ». Évaluant l'action du colonisateur européen au sortir de la décolonisation de l'Afrique, Jacques Berque¹³ est d'avis que le « renouvellement n'est pas à la mesure du ravage. Ou plutôt, la part de création (introduite) postule, pour s'épanouir, la cessation du régime colonial. (Le colonialisme) ne donne de fruits que posthumes et, par un juste retour, ces fruits seront cueillis par d'autres. Il n'est positif qu'à terme, à condition de s'en aller. Sa positivité, paradoxalement, ne se fait jour que contre lui, par la rénovation qu'il déclenche »¹⁴.

Du pouvoir perturbateur des idéologies

L'idée selon laquelle la colonisation échoue globalement dans sa mission transformatrice et que la décolonisation offre une chance nouvelle de la réussir est en germe chez les auteurs apparentés à l'école de la « modernisation ». Née aux États-Unis après 1945 d'une mobilisation sans précédent des sciences humaines, celle-ci ouvre un immense chantier réunissant sociologues, anthropologues, politologues et économistes à

11. Paris, *Présence africaine*, 1955, p. 23.

12. C'est A. Césaire qui souligne.

13. J. Berque (1910-1995) : sociologue, anthropologue, orientaliste français. Né en Algérie, il est membre de l'administration française au Maroc de 1934 à 1953, puis titulaire de la chaire d'Histoire sociale de l'Islam contemporain au Collège de France de 1956 à 1981. Sa retraite est consacrée à l'écriture et à la réflexion notamment sur le dialogue des civilisations arabo-islamique et gréco-latine.

14. J. Berque, *Dépossession du monde*, Paris, Éditions du Seuil, 1964, p. 74-75.

la recherche des causes de la richesse et de la pauvreté des nations¹⁵. Ces travaux, menés sur un thème qui depuis le XVIII^e siècle garde en Occident son pouvoir de fascination, sont conditionnés, dans le climat de guerre froide qui prévaut à l'époque, par le choc des idéologies.

Aussi, une partie des travaux des théoriciens de la modernisation consiste à démontrer la supériorité du modèle de développement libéral. L'optimisme dont font preuve les élites académiques nord-américaines quant aux vertus de l'économie du marché et du libre-échange contraste avec le pessimisme et les doutes affichés en Europe durant l'entre-deux-guerres quant aux bienfaits du libéralisme (chapitre 4). Toute une série d'études illustrent la confiance retrouvée dans le capitalisme libéral, dont l'histoire est présentée non plus comme une succession de catastrophes et de crises, mais comme une suite de succès débouchant naturellement sur la croissance rapide des économies occidentales d'après-guerre.

Dans ce contexte, la révolution industrielle anglaise est identifiée à une glorieuse expérience de développement, dont il faut s'inspirer si l'on tient à extirper les maux dont sont affligées les nations déshéritées de la terre. L'un de ceux qui a le mieux exprimé cette idée est T.S. Ashton qui conclut en ces termes sa célèbre étude, publiée en 1948, sur la révolution industrielle anglaise : « On peut voir aujourd'hui, dans les plaines de l'Inde ou de la Chine, des gens menacés de peste et de famine, et dont l'existence n'apparaît guère plus enviable que celle du bétail qui, le jour, peine avec eux et, la nuit, leur impose sa promiscuité. Ce niveau de vie asiatique, ces horreurs non mécanisées, voilà le lot des pays dont la population s'accroît sans subir la révolution industrielle. »¹⁶ La révolution industrielle devient la référence historique privilégiée des préoccupations présentes et le modèle des aspirations futures. Le changement de perspective est ainsi exprimé par R.M. Hartwell vers la fin des années 1960 : « Aujourd'hui, dans un monde où les deux tiers de l'humanité sont encore désespérément pauvres, et ont du mal à améliorer leur sort, la révolution industrielle anglaise est perçue plus comme une expérience de croissance spectaculaire et heureuse que comme une catastrophe. »¹⁷

La révolution industrielle devient une rupture bienfaisante dans l'histoire du monde. Les changements qu'elle induit dans la structure

15. Sur l'école de la modernisation, voir notamment A.G. Hopkins, *Two Essays on Underdevelopment. From Modernisation to Underdevelopment. Colonial Economies in Africa*, Genève, IUHEI, 1979, p. 13-26 ; F. Cooper, *Le colonialisme en question. Théorie, connaissance, histoire*, Paris, Payot, 2010, p. 153-202.

16. T.S. Ashton, *La révolution industrielle 1760-1830*, Paris, Plon, 1955, p. 210.

17. R.M. Hartwell, *Industrial Revolution and Economic Growth*, London, Methuen, 1971, p. 58.

de la production et de la population active acquièrent un caractère radical. Les manuels d'histoire économique de l'immédiat après-guerre ne s'attardent plus guère sur ses turbulences sociales, la lenteur de son action transformatrice, son instabilité chronique. Ils font en revanche une large place à des comparaisons entre l'Europe pré-industrielle et les pays sous-développés contemporains. Cette mise en parallèle est censée dégager des enseignements utiles pour le Sud, dont le démarrage économique est supposé devoir réunir, pour réussir, les mêmes préalables que ceux ayant conduit le Nord au succès. L'histoire de l'Europe ne montre-t-elle pas « comment progressivement des "préconditions" culturelles, institutionnelles, politiques, sociologiques, économiques avaient permis l'irruption de la révolution scientifique et technique, moment décisif de l'accélération du processus de modernisation » ?¹⁸

Si le développement est conçu comme un processus ponctué de phases par lesquelles doivent nécessairement passer toutes les nations, alors l'« arriération » économique ou le « sous-développement » est dépourvu de tout caractère spécifique et original. Ce qui permet à l'appareil théorique existant d'en rendre compte de manière satisfaisante. En mesurant l'évolution des contrées d'outre-mer à l'aune de celle de l'Occident, les théoriciens de la modernisation attribuent les causes de leur pauvreté aux survivances de la tradition. Aussi, l'explication par les facteurs internes l'emporte sur celle par les effets de la colonisation, de la domination extérieure, du bouleversement de l'environnement international.

Tout le problème, pour les théoriciens de la modernisation, consiste à trouver le mode de passage du traditionnel au moderne. Pour cela, il faut repérer les agents locaux de changement pouvant modifier les valeurs et les comportements de la société traditionnelle dans le sens de la rationalité, de l'individualisme, de la sécularisation. Le caractère global et interdépendant du processus de modernisation doit être souligné. « La modernisation sociale et politique était censée être un stimulant à la modernisation économique, basée sur les principes du marché, tandis que l'efficacité de ce dernier pour relever le revenu par tête devait lui-même (...) consolider le passage à des institutions démocratiques et à une société hautement différenciée »¹⁹.

18. J.-P. Peemans, *Le développement des peuples face à la modernisation du monde. Les théories du développement face aux histoires du développement « réel » dans la seconde moitié du XX^e siècle*, Louvain-la-Neuve/Paris, Academia-Bruylant/L'Harmattan, 2002, p. 46.

19. *Idem*, p. 48.

W.W. Rostow par exemple considère que les aspects non économiques – c'est-à-dire sociologiques, politiques, institutionnels, psychologiques – de ce processus sont aussi voire plus importants que les aspects économiques²⁰. Pour cet historien économiste américain, l'un des représentants les plus connus de l'école de la modernisation, certains pays éprouvent moins de difficultés que d'autres à « se soustraire aux paramètres de la société traditionnelle »²¹. L'intérêt de l'exercice sommaire de classification que tente Rostow est de faire apparaître dans sa liste les ex-colonies européennes. Les ex-colonies de peuplement européen (le nord-est des actuels États-Unis, la plus grande partie du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande) seraient de loin les entités les mieux placées pour s'engager sans entraves dans l'expansion économique. Les conditions particulières dans lesquelles ces « Nouvelles Europes »²² sont fondées font qu'elles sont, par rapport aux nations de l'Ancien Monde, beaucoup moins « prisonnières des structures, des positions politiques et des valeurs morales de la société traditionnelle. » Si bien que leur « passage à la croissance moderne s'est faite principalement selon des étapes économiques et techniques »²³.

La plus grande partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique ne se trouve pas dans la situation du petit groupe de nations « nées libres ». La plupart des pays de l'Ancien Monde doivent créer les conditions préalables à la croissance moderne en changeant la société traditionnelle à tous les niveaux (social, politique, institutionnel, culturel, économique, technique). Suivant W.W. Rostow, la colonisation contribue dans une certaine mesure à placer les sociétés traditionnelles d'outre-mer sur la voie de la modernisation. « Bien que les puissances impériales aient poursuivi des politiques qui n'étaient pas les mieux faites pour créer les conditions préalables au démarrage, elles n'ont pu empêcher la transformation des idées, des connaissances et des institutions et l'édification d'une infrastructure qui ont engagé la société coloniale sur la voie de la transition. (...) Les conditions préalables au démarrage se trouvèrent ainsi préparées d'une certaine façon. »²⁴

20. W.W. Rostow, *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Éditions du Seuil, 1963, p. 47-49. L'édition originale américaine date de 1960. À noter que dans cette version française le sous-titre (*A Non-Communist Manifesto*) a disparu.

21. *Idem*, p. 35.

22. Traduction de « *Neo-Europes* », appellation proposée par A. Crosby, *Ecological Imperialism. The Biological Expansion of Europe 900-1900*, New York, Cambridge University Press, 1986, p. 2-3.

23. W.W. Rostow, *Les étapes de la croissance économique*, *op. cit.*, p. 34.

24. *Idem*, p. 49 et 171.

Rostow établit par ailleurs un lien entre réactions nationalistes de rejet du joug colonial et dynamique de la croissance moderne : « Il ne fait pas de doute que si la dignité des individus et des nations n'avait été humiliée par l'intrusion de puissances plus évoluées, le rythme de modernisation des sociétés traditionnelles aurait été beaucoup plus lent qu'il ne l'a effectivement été au cours des cent cinquante dernières années. »²⁵

Les théoriciens de la modernisation attribuent à l'État postcolonial un rôle important pour accélérer la transition vers la société nouvelle, en facilitant le travail des entreprises privées reconnues comme les véritables moteurs de la croissance. L'État se charge de lancer la croissance, mais ne doit en aucun cas se substituer au marché. Son action de stimulation est jugée d'autant plus nécessaire que la confrontation Est-Ouest est perçue comme imposant une urgence aux transformations modernisatrices. Une même hâte anime les experts des Nations unies : « Si (les sociétés sous-développées) avaient assez de temps, (elles) s'industrialiseraient peut-être elles-mêmes peu à peu dans une certaine mesure. » Mais il faut « éviter un processus aussi lent » et promouvoir un « processus de développement accéléré »²⁶. C'est un empressement qui tranche avec l'attentisme de l'entre-deux-guerres.

La théorie de la modernisation va essuyer des critiques de différentes parts. De l'intérieur d'abord, des doutes sont émis sur les possibilités de transfert du processus de modernisation. Il apparaît en effet que non seulement celle-ci peine à s'imposer, mais qu'elle suscite des tensions et des pressions à l'origine de formes inattendues de réinvention de la tradition. Ce pessimisme ne remet pas en cause les postulats de la modernisation elle-même. La solution prônée pour résoudre les problèmes inattendus que pose le programme de croissance économique accélérée est un renforcement des institutions occidentales et un encadrement plus autoritaire de l'État²⁷.

La plupart des attaques contre la théorie de la modernisation sont cependant portées de l'extérieur. L'une vient d'historiens qui doutent qu'il y ait identité des situations pré-industrielles. Il n'est pas dit que les économies « attardées » du Sud soient placées dans des conditions similaires à celles du Nord avant leur démarrage. Auquel cas,

25. *Idem*, p. 50.

26. Nations unies, *Méthodes et problèmes de l'industrialisation des pays sous-développés*, New York, 1955, p. 10.

27. L. W. Pye, *Aspects of Political Development : An Analytic Study*, Boston, Little Brown, 1966, notamment p. 113-125.

la même analyse ne saurait leur être appliquée. C'est un point de vue qui s'inscrit dans une conception du sous-développement défini de manière comparative comme un écart. Celui-ci peut se situer « soit par rapport à la situation de certaines sociétés développées, soit par rapport aux potentialités propres à chaque société, soit par rapport à un objectif »²⁸, par exemple la couverture de besoins essentiels pour la majorité de la population (alimentation, santé, éducation, logement). Cette démarche d'histoire comparative revient à mettre en regard les expériences de croissance passées du Nord et présentes du Sud pour marquer tant les similitudes que les différences. Elle peut être illustrée par les premiers travaux de Paul Bairoch qui place la révolution agricole à l'origine du démarrage réussi des pays actuellement riches. La colonisation et le non transfert des techniques agricoles au XIX^e siècle, combiné à l'emballement démographique, le coût élevé des investissements et la réduction des frais de transport au XX^e siècle entravent ce processus dans les pays actuellement pauvres²⁹. Le développement d'une partie du monde serait ainsi susceptible d'apporter des bouleversements qui transforment à distance les conditions de fonctionnement de croissance, muant ici en obstacle ce qui était là un élément moteur.

Une autre attaque portée de l'extérieur vient de l'économie du développement, branche académique qui se constitue à partir des années 1950 et dont l'objet de recherche est le développement des régions défavorisées de la planète. Ses initiateurs abordent la question du sous-développement des ex-colonies autant comme spécialistes qu'en hommes de bonne volonté « poussés par l'espoir d'un monde meilleur »³⁰. L'un des pères fondateurs de l'économie du développement, Hans Singer, rappelle, dans une note biographique, son engagement et sa forte implication dans le développement de la solidarité sociale au moment de la Grande dépression puis dans l'immédiat après-guerre. « Manifestement, relève-t-il, un partisan de la solidarité sociale ne pouvait qu'être attiré par l'idée et les possibilités d'une solidarité mondiale (...) dans ces premiers jours d'utopie naïve et pleine d'espoir »³¹.

28. P. Hugon, « L'économie du développement, le temps et l'histoire », *Revue économique*, vol. XLII, n° 2, mars 1991, p. 352.

29. P. Bairoch, *Révolution industrielle et sous-développement*, Paris, SEDES, 1966, p. 138-199. La première édition date de 1963.

30. A.O. Hirschman, « Grandeur et décadence de l'économie du développement », art. cité, p. 739.

31. G.M. Meier and D. Seers (eds), *Pionniers du développement*, Paris, Economica, 1988, p. 303. Hans Singer travaillera aux Nations unies de 1947 à 1969. Il y participe à la fondation d'un Département économique, comptant en son sein d'une section chargée des pays sous-développés.

Le rayonnement de cette nouvelle discipline, qui acquiert rapidement en Occident un prestige scientifique, doit beaucoup, comme l'explique A.O. Hirschman, au fait d'avoir réussi à imposer « l'idée que d'importants segments de la doctrine enseignée et de la politique recommandée par l'économie classique sont inapplicables aux pays pauvres. » Que cette idée, déjà exprimée par David Ricardo et John Stuart Mill dans la première moitié du XIX^e siècle (chapitre 1), soit portée par un courant intellectuel né au sein de la science économique anglo-saxonne, restée « si longtemps la citadelle de l'orthodoxie », n'a fait qu'ajouter à sa grandeur³².

La démarche des initiateurs de l'économie du développement rappelle celle prônée, dans la conjoncture de la Grande dépression, par le courant keynésien mettant en cause la pertinence de l'économie orthodoxe. La nouvelle branche de la science économique fonde en partie sa dissidence sur la notion de sous-emploi rural, présenté comme l'une des caractéristiques propres à l'économie sous-développée³³. La mobilisation des actifs ruraux en surnombre passe par l'industrialisation des pays du Sud, pour la plupart spécialisés dans l'exportation de produits bruts agricoles et miniers. Compte tenu du caractère tardif de cette industrialisation, des « défaillances de l'esprit d'entreprise » et d'« une multitude d'autres facteurs de blocage, réels ou prétendus », ces pays ne pourraient s'engager dans la voie du développement qu'au « prix d'un effort à la fois conscient, concentré et dirigé »³⁴. Le sous-emploi rural et l'industrialisation tardive étant des spécificités propres aux pays à économie peu évoluée, ceux-ci doivent, pour accéder au développement, emprunter d'autres chemins que les pays industriels occidentaux. Toute nation qui voudra sortir du sous-développement déterminera ainsi par elle-même la « politique, l'ordre de priorité et l'idéologie qui lui sembleront les mieux adaptés » à cet objectif³⁵. À relever que la définition donnée par Alfred Sauvy du « Tiers Monde » laisse entendre que les entités ex-colonisées, n'ayant des systèmes économiques et politiques ni capitalistes ni socialistes, devraient rechercher des voies originales pour leur développement. Nous sommes évidemment très loin du « mono-économisme », principe cher aux théoriciens de la modernisation.

32. A.O. Hirschman, « Grandeur et décadence de l'économie du développement », art. cité, p. 728-729.

33. A.W. Lewis, « Economic Development with Unlimited Supplies of Labour », *The Manchester School of Economic and Social Studies*, vol. XXII, May 1954, p. 139-191.

34. A.O. Hirschman, « Grandeur et décadence de l'économie du développement », art. cité, p. 732.

35. *Idem*, p. 732-733.

Pour le reste, les économistes du développement demeurent dans le rang et croient, comme leurs confrères orthodoxes, qu'il est possible de régler les rapports économiques entre le Nord et le Sud de manière qu'ils soient bénéfiques à l'un comme à l'autre. C'est le rejet de ce principe dit de la réciprocité des avantages qui est cœur d'une autre attaque lancée de l'extérieur contre la théorie de la modernisation. Elle est portée par deux économistes de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL)³⁶, proposant une explication du sous-développement faisant la part belle à l'histoire et à l'évolution des écarts de développement dans le monde. Leurs travaux sur l'évolution des termes de l'échange des pays sous-développés font apparaître que ceux-ci se seraient détériorés en longue période sous l'effet de la spécialisation internationale, confinant le Sud à échanger ses matières premières contre des produits industriels du Nord³⁷. Là se trouve la source de la pauvreté du Tiers Monde. Le sous-développement ne serait pas, comme le prétendent les théoriciens de la modernisation, un retard mais un blocage de développement. Il ne serait pas « né de l'avance acquise par les pays européens industrialisés au XIX^e siècle, mais du système d'échanges internationaux que cette avance leur a permis d'imposer au reste du monde » et dont eux seuls tirent avantage. La dégradation des termes de l'échange des économies sous-développées « a renforcé l'écart initial et a rendu l'industrialisation impossible bloquant ainsi définitivement le développement »³⁸. Pour s'affranchir de cette situation d'échange inégal, les États du Sud doivent entreprendre les réformes structurelles (protectionnisme, politique de change, réforme agraire) nécessaires au soutien d'une industrialisation rapide.

L'attaque extérieure la plus virulente et la plus frontale portée à la théorie de la modernisation viendra des « dépendantistes ». Le courant de pensée qu'ils constituent à partir de la fin des années 1960 apparaît en Amérique latine³⁹. Il s'inscrit dans le prolongement de l'école de la CEPAL et peut être présenté comme une réactivation de

36. Il s'agit de Hans Singer et Raul Prebisch, membres de la CEPAL. Celle-ci, créée en 1948, est placée sous le contrôle du Conseil économique et social des Nations unies. R. Prebisch, de nationalité argentine, est le secrétaire de la CEPAL jusqu'en 1963.

37. Sur la validité de cette thèse, voir J. Freyssinet, *Le concept du sous-développement*, Paris-La Haye, Mouton, 1966, p. 186-190 ; et P. Bairoch, *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Paris, La Découverte, 1999, p. 155-164.

38. J. Freyssinet, *Le concept du sous-développement*, op. cit., p. 186.

39. Sur l'école de la dépendance et son héritière, l'école dite des « systèmes-mondes » initiée par Immanuel Wallerstein, il existe une vaste littérature. Pour une entrée en matière commode, voir A.Y. So, *Social Change and Development, Modernization, Dependency and World-System Theories*, Newbury Park, Sage, 1990, notamment p. 169-260.

la théorie de l'impérialisme du début du xx^e siècle. Le courant dépendantiste, né en partie du sentiment de malaise et de désarroi devant les faillites et les ambiguïtés des recettes de développement prodiguées par les théoriciens de la modernisation, remet radicalement en cause l'explication que ces derniers avancent du sous-développement.

Suivant les dépendantistes, les catégories théoriques inspirant les politiques libérales de développement ne sont le fruit que de l'expérience historique des pays actuellement industrialisés. En postulant à tort que l'histoire des pays sous-développés ressemble aux stades antérieurs de celle des pays développés, la théorie de la modernisation ne peut que déboucher sur une série d'idées fausses, telles que : le sous-développement d'un pays est le reflet de sa propre structure (économique, politique, sociale, culturelle) ; le développement des pays « attardés » peut être déclenché en y diffusant des capitaux, des institutions et des valeurs en provenance des pays les plus « avancés » ; le maximum de contacts avec les pays développés offre les meilleures chances de démarrage. Pour battre en brèche ces idées supposées erronées, les dépendantistes en inverseront les termes, forgeant ainsi les thèses diamétralement opposées suivantes : le sous-développement est le produit historique de rapports d'échanges inégaux ; le développement des pays sous-développés ne peut avoir lieu qu'indépendamment des relations de diffusion susmentionnées ; les pays « satellisés » connaissent leur plus grand développement économique, lorsque leurs liens avec les « métropoles » sont les plus lâches.

Les dépendantistes affirment en outre que sous-développement et développement sont les deux faces d'une même pièce. L'expansion européenne dans les contrées d'outre-mer à partir du xvi^e siècle aboutit à l'intégration de celles-ci à un marché mondial, où s'organise un transfert de surplus économique de la « périphérie » en faveur du « centre ». Selon A.G. Frank, les profits élevés issus de l'expansion rapide au xviii^e siècle du commerce international – dans lequel la traite négrière atlantique et le trafic colonial, mettant en contact l'Europe occidentale, l'Afrique subsaharienne et les Amériques, occupent une place significative – constituent une « contribution importante au procès d'accumulation du capital en Europe (...) ; et l'augmentation rapide des exportations de produits manufacturés (vers le monde colonial) facilite sensiblement (...) le développement (...) de la révolution industrielle »⁴⁰.

40. A.G. Frank, *L'accumulation mondiale, 1500-1800*, Paris, Calmann-Lévy, 1977, p. 297.

Les dépendantistes sont les plus ardents défenseurs de l'idée, qui émerge dans les années 1960, selon laquelle le sous-développement est le produit d'une situation historique spécifique. Vue d'Occident, cette conception, mettant l'accent sur les impacts extérieurs et les relations asymétriques, peut sembler révolutionnaire. Vue d'Orient, elle n'est qu'une variante de celle qui apparaît à la fin du XIX^e siècle chez les premiers nationalistes indiens (chapitre 3).

Théorie de la dépendance et théorie de la modernisation sont inconciliables. L'une attribue l'arriération économique aux contraintes internes qui pèsent sur les sociétés traditionnelles et suppose que les échanges extérieurs peuvent contribuer fortement à les lever ; l'autre affirme que des liens avec le marché international surgit le sous-développement, vu comme le produit de rapports d'inégalité pluriséculaires entre un « centre » exploiteur et une « périphérie » exploitée. L'une néglige la dimension historique ; l'autre la privilégie. Plus précisément, l'une inscrit le développement dans une histoire naturelle et linéaire ; l'autre dans une histoire très longue des rapports de force entre peuples.

Les dépendantistes croient que le développement d'une économie de type capitaliste est impossible à partir de la situation de « périphérie » et que l'idée de rattrapage est un mythe. À l'inverse des économistes du développement ou de la CEPAL, ils doutent que l'État soit en mesure de remettre en cause ou de redresser une telle situation. À moins qu'il ne change de nature, l'État est entre les mains d'oligarchies locales dont les intérêts coïncident avec ceux du « centre ». La solution de sortie du sous-développement est, selon eux, une déconnexion du marché capitaliste mondial⁴¹, seule situation propice à la mise en place d'une économie intégrée autour d'une industrialisation rapide.

Les théoriciens dépendantistes reprennent en partie l'argumentation marxiste orthodoxe. Celle-ci, enrichie par une série de travaux sur l'impérialisme publiés durant la première moitié du XX^e siècle⁴², considère qu'à une phase donnée de leur processus de développement, les économies relativement avancées du Nord sont nécessairement amenées à établir avec les économies précapitalistes du Sud un système d'échanges qui entrave le développement de ces dernières. La situation à laquelle donne naissance l'impérialisme dans les contrées

41. À l'image de la rupture entamée par Cuba à partir des années 1960.

42. La théorie de l'impérialisme est réactivée par P. Baran, « On the Political Economy of Backwardness », *The Manchester School of Economic and Social Studies*, vol. XX, n° 1, January 1952, p. 66-84.

d'outre-mer se caractérise par la « superposition de deux mécanismes d'exploitation : l'exploitation de type féodal (assurée par les oligarchies terriennes, les commerçants, les usuriers, la bourgeoisie locale inféodée au capital étranger), maintenue grâce au soutien de la puissance dominante, et l'exploitation impérialiste directement imposée par celle-ci. Le surplus (...) disponible dans l'économie sous-développée est, pour partie, prélevé par l'économie capitaliste à son profit, pour le reste, gaspillé par les classes dominantes autochtones ». D'où un blocage de la croissance économique, « qui ne peut être brisé que si les liens avec la puissance dominante sont rompus »⁴³.

Marxistes orthodoxes et dépendantistes sont loin pourtant de former un couple uni. Les premiers reprochent aux seconds de mettre exagérément l'accent sur les rapports d'échange « externes » – analysés en termes d'accumulation primitive et d'échange inégal – au détriment de rapports de production « internes ». Ce faisant, les dépendantistes s'enfermeraient dans la même problématique que les économistes libéraux, se contentant d'inverser les termes de leurs propositions. Pour certains marxistes orthodoxes, les théories dépendantistes ne sont que des mythologies réactionnaires. C'est l'avis par exemple de Bill Warren, pour qui il est absurde de faire de l'extension du capitalisme le facteur principal du sous-développement. Conformément à la thèse de K. Marx (chapitre 2), Warren voit dans l'expansion économique de l'Europe le vecteur qui permet la généralisation à l'ensemble de la planète des forces progressives du capitalisme, passage obligé vers le socialisme⁴⁴. Autrement dit, l'idée dépendantiste d'une unité du développement et du sous-développement au sein d'un système capitaliste mondial postulant l'existence d'un jeu à somme nulle, selon lequel les progrès d'une région ne peuvent s'effectuer qu'au détriment d'une autre, est une hérésie.

La théorie de la dépendance aurait un autre défaut, qu'elle partage d'ailleurs avec la théorie de la modernisation et dans une certaine mesure avec l'économie du développement : celui de gommer les histoires spécifiques des sociétés et des économies dominées. L'idée, selon les uns, que l'avenir du Sud puisse être le passé ou le présent du Nord ; ou celle, selon les autres, que le sous-développement et la pau-

43. J. Freyssinet, *Le concept du sous-développement*, op. cit., p. 219. Voir également les pages 198-214 sur la théorie de l'impérialisme ; et les pages 225-226 et 241 sur la notion floue d'exploitation au cœur de l'analyse marxiste de l'impérialisme.

44. B. Warren, « Imperialism and Capitalist Industrialization », *New Left Review*, n° 81, 1973, p. 3-44. Voir également du même auteur : *Imperialism, Pioneer of Capitalism*, London, Verso, 1980 ; ainsi que G. Kay, *Development and Underdevelopment : A Marxist Analysis*, London, Macmillan, 1975.

vreté de la « périphérie » ne sont que le reflet du développement et de la richesse du « centre » ne font pas suffisamment cas des aspects internes. À donner trop d'importance aux vertus transformatrices ou à la capacité de destruction de la domination externe, quelque forme qu'elle puisse revêtir, on court le risque de négliger le rôle des rapports sociaux et économiques internes. Ce n'est pas parce que le Sud est façonné par la colonisation qu'il perd pour autant ses capacités de résistance, d'adaptation, d'absorption et de réinterprétation.

La théorie de la dépendance, tout comme la théorie de la modernisation, souffrirait ainsi d'un biais qui consiste à mettre au centre de la scène le modèle de développement occidental, l'une pour le louer, l'autre pour l'incriminer. Toutes deux seraient par ailleurs trop globalisantes, voyant des ressemblances là où il y a plutôt des dissimilitudes. Tout d'abord, l'hétérogénéité du Tiers Monde, apparue d'emblée aux yeux de certains, ne doit pas être minimisée : « Il n'y a pas une question générale du sous-développement. Mais il y a des pays dont la croissance s'est trouvée retardée pour les raisons les plus diverses, et pour chacun desquels il convient de se demander s'ils possèdent vocation au progrès, soit à l'aide de leurs seules forces, soit avec des appuis extérieurs. »⁴⁵ Ensuite, de la même manière qu'il n'y a pas une modernité, il existe plusieurs traditions qui n'évoluent pas toutes au même rythme, si bien que certaines peuvent se combiner plus facilement avec des éléments de modernité. L'individualisme et l'esprit d'entreprise ne sont pas absents de toutes les sociétés traditionnelles ; certaines institutions politiques traditionnelles contiennent des éléments de démocratie ; la propriété collective du sol n'est pas nécessairement partout rétrograde ; l'Africain et l'Asiatique peuvent agir aussi comme un *homo economicus*. Enfin, il est possible que la « dépendance » ne soit ni partout ni toujours de même nature ou de même degré. Auquel cas, ses conséquences supposées varient dans le temps et l'espace. Aussi ne suffit-elle pas à expliquer, à elle seule, le sous-développement. Il existe, à n'en pas douter, dans la « périphérie » des causes locales de pauvreté, d'importance variable selon les espaces concernés. Ce qui n'exclut bien entendu pas que la domination coloniale puisse aggraver la situation de contrées, qui cependant ne possèdent pas toutes vocation à un progrès économique soutenu.

45. G. Leduc, « Le sous-développement et ses problèmes », in Rapport au Congrès des économistes de langue française, 1951, *Revue d'économie politique*, n° 2, 1952, p. 157. Article entier : p. 133-189.

La dialectique du dehors et du dedans

Si l'on accepte l'idée que la colonisation peut porter en elle des éléments autant bénéfiques que néfastes, encore reste-t-il à déterminer de quel côté penche la balance selon l'époque et le lieu. Toute une série d'études, menées dans les années 1960 et 1970, s'attachent à tester les instruments de mesure susceptibles de comparer les éléments de l'actif (mise en valeur économique, équipements techniques, investissements, élévation du niveau de vie) et du passif (inégalités de revenu, coûts du progrès économique). L'opération se complique lorsqu'il s'agit d'adjoindre à l'exercice du bilan économique des évaluations parallèles dans le domaine social, politique, culturel pour un phénomène qui touche plus de cent cinquante entités d'Amérique, du Pacifique, d'Asie et d'Afrique assujetties par l'Europe depuis le xvi^e siècle (tableau 1). La tâche devient encore plus ardue lorsqu'il faut choisir une base de comparaison. Faut-il comparer l'état actuel des territoires auparavant dominés à leur situation précoloniale, ou à celle qui serait la leur aujourd'hui s'ils étaient demeurés indépendants économiquement et politiquement ?⁴⁶

Ainsi posée, la question du bilan colonial semble insoluble. Faut-il plutôt, comme le propose Jacques Berque au milieu des années 1960, se demander si les déséquilibres entraînés par la domination directe sont plus créateurs que destructeurs ? Mais sur quels critères s'appuyer pour répondre ? Partout où elle s'applique et dans tous les temps, la colonisation combine effets positifs et négatifs de façon indissociable. D'où la difficulté à proportionner les uns et les autres. La distinction habituelle entre colonies de peuplement et d'exploitation est commode, mais ne suffit pas à illustrer le fait que la colonisation peut tantôt transmettre la croissance, tantôt l'entraver. Jacques Berque avance, pour sa part, l'idée que la colonisation ne transforme qu'en surface. « Si lucrative que se voulût la colonisation, et pour insatiable qu'elle fût effectivement, elle s'en tenait le plus souvent aux dessus et aux facilités. Bien

46. La confection de bilans « coûts-bénéfices » pour les colonies et les difficultés méthodologiques inhérentes à ce genre d'exercice intéressent les historiens surtout durant les années 1970. Voir notamment les thèses avancées par P. Duignan and L.H. Gann, « Economic Achievements of the Colonizers », in P. Duignan and L.H. Gann (eds), *Colonialism in Africa 1870-1960*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975, vol. IV, p. 673-696 ; thèses critiquées par D. Rimmer dans un compte rendu paru dans le *Journal of African History*, vol. XIX, n° 2, p. 265-273. Sur les questions méthodologiques proprement dites, voir P. Manning, « Analysing the Costs and Benefits of Colonisation », *African Economic History Review*, vol. I, 1974, p. 15-21 ; et J. Simensen, « Counterfactual Arguments in Historical Analysis : From the Debate on the Partition of Africa and the Effect of Colonial Rule », *History in Africa. A Journal of Method*, vol. V, 1978, p. 169-186.

qu'elle dévaste ce qu'elle touche, ou tout au moins le perturbe, et qu'elle puisse même aller jusqu'à la destruction ou à la transformation totale, ce qui me frappe en elle, c'est l'impotence. Elle est pressée de s'enrichir. C'est l'appât des spéculations qui attire des métropoles vers les territoires d'outre-mer les capitaux impatients. Une telle méthode néglige toujours le potentiel pour le mobilisable, le latent pour l'immédiat. Ce n'est au fond qu'une cueillette. »⁴⁷ Aussi ne peut-elle remplir entièrement sa mission : « La colonisation (...) ne soutient pas le défi qu'elle a lancé. (...) De trop grandes facilités, celles-là bien sûr qu'elle venait chercher de si loin, l'auront coupée des circuits vivants : celui de la liberté humaine et celui d'une authentique création matérielle. »⁴⁸

Son incapacité d'adaptation signifie le maintien de structures précoloniales. La colonisation « n'aura jamais entièrement supplanté, dans l'exploitation, les vieux modes indigènes, incomparablement moins armés, mais accrochés au milieu. Des seigneuries archaïques auront pu, jusqu'au bout, individuellement ou en compromis avec les nouveaux dirigeants (étrangers), poursuivre leur accumulation tenace. Plus avantageusement encore, les bourgeois nationales auront pu, tout ensemble, décoloniser et "néo-coloniser" le pays. Chefs indigènes, bourgeois citadins, évolués de toute couleur et de tout parler, grands de ce monde et de l'autre auront pu, durant toute l'époque coloniale, poursuivre de sagaces et discrètes mangeries. Leur avantage était d'agir de l'intérieur. Ils disposaient d'amplificateurs, de facilités qui faisaient défaut à l'allochtone. Les canonnières, les banques et les bureaucraties coloniales, en définitive, n'auront exercé qu'assez superficiellement leurs ravages ou leurs réussites. Le projecteur de l'histoire, en portant sur elles, a déplacé leurs volumes réels. L'incapacité secrète de la colonisation était à la mesure de son efficacité tapageuse, son échec à la mesure de ses dividendes. »⁴⁹

D'où, suivant Berque, le véritable problème : « Celui de la continuité qui relierait ces initiatives indigènes au stade précolonial. » Son hypothèse est que, « si différentes qu'elles soient par l'âge, le caractère et les modalités d'action, toutes ces formes (modernisantes et archaïques) se ramènent à des persistances internes que les vicissi-

47. J. Berque, *Dépossession du monde*, op. cit., p. 75. L'auteur ne considère ici que les colonies d'exploitation d'Afrique et d'Asie durant le dernier tiers du XIX^e siècle.

48. *Idem*, p. 76.

49. *Idem*, p. 76-77.

tudes externes auront plutôt excitées et transformées qu'inspirées »⁵⁰. Une part essentielle de l'histoire coloniale consisterait donc, selon Berque, à « délimiter l'action exercée du dehors, à évaluer le mouvement propre à la société indigène »⁵¹. « Mais alors, ce n'est pas une seule ligne d'évolution, celle du débat avec l'externe, que devrait dégager l'analyse, mais deux lignes : celle de ce débat d'une part, et celle d'une évolution endogène d'autre part. Outre les complexes implications entre l'une et l'autre... »⁵².

Jacques Berque revient sur cette réflexion et la complète dans d'autres textes⁵³. Il est évident, y rappelle-t-il, que la « colonisation vise en premier lieu ses propres intérêts, et que ses bienfaits sont donc avant tout destinés à elle-même. Ce qui n'exclut pas, selon lui, des bienfaits pour ainsi dire latéraux, dont bénéficierait le colonisé ». La mise en proportion des uns et des autres ne peut se faire qu'en fonction du contexte historique. « Je pense (...) que nous devons, dans l'examen du phénomène colonial, (...) marquer non moins ses limites que sa portée. Je crois que si notre analyse diversifie suffisamment la réalité, nous arriverons à montrer que, malgré l'ampleur extraordinaire, la force, le ravage, l'aspect destructeur-créditeur de l'impact, il reste des zones, soit géographiques dans un même pays, soit mentales dans un même individu, qui en sont moins touchées, voire indemnes. Ceci ouvre un considérable débat (...), à savoir celui de l'ampleur d'engouffrement (...) de l'histoire dans une société »⁵⁴.

Cela posé, Berque n'en croit pas moins que la faiblesse essentielle de la colonisation, qui cumule un phénomène de propagation et un phénomène de domination, est de privilégier l'effet égoïste de domination sur l'effet mondial de propagation. La forme coloniale en arrive ainsi à discréditer les forces qu'elle véhicule⁵⁵. Si bien que le colonialisme « diffère du capitalisme de chez soi, parce qu'il bloque des potentialités plus encore qu'il ne mobilise des forces. (...) Le traitement qu'il inflige (aux) peuples (dominés) apparaît donc comme plus stérile que celui qu'il avait imposé à ses paysans transplantés et à ses ouvriers faméliques dans les débuts de la révolution industrielle. Plus superficiel (...) et tout à la fois plus radical, puisque la

50. *Idem*, p. 78.

51. *Idem*, p. 97.

52. *Idem*, p. 98.

53. Textes parus dans J. Berque, *De l'impérialisme à la décolonisation*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1965, p. 91-100, 285-294, 479-501.

54. *Idem*, p. 99-100.

55. *Idem*, p. 290-291.

double communauté de culture et de nature que le prolétaire européen partage avec l'employeur est, par définition, dans le rapport colonial, rompue »⁵⁶.

Le legs colonial a, poursuit Berque, un pouvoir perturbateur. Le but essentiel du combat des peuples dominés contre le colonisateur européen étant la récupération de leur identité, celle-ci est mise en question par la dose d'occidentalisation qu'implique la « modernisation », remède supposé au retard économique. Aussi, la colonisation retarde et complique, après la décolonisation, la recherche d'équilibres entre la tradition, l'originalité et les choix des sociétés anciennement dominées et leur nécessaire adaptation à la civilisation industrielle⁵⁷.

Ce qui rend problématique le legs colonial est le manque d'homogénéité des sociétés dominées. Comme d'autres auteurs immergés dans le monde colonial finissant, Berque décèle dans ces sociétés l'existence d'un « double secteur ». « L'un résultant de "métamorphoses", où le gaspillage des forces d'intervention n'avait d'égale que la violence exercée sur le patient, et la précarité de l'effet positif. L'autre demeurant à peu près comme il avait toujours été. Tel il avait été auparavant, tel il était pendant la colonisation, et tel il se retrouverait après l'indépendance. »⁵⁸ Entre les années 1940 et les années 1950, toute une série de notions – dualisme, pluralisme, asymétrie, désarticulation, désintégration – sont forgées pour exprimer ce que Berque appelle la « dualité » des économies et des sociétés dominées, c'est-à-dire leur absence de cohésion interne.

La première en date de ces notions est celle de dualisme, utilisée par J.H. Boeke. Julius Herman Boeke (1884-1946) est un « expert colonial », qui fait une partie de sa carrière à Java. De retour aux Pays-Bas, il est nommé en 1910 professeur à l'université de Leyde, où l'un de ses enseignements, donné en 1930, s'intitule « Économie dualiste des Indes néerlandaises ». Celle-ci y est présentée comme clivée en deux systèmes productifs antagonistes, l'un de type « pré-capitaliste », l'autre de type « capitaliste ». Le dualisme naît de la désintégration du premier système, mis en contact brutalement avec

56. J. Berque, *Dépossession du monde*, op. cit., p. 105. P. Guillaume (*Le monde colonial, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1974, p. 278) dira un peu plus tard que « même si le sort du travailleur colonial n'a pas été plus dur que celui du travailleur européen du XIX^e siècle, on peut le considérer comme plus injuste, comme plus vain, dans la mesure où il n'a pas servi le démarrage économique de son pays ».

57. J. Berque, *De l'impérialisme à la décolonisation*, op. cit., p. 292-293. Relevons au passage que, quarante ans plus tard, Claude Liauzu (*Colonisation : droit d'inventaire*, Paris, Armand Colin, 2004) rejoint sur ces points Jacques Berque.

58. J. Berque, *Dépossession du monde*, op. cit., p. 96-97.

le second, qui toutefois se révèle inapte à s'étendre à l'ensemble de l'économie⁵⁹.

Autre « expert colonial », John Sydenham Furnivall (1878-1960), connu pour ses travaux comparant la Birmanie britannique aux Indes néerlandaises, considère que ce qui singularise les économies et les sociétés « tropicales » ce n'est pas tant le dualisme que le pluralisme⁶⁰. Fonctionnaire colonial en poste pendant plus de vingt ans en Birmanie ; membre du prestigieux *Indian Civil Service* de 1901-1923 ; enseignant à l'université de Rangoon ; infatigable visiteur de la Malaisie, du Siam, de la Cochinchine, de l'archipel indonésien ; Furnivall considère que la différence essentielle entre les nations occidentales et les pays « tropicaux » est que ceux-ci, à l'inverse des premières, ne sont pas formées de sociétés homogènes. La mise en contact de contrées peu évoluées avec le monde moderne fait, selon lui, coexister en leur sein plusieurs communautés, chacune ayant sa culture, sa religion, sa langue, son organisation sociale. Réunies en un même lieu, elles n'ont cependant entre elles d'autre contact que celui né d'une division « raciale » du travail.

Dans les sociétés pluralistes d'Asie tropicale, relève Furnivall, la première chose qui frappe le visiteur est le « mélange hétéroclite » des peuples. Européens, indigènes et différents groupes d'immigrants (Indiens, Chinois) se côtoient mais, lui semble-t-il, ne s'intègrent pas (« *they do not combine* »)⁶¹. Boeke ne partage pas cette façon de voir les choses. Les différents intermédiaires que sont les Indiens, les Chinois et les métis entre le secteur indigène et le secteur capitaliste importé sont, selon lui, nécessaires au fonctionnement de l'économie coloniale, dont ils accentuent le dualisme par leur présence numériquement forte⁶².

Ce même critère de la composition de la population coloniale fonde la notion d'asymétrie, proposée à la fin des années 1950 pour l'Algérie en particulier⁶³ et plus généralement pour tous les territoires ultra-

59. L'étude la plus aboutie de Boeke sur le dualisme est publiée en 1953 : *Economics and Economic Policy of Dual Societies as Exemplified by Indonesia*, New York, Institute of Pacific Relations. Il s'agit d'un « traité sur l'économie indonésienne », reprenant le contenu de deux études (*The Structure of the Netherlands Indian Economy* et *The Evolution of the Netherlands Indian Economy*) publiées respectivement en 1942 et 1946.

60. J.S. Furnivall, *Colonial Policy and Practice. A Comparative Study of Burma and Netherlands India*, Cambridge, Cambridge University Press, 1948. Voir notamment la section 4 du chapitre VIII (p. 303-312), intitulée « The Plural Society ».

61. *Idem*, p. 304.

62. J.H. Boeke, *Economics and Economic Policy of Dual Societies*, *op. cit.*, p. 14-15. Sur la distribution, par origine, de certaines populations d'Asie coloniale, voir chapitre 7, note 41.

63. R. Dumoulin, *La structure asymétrique de l'économie algérienne d'après une analyse de la région de Bône*, Thèse de doctorat, Faculté de droit et des sciences économiques, Université de Paris, 1959.

marins où des Européens font souche. On pense notamment, pour ne prendre que des exemples africains, à la Tunisie, au Maroc, à l'Afrique du Sud, à la Rhodésie de Sud, au Kenya ou à la Namibie (tableau 12). L'économie asymétrique se caractérise par toute une série de décalages, sur le plan économique et social en faveur de la forte minorité européenne et au détriment de la majorité indigène.

Plus que les autres « experts coloniaux », Boeke s'est intéressé aux relations entre secteurs domestique et importé⁶⁴. Pour bien souligner que son modèle dualiste ne peut s'appliquer qu'aux colonies d'exploitation, il rappelle les conditions particulières prévalant dans les pays issus de la colonisation de peuplement européen, où le secteur moderne détruit rapidement un secteur de subsistance par trop fragile. Ailleurs, dans le monde colonial, le secteur moderne coexiste avec le secteur traditionnel, dont il attend qu'il lui fournisse principalement des terres, généralement les meilleures, et de la main-d'œuvre non qualifiée en quantité et à bon compte. Le transfert des terres a une importance très variable selon le type d'implantation coloniale (tableau 12). Plus la fraction des terres soustraite au secteur traditionnel est grande, plus le secteur moderne exerce son pouvoir désintégrateur. Sur le marché du travail ont lieu des relations d'échange et d'absorption. Un paysan qui s'embauche temporairement dans le secteur moderne, afin de compenser une mauvaise passe, établit une relation d'échange avec des entreprises capitalistes sans rompre définitivement avec la société traditionnelle. Des salariés d'abord occasionnels peuvent, en passant par différentes phases de transition, être finalement absorbés par le secteur moderne.

Dans la pratique, la frontière entre relations d'échange et d'absorption est le plus souvent floue. De même, selon le niveau de développement précolonial ou le degré et la durée de la pénétration coloniale, les élites indigènes peuvent se tailler une part variable du secteur moderne. Par ailleurs, dans certaines sociétés fortement métissées d'Amérique latine, la distinction entre secteur indigène et non-indigène devient passablement brouillée. Il convient enfin de relever que, contrairement à ce qui est communément admis, le secteur capitaliste n'est ni concentré régionalement, ni limité à des activités non-agricoles, ni exclusivement gérés par des agents européens.

Le dualisme apparaît ainsi comme un modèle prenant en compte la juxtaposition de systèmes de production différents et intégrant la

64. J.H. Boeke, *Economics and Economic Policy of Dual Societies*, op. cit., p. 10-20, 79-99, 130-160.

dimension historique. « Dans un espace où deux groupes d'unités économiques ont des caractères, des comportements et des objectifs profondément différents sinon contradictoires, où les liaisons entre unités, par les flux, par les prix, par les informations, sont faibles dans leur quantité, peu différenciées dans leur contenu, inorganisées et soumises à de multiples goulots d'étranglement », le développement économique d'ensemble devient problématique⁶⁵. Mais pas impossible.

Boeke, Furnivall⁶⁶ et la plupart des « techniciens de la colonisation » prônent une modernisation tempérée, graduelle et conditionnelle. L'absorption progressive du secteur traditionnel par le secteur moderne en voie d'élargissement est la condition de l'expansion économique de l'ensemble. Ce processus devrait, pour réussir, être accompagné de toute une série de mesures, telles que l'intervention régulatrice de l'État ou des investissements tournés vers la satisfaction des besoins élémentaires de la population indigène. À noter que les difficultés de transmission de la croissance à partir du secteur moderne sont attribuées par les « experts coloniaux » plus aux pesanteurs du secteur traditionnel qu'aux erreurs de la politique économique des puissances dominantes.

Le schéma dualiste sera repris par W.A. Lewis et d'autres économistes du développement, pour qui la coexistence du secteur de subsistance et du secteur capitaliste est à la base du processus d'accumulation. Telle serait la séquence : les bas salaires, conséquence d'une offre infiniment élastique de travail liée à l'excédent de main-d'œuvre du secteur de subsistance, permet des taux de profits croissants ; l'accumulation qui s'en suit conduit à une réduction progressive du secteur de subsistance⁶⁷. Dualistes de première et de seconde génération se rejoignent pour penser que les relations économiques entre le Nord et le Sud peuvent, avec le temps et certaines régulations, se développer à l'avantage de tous.

Typologie coloniale et legs ambigu

La fin de ce chapitre est réservée à l'entrée en scène, à partir des années 1970, d'historiens de la colonisation peu emballés par les argumen-

65. J. Freyssinet, *Le concept du sous-développement*, op. cit., p. 275.

66. J.S. Furnivall, *Colonial Policy and Practice*, op. cit., p. 319-512.

67. Schéma proposé en premier par W.A. Lewis, « Economic Development with Unlimited Supplies of Labour », art. cité ; puis repris et aménagé par G. Ranis et J.C.H. Fei, « A Theory of Economic Development », *The American Economic Review*, September 1961, p. 533-565.

tations libérales et radicales. En ce sens qu'ils ne croient pas que l'intégration des colonies au marché international suffise à transmettre une croissance aux vertus modernisatrices. Ils ne sont pas davantage convaincus que les acteurs indigènes perdent, sous le joug colonial, le contrôle des moyens de production et de l'accumulation du capital ; du moins pas entièrement, ni partout.

Ces doutes surgissent dans un contexte d'éclatement du Tiers Monde. Tant que le projecteur reste fixé sur l'élargissement des écarts de développement entre le Nord, foyer de la colonisation, et le Sud, largement issu de la décolonisation, le Tiers Monde peut passer pour un bloc homogène et l'héritage colonial paraître uniforme. La désindustrialisation, l'exploitation extravertie des ressources naturelles ou l'emballlement démographique, en nivelant les ex-colonies, donnent une homogénéité de façade à des entités aux différences structurelles marquées. L'unité apparente du Tiers Monde s'effrite, à partir des années 1960 déjà, sous les coups d'une différenciation croissante des performances économiques au niveau des grandes régions, faisant apparaître une Asie conquérante, une Amérique latine stagnante et une Afrique noire à la dérive. Dans une nouvelle catégorie de pays, créée en 1971 par les services statistiques des Nations unies et baptisée « les Pays les Moins Avancés », figure continûment une majorité de nations d'Afrique subsaharienne. L'apparition d'autres groupes de pays, chacun avec ses spécificités propres, illustre le morcellement en cours du Tiers Monde : pays grands exportateurs de pétrole ; nouveaux pays industriels (Taïwan, Corée du Sud, Singapour) ; pays semi-industrialisés (Brésil, Mexique, Malaisie, Thaïlande, Inde à la rigueur) ; Chine, constituant une catégorie à elle seule.

C'est dans ce contexte de dislocation du Tiers Monde que certains historiens, s'interrogeant sur la part éventuelle du passé colonial dans les divergences économiques régionales, seront portés à prêter plus d'attention aux dissimilitudes qu'aux ressemblances des situations coloniales. Cet intérêt se manifeste notamment chez des historiens spécialistes d'Afrique noire coloniale et débouche sur des essais de typologie des formes différentes revêtues par la présence économique européenne sur le continent noir⁶⁸. C'est une approche qui leur permet

68. Voir J. Forbes Munro, *Africa and the International Economy 1800-1960. An Introduction to the Modern Economic History of Africa South of the Sahara*, London, J.M. Dent & Sons, 1976 ; ainsi que du même auteur : *Britain in Tropical Africa, 1800-1960. Economic Relationships and Impact*, London, Macmillan, 1984 ; A.G. Hopkins, *Two Essays on Underdevelopment*, *op. cit.* ; et enfin R.A. Austen, *African Economic History. Internal Development and External Dependency*, London, James Curry, 1987.

de prendre de la distance avec les théoriciens de la modernisation, peu enclins à retenir la perspective historique ; mais aussi avec tous ceux qui, faisant cause commune avec les premiers nationalistes africains soucieux de « décoloniser » l'histoire, cèdent à la tentation de mythifier le passé précolonial. Loin des visions présentant la colonisation européenne soit comme diffusant la modernisation dans une Afrique immobile, soit comme détruisant l'équilibre harmonieux d'une Afrique supposée bienheureuse, d'autres voies de recherche sont sondées.

L'une consiste à évaluer l'importance des inégalités économiques et des conflits sociaux dans les communautés africaines avant, durant et après la colonisation. C'est une voie empruntée à la même époque en France par une anthropologie économique marxiste qui se constitue autour de travaux dévoilant comment au sein des sociétés traditionnelles s'établissent, au-delà des règles communautaires, des rapports d'exploitation⁶⁹. Une autre piste, suivie en parallèle, traque les initiatives africaines. Plusieurs études font ainsi apparaître que les activités de production dans le secteur agricole dominant sont variées et ouvertes à l'expérimentation et à l'innovation ; qu'une fraction de la production agricole fait l'objet d'une commercialisation dans un réseau d'échanges monétarisé, animé par des agents locaux familiarisés avec les règles de rentabilité économique. La mise à jour de tels ressorts, jusque-là ignorés ou passés sous silence, relativise le rôle de modernisateurs d'économies attardées et de sociétés en équilibre attribué aux Européens.

Mettre en vedette l'initiative d'agents indigènes revient, par ailleurs, à restreindre la portée des politiques importées de transformation. Il s'agit d'un changement de perspective susceptible de modifier la signification accordée à la colonisation, faisant passer celle-ci pour une courte parenthèse de tout au plus quatre-vingts ans dans la longue histoire du continent noir. Mais la brièveté de la domination européenne n'exclut pas la possibilité pour elle de constituer une rupture avec le passé de l'Afrique. Quoi qu'il en soit, l'impact colonial sur l'Afrique ne doit pas être exagéré. Du moment que les Africains assujettis passent pour garder l'initiative et conserver un certain pouvoir de contrôle sur leur destinée, « les Européens n'ont pas pu imprimer d'orientation entièrement nouvelle à l'histoire de l'Afrique »⁷⁰. Il faudrait donc cesser de considérer « l'époque coloniale (...) comme la

69. Les représentants les plus connus de ce courant sont C. Meillassoux, M. Godelier, P. Rey et E. Terray.

70. J.F.A. Ajayi, « Colonialism : an Episode in African History », in L.H. Gann and P. Duignan (eds), *Colonialism in Africa 1870-1960*, Cambridge, Cambridge University Press, vol. I, p. 497-509.

seule matière de l'histoire de l'Afrique » ou de « penser que la domination coloniale eut un impact économique aussi dramatique et aussi pénétrant que supposé ». En fin de compte, la « fonction des autorités coloniales fut de donner un élan à un processus de développement déjà en cours ». Un tel point de vue dépouille l'Européen de ses habits de modernisateur, censé extirper l'Afrique de son arriération par le bouleversement de structures traditionnelles, supposées se situer à un « point d'équilibre à niveau bas »⁷¹.

Si bien que, pour ce groupe d'historiens, sortir du sous-développement ne peut plus se réduire à la reconversion totale de systèmes socio-économiques jugés uniformément arriérés. Ce qu'il conviendrait plutôt de se demander est pourquoi les forces de transformation et d'innovation ne parviennent pas à s'étendre au-delà de certaines régions, à gagner l'ensemble du corps social, à dépasser un certain seuil⁷². Répondre à une telle question exige de passer par une typologie des économies coloniales, exercice tenté de façon sporadique au XIX^e siècle (chapitre 1) et durant l'entre-deux-guerres. Celui par exemple proposé par William Keith Hancock, au début des années 1940, dans le but de relativiser la théorie impérialiste de l'exploitation, repose sur un critère de différenciation, à savoir le degré d'intervention du colonisateur au niveau de la production, qui sera repris par des historiens économistes du dernier tiers du XX^e siècle⁷³.

Hancock distingue, dans les domaines africains, le « settler frontier » du « traders frontier ». Le premier type de colonie (Rhodésie du Sud/Zimbabwe, Afrique du Sud) est caractérisé par la présence d'un colonat européen qui, parce qu'il intervient au niveau de la production agricole et minière, s'approprie une fraction substantielle des terres. Les économies et les sociétés issues de ce premier type de colonisation sont foncièrement inégalitaires et semblent donc, selon Hancock, confirmer la validité de la théorie de l'exploitation. Les possibilités d'exploitation seraient beaucoup plus réduites dans le second type d'implantation, illustré par les colonies britanniques d'Afrique occidentale (Nigéria, *Gold Coast*/Ghana) dépourvues de ressources minières importantes et où la mise en place d'une économie de plantation n'est pas encouragée par le colonisateur. Ce qui limite grande-

71. A.G. Hopkins, *An Economic History of West Africa*, London, Longman, 1973, p. 167, 206, 235.

72. A.G. Hopkins, *Two Essays on Underdevelopment*, op. cit., p. 49.

73. W.K. Hancock, *Survey of British Commonwealth Affairs*, vol. II, *Problems of Economic Policy 1918-1939*, 2^e partie, London, Oxford University Press, 1942, notamment p. 302-305. Hancock (1898-1988) est né en Australie. Il enseigne l'histoire dans plusieurs universités australiennes et britanniques et dirige, vers la fin de sa carrière, l'*Institute of Commonwealth Studies*.

ment l'accès à la terre des Européens et du même coup la constitution d'un colonat blanc. Les possibilités d'exploitation n'existent, dans cette seconde catégorie de colonies, qu'au niveau de la commercialisation des denrées tropicales d'exportation par des firmes expatriées.

Durant les années 1970 et le début des années 1980, la typologie proposée par Hancock est reprise d'une part par des auteurs « radicaux » qui, sans la modifier véritablement, s'en emparent pour illustrer les différentes stratégies adoptées par les puissances colonisatrices – le « capital du centre » – pour pénétrer et modifier les économies africaines⁷⁴. Mais si le processus colonial peut revêtir des formes multiples, il aboutirait partout au même résultat, à savoir la naissance de « périphéries dépendantes » indistinctes, dont le trait commun serait qu'elles ne reçoivent qu'une fraction insignifiante des fruits de leur mise en exploitation. Autrement dit, l'impact colonial serait uniformément négatif.

La typologie de Hancock inspire d'autre part des auteurs « libéraux » qui l'utilisent non plus comme arme de guerre pour combattre la thèse marxiste de l'exploitation, mais pour souligner qu'en Afrique des entités de nature dissemblable, engagées dans des dynamiques et politiques différentes, ne peuvent réagir de façon uniforme aux diverses formes de pénétration européenne, ni par conséquent partager aujourd'hui le même héritage colonial⁷⁵. Une telle argumentation nécessite d'affiner la catégorisation de Hancock, qui ne va guère au-delà de l'idée qu'en Afrique coloniale il faut distinguer les économies où des expatriés assurent une fraction substantielle des activités productrices de celles où la production reste majoritairement en mains africaines. Multipliant les critères de différenciation, les « libéraux » dressent une typologie plus pointue, découpant le continent noir en quatre zones géographiques, à l'intérieur desquelles apparaissent des territoires évoluant vers des types particuliers d'économie coloniale.

L'Afrique occidentale (*Gold Coast*/Ghana, Nigéria, Sénégal, Côte d'Ivoire principalement) constitue la première de ces zones géographiques. Première région du continent noir à passer sous domination européenne, elle abrite des colonies où les expatriés sont absents des

74. S. Amin, « Underdevelopment and Dependence in Black Africa. Origins and Contemporary Forms », *The Journal of Modern African Studies*, vol. X, n° 4, December 1972, p. 503-524 ; I. Wallerstein, « The Three Stages of African Involvement in the World Economy », in P. Gutkind and I. Wallerstein (eds), *The Political Economy of Contemporary Africa*, London, Sage, 1976, p. 30-57.

75. Typologie élaborée principalement par J. Forbes Munro, *Africa and the International Economy*, op. cit. et A.G. Hopkins, *Two Essays on Underdevelopment*, op. cit., notamment p. 47-62. À noter que seul Hopkins (p. 55) mentionne la tentative de classification de Hancock.

activités de production. Cette singularité s'explique par des facteurs environnementaux. Mal dotée en ressources minières, l'Afrique occidentale passe, de surcroît, pour être jusqu'à l'entre-deux-guerres le « tombeau de l'homme blanc ». Celui-ci y est exposé à des maladies tropicales (notamment la malaria) contre lesquelles il n'a ni défenses immunitaires ni protection médicale. À tel point qu'après la décolonisation il se trouve des Africains de l'Ouest pour rendre grâce aux moustiques, vecteurs du paludisme, d'avoir dissuadé l'Européen d'établir sur leurs côtes des colonies de peuplement.

Mais le déterminisme climatique n'est pas tout. L'histoire joue aussi son rôle. Les premiers échanges entre l'Afrique occidentale et l'Europe remontent à la fin du xv^e siècle. Le « commerce légitime », qui succède à partir du milieu du xix^e siècle à la traite négrière, est à l'origine de l'établissement sur les côtes africaines de firmes européennes qui se disputent la commercialisation de palmistes et de l'arachide produits par des actifs locaux et transformés dans les huileries de Grande-Bretagne, de France et d'Allemagne. Les producteurs indigènes sauront, durant la domination européenne, développer et étendre la gamme des produits agricoles dont l'exportation sur une large échelle alimente tant les profits des firmes commerciales expatriées que les recettes budgétaires des administrations coloniales. Aussi, les unes comme les autres ne voient que peu d'intérêt à modifier les structures de production en place.

Dans ces économies dites « paysannes » d'Afrique occidentale, l'expansion des échanges extérieurs, marquée des années 1890 à la veille de la Première Guerre mondiale par des prix et des volumes d'exportation à la hausse, est due à l'association de paysanneries indigènes entreprenantes, de firmes expatriées spécialisées dans l'écoulement de produits tropicaux sur le marché international et d'administrations coloniales converties au paternalisme. Les gains issus de l'intensification des échanges internationaux se répartiraient de façon assez équitable entre les membres de cette association⁷⁶.

A.G. Hopkins retient la thèse du « débouché pour le surplus » (*vent for surplus*), reprise d'Adam Smith par des économistes du développement dans les années 1960, pour expliquer comment l'essor des exportations agricoles n'est pas le résultat d'une spécialisation de paysans délaissant des cultures traditionnelles au profit de nouvelles, mais d'une combinaison d'activités existantes (production vivrière, artisa-

76. J. Forbes Munro, *Africa and the International Economy*, op. cit., p. 101.

nat) avec la production de nouvelles cultures d'exportation⁷⁷. Cette combinaison serait possible en raison de l'existence dans les économies précoloniales de réserves de terre et de main-d'œuvre sous-utilisées, pouvant être mobilisées pleinement à la faveur d'opportunités extérieures et d'incitations monétaires. Selon J. Forbes Munro, la coexistence de cultures d'exportation et vivrières poserait moins de problème dans la zone forestière, où plantains (bananier dont le fruit est consommé cuit comme légume) et plantes racines (manioc) sont cultivés toute l'année, que dans la zone de savane, où les cultivateurs de grains (millet, sorgho) sont soumis à la sécheresse et à l'irrégularité des pluies⁷⁸. Par ailleurs, le fait que l'essor des cultures d'exportation ait lieu sans modification des méthodes culturales ou adoption de techniques nouvelles, c'est-à-dire à terme plus par extension des superficies cultivées que par une hausse des rendements ou de la productivité, est une limite des économies « paysannes ».

Cela dit, initiative, qualifications et investissements dans les nouvelles formes de production sont le fait d'acteurs économiques autochtones qui, sans bénéficier du soutien technique et financier de l'administration coloniale ou des firmes commerciales expatriées, se montrent prompts à répondre aux incitations du marché. Certes partout et de tout temps, l'intérêt du colonisateur est que l'économie de ses possessions d'outre-mer soit si ce n'est complémentaire de l'économie métropolitaine du moins intégrée au marché international. Le fait que les indigènes soient intégrés dans les branches exportatrices selon des modalités qui ne les coupent pas entièrement de leur milieu socio-économique ambiant donne au système colonial ouest-africain une relative ouverture et offre aux actifs locaux une marge de manœuvre plus grande que dans les autres types d'économie coloniale africaine.

Ainsi, les paysans de certaines parties du Ghana et du Nigéria se détournent de cultures privilégiées par les autorités coloniales et choisissent de produire, au lieu du café et du coton prônés, respectivement du cacao et de l'arachide, c'est-à-dire des cultures d'exportation moins onéreuses en temps de travail et plus adaptées aux conditions écologiques. Ce décalage entre incitations administratives et initiatives indigènes est particulièrement marqué au Ghana, dont l'accès au rang de premier producteur mondial de cacao en 1914 ne doit rien à

77. A.G. Hopkins, *Two Essays on Underdevelopment*, op. cit., p. 57-58.

78. J. Forbes Munro, *Britain in Tropical Africa*, op. cit., p. 43-44.

l'installation par les Européens de voies de transport modernes, alors que l'essor de l'arachide au Sénégal et au Nigéria septentrional est étroitement lié à la construction d'un réseau ferroviaire par le pouvoir colonial.

L'Afrique occidentale-centrale constitue la deuxième zone géographique. Dans cette région, dont les échanges commerciaux internationaux sont au moment de son annexion à un niveau très inférieur à celui de l'Afrique occidentale, un autre type d'implantation coloniale est adopté⁷⁹. Sa « mise en valeur » est assurée par des entreprises expatriées que les gouvernements coloniaux chargent d'exploiter les ressources locales dans le cadre d'un système de concession leur réservant de vastes étendues de terres.

Ces compagnies concessionnaires ne sont ni des entreprises créant des plantations de cultures tropicales, ni des firmes soumises à la concurrence dans la commercialisation de denrées produites par des paysanneries locales. Elles reçoivent le monopole du commerce et des droits d'administration et de maintien de l'ordre leur donnant toute latitude de tirer de l'exploitation des ressources et des populations africaines le maximum de profit le plus rapidement possible avec une mise de fonds initiale minimum. Il s'agit d'un régime dirigiste et déprédateur mis en place, avec une extrême brutalité, dans le Congo de Léopold II (1885-1910), en Afrique Équatoriale Française (Gabon, Tchad, Oubangui-Chari/République centrafricaine, Congo Brazzaville), ainsi que dans certaines parties du Cameroun et de l'Angola, d'où sont extraits le bois, l'ivoire et surtout le caoutchouc sauvage.

On le voit, le système concessionnaire implique une intervention au niveau de la production, avec une mainmise sur de larges superficies de terre, non pour les distribuer à un colonat blanc permanent (tableau 12) mais à des firmes extractrices pressées de s'enrichir⁸⁰. Il s'agit d'un régime permettant de dégager rapidement les revenus nécessaires au financement des frais de gestion et d'équipement de territoires au peuplement autochtone clairsemé.

À l'origine de la pénétration européenne dans la troisième zone géographique, à savoir l'Afrique méridionale (Mozambique, Sud-

79. Durant le dernier tiers du XIX^e siècle, le niveau des exportations par habitant de l'Afrique occidentale-centrale est trois à cinq fois inférieur à celui de l'Afrique occidentale. D'après le matériel statistique de base utilisé dans P. Bairoch, B. Etemad, *Structure par produits des exportations du Tiers-Monde 1830-1937*, Genève, Droz, 1985.

80. Il s'agit d'un type d'implantation coloniale que l'on retrouve en Asie du sud-est ou dans le Pacifique du sud.

Ouest africain/Namibie, province congolaise du Katanga, Rhodésie du Sud/Zimbabwe), se trouvent également des compagnies concessionnaires, mais à la différence de l'Afrique occidentale-centrale elles sont actives surtout dans la prospection minière et accessoirement dans l'obtention de terres pour l'implantation d'un colonat blanc. Les économies de cette partie de l'Afrique coloniale partagent toute une série de caractéristiques communes, déjà présentes en Afrique du Sud qui leur sert en quelque sorte de modèle de référence.

Elles sont toutes marquées par la présence de grandes firmes capitalistiques, dont les activités minières en induisent d'autres dans les secteurs de l'industrie et des services. D'où une proportion de la population active non attachée au secteur primaire au-dessus de la moyenne africaine. Cette situation accroît les possibilités de production commerciale dans l'agriculture vivrière, dont s'emparent principalement les fermiers blancs qui deviennent les fournisseurs attitrés des marchés locaux d'Afrique méridionale en produits alimentaires (céréales, bétail).

L'une des singularités de ce type d'économie dit « sud-africain » est que les colons européens doivent leur succès dans l'agriculture commerciale non pas à la supériorité de leurs techniques de production, mais au traitement préférentiel que leur accordent les administrations coloniales. Ce qui leur permet de soutenir la concurrence d'agriculteurs africains capables de produire les mêmes biens à des coûts de production inférieurs. Alors que le colonat blanc reçoit les meilleures terres et bénéficie de facilités de transport et de crédit, toute une série de mesures contraignantes (taxation discriminatoire, régime foncier restrictif, création de « réserves », contrôle des déplacements) sont prises à l'encontre des actifs africains, en nombre chroniquement insuffisant durant les premières phases de la colonisation, afin de les forcer à effectuer des travaux mal rétribués dans les domaines européens. Les barrières ainsi dressées entraînent une polarisation de la société, empêchant les Africains de tirer avantage de leur intégration au marché. Inutile de souligner que les fruits de la croissance sont, dans ce troisième d'économie, très inégalement répartis.

Les économies coloniales d'Afrique orientale (Tanganyika/Tanzanie, Kenya, Ouganda) constituent la quatrième et dernière catégorie de la typologie. Elles ont pour principale caractéristique, du moins durant la première phase de la domination européenne, de manquer d'homogénéité. Il s'agit d'économies où se côtoient productions « paysannes », domaines agricoles blancs et système de plantation.

Au Tanganyika, en Ouganda et sur les côtes du Kenya, les Européens produisent du café, du caoutchouc et du sisal⁸¹ pour l'exportation. Sur les hauts plateaux (*highlands*) du Kenya, ils s'engagent dans une agriculture de type tempéré (céréales, bétail). Comme en Afrique méridionale, leur succès dépend du soutien de l'administration coloniale qui facilite l'accès à la terre, fournit un réseau de transport et utilise la contrainte pour les approvisionner en main-d'œuvre indigène bon marché.

Compte tenu de leur faiblesse numérique (tableau 12), les Européens ne sont cependant pas en mesure de dominer, comme en Afrique méridionale, l'agriculture commerciale. L'administration coloniale, ne pouvant équilibrer son budget par les seules taxes prélevées sur les activités productrices limitées des Européens, se doit d'encourager les Africains à développer des cultures de rente. Si bien qu'en Afrique orientale, à la différence de ce qui se passe en Afrique occidentale, les premières initiatives dans les cultures d'exportation en mains africaines (coton d'Ouganda, café du Tanganyika) reviennent à l'administration coloniale, dont l'action est relayée sur le terrain par des chefs locaux alliés. Une autre particularité de l'Afrique orientale, héritage de liens anciens noués à travers l'océan Indien avec l'Asie, est le rôle de commerçants indiens dans l'essor des cultures d'exportation africaines.

Une typologie, qui prétend saisir les différences de nature entre les économies coloniales africaines sur près d'un siècle, se doit d'intégrer la dimension chronologique. Il ne s'agit pas tant de retracer l'évolution des divers types d'économie au gré de la conjoncture internationale⁸² que de repérer les éventuelles modifications structurelles. En Afrique occidentale et méridionale, elles sont pratiquement inexistantes. Le cas du Liberia, où à partir des années 1920 un système de plantation est établi sur une large échelle par une firme américaine⁸³, est trop atypique et marginal pour modifier le tableau. Pour trouver des économies coloniales qui changent de peau, il faut aller voir après la Première Guerre mondiale du côté de l'Afrique occidentale-centrale et orientale.

En Afrique occidentale-centrale et tout particulièrement au Congo belge, le système déprédateur de la concession fait place, une fois les

81. Une fibre textile.

82. De ce point de vue, trois phases sont habituellement retenues : la Première Guerre mondiale met fin au boom de la phase coloniale initiale et marque le début d'une période faite d'incertitude et de dépression qui dure jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale ; de la fin des années 1940 jusqu'à la décolonisation, une courte phase de reprise et de prospérité relative clôt le cycle colonial.

83. Il s'agit de la *Firestone Rubber Company of Ohio*, qui obtient du gouvernement libérien criblé de dettes 400 000 hectares de terres et l'assurance d'un recrutement annuel de 10 000 travailleurs.

ressources naturelles pillées, à un régime plus durable caractérisé par une hausse des investissements étrangers dans les mines et les plantations. Les changements structurels les plus marqués ont lieu en Afrique orientale, où l'équilibre fragile entre agriculture capitaliste européenne et agriculture « paysanne » africaine tourne à l'avantage de l'un ou de l'autre modèle de production selon les territoires.

Au Kenya, le colonat parvient à obtenir après la Première Guerre mondiale une représentation dans le corps législatif, ce qui lui permet de promouvoir ses activités agricoles en limitant celles des Africains. Les mesures administratives coercitives prises à l'encontre de ces derniers rappellent celles prises en Afrique méridionale. Au Tanganyika, le colonat européen ne se montre pas en mesure, comme au Kenya, d'influer sur la politique économique de la puissance tutélaire⁸⁴ qui, sans être opposée à l'agriculture capitaliste européenne, encourage les cultures de rente en mains africaines. Ici, les colons-planteurs expatriés s'opposent par exemple à ce que les agriculteurs indigènes puissent s'engager dans la culture du café, mais contrairement au Kenya ils ne parviennent pas à convaincre l'administration européenne d'interdire ou de décourager leur accès dans cette branche lucrative. Quant à l'Ouganda, c'est le territoire d'Afrique orientale où la production paysanne l'emporte le plus nettement sur les activités (café, caoutchouc) d'un colonat européen qui peine à s'imposer.

En somme, durant la seconde moitié de la période coloniale, les économies africaines pourraient être rangées dans l'un des deux types principaux : l'économie « paysanne » domine en Afrique occidentale et dans une large partie de l'Afrique orientale ; l'économie de plantation et d'extraction minière s'impose en Afrique méridionale et en Afrique occidentale-centrale avec des extensions en Afrique occidentale (Liberia) et orientale (Kenya). Si l'on s'en tient à la situation des paysans africains, elle paraît beaucoup plus défavorable en Afrique méridionale qu'en Afrique occidentale. Dans les deux autres zones, elle varie selon les circonstances. Au Congo belge, elle est plutôt favorable pour ceux engagés dans la production vivrière destinée à l'approvisionnement du marché local, dans la mesure où l'administration coloniale est opposée au développement d'un colonat européen agricole qui risquerait de disputer aux puissantes entreprises minières une main-d'œuvre indigène rare. Au Tanganyika, au Kenya et en par-

84. Après la Première Guerre mondiale, la Société des Nations place l'*Ostafrika* allemande, rebaptisée Tanganyika, sous mandat britannique.

tie en Afrique Équatoriale Française, les contraintes financières que fait peser la dépression des années 1930 sur les budgets coloniaux incitent les administrations coloniales à encourager l'agriculture d'exportation africaine, dont le soutien coûte moins que celui des plantations et des domaines en mains européennes.

Avant de voir quelle peut être la portée de cette typologie des économies coloniales africaines, relevons en les principales limites. D'une part, elle ne reflète qu'imparfaitement le large éventail des types d'implantation coloniale en Afrique subsaharienne⁸⁵. D'autre part, la coexistence dans beaucoup de territoires de plusieurs ingrédients de l'économie coloniale – firmes concessionnaires, agriculture capitaliste européenne, agriculture « paysanne » africaine – réduit son pouvoir d'explication⁸⁶. Mais le talon d'Achille de toute typologie, dont le propre est de donner une vision d'ensemble, n'est-il pas qu'examinée de près chacune des catégories qui la composent soulève critiques et réserves ? L'ambition de celle qui vient d'être résumée est de nous permettre de comprendre pourquoi l'impact de la colonisation peut varier dans le temps et l'espace.

À croire la typologie « libérale », l'impact de la colonisation serait beaucoup plus limité dans les économies « paysannes » de type ouest-africain que dans celles relevant du modèle sud-africain⁸⁷. Le système colonial en place dans le premier type d'économie est moins coercitif ; l'emprise des Européens y est plus faible. Sa relative ouverture permet l'apparition, du moins dans les territoires les plus fertiles, d'une classe moyenne africaine embryonnaire. Considérant la question épineuse du bilan coûts-bénéfices de la colonisation, Hopkins estime que dans le premier type d'économie les bénéfices pour les Africains pourraient dépasser les coûts supportés et qu'il est peu probable que l'on puisse en dire autant pour les économies de type sud-africain⁸⁸. La colonisation contribuerait par ailleurs à accentuer les disparités régionales déjà existantes. En effet, les économies coloniales de grande taille et fortement intégrées au marché mondial satellisent les territoires environnants, les transformant en réservoirs de main-d'œuvre non spécialisée. Le travail migrant peut profiter à des régions menues, à la population clairsemée, mal dotées en ressources naturelles et fortement cloisonnées, pour autant que les déplacements soient volon-

85. J. Forbes Munro, *Africa and the International Economy*, op. cit., p. 95.

86. A.G. Hopkins, *Two Essays on Underdevelopment*, op. cit., p. 60.

87. J. Forbes Munro, *Africa and the International Economy*, op. cit., p. 96.

88. A.G. Hopkins, *Two Essays on Underdevelopment*, op. cit., p. 64.

taires. Ce qui est le cas en Afrique occidentale. S'ils sont provoqués sous la contrainte, comme en Afrique méridionale, l'économie des zones de départ, privée de ses actifs masculins, peut être gravement disloquée. Enfin, le potentiel de développement des économies coloniales est variable. Il dépend dans le type sud-africain de l'importance numérique du peuplement européen et dans le type ouest-africain de la taille démographique du territoire qui, au-delà d'un certain seuil, permet ici et là la constitution d'un marché intérieur assez étendu pour soutenir un début d'industrialisation.

Un mot encore sur cette typologie « libérale » pour relever que ses deux principaux concepteurs lui donnent une profondeur de champ en la reliant à la période précoloniale et postcoloniale. L'un en soulignant que les différences de structure entre les économies coloniales ne peuvent se comprendre qu'en les faisant dépendre de l'intégration plus ou moins forte au marché mondial des différentes parties de l'Afrique d'avant l'homme blanc⁸⁹. L'autre en notant que la diversité et l'inégal succès des expériences de croissance de l'Afrique d'après les indépendances ne sont guère étonnants pour qui tient compte de la typologie des économies coloniales⁹⁰.

Considérons, pour clore ce chapitre, une autre typologie coloniale dressée dans les années 1970, à savoir celle de Moses I. Finley, spécialiste des économies du monde antique⁹¹. Son caractère général offre l'avantage de faire la transition avec le chapitre suivant, où l'expérience coloniale est considérée dans sa portée globale et dans la longue durée. Finley dit de sa classification qu'il s'agit d'un exercice à seule fin de mettre un peu d'ordre dans la longue et échevelée histoire de la colonisation européenne. Il retient pour cela toute une série de facteurs de différenciation – environnement (terre, climat), densité de peuplement, structures en place dans la métropole et la colonie – dont il réduit après coup le nombre au seul couple terre-travail. Ce qui lui permet de caractériser les deux grandes phases de l'expansion coloniale européenne.

La phase mercantiliste (XVI^e-XVIII^e siècle), dominée par la colonisation de peuplement dans les Amériques, est marquée par la figure du colon blanc qui a le choix de cultiver la terre soit lui-même (avec ou sans l'aide d'une main-d'œuvre salariée essentiellement européenne) ; soit en

89. J. Forbes Munro, *Africa and the International Economy*, op. cit., p. 117-118.

90. A.G. Hopkins, *Two Essays on Underdevelopment*, op. cit., p. 62.

91. M.I. Finley, « Colonies. An Attempt at a Typology », *Transactions of the Royal Historical Society*, Fifth series, vol. XXVI, 1976, p. 167-188. Signalons que Finley aborde également, dans cet article, l'histoire du mot « colonie ».

forçant des actifs indigènes à le faire pour son compte ; soit en recourant à des esclaves africains importés. Les trois possibilités peuvent coexister, comme au Mexique ou au Sud des actuels États-Unis, où la taille de l'exploitation agricole devient alors un critère de distinction déterminant.

Durant la phase du capitalisme industriel (xix^e-xx^e siècle), le travail forcé et servile est remplacé, dans les territoires sous emprise du colonat européen (Amérique, Pacifique), par du travail salarié, alors que s'y maintient la petite exploitation agricole familiale. Que la main-d'œuvre salariée soit obtenue en quantité suffisante par des mesures coercitives (confiscations foncières, lourdes fiscalités) ne change rien, pour Finley, au caractère révolutionnaire de ce remplacement.

Dans les territoires d'Asie et d'Afrique, où il n'y a généralement pas d'implantation d'un colonat blanc, la terre reste habituellement en mains indigènes et si de grandes exploitations agricoles y apparaissent (qu'elles soient en mains européenne ou pas), celles-ci font toujours appel à une main-d'œuvre autochtone « plus ou moins libre »⁹². Finley relève que dans les territoires d'Afrique (Afrique du Sud, Rhodésie du Sud, Algérie), où une minorité d'Européens faisant souche parvient à s'approprier une fraction disproportionnée des terres, l'élément distinctif réside dans la capacité du colonat d'infléchir la politique de mise en valeur en sa faveur, en s'opposant non seulement à la population indigène numériquement majoritaire, mais également, ce qui lui semble plus important, à la métropole.

On l'aura remarqué : plus une typologie des implantations coloniales embrasse large, plus l'environnement, le poids des hommes et le rapport terre-travail s'imposent comme critères de différenciation incontournables. C'est ce que confirme le chapitre suivant.

92. *Idem*, p. 186.

Colonisation, institutions et inégalités

À PARTIR DE LA FIN DES ANNÉES 1970 et du début des années 1980, deux grandes régions du monde à avoir connu la colonisation, l'Amérique latine et l'Afrique subsaharienne, entrent dans une phase de graves difficultés économiques et financières. La plupart des États latino-américains et africains, aux abois, se tournent vers le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM) pour demander secours. Celui-ci leur est accordé pour autant qu'ils adhèrent au « consensus de Washington », expression utilisée¹ pour désigner un ensemble de réformes *ad hoc* recommandé par les institutions financières internationales ayant leur siège dans la capitale fédérale des États-Unis.

Il s'agit pour l'essentiel de programmes de démantèlement et de privatisation d'institutions étatiques, accusées de créer soit des distorsions préjudiciables à la croissance, soit des rentes profitables aux groupes sociaux les plus riches. Ces réformes, centrées sur la réduction de l'intervention de l'État dans l'économie et sur toute une série d'ajustements macroéconomiques, donneront des résultats très décevants. Au point où les deux institutions de Bretton Woods opèrent au milieu des années 1990 un changement de cap, qui consiste en une réhabilitation partielle du rôle de l'État.

Le succès au même moment des théories sur les défaillances des marchés et les asymétries d'information², ainsi que de travaux acadé-

1. En 1990 par John Williamson : « What Washington Means by Policy Reform », in J. Williamson (ed.), *Latin America Adjustment. How Much Has Happened ?*, Washington D.C., Institute for International Economics, p. 5-38.

2. Défendues notamment par Joseph Stiglitz, chef économiste à la BM à la fin des années 1990 et lauréat du « prix Nobel » d'économie en 2001.

miques défendant l'idée que la croissance est liée à des institutions et à un secteur public de qualité³ n'est pas étranger à un tel revirement, dans lequel la BM joue un rôle déterminant. Celle-ci reconnaît ainsi certaines vertus à l'intervention publique dans son *Rapport sur le développement dans le monde* de 1997, intitulé *L'État dans un monde en mutation*. Deux des missions de l'État y sont privilégiées : celle d'assurer la stabilité des règles et la sécurité des investissements ; et celle de mettre en place et soutenir des institutions à même d'améliorer le fonctionnement des marchés. Autrement dit, l'État se doit de jouer un « rôle clé dans le développement économique et social, non pas en tant qu'intervenant direct, mais comme partenaire, catalyseur et promoteur de la croissance »⁴. Il ne s'agit pas de laisser l'État retomber dans ses anciens travers interventionnistes, mais de privilégier sa fonction de fourniture de services publics (santé, éducation, infrastructures) au plus grand nombre et de lui faire faire ainsi des tâches accroissant les chances de succès d'un programme plus vaste et ambitieux, dans lequel se lancent dans les années 1990 le FMI et la BM, à savoir la lutte contre la pauvreté.

Dans cette lutte, le rôle des institutions est affirmé comme étant essentiel. Considérant qu'une réduction de la pauvreté passe nécessairement par plus de croissance et que celle-ci est entravée par la « mauvaise gouvernance » des États en développement, particulièrement ceux d'Amérique latine et d'Afrique subsaharienne, le FMI et la BM prônent une amélioration du milieu institutionnel dans lequel se déroulent les activités économiques. Ce qui implique un cadre juridique indépendant assurant la sécurité des contrats, une absence de corruption, une réduction des formalités administratives, la transparence de l'information économique, un cadre stable pour les politiques macroéconomiques. Soit autant d'institutions nécessaires au bon fonctionnement du secteur public et censées favoriser la croissance. Cette façon de présenter les choses, en termes de « bonnes » et de « mauvaises » gouvernances et politiques, se popularise dans les années 1990 pour expliquer des performances insuffisantes de croissance par la faiblesse des institutions.

C'est dans ce contexte qu'émerge en Amérique du Nord une série de travaux académiques consacrés aux liens entre performance éco-

3. Voir notamment les travaux d'Amartya Sen, lauréat du « prix Nobel » d'économie en 1998.

4. Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1997 : L'État dans un monde en mutation*, Washington D.C., 1997, p. 1.

nomique et qualité des institutions. L'une de leurs particularités est d'être menés par des universitaires qui, pourvus d'un solide bagage d'économiste, se tournent vers le passé pour choisir le phénomène colonial comme cadre de leurs études. Ils se distinguent par ailleurs par leur aspect normatif : il s'agit de conseiller le prince sur les « bonnes » politiques à suivre. Cette série de travaux, entrepris pour la plupart aux États-Unis, suscite un regain d'intérêt pour l'expérience coloniale de l'Europe dans les contrées d'outre-mer, notamment chez les économistes, pour qui le thème devient en vogue à partir du milieu des années 1990. C'est un nouveau souffle, donné dans une ex-colonie de peuplement d'Amérique, à des études coloniales traditionnellement ancrées dans les anciennes métropoles européennes⁵. Nous verrons en fin de chapitre que, vers la fin des années 1990, les institutions financières internationales intègrent ces nouveaux travaux dans leur réflexion sur les stratégies du développement et leur donnent ainsi une notoriété dépassant les limites du monde académique.

La colonisation de l'Amérique comme laboratoire des inégalités de développement

Les premiers auteurs à ouvrir ce chantier de recherche sont Stanley L. Engerman et Kenneth L. Sokoloff⁶. De 1994 à 2006, Engerman et Sokoloff (ci-après ES en abrégé) présentent les résultats de leurs recherches dans une demi-douzaine de publications, dont certaines existent en plusieurs versions. Les deux premières citées en bas de page sont les plus représentatives de leur démarche, les publications suivantes s'efforçant de reprendre et compléter leur contenu sur des aspects particuliers⁷. La question à l'origine de la démarche de ES est

5. Relevons au passage que cet ensemble de travaux est aujourd'hui peu connu des milieux académiques francophones.

6. Professeur d'économie et d'histoire à l'université de Rochester, S. Engerman est connu pour ses travaux sur l'économie de l'esclavage aux États-Unis. K. Sokoloff a été professeur d'économie à l'université de Californie (Los Angeles) et le fondateur, dans cette université, du Center for Economic History. Il est décédé en 2007.

7. « Factor Endowments, Institutions, and Differential Paths of Growth among New World Economies. A View from Economic Historians of the United States », in S. Haber (ed.), *How Latin America Fell Behind. Essays on the Economic Histories of Brazil and Mexico, 1800-1914*, Stanford, Stanford University Press, 1997, p. 260-304 ; cet article a fait l'objet d'une première version publiée dans National Bureau of Economic Research (NBER) Working Paper, No H0066, Cambridge MA., December 1994. « Factor Endowments, Inequality, and Paths of Development among New World Economies », *Economia*, Fall 2002, p. 41-109 ; cet article a fait l'objet d'une première version publiée dans NBER Working Paper, No 9259, Cambridge MA., October 2002. « Institutional and Non-Institutional Explanations of Economic Differences », in C. Menard and M.M. Shirley (eds), *Handbook of New Institutional Economics*, Dordrecht, Springer, 2005, p. 639-665 ; cet article a fait l'objet d'une première version publiée dans

celle de la richesse et de la pauvreté des nations. Pourquoi le monde est-il constitué de pays qui se situent à des niveaux de développement différent ? Question fascinante à laquelle tout auteur rêve de répondre depuis deux siècles et demi. Question qui en induit toujours une autre : que faire pour réduire les écarts de richesse ?

Le terrain d'enquête choisi par ES, pour tenter d'élucider ces questions, est le Nouveau Monde. L'établissement d'une multitude de colonies par un petit nombre de pays européens dans un continent constitué de régions à l'environnement naturel et humain très varié y constituerait une « expérience quasi naturelle »⁸. Cette sorte de laboratoire est susceptible, de l'avis de ES, de mieux nous faire comprendre pourquoi certaines ex-colonies d'Amérique enregistrent sur le long terme une performance économique meilleure que d'autres, une telle divergence aboutissant aux écarts de développement qui séparent aujourd'hui les États-Unis et le Canada de l'Amérique latine.

S'il fallait résumer en une phrase le schéma explicatif proposé par ES, on pourrait dire qu'il établit une ligne de causalité qui va des dotations factorielles – *factor endowments* ou caractéristiques de départ des régions colonisées – à la qualité des institutions pour aboutir à la performance économique. Il s'agit d'une approche, qui complète des travaux antérieurs d'économistes sur l'importance des institutions⁹, permettant de traiter des questions peu abordées jusque-là : d'où viennent les institutions ; comment se forment-elles ; pourquoi certaines sociétés instaurent-elles des institutions favorables à la croissance, alors que d'autres en adoptent qui l'entravent ? Tant que l'on ne pourra pas répondre à telles questions, il sera difficile, selon ES, de déterminer le rôle des institutions dans le processus de croissance économique. Le regain d'intérêt dans les années 1990 pour les institutions, leur importance pour la croissance, leur origine, les mécanismes

NBER Working Paper, No 9989, Cambridge MA, September 2003. « Inequality before and under the Law : Paths of Long-Run Development in the Americas », in B. Tungodden, N. Stern and I. Kolstad (eds), *Toward Pro-Poor Policies. Aid, Institutions, and Globalization*, Washinton D.C., World Bank & Oxford University Press, 2004, p. 213-230. « Colonialism, Inequality and Long-Run Paths of Development », in A.V. Banerjee, R. Benabou and D. Mookherjee (eds), *Under-Standing Poverty*, Oxford, Oxford University Press, 2006, p. 37-61 ; cet article a fait l'objet d'une première version publiée dans NBER Working Paper, No 11057, Cambridge MA, January 2005. « Five Hundred Years of European Colonization : Inequality and Paths of Development », papier présenté au XIVth International Economic History Congress, Session 97 : *Settler Economies in World History*, Helsinki, 21-25 August 2006, 39 p.

8. « Factor Endowments, Inequality, and Paths of Development », art. cité, p. 43 ; « Five Hundred Years of European Colonization », papier cité, p. 1.

9. Notamment ceux de D.C. North, dont les plus représentatifs sont sans doute *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, New York, Cambridge University Press, 1990 ; et *Le processus du développement économique*, Paris, Éditions d'Organisation, 2005.

de leur reproduction et de leur transformation vient du sentiment que les facteurs économiques se révèlent incapables d'expliquer, à eux seuls, pourquoi des disparités nationales de revenu non seulement apparaissent, mais également s'accroissent avec le temps. D'où l'attention portée à une gamme élargie de déterminants de la croissance (facteurs géographiques, institutions, politiques publiques) et à l'histoire, réservoir d'expériences passées pouvant inspirer des stratégies de développement pour l'avenir.

Ce qui nous ramène au « laboratoire » colonial américain, à l'intérieur duquel ES commencent par opérer un échantillonnage des possessions européennes, en les classant dans trois catégories. Pour la clarté du propos, il est préférable de d'abord présenter à grands traits cette typologie, pour ensuite signaler les « cas ambigus »¹⁰ qu'elle contient et revenir sur les critères de différenciation sur lesquels elle repose.

Dans la première catégorie figurent les colonies du type de celles fondées dans les Caraïbes, au nord-est du Brésil ou au sud des actuels États-Unis. Leur climat et la nature de leurs sols se prêtent à des cultures (sucre, café, coton, tabac), dont la haute rentabilité commerciale est le mieux assurée par le système de la grande plantation esclavagiste. Le recours au travail servile dans ces colonies s'explique par la quasi-disparition des populations indigènes et par les importantes économies d'échelle qu'offrent certaines cultures de rente¹¹. Les fortes inégalités de statut légal et de revenu, caractéristiques du système de production esclavagiste, conduisent à la mise en place d'institutions qui protègent les privilèges des élites, d'origine européenne, mais privent la majorité de la population, d'origine africaine, de droits civiques et économiques. Vers le milieu du XVIII^e siècle, les esclaves noirs représentent près de 70 % de la population totale des Caraïbes et environ 40 % de celle du Sud des États-Unis et du Brésil (tableaux 5, 7, 8).

Le Mexique et le Pérou, ainsi que les autres colonies espagnoles continentales, sont classés dans la deuxième catégorie. Ici, la pratique du colonisateur hispanique de concéder des terres, de riches gisements miniers et de la main-d'œuvre indigène à une petite élite

10. ES, « Factor Endowments, Institutions, and Differential Paths of Growth among New World Economies », art. cité, p. 275.

11. Il y a économies d'échelle lorsqu'à une augmentation des quantités produites correspond une diminution du coût unitaire de production. Si en utilisant deux fois plus de terre et de capital, la production obtenue est plus de deux fois plus grande, il y a économies d'échelle, c'est-à-dire accroissement de la productivité des facteurs.

allogène ou créole débouche sur la constitution de vastes domaines fonciers. Le système de l'*encomienda*, qui attribue aux *conquistadores* des communautés indigènes dont ils peuvent extraire travail et tribut, se perpétue au-delà de son interdiction formelle en 1542. À partir de la seconde moitié du xvi^e siècle, l'Espagne renforce par ailleurs le système inca de travail tributaire, la *mita* (appelé *repartimiento* au Mexique), soumettant les communautés villageoises autochtones à fournir un quota de travailleurs temporaires, employés notamment dans les mines et les plantations. Les sociétés coloniales créées par ce type d'implantation, qui en partie reposent sur des structures précoloniales, sont fondées sur des institutions autoritaires et extractives qui permettent aux élites d'exploiter des actifs indigènes, beaucoup plus nombreux que les esclaves noirs, en les soumettant aux grands propriétaires terriens par toute une série de liens de dépendance.

L'importance numérique de la population amérindienne survivante est l'une des caractéristiques initiales de ce deuxième type de colonie. La population totale du Nouveau Monde, à l'arrivée des Européens, se situe probablement dans une fourchette de 40 à 67 millions d'habitants. Décimée par la rudesse de la conquête, le choc microbien, le travail forcé et les bouleversements sociaux et culturels induits par la colonisation, elle tombe à 5-6 millions en 1650¹². Mais à l'inverse des Caraïbes et des zones côtières tropicales (notamment celles du Brésil), où la dépopulation est rapide et presque totale, le décrochage démographique dans les territoires densément habités des empires aztèque et inca est suivi de phases de relèvement, dont l'intensité et le rythme sont variables d'une zone à l'autre de l'Amérique centrale et du sud. Si bien que vers la fin du xviii^e siècle, les communautés amérindiennes survivantes du Nouveau Monde se concentrent dans les colonies espagnoles continentales¹³, dont elles représentent environ 65 % de la population totale (tableau 6).

La troisième catégorie comprend des colonies situées au nord-est des actuels États-Unis et au Canada. Il s'agit d'un type d'implantation basé, à partir du début du xvii^e siècle, sur un peuplement agricole européen. Plusieurs facteurs initiaux le rendent possible : pas de perspective, comme en Amérique centrale ou dans les Andes, de

12. Sur cet effondrement démographique, voir B. Etemad, *Crimes et réparations. L'Occident face à son passé colonial*, Bruxelles, André Versaille éditeur, 2008, p. 91-94.

13. Au début du xix^e siècle, ces colonies abritent 90 % de la population indigène de l'Amérique (d'après A. Rosenblat, *La población indígena de América desde 1492 hasta la actualidad*, Institución cultural español, Buenos Aires, 1945, p. 36).

pillage de métaux précieux ; des sols inadaptés à la mise en culture de produits tropicaux hautement rémunérateurs ; un climat tempéré, voisin de celui de l'Europe du nord-ouest, favorisant l'exploitation des terres par de petits paysans et leur famille qui, compte tenu du milieu, développent une agriculture combinant céréales et élevage. L'absence au départ d'économies d'échelle dans ce type d'agriculture et le flot continu d'immigrants européens en Amérique du Nord ont pour effet d'une part de contenir le coût de la main-d'œuvre au-dessous du niveau qui rendrait rentable l'importation d'esclaves en grand nombre, d'autre part de maintenir des exploitations de taille relativement petite et plus ou moins uniformément réparties. Un Britannique en visite en 1765 en Nouvelle-Angleterre ne voit pas cette situation d'un bon œil : « Ici le principe niveleur règne partout fortement et prend le pas sur le reste. Tout le monde a du bien et tout le monde le sait. »¹⁴

L'implantation d'un colonat agricole européen dans les territoires d'Amérique du Nord est facilitée par un autre facteur : la très faible densité de peuplement de cette partie du Nouveau Monde, faiblesse accentuée par le choc épidémiologique, l'extermination et le refoulement (vers le centre et l'ouest des actuels États-Unis) subis par les Amérindiens. La population des actuels États-Unis, à la veille de l'arrivée des Européens, est aujourd'hui estimée à 3-5 millions d'individus, soit une densité voisine de 0,8-1,1 habitant par km²¹⁵. C'est un seuil extrêmement bas, caractéristique de sociétés de chasseurs, pêcheurs et cueilleurs. L'absence de cohabitation entre population immigrée et indigène¹⁶, facilitée par le fait qu'une grande partie des sociétés autochtones nord-américaines ne se composent pas d'agriculteurs, joue à l'avantage d'un colonat blanc, qui ne se trouve pas en situation de concurrence avec des producteurs locaux sur le marché de la terre et des denrées agricoles. De 1600 à 1800, la composition de la population des territoires des actuels Canada et États-Unis, sur lesquels s'effectuent les premières implantations blanches, est totalement bouleversée. La proportion des Européens, proche de zéro au départ, atteint les 80 % en fin de période ; alors que les peuples amérindiens, uniques habitants de ces zones vers 1600, perdent toute

14. Cité par D. Landes, *Richesse et pauvreté des nations. Pourquoi des riches ? Pourquoi des pauvres ?*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 382.

15. C. Lützelshwab, *La Compagnie genevoise des Colonies suisses de Sétif (1853-1956). Un cas de colonisation privée en Algérie*, Berne, Peter Lang, 2006, p. 181-182.

16. Qui explique la quasi-absence de métissage en Amérique du Nord, contrairement à la situation prévalant en Amérique latine.

consistance au point qu'après deux siècles leur poids démographique devient négligeable (tableau 5).

Relevons au passage que tous ces ingrédients se retrouvent au début du XIX^e siècle en Australie, entité située en dehors du cadre géographique et chronologique de la typologie de ES. Ici comme en Amérique du Nord, les Européens parviennent à mettre la main sur de vastes terres (7,7 millions de km²), habitées par des populations autochtones clairsemées (0,1 habitant en moyenne par km²), au répertoire technique extrêmement limité (ignorance de l'agriculture, de l'élevage, de la roue, du fer, de l'écriture) et vulnérables aux maladies du Vieux Continent en raison de leur isolement plurimillénaire (en 150 ans, le nombre d'Aborigènes, estimé à 750 mille à la veille du choc colonial, diminue de 90 %) ¹⁷. Comme toute colonie de peuplement européen naissante, l'Australie est confrontée à un déséquilibre initial : beaucoup de terres et pas assez de main-d'œuvre. Voici comment Edward G. Wakefield (1796-1862), apôtre de la colonisation de l'Océanie, présente la situation dans un ouvrage relatant les déboires d'un colon fictif, propriétaire d'un vaste domaine aux antipodes : « Mon propre domestique, fait-il dire à son personnage d'invention, qui m'avait servi pendant huit ans en Angleterre et m'avait juré à bien des reprises qu'il irait au bout du monde avec moi, parce que j'étais le meilleur des maîtres, n'atteignit même jamais ma nouvelle demeure. Environ un mois après notre arrivée dans la colonie, il disparut un beau matin. Avant la nuit j'avais reçu une lettre de lui, m'annonçant qu'il avait pris une concession (...) » ¹⁸. Pour Wakefield, il faut éviter que l'immense espace disponible n'incite tout nouvel arrivant à se mettre à son compte ¹⁹. C'est une opportunité qu'il juge dangereuse : le colonat, « qui au moment du débarquement se compose de deux classes, l'une vis-à-vis de l'autre dans des rapports de maîtres à serviteurs, devient immédiatement surface plane, sans classes, sans maîtres, sans serviteurs. Chacun obtient des terres pour lui-même. À partir de ce moment, personne ne peut employer plus de capital que ses bras n'en peuvent mettre en valeur. Dans ces conditions, la plus grande partie du capital qui a été apporté est gâchée. » ²⁰

17. B. Etemad, *Crimes et réparations*, op. cit., p. 101-111.

18. *A Letter from Sydney*, London, Joseph Cross, 1829, p. 12.

19. Pour cela, il recommande, dans *A View in the Art of Colonization* (John W. Parker, London, 1849), l'intervention de l'État colonial afin que soient régulés la vente des terres et le flux de l'immigration.

20. *Letter to the South Australian Commissioners* (1840), cité par A. Siegfried, *Edward Gibbon Wakefield et sa doctrine dans la colonisation systématique*, Paris, Armand Colin, 1904, p. 35.

Les craintes de Wakefield se dissiperont avec le temps. Aussi, Engerman et Sokoloff peuvent estimer aujourd'hui que les caractéristiques initiales des régions où s'établissent des colonies de peuplement européen y favorisent la constitution de sociétés avec une distribution des richesses plus égalitaire, l'établissement d'institutions politiques plus démocratiques, la création d'un marché interne plus étendu, la mise en place de politiques plus orientées vers la croissance et, partant, des potentialités de développement plus grandes que dans les colonies des deux autres catégories de leur typologie. Certes, dans les colonies de peuplement d'Amérique du Nord, les Amérindiens et les Africains sont exclus des avantages dont jouissent les Européens. Mais ces deux communautés y représentent une fraction beaucoup plus réduite de la population totale que dans les colonies établies dans les Caraïbes, en Amérique centrale ou en Amérique du Sud (tableaux 5 à 8 ; sur la situation océanienne, voir le tableau 9).

Toute classification a ses cas « ambigus ». ES en signalent surtout deux dans la leur : les colonies du Sud des actuels États-Unis (Carolines du Nord et du Sud, Géorgie, Virginie, Maryland) et l'Argentine²¹. Nos deux auteurs admettent que les colonies du Sud états-unien constituent un cas intermédiaire. En ce sens qu'elles partagent au départ des traits communs avec d'autres économies esclavagistes du Nouveau Monde, mais qu'au bout du compte elles s'engagent dans une voie de développement proche de celle du Nord des actuels États-Unis et du Canada. Comment expliquer une telle singularité ? ES ne nient pas que le Sud a une structure socio-économique (larges unités de production agricole, haut degré d'inégalité) qui le fait ressembler à ses voisins latino-américains. Mais il possède, ajoutent-ils, deux traits particuliers qui permettent à son économie d'enregistrer sur le long terme une meilleure performance²². Premièrement, le milieu naturel du Sud ne se prêtant guère à la culture de la canne à sucre, la taille des plantations esclavagistes (riz, tabac), les possibilités d'économies d'échelle qu'elles offrent, ainsi que l'importance relative de la population servile y sont beaucoup plus réduites que dans les Caraïbes (tableaux 5 et 8). S'il est vrai par ailleurs que, durant la seconde moitié du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle, la population du Sud est

21. Auxquels ils ajoutent, sans autre commentaire, l'Uruguay et le Costa Rica. « Factor Endowments, Inequality, and Paths of Development », art. cité, p. 61.

22. « Factor Endowments, Institutions, and Differential Paths of Growth among New World Economies », art. cité, p. 274-275 ; « Factor Endowments, Inequality, and Paths of Development », art. cité, p. 86.

composée d'une proportion d'esclaves noirs proche de celle du Brésil, la fraction des Européens y est en revanche bien plus élevée (tableaux 5 et 7). Deuxièmement, il existe entre les États du Sud et du Nord des actuels États-Unis une communauté de destin qui fait que leurs institutions économiques de base tendent à converger au sein d'un ensemble national, où ils sont les uns pour les autres autant des partenaires que des concurrents.

L'Argentine fait également figure de cas limite dans la typologie de ES²³. Sa particularité est d'avoir une économie basée sur la production céréalière, mais d'être accablée d'une forte inégalité dans la distribution de la terre, du capital humain et du pouvoir politique ; même si elle n'est pas aussi extrême que dans la plupart des autres sociétés d'Amérique du Sud continentale ayant subi la domination espagnole. À l'origine de l'inégalité en Argentine, ES voient les immenses parcelles concédées dans la première moitié du XIX^e siècle à des familles privilégiées et des militaires de haut rang. Comment se fait-il que, compte tenu de la faiblesse du peuplement de l'Argentine privée d'hommes par la politique d'immigration restrictive de l'Espagne, les grands domaines fonciers ne se soient pas défaits, comme en Amérique du Nord et dans le Pacifique, face à la pénurie de main-d'œuvre ? Deux des nombreux facteurs d'explication avancés par ES méritent d'être cités : d'une part, les premières parcelles concédées à une petite élite se révèlent être les terres les plus fertiles et les mieux situées du pays ; d'autre part, la possibilité d'y entreprendre l'élevage extensif de bétail en bénéficiant d'économies d'échelle rentabilise ces vastes étendues en ayant recours à très peu d'hommes.

La présentation de la typologie dressée par ES étant faite, revenons à leur méthode d'investigation, qui privilégie les dotations factorielles (*factor endowments*). Il s'agit de conditions initiales, façonnées par la géographie et l'histoire, dont le colonisateur doit tenir compte dans le choix de son mode d'implantation, s'il tient à tirer avantage des opportunités à saisir et à surmonter les défis à relever. Les conditions initiales, variables selon les régions du Nouveau Monde, incluent principalement le milieu naturel (climat, nature des sols) et le poids des hommes (taille démographique, densité de peuplement, composition de la population).

23. Mêmes articles, respectivement p. 275 et p. 61-62.

Plusieurs exemples révèlent l'écart qui peut apparaître entre idéal colonial et type d'implantation effective²⁴.

Rien ne laissait présager que dans les colonies anglaises d'Amérique du Nord²⁵ se constituent des sociétés peu hiérarchisées, où la terre reviendrait à des colons libres la travaillant. Au départ, la Couronne britannique n'assure pas elle-même la colonisation de ces territoires, mais accorde par charte royale des concessions de plusieurs millions d'hectares à des sociétés par actions ou à des nobles anglais, qui ont droit de souveraineté sur des terres, dont l'exploitation est confiée à une main-d'œuvre immigrée. Le projet initial est de transplanter en Amérique du Nord le système seigneurial métropolitain. L'abondance des terres par rapport à une main-d'œuvre indigène et immigrée numériquement faible, ainsi que l'absence d'économies d'échelle qui interdit de réaliser rapidement des profits élevés, engendrent un rapport de forces favorable aux petits colons. L'accès facilité à la terre de ces derniers favorise leur émancipation et accroît leurs possibilités d'ascension sociale. Cecilius Calvert (lord Baltimore), premier propriétaire de la province du Maryland dans les années 1630 ou William Penn, fondateur de la colonie de Pennsylvanie en 1682, sont incapables, malgré leur immense fortune, d'y empêcher la naissance d'une société égalitaire de petits propriétaires. Le même processus a lieu au Canada français, où la tentative d'introduire un système seigneurial de propriété de la terre échoue pour faire place à une structure de petites exploitations familiales tournées vers les cultures céréalières.

Le même décalage apparaît en Géorgie²⁶. Située dans le sud-est des actuels États-Unis, la Géorgie constitue avec les deux Carolines la région du *Lower South*. Il s'agit de la dernière colonie implantée par les Britanniques en Amérique du Nord. Ses fondateurs sont J.E. Oglethorpe, célèbre réformateur social, et un petit groupe de marchands, d'ecclésiastiques anglicans et d'hommes politiques. La fondation de la Géorgie en 1732 donne lieu à un débat nourri, probablement le premier du genre

24. Ceux relevés par ES apparaissent notamment dans « Factor Endowments, Inequality, and Paths of Development », art. cité, p. 47, 60, 60-63. Pour des exemples d'un tel écart en Amérique du Nord, voir D.W. Galenson, « The Settlement and Growth of Colonies : Population, Labor, and Economic Development », in S.L. Engerman and R.E. Gallman (eds), *The Cambridge Economic History of the United States*, vol. I : *The Colonial Era*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, notamment p. 135-152.

25. Habituellement réparties en quatre zones : la *New England* (Maine, New Hampshire, Vermont, Plymouth, Massachusetts, Rhode Island, Connecticut), les *Middle Colonies* (New York, New Jersey, Pennsylvanie, Delaware), l'*Upper South* (Maryland, Virginie) et le *Lower South* (Géorgie, Carolines du Sud et du Nord).

26. Sur ce point, voir les travaux de Betty Wood, notamment son ouvrage intitulé *Slavery in Colonial Georgia 1730-1775*, Athens, University of Georgia Press, 1984.

dans les futurs États-Unis, sur l'utilité de l'esclavage en tant qu'institution. Pour l'essentiel, le projet initial du groupe de fondateurs consiste d'une part à offrir une opportunité à des immigrants britanniques de se sortir du chômage et de la précarité ; et d'autre part à fournir à la métropole certaines matières premières en développant dans la colonie des cultures de type méditerranéen (mûriers à soie, chanvre, vigne). Un tel projet ne nécessite pas, selon les fondateurs de la colonie, le recours à une main-d'œuvre servile. Aussi, ils demandent et obtiennent, en 1735, du Parlement britannique d'interdire l'esclavage dans le nouvel établissement. Cette décision est aussitôt combattue par un groupe de colons, dont l'argumentation ne fait appel ni à la morale ni à la religion mais au bon sens. Les opposants à la loi d'interdiction soutiennent que le projet économique et social conçu pour la Géorgie par les fondateurs est tout simplement irréalisable. Compte tenu des conditions géographiques et climatiques de la colonie, l'esclavage d'Africains est, selon eux, le système de travail le plus adéquat et celui qui offre le plus d'avantages économiques. Cet argument, renforcé par le triomphe dans la Caroline du Sud voisine d'une économie rizicole esclavagiste, finira par l'emporter sur celui des fondateurs de la Géorgie, convaincus que les immigrants européens pourraient vivre et travailler dans cette partie des futurs États-Unis sans esclaves noirs. En 1750, l'esclavage est introduit en Géorgie qui se convertit à l'économie de plantation et qui se montrera dès lors si franchement esclavagiste qu'elle ira jusqu'à faire sécession en 1861.

Sur la base de tels exemples, ES soutiennent que le contraste entre le Nord et le Sud des Treize Colonies d'Amérique du Nord, au niveau de la composition de la population et des structures socio-économiques, tient moins à des différences culturelles entre les divers groupes d'immigrants s'implantant dans ces deux parties des futurs États-Unis qu'à l'adaptation à des milieux différents du bagage et de l'héritage communs à tous les colons britanniques du Nouveau Monde. Le choix du Sud d'instituer le travail servile dépendrait moins de la conception du monde des premiers colons que de l'influence du climat et de la nature des sols sur le système et les techniques de production. Il suffit de voir, relèvent ES, à quel point les colonies britanniques et françaises fondées dans les Caraïbes et l'Amérique du Nord s'opposent quant à leurs structures socio-économiques, alors qu'au départ les unes comme les autres partagent le même héritage légal et culturel et attirent le même type d'immigrant, pour se convaincre du poids des conditions initiales sur de telles disparités institutionnelles.

La mise en regard de deux expériences d'implantation entreprises en Amérique par des groupes de colons puritains au début du XVII^e siècle apporte de l'eau au moulin de ES. Des deux expériences, la plus connue est celle des Puritains à la tête de la *Massachusetts Bay Company*, qui obtient en 1629 une charte royale pour un territoire comprenant la majeure partie du Massachusetts et du New Hampshire actuels. Le peuplement et l'exploitation des terres froides de la Nouvelle-Angleterre s'effectuent en ayant recours quasi-exclusivement à des travailleurs libres. La seconde expérience, plus épisodique, a lieu dans les années 1630 sur l'île de la Providence, située au large des côtes du Nicaragua²⁷. Le milieu naturel et la localisation de l'île incitent les membres de la *Providence Island Company* à se tourner vers une économie de plantation esclavagiste (tabac, coton) et vers la piraterie. Si bien que, même si la colonie attire des immigrants puritains du même acabit que ceux s'installant en Nouvelle-Angleterre, l'île de la Providence n'a pas vocation à abriter une société coloniale démographiquement homogène, peu hiérarchisée et pourvue d'institutions non extractives.

Les historiens de l'expansion européenne en Asie et en Afrique ne sont pas non plus sans savoir qu'entre le modèle d'implantation apporté par le colonisateur dans ses bagages et le type d'installation effectivement adopté il peut y avoir un écart, imposé par la prise en compte des caractéristiques physiques et démographiques des terres investies²⁸. Le cas de l'Algérie, parfois comparé à celui de l'Amérique du Nord, illustre de manière éclatante un tel décalage²⁹.

Le rêve des milieux coloniaux français dominants est, on le sait, de faire de l'Algérie une colonie de peuplement agricole européen à l'image des colonies du Nord américain, où la réussite de ce type d'implantation tient autant au climat et à la nature des sols qu'à l'absence de coexistence entre une population indigène constituée de non agriculteurs et d'immigrants avides de terres, absence facilitée par une très faible densité de peuplement et accentuée par le choc microbien. Inutile de dire que cette combinaison de facteurs ne se retrouve pas en Afrique du Nord. Au moment de sa conquête par la

27. Expérience retracée par K.O. Kupperman, *Providence Island, 1630-1641. The Other Puritan Colony*, New York, Cambridge University Press, 1993. L'île de la Providence fait partie depuis la fin des années 1860 de la Colombie.

28. Pour une analyse récente de cet éventuel écart, voir P.D. Curtin, *The World and the West. The European Challenge and the Overseas Response in the Age of Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 7-17.

29. Voir sur ce point C. Lützelshwab, *La Compagnie genevoise des Colonies suisses de Sétif*, op. cit., p. 166-205.

France, le territoire algérien utile (c'est-à-dire non compris le Sahara) a une densité moyenne de peuplement qui s'élève à 13,6 habitants par km², soit un niveau caractéristique d'une économie d'agriculteurs. Contrairement aux tribus indiennes, la population autochtone d'Algérie ne peut être exterminée vu son importance numérique, ni repoussée hors de ses zones habituelles d'existence faute d'espace de fuite disponible. Napoléon III résume parfaitement la situation dans sa *Lettre sur la politique de la France en Algérie* (1865) : « Il ne peut entrer dans l'idée de personne d'exterminer les trois millions d'indigènes qui sont en Algérie, ni de les refouler dans le désert, suivant l'exemple des Américains du Nord à l'égard des Indiens ; il faut donc vivre avec les Arabes (...) ». Aussi, en Algérie – comme dans d'autres colonies « mixtes » (Afrique du Sud, Rhodésie du Sud/Zimbabwe, Kenya, Sud-Ouest africain/Namibie) – la population européenne reste numériquement minoritaire (tableau 12) et dépendante économiquement d'une main-d'œuvre indigène, avec laquelle elle entre en concurrence dans le secteur de la production agricole.

La démarche adoptée par ES, qui vient d'être présentée et illustrée, a ceci de particulier qu'elle fait dépendre la relation entre expérience coloniale et performance économique non pas de l'identité du colonisateur, de son niveau de développement, de son système légal ou de ses valeurs culturelles, mais des caractéristiques de départ des régions colonisées. Ce qui importe pour ES, ce sont les conditions initiales (*factor endowments*). Ce sont elles qui, par l'influence indirecte exercée sur la qualité des institutions, expliquent le mieux l'une des singularités de l'évolution régionale des niveaux de développement dans les Amériques. Cette singularité, mise en lumière par ES, pourrait être résumée par la sentence biblique : « les derniers seront les premiers et les premiers seront les derniers » (Mathieu 20.16).

Dans l'Europe d'ancien régime, les colonies d'exploitation ou de plantation passent généralement pour être plus riches et plus profitables que les colonies de peuplement jugées improductives et dispendieuses. Sur ce point, Voltaire se montre catégorique : la « peuplade » du Canada français, « pays couvert de neiges et de glaces huit mois de l'année, habité par des barbares, des ours, et des castors », est une absurdité. Cette « nouvelle France » a toujours été, selon lui, très pauvre, « tandis qu'il y a quinze mille carrosses dans la ville de Mexico, et davantage dans celle de Lima ». « Je voudrais, rêve-t-il, que le Canada fût au fond de la mer Glaciale, (...) et que nous fussions occupés à la Louisiane à

planter du cacao, de l'indigo, du tabac et du mûrier ». Pour Voltaire comme pour l'esprit éclairé du XVIII^e siècle, dominé en matière économique par les conceptions mercantilistes, les meilleures et plus riches colonies sont assurément les îles sucrières des Caraïbes³⁰.

De fait, durant les quelque deux cent cinquante premières années suivant l'arrivée des Européens dans le Nouveau Monde, le revenu par habitant des régions prometteuses de première installation (Caraïbes, Amérique centrale et du sud) est plus élevé que celui des zones moins prisées de colonisation tardive (actuels États-Unis, Canada). Aussi, la grande majorité des quelque 6 millions d'immigrants³¹ arrivés dans les Amériques entre 1500 et 1760 se concentre dans les colonies spécialisées dans l'exportation de denrées tropicales rentables, bien que les taux de mortalité par maladie y soient très élevés. Cette situation s'inverse vers la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle. À partir de ce moment et jusqu'à nos jours, l'Amérique du Nord enregistre de meilleures performances économiques que le reste du continent³².

ES sont d'avis que l'origine d'un tel revers de fortune est à chercher dans le degré d'inégalité des sociétés coloniales naissantes en matière de distribution des richesses, de capital humain et de pouvoir politique. Les différences initiales dans le degré d'inégalité ont, selon eux, des effets profonds et persistants sur les trajectoires de développement, en ce sens qu'elles influent sur la qualité des institutions. Les régions du Nouveau Monde qui, par leurs dotations factorielles, peuvent générer un degré extrême d'inégalité sont celles qui abritent les colonies rangées dans les deux premières catégories de la typologie. Il s'agit d'une part de zones dont l'environnement favorise les cultures de denrées tropicales, à haute rentabilité commerciale, produites dans le cadre du système de plantation esclavagiste ; et d'autre part de celles qui contiennent des communautés amérindiennes relativement étoffées sur le plan démographique.

Chacune de ces deux situations contribue à la formation de sociétés au sein desquelles une petite élite d'ascendance européenne parvient à s'adjuger une fraction disproportionnée des richesses et à asseoir

30. Les citations de Voltaire sont tirées de *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* (1756), Paris, Éditions sociales, 1962, p. 135 ; *Précis du siècle de Louis XV* (1763), in *Œuvres complètes de Voltaire*, t. 22, Paris, De l'imprimerie de la société littéraire-typographique, 1784, p. 311-312 ; et *Lettre à François Tronchin*, 5 mai 1758.

31. Dont deux tiers de captifs africains et un tiers d'émigrés européens.

32. Les indications chiffrées (flux migratoires, PNB par habitant), sur lesquelles repose l'hypothèse de revers de fortune, figurent dans ES, « Factor Endowments, Inequality, and Paths of Development », art. cité, p. 47-56.

sur la grande majorité de la population sa domination économique et politique. L'inégalité extrême de ces sociétés découle de possibilités absentes dans les colonies de peuplement d'Amérique du Nord : que ce soit, comme dans les « colonies à sucre », celle d'utiliser une abondante main-d'œuvre servile d'origine africaine ou celle, comme dans les colonies espagnoles continentales, de mettre en coupe réglée des populations autochtones numériquement fournies. Ainsi, soulignent au passage ES, les régions du Nouveau Monde à haut degré d'inégalité contiennent des populations hétérogènes, dans le sens où les élites sont « racialement » distinctes du gros de la population, alors que celles où se constituent des sociétés relativement égalitaires ont des populations plus homogènes, en raison notamment du stock initial de capital humain et matériel que les immigrants européens amènent avec eux³³.

À la question de l'origine des institutions est liée, selon ES, celle de leur interaction avec les dotations factorielles et le degré d'inégalité, ainsi que celle des mécanismes de leur reproduction et de leur transformation. Si, comme ils le soutiennent, les *factor endowments* et le degré d'inégalité influent sur le choix des institutions, celles-ci peuvent en retour peser tant sur les conditions de départ que sur la distribution du pouvoir économique et politique. Ainsi, des institutions politiques (droit de suffrage), scolaires (niveau d'alphabétisation), fiscales (imposition directe et indirecte), tout comme les politiques gouvernementales en matière d'immigration et de distribution foncière tendent, tout au long des voies de développement empruntées, à maintenir la dotation initiale des facteurs ou le même niveau d'inégalité. Dans les colonies espagnoles continentales, où la politique foncière favorise la constitution de grands domaines, l'importance numérique de la main-d'œuvre indigène, mise au service de la Couronne et des élites, incite la métropole à adopter une politique d'immigration restrictive, afin de préserver dans ses possessions américaines la rente de situation des premiers arrivés³⁴. Dans les colonies de peuplement d'Amérique du Nord, les politiques de distribution de petites parcelles de terre et d'immigration ouverte au plus grand nombre renforcent les conditions initiales et le degré relativement faible d'inégalité. Ainsi,

33. Sur les relations possibles entre composition par origine de la population d'une ex-colonie et ses performances économiques, voir par exemple L. Puttermann and D.N. Weil, « Post-1500 Population Flows and the Long Run Determinants of Economic Growth and Inequality », Working Paper 14448, NBER, Cambridge MA, October 2008.

34. Sur l'évolution, en chiffres, de l'immigration européenne dans les colonies espagnoles continentales, voir ES, « Factor Endowments, Inequality, and Paths of Development », art. cité, p. 48-49.

les institutions induites par les caractéristiques de départ contribuent à les reproduire ou à les accentuer.

Par ailleurs, dans les colonies de plantation esclavagiste et les possessions espagnoles continentales où les élites ont la capacité d'établir un cadre institutionnel et légal qui leur assure une part disproportionnée du pouvoir et des richesses, le haut degré d'inégalité ne faiblit pas avec le temps. Les élites parviennent en effet à maintenir leur statut privilégié de génération en génération. Mais ce qui est bon pour les élites ne l'est pas pour la croissance à long terme. Le contre-exemple une fois encore des colonies d'Amérique du Nord montre que des facteurs objectifs – tels que le rapport hommes-terres – restreignent la possibilité pour les élites de modeler les institutions à leur seul avantage³⁵.

On ne peut s'empêcher de s'interroger sur les limites d'application du schéma de ES, sorti du laboratoire colonial américain. La question est évidemment de savoir s'il est exportable en Asie et en Afrique. En Amérique, tout comme dans le Pacifique, le colonisateur européen bénéficie d'une *tabula rasa*, qui lui permet d'édifier des économies et des sociétés sans pratiquement tenir compte des structures précoloniales, celles-ci s'étant affaissées sous le choc colonial. Ce qui est loin d'être le cas en Asie et en Afrique, où le colonisateur européen doit le plus souvent composer avec des élites locales. Il suffit, pour marquer les différences, de rappeler à quel point la colonisation européenne bouleverse la composition des populations du Nouveau Monde et du Pacifique, où les indigènes s'effacent rapidement face à l'arrivée en masse de migrants européens et africains, mais ne modifie pratiquement pas les fondements démographiques de l'Asie et de l'Afrique. Au début du XIX^e siècle, au moment du reflux colonial en Amérique, environ 60 % de la population du Nouveau Monde est d'origine extra-continentale (tableau 4). À la fin du XIX^e siècle, cette proportion est de l'ordre de 95 % dans le Pacifique (tableau 9). En revanche, d'un bout à l'autre de la période coloniale, elle est inférieure à 1 % en Asie et en Afrique³⁶.

ES n'ignorent pas les différences entre premier et second cycle de l'expansion coloniale européenne. Dans l'une de leurs études³⁷, ils pro-

35. Pour une critique de la thèse de ES, voir notamment J.H. Coatsworth, « Structures, Endowments, and Institutions in the Economic History of Latin America », *Latin American Research Review*, vol. XL, n° 3, October 2005, p. 126-144 ; et J.G. Williamson, « History without Evidence : Latin America Inequality since 1491 », Working Paper 14766, NBER, Cambridge MA, March 2009.

36. D'après B. Etemad, *La possession du monde. Poids et mesures de la colonisation (XVIII^e-XX^e siècles)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2000, p. 38, 221, 264-265.

37. « Five Hundred Years of European Colonization : Inequality and Paths of Development », papier cité, p. 6-9.

posent de retenir parmi les facteurs pouvant expliquer les écarts de développement entre ex-colonies européennes la date de l'implantation coloniale et sa durée de vie³⁸. Les empires fondés entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, relèvent-ils, peuvent être exploités en ayant recours à l'esclavage et au travail sous contrat, alors que ceux édifiés aux XIX^e et XX^e siècles n'ont plus cette possibilité, ces institutions auparavant légales et moralement acceptables étant devenues hors la loi et contraires à une nouvelle éthique. Par ailleurs, les premières implantations dans les Amériques ont une longévité (deux à trois siècles) qui dépasse de loin celle des possessions qui leur succèdent en Asie et en Afrique (moins de quatre-vingts ans dans le cas du continent noir). Mais surtout ES suggèrent que, pour évaluer la performance des colonies, la date et la longévité de l'implantation coloniale devraient être combinées avec l'ancienneté et la consistance des structures précoloniales. Ce qui renvoie à la vieille opposition entre colonies de peuplement d'Amérique et du Pacifique où l'élément colonisateur se substitue à l'élément indigène en le refoulant ou le détruisant et colonies d'exploitation d'Asie et d'Afrique où il se superpose simplement à lui.

On ne peut pas dire pour autant que ES tentent vraiment d'intégrer dans leur schéma l'Asie et l'Afrique³⁹. Utilisant le rapport hommes-terres comme critère de différenciation, ils relèvent en passant que l'emprise européenne sur l'Asie et l'Afrique, dont les populations indigènes sont relativement étoffées, ne peut s'effectuer que par une combinaison de conquête militaire et d'alliance avec les élites locales. Compte tenu de la densité de peuplement de ces deux grandes régions, il est impensable que l'emprise européenne puisse s'y accompagner de l'implantation d'un colonat blanc numériquement important. ES notent simplement que, noyés dans les multitudes indigènes, les Européens se contentent dans ces contrées de mettre en place des institutions - venant le plus souvent se greffer sur celles déjà existantes - qui facilitent le transfert de richesses en leur faveur⁴⁰. La prise en compte de l'Asie et de l'Afrique

38. Voir à ce propos R.M. Grier, « Colonial Legacies and Economic Growth », *Public Choice*, vol. XCVIII, 1999, p. 317-335. L'auteur y soutient que la longévité de l'implantation coloniale influe sur la performance économique d'après l'indépendance.

39. Si ce n'est de manière furtive : voir « Colonialism, Inequality and Long-Run Paths of Development », in A.V. Banerjee, R. Benabou and D. Mookherjee (eds), *op. cit.*, p. 40.

40. Sur les liens éventuels entre densités de peuplement précoloniales, importance numérique des Blancs dans les régions du monde sous domination européenne, inégalités socio-économiques et disparités actuelles de développement entre pays, voir L. Angeles, « Income Inequality and Colonialism », *European Economic Review*, vol. LI, 2007, p. 1155-1176 ; et M.J. Baker, C.N. Brunnschweiler and E.H. Bulte, « Did History Breed Inequality ? Colonial Factor Endowments and Modern Income Distribution », Working Paper 08/86, Center of Economic Research at ETH Zurich, June 2008.

fait dire à ES qu'en définitive le phénomène de la domination européenne génère beaucoup de sociétés extrêmement inégalitaires et un petit nombre de sociétés peu inégalitaires. Autrement dit, l'impact global de la colonisation serait négatif dans la longue durée.

Le choc colonial érigé en « expérience naturelle »

Au début des années 2000, un trio d'économistes (Daron Acemoglu, Simon Johnson, James A. Robinson, ci-après AJR en abrégé), tournés vers la recherche des liens entre institutions et croissance, s'emparent du schéma de ES, auquel ils disent adhérer pleinement⁴¹. En effet, non seulement AJR souscrivent à la thèse des *factor endowments* ; mais ils font également leur l'hypothèse selon laquelle les écarts nationaux de développement ont pour origine des différences institutionnelles ; de plus, ils cautionnent l'explication de la persistance d'inégalités extrêmes dans les colonies flanquées d'institutions extractives, explication qui privilégie la capacité des élites à perpétuer les discriminations et à préserver ainsi leurs avantages particuliers après les indépendances⁴².

Les deux équipes ne se rejoignent cependant pas sur deux points. AJR font usage d'outils économétriques, alors que ES restent attachés aux méthodes analytiques et qualitatives. Ceux-ci en outre se concentrent sur leur terrain d'enquête américain, alors que ceux-là embrassent l'ensemble des régions colonisées par l'Europe⁴³. En dépit de ces

41. « The Colonial Origins of Comparative Development : An Empirical Investigation », *The American Economic Review*, vol. XCI, n° 5, December 2001, p. 1369-1401 ; « Reversal of Fortune : Geography and Institutions in the Making of the Modern World Income Distribution », *The Quarterly Journal of Economics*, November 2002, p. 1231-1294. Le contenu de ces deux articles, débarrassés de leur appareil statistique et économétrique, est repris et étendu dans un ouvrage ambitieux : D. Acemoglu and J.A. Robinson, *Why Nations Fail. The Origins of Power, Prosperity, and Poverty*, New York, Crown Publishers, 2012.

42. Voir les commentaires de D. Acemoglu à l'article de ES intitulé « Factor Endowments, Inequality, and Paths of Development », art. cité, p. 94-102.

43. Pour un survol de la littérature académique sur les institutions et le développement, qui a explosé durant les vingt dernières années et qui est dominée par des économistes se situant dans la ligne de AJR, voir notamment M.M. Shirley, « What Does Institutional Economics Tell Us about Development ? », paper presented at ISNIE, Budapest, August 2003 ; K. Hoff, « Paths of Institutional Development : A View from Economic History », *The World Bank Research Observer*, vol. XVIII, n° 2, Fall 2003, p. 205-226 ; D. Rodrik, *One Economics. Many Recipes. Globalization, Institutions, and Economic Growth*, Princeton and Oxford, Princeton University Press, 2007, p. 185-192 ; M. Woolcock, S. Szreter and V. Rao, « How and Why Does History Matter for Development Policy ? », BWPI Working Paper 68, Brooks World Poverty Institute, The University of Manchester, January 2009 ; N. Nunn, « The Importance of History for Economic Development », Working Paper 14899, NBER, Cambridge MA, April 2009.

différences, les résultats de recherche de AJR n'apparaissent guère éloignés de ceux obtenus par ES.

Suivant AJR, l'intrusion coloniale en Amérique, dans le Pacifique, en Asie et en Afrique laisse une empreinte profonde sur les institutions, dont la qualité varie en fonction des formes que revêt la domination européenne. L'originalité de leur démarche est d'utiliser la mortalité attendue des premiers Européens se déplaçant dans les contrées d'outre-mer comme instrument de mesure de la qualité des institutions⁴⁴. S'appuyant sur les données réunies par Philipp Curtin sur la mortalité par maladie des Européens participant à l'expansion coloniale⁴⁵, AJR avancent que dans les contrées où les conditions sanitaires élèvent le taux de mortalité des Blancs, la stratégie coloniale adoptée induit la mise en place d'institutions extractives de rente et de régimes de protection de la propriété privée déficients. Là où ils ne peuvent s'installer durablement et en nombre en raison de l'insalubrité ambiante, c'est-à-dire dans les colonies d'exploitation d'Amérique, d'Asie et d'Afrique, les Européens optent pour les pires institutions, à savoir celles qui n'imposent pas de freins au pompage des richesses pour le bénéfice d'eux-mêmes et de leurs alliés locaux. Par ailleurs, les territoires où s'installent en masse les Européens (Amérique du Nord, Pacifique) sont caractérisés par une faible mortalité des premiers immigrants⁴⁶. Dans ces Nouvelles Europes, le colonat blanc peut reproduire à sa convenance les institutions métropolitaines protectrices des droits de propriété et de l'État de droit. Il est heureux pour l'Amérique du Nord que les Pères pèlerins aient choisi de s'installer au nord-est des actuels États-Unis plutôt que dans l'insalubre Guyane, où ils n'auraient laissé derrière eux que des « tombes creusées à faible profondeur dans un sol humide »⁴⁷.

44. La mortalité des Européens au moment de leurs premières implantations coloniales est utilisée par AJR, dans la procédure économétrique, comme « instrument » permettant de dépasser la double causalité entre qualité des institutions et niveau de développement, dans la mesure où il est corrélé à celle-là mais non à celui-ci.

45. P.D. Curtin, *Death by Migration. Europe's Encounter with the Tropical World in the Nineteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, notamment p. 7-14. Ailleurs, Curtin relève que la variable épidémiologique est un facteur primordial pour comprendre pourquoi les Européens ne s'implantent pas de la même manière dans les contrées d'outre-mer (*The World and the West*, op. cit., p. 6-7).

46. ES (« Factor Endowments, Inequality, and Paths of Development », art. cité, p. 51) relèvent une faille dans l'argument de AJR : de 1500 à 1760, la grande majorité des immigrants européens s'installent dans les colonies tropicales où les taux de mortalité élevés sont « compensés » par un niveau du revenu par habitant sans pareil. Faille implicitement admise par AJR (« The Colonial Origins of Comparative Development », art. cité, p. 1374).

47. A. Crosby, *Ecological Imperialism. The Biological Expansion of Europe 900-1900*, New York, Cambridge University Press, 1986, p. 144.

On retrouve chez AJR la même ligne de causalité que celle retenue par ES, allant des conditions de départ (illustrées par les taux de mortalité des premiers Européens se rendant dans les possessions d'outre-mer) au type d'implantation pour aboutir à la formation d'institutions qui influent sur la croissance à long terme des colonies. D'où leur principale conclusion, étayée de preuves économétriques : les colonies où les Européens subissent au départ une forte mortalité sont aujourd'hui plus pauvres que celles dont l'environnement est moins hostile à leur santé, dans la mesure où dans ces dernières les institutions mises en place offrent une meilleure protection des droits de propriété, ce qui leur permet de plus investir dans le capital physique et humain et d'utiliser plus efficacement ces facteurs pour élever le niveau de leur revenu. Autrement dit, il existerait des complémentarités entre taux de mortalité des premiers Européens expatriés en outre-mer, qualité des institutions coloniales et niveau actuel du PNB par habitant⁴⁸.

L'hypothèse du revers de fortune, émise par ES pour les Amériques et reprise par AJR pour l'ensemble du monde colonisé, aboutit à une conclusion approchante. Le changement d'échelle opéré par AJR leur permet d'avancer que, parmi les entités colonisées par l'Europe, celles qui sont relativement riches vers 1500 (comme l'Inde moghole ou les empires aztèque et inca) sont aujourd'hui relativement pauvres, alors que les moins développées (Amérique du Nord, Pacifique) au début du XVI^e siècle deviennent avec le temps relativement riches. Pour le début de la période considérée, AJR retiennent le taux d'urbanisation et la densité de peuplement comme des signes de prospérité économique. Ils rejettent, après les avoir testées, toute une série d'explications⁴⁹ de ce mouvement de bascule, qu'ils datent, comme ES, de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle. Pour eux, le phénomène d'inversion reflète essentiellement les changements institutionnels induits par la colonisation européenne.

Voici comment s'ordonne leur démonstration. L'expansion européenne provoque, à partir du début du XVI^e siècle, des changements

48. Une autre étude, souvent citée, reprend la ligne de causalité prônée par ES et AJR. Il s'agit de W. Easterly and R. Levine, « Tropics, Germs and Crops : How Endowments Influence Economic Development », Working Paper 9106, NBER, Cambridge MA, 2002.

49. Notamment les facteurs d'explication géographiques (voir « Reversal of Fortune », art. cité, p. 1232-1234). Sur la portée et les limites de tels facteurs, voir J.L. Gallup and J.D. Sachs with A.D. Mellinger, « Geography and Economic Development », paper presented at the Annual World Bank Conference on Development Economics, Washington D.C., April 1998 ; J.R. Sachs, « Institutions Don't Rule : Direct Effects of Geography on Per Capita Income », Working Paper 9490, NBER, Cambridge MA, 2003.

majeurs dans l'organisation économique et sociale des contrées d'outre-mer. La colonisation met en place, dans les zones antérieurement pauvres et faiblement peuplées, des institutions qui, en protégeant les droits de propriété du plus grand nombre, sont favorables à l'investissement, l'innovation et la croissance. En revanche, dans les régions auparavant riches et à forte densité de peuplement, la colonisation soit introduit des institutions extractives soit conserve celles déjà existantes. Dans la mesure où elles font courir un risque élevé d'expropriation à la majorité de la population et placent de manière disproportionnée richesse et pouvoir entre les mains d'une petite élite, ces institutions sont défavorables au développement économique.

Les travaux de AJR sont célébrés par les économistes pour avoir démontré, en utilisant le choc colonial européen comme « expérience naturelle », que la corrélation entre institutions et développement économique ne s'explique ni par des facteurs omis ni par une causalité inverse. En tant que source de variation exogène des institutions, c'est-à-dire en tant qu'expérience naturelle au cours de laquelle les institutions évoluent pour des raisons sans rapport avec des facteurs potentiels omis, la colonisation leur permet de démontrer que les institutions sont un facteur décisif de la prospérité.

Qu'est-ce qu'une « bonne » institution ?

Une analyse de contenu des éditions récentes du *Rapport sur le développement du monde* de la BM révèle l'influence des travaux de ES et AJR sur les réflexions stratégiques en cours au sein des institutions financières internationales⁵⁰. La livraison de 1997 replace dans une perspective historique la nouvelle profession de foi, à savoir « mettre les institutions au cœur (du) dialogue sur le développement ». On peut y lire qu'un demi-siècle d'efforts de développement n'a pas réussi à mettre fin à l'élargissement des disparités de revenu dans le monde et que les explications données de ce fossé grandissant ont varié au fil du temps.

50. Pour le FMI, voir les articles consacrés à l'importance des institutions pour l'histoire du développement dans *Finances & Développement*, vol. XL, n° 2, juin 2003, p. 27-43 ; et vol. XLII, n° 4, p. 34-37 ; *Perspectives de l'économie mondiale*, notamment le chapitre 3 intitulé « Croissance et institutions » (p. 95-128), Washington D.C., avril 2003 ; ainsi que les papiers de recherche publiés par le FMI, notamment D. Rodrik, A. Subramanian and F. Trebbi, « Institutions Rule : The Primacy of Institutions over Integration and Geography in Economic Development », IMF Working Paper 02/189, Washington, 2002 ; et M. DaCosta, « Colonial Origins, Institutions and Economic Performance in the Caribbean : Guyana and Barbados », IMF Working Paper 07/43, Washington, 2007.

L'accès aux ressources naturelles (terres, sources d'énergie) a été, pendant des siècles, considéré comme la clé du développement, avant d'être détrôné par d'autres facteurs, tels que le capital physique (machines, équipement), le progrès technique, puis le capital humain. « Depuis les années 1980, l'attention s'est portée sur le rôle des politiques suivies pour expliquer pourquoi les pays accumulent du capital humain et physique à des rythmes différents. Et cela a conduit à s'intéresser à la qualité des institutions. »⁵¹

L'histoire de la colonisation européenne fait irruption dans l'édition de 2002. Ainsi, pour expliquer les différences entre pays en matière de renforcement institutionnel et de croissance économique, les rédacteurs du rapport reprennent la démonstration de AJR, opposant colonies de peuplement et d'exploitation⁵². Par ailleurs, à la question de savoir pourquoi une répartition du revenu très inégale va de pair avec des institutions de piètre qualité, les experts de la BM mentionnent parmi les réponses possibles celle suggérée par ES, selon laquelle l'histoire contrastée du développement du Nord et du Sud de l'Amérique révèle qu'une distribution des richesses très inégale au départ, des clivages sociaux prononcés et une population peu homogène peuvent être des freins à la dynamique de réforme institutionnelle⁵³.

Mais c'est sans conteste dans la livraison de 2006 que l'influence des travaux initiés par ES est le plus manifeste⁵⁴. Elle l'est tout particulièrement dans le chapitre 6 de ce rapport⁵⁵, dans lequel les experts de la BM affirment leur conviction que l'inégalité et les institutions comptent pour le développement économique. Reprenant la lecture que font ES et AJR de l'histoire coloniale, ils disent trouver dans celle-ci la confirmation du « bien-fondé de (leurs) hypothèses concernant le lien entre la prospérité et l'égalité dans le domaine politique et économique » ; ainsi qu'une incitation à « penser que l'écart de revenu par habitant entre pays riches et pays pauvres s'explique, pour la plus grande partie, par les différences entre les institutions »⁵⁶.

51. Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, op. cit., 1997, p. 33-34.

52. Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2002 : Des institutions pour les marchés*, Washington D.C., 2002, p. 11.

53. *Idem*, p. 26. Signalons qu'une étude intitulée *Inequality in Latin America and the Caribbean : Breaking with History ?*, co-signée par D. de Ferranti, G. Perry, F.H.G. Ferreira et M. Walton et publiée par la BM en 2004 dans sa collection « World Bank Latin American and Caribbean Studies », reprend dans le détail le schéma explicatif de ES (notamment dans le chapitre 4).

54. Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2006 : Équité et développement*, Washington D.C., 2006, notamment p. 23-29.

55. *Idem*, p. 126-147. Ce chapitre est intitulé : « Équité, institutions et processus de développement ».

56. *Idem*, p. 129-130.

Une étude comparative de la colonisation par l'Europe d'une grande partie du monde, phénomène reconnu par les rédacteurs du rapport comme constituant une expérience naturelle à grande échelle⁵⁷, aboutit, selon eux, à deux conclusions. « Premièrement, les institutions, et plus particulièrement celles (assurant au plus grand nombre) les droits de propriété (...), exercent une influence déterminante sur le processus de développement à long terme. Deuxièmement, davantage d'égalité dans le domaine politique est ce qui peut constituer le fondement de meilleures institutions économiques. (...) Le fondement d'une plus grande égalité dans le domaine politique est souvent lié aux structures de l'économie, le lien de causalité pouvant cependant être à double sens. »⁵⁸

Les experts de la BM ne manquent pas de mentionner les difficultés et les incertitudes qui peuvent accompagner la mise en place de « bonnes » institutions. Ils avertissent tout d'abord que le processus de changement institutionnel nécessite, dans la plupart des pays, beaucoup de temps et d'efforts. De plus, il ne va pas de soi, parce qu'il fait des gagnants et des perdants. Le problème est que les gains, répartis sur un grand nombre de personnes, sont différés ; alors que les pertes, subies par une minorité suffisamment puissante pour bloquer le processus, sont immédiates⁵⁹. Enfin, « il n'existe pas de modèle de structure institutionnelle qui garantisse la croissance économique et le recul de la pauvreté ». De nombreuses études démontrent abondamment « l'existence d'une corrélation positive entre le développement économique et (les) indicateurs de bon fonctionnement des institutions », mais peinent à établir des « liens entre *telle ou telle* institution et des résultats précis »⁶⁰. Cette difficulté à déterminer la nature des liens qui relient institutions et développement vient du caractère multiforme de la notion d'institution. Douglass North définit les institutions comme les contraintes qui structurent les interactions politiques, économiques et sociales⁶¹. Mais ces contraintes peuvent être étatiques ou non-étatiques ; relever du marché ou se situer hors marché ; être formelles (constitutions, droits de propriétés) ou informelles (coutumes traditionnelles, cadres de conduite, conventions) ; opérer aux niveaux macro ou micro-économiques.

57. *Idem*, p. 128.

58. *Idem*, p. 134.

59. Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, *op. cit.*, 1997, p. 14-16.

60. Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, *op. cit.*, 2002, p. 6 et 10-11. Souligné dans le rapport.

61. D. North, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 3-9.

Par ailleurs, « l'analyse économique peut plaider en faveur de telle ou telle formule, mais si l'on veut mettre en place des institutions efficaces, il faut tenir compte des réalités politiques et sociales de chaque pays et de la manière dont elles évoluent »⁶². Cela implique entre autres que, pour produire les résultats escomptés, une innovation institutionnelle doit acquérir une légitimité dans la société importatrice et, pour cela, « elle doit avoir des affinités avec la culture et les institutions existantes »⁶³. Cette observation est valable surtout pour l'Asie et l'Afrique coloniale, qui conservent sous la domination européenne l'essentiel de leurs fondements démographiques et socio-économiques, mais moins pour les régions de l'Amérique et du Pacifique où l'Européen bénéficie d'une *tabula rasa*.

Ajoutons encore qu'il est très difficile de discerner à l'avance les effets des institutions sur la croissance. « Selon leurs contenus et selon les contextes, les mêmes institutions étatiques peuvent s'avérer prédatrices, ou à l'inverse protectrices (...). » De même, les « normes sociales comme par exemple les normes d'appartenance (à des castes, ethnies, etc.) peuvent (...) créer de l'exclusion et priver certains groupes sociaux des bénéfices éventuels de la (croissance). Mais ces mêmes normes peuvent aussi générer des mécanismes de confiance inter-individuels permettant de pallier les défaillances des marchés, d'avoir accès à du capital »⁶⁴. Autrement dit, le système institutionnel d'un pays présente toujours plusieurs facettes. Aussi peut-il être présenté comme favorable ou hostile au développement. Tout dépend des facettes institutionnelles et des phases de croissance mises en avant. Le système des castes en Inde en est une bonne illustration. Durant les quarante années suivant l'indépendance, phase durant laquelle l'Inde enregistre une croissance très médiocre, le système des castes, compartimentant la société hindoue en plusieurs centaines de groupes, n'est le plus souvent considéré qu'à travers ses défauts. En fixant une échelle hiérarchique rigide et une stricte division du travail, ce système tuerait l'initiative individuelle, interdirait la mobilité sociale, bloquerait les potentialités de développement. Il faut attendre le début des années 1990 pour qu'avec les bons résultats économiques de l'Inde soit valorisée la solidarité des réseaux de castes, qui non seu-

62. Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, op. cit., 2002, p. 25.

63. H.-J. Chang, « Sur les relations entre les institutions et le développement économique », *L'Économie politique*, n° 30, 2006/2, p. 64.

64. A. Sindzingre, « Institutions, développement et pauvreté », Document de travail de l'Agence française de développement, Paris, juillet 2006, p. 18.

lement protègent les groupes et leur patrimoine mais facilitent également la mobilisation d'importants capitaux.

Les travaux de Stanley Engerman et Kenneth Sokoloff comptent pour beaucoup dans le regain d'intérêt, depuis une vingtaine d'années, pour l'expérience coloniale de l'Europe dans les contrées d'outre-mer. De plus, en revisitant un phénomène qui s'étend sur plusieurs siècles et touche une grande partie de la planète, ils offrent des réponses originales à la vieille question de l'origine des disparités régionales de développement dans le monde. Ils constituent enfin une contribution importante au débat, qui agite aujourd'hui plusieurs cercles d'économistes, sur l'importance relative des facteurs non-institutionnels et institutionnels dans l'explication de la croissance.

Ce qui fait l'attrait de l'approche initiée par Engerman et Sokoloff est son caractère global, dans le sens où elle combine une multitude de facteurs (aussi bien géographiques, démographiques, économiques, sociaux, politiques que culturels) pour tenter de comprendre les voies de développement divergentes des grandes régions de la planète. Une autre spécificité de cette démarche, apparue tout au long de ce chapitre, est de considérer le legs de la colonisation européenne dans la très longue durée. La principale conclusion qui s'en dégage est que l'expansion outre-mer de l'Europe, qui s'étend sur environ cinq siècles, contribue à l'inégalité du monde, ou plus précisément à l'élargissement depuis la seconde moitié du XVIII^e siècle des écarts internationaux de développement.

Relevons enfin, comme dernière singularité du schéma explicatif présenté dans ce chapitre, que ce qui importe pour ses tenants ce ne sont pas tant les pillages ou le pompage des richesses d'outre-mer par les puissances européennes que les retombées à long terme des « mauvaises » institutions mises en place ou conservées pour assurer les prélèvements. C'est une nuance qui le distingue des théories de l'impérialisme ou de la dépendance.

Colonisation et développement : une grille d'analyse

LA PREMIÈRE LEÇON à tirer des précédents chapitres est que faire une pesée de ce que la domination européenne laisse en héritage en Amérique, dans le Pacifique, en Asie et en Afrique est un exercice réfractaire à toute généralisation. Cela tient en grande partie aux changements d'horizon qu'induit le passage des siècles. La perspective coloniale qui s'offre à Adam Smith dans le dernier tiers du XVIII^e siècle est constituée essentiellement par les Amériques ; celle à Karl Marx au milieu du XIX^e siècle est limitée à l'Asie ; celle aux experts du développement du XX^e siècle est dominée par l'Afrique. À nouvel horizon, nouveau contexte. D'où chaque fois une manière différente d'envisager le legs colonial.

Tant que la colonisation s'effectue dans le cadre étroit et rigide du mercantilisme, les premiers théoriciens classiques sont en droit de penser qu'elle constitue une entrave au progrès, puisqu'elle empêche la libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux. Pour K. Marx en revanche, la colonisation apparaît comme une force libératrice qui contribue à l'extension du capitalisme dans le monde. C'est qu'il a en point de mire l'immense empire sur lequel règne la Grande-Bretagne victorienne⁶⁵, championne du libre-échange depuis son accession au rang de première puissance économique et financière de la planète.

65. Vers le milieu du XIX^e siècle, au moment où la Grande-Bretagne adopte le libre-échange (1846) et abolit les Actes de navigation (1849), faisant depuis 1651 des marchés coloniaux une chasse gardée de la métropole, l'empire britannique englobe 90 % des superficies et des populations soumises au joug européen. B. Etemad, *La possession du monde. Poids et mesures de la colonisation (XVIII^e-XX^e siècles)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2000, p. 183.

Durant l'entre-deux-guerres, la colonisation prend une autre coloration. Crises et incertitudes font douter les métropoles européennes de ses capacités à transformer rapidement et sans risque de rupture grave des sociétés et des économies asiatiques et africaines, jugées certes pauvres et arriérées mais aussi fragiles et réfractaires à toute « modernisation » intempestive. Puis, nouveau changement de décor après la Seconde Guerre mondiale. Un siècle et demi après l'émancipation des colonies américaines, la décolonisation en Asie et en Afrique donne à la question de l'héritage colonial toute sa profondeur historique. Les centaines de travaux consacrés en quelques décennies aux racines historiques du « sous-développement » du Tiers Monde placent pour la première fois la question du legs colonial au-devant de la scène internationale et académique. Pour la première fois également, les solutions prônées pour promouvoir le progrès dans la « périphérie » ne sont plus seulement celles qui passent pour avoir fait leur preuve au « centre ». Proclamer, comme le font des auteurs hétérodoxes dans les années 1960 et 1970, la différence de nature entre structures socio-économiques des ex-colonies et des ex-métropoles implique la recherche de solutions originales. Dans ce contexte, l'héritage colonial tend d'une part à être analysé en tenant mieux compte des spécificités des entités assujetties et d'autre part à être considéré dans la perspective de l'évolution pluri-séculaire des écarts internationaux de développement.

Les auteurs anciens ne manquent certes pas de placer la colonisation dans une telle perspective. Mais les théoriciens classiques, K. Marx ou les experts en développement de l'entre-deux-guerres sont convaincus qu'en dépit des chocs qu'elle fait subir aux populations dominées, des coûts qu'elle impose aux contribuables métropolitains ou du risque de dislocation qu'elle fait courir aux sociétés et aux économies indigènes, la colonisation ne peut être à long terme que bénéfique, puisqu'elle tirerait vers le haut le niveau de développement de civilisations attardées, contribuant de la sorte à réduire l'inégalité du monde. Aujourd'hui en revanche prévaut l'idée qu'en longue période et à l'échelle de la planète la colonisation contribue plutôt à aggraver les disparités de revenu. Il est vrai que depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale les écarts internationaux de développement ne cessent de se creuser au lieu de se résorber comme espéré.

S'il est difficile et risqué de faire des généralisations pour un processus aussi bigarré que la colonisation, cela ne veut pas dire que l'on ne puisse pas y mettre un peu d'ordre. Encore faut-il choisir les bons

critères de classification. Catégoriser par exemple les auteurs anciens et contemporains, en distinguant ceux pour qui la colonisation est un moteur de la croissance de ceux pour qui elle en est un frein n'a guère de sens, puisque la colonisation peut être l'un ou l'autre selon les époques, les lieux et les types d'implantation. Les typologies coloniales paraissent plus prometteuses. Parmi celles qui apparaissent dès le XVIII^e siècle, il y en a qui embrassent large, taillant de grandes coupes dans l'espace et le temps ; et d'autres dont l'horizon est limité à une région et à une période particulière. Mais quels que soient leur étendue et leur degré de sophistication, pratiquement toutes ont pour but de comprendre pourquoi certaines colonies connaissent une meilleure destinée que d'autres.

Pour certains auteurs, c'est le type d'implantation coloniale qui fait la différence. Celui-ci dépend du milieu naturel, du poids des hommes et du niveau de développement économique et technique des sociétés autochtones. Ces trois groupes de critère sont utilisés, selon des combinaisons et des pondérations variables, pour établir la fiche signalétique de chaque type de colonie dont le sort devient étroitement lié aux conditions de départ.

Pour d'autres auteurs, l'élément déterminant dans le devenir des possessions d'outre-mer est l'identité du colonisateur, à savoir son niveau de développement économique, ses institutions, son système légal, ses valeurs culturelles. Des deux points de vue, c'est celui qui s'est imposé en premier, avant de tomber en désuétude. Lorsque Adam Smith se demande pourquoi « il n'y a point de colonies dont le progrès ait été plus rapide que celui des colonies anglaises d'Amérique du Nord », il répond que c'est parce que les institutions transplantées par la métropole et la politique économique menée par la mère patrie sont plus favorables à la croissance dans ces colonies que dans celles de la France, du Portugal ou de l'Espagne.¹ De même, ce qui compte pour Thomas Robert Malthus, lorsqu'il essaie de comprendre les écarts entre le nord et le sud du continent américain, ce sont les institutions liées à l'identité et à l'héritage du colonisateur. Selon lui, l'Espagne et le Portugal introduisent dans leurs colonies tous les « vices » de la mère patrie qui y entravent la richesse, alors que les « vertueuses » institutions politiques et juridiques anglaises en place dans les colonies nord-américaines y assurent la prospérité.

1. A. Smith, *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, livre IV, chap. VII, Paris, PUF, 1995, p. 654-674.

L'explication par l'identité du colonisateur continue d'être célébrée durant l'entre-deux-guerres. Dans les années 1930, un historien économiste britannique résume, en une formule lapidaire, le credo d'un grand nombre d'experts coloniaux de l'époque : « la chose la plus importante dans l'histoire d'un empire, écrit-il, est l'histoire de sa mère patrie »². Cette vision a encore des partisans aujourd'hui chez les historiens et les économistes. David Landes et Douglass North, pour ne citer que des auteurs de renom, considèrent que si les ex-colonies britanniques d'Amérique du Nord réussissent mieux économiquement sur le long terme que les ex-colonies françaises, espagnoles ou portugaise du Nouveau Monde, c'est en grande partie parce qu'elles ont sur celles-ci un avantage comparatif : celui d'hériter de la Grande-Bretagne d'institutions plus favorables à la croissance³. D'autres chercheurs abondent dans leur sens en partant de l'opposition, suggérée par Frederich A. von Hayek⁴, entre le système de « droit commun » (*common law*) d'origine anglo-saxonne et le système de « droit civil » (*civil law*) d'origine française. Ces deux systèmes sont censés influencer sur le développement économique. Le premier, plus ouvert et plus souple, assurerait beaucoup mieux la protection des droits de propriété et favoriserait l'édification d'un État restreint et efficace. Le second, plus étreint et hiérarchisé, engendrerait un État interventionniste associé à de moindres performances économiques et à plus de corruption. Transplanté dans le monde colonial, le premier système s'impose notamment dans les colonies anglaises de peuplement européen (États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande). Alors que le second, exporté par Napoléon aux pays européens qu'il conquiert, est instauré par les Espagnols, les Portugais, les Néerlandais et les Français eux-mêmes dans leurs possessions d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique⁵.

2. R. Pares, « The Economic Factors in the History of the Empire », *The Economic History Review*, vol. II, n° 2, May 1937, p. 120.

3. D. Landes, *Richesse et pauvreté des nations. Pourquoi des riches ? Pourquoi des pauvres ?*, Paris, Albin Michel, 2000, particulièrement p. 399-435. D.C. North et alii, « Order, Disorder and Economic Change : Latin America vs. North America », Hoover Institute, Stanford University, September 1999. L'identité du colonisateur importe également pour G. Bertocchi and F. Canova, « Did Colonization Matter for Growth ? An Empirical Exploration into the Historical Causes of Africa's Underdevelopment », *European Economic Review*, vol. XLVI, 2002, p. 1851-1871 ; ou pour M. Lange, J. Mahoney and M. vom Hau, « Colonialism and Development : A Comparative Analysis of Spanish and British Colonies », *American Journal of Sociology*, vol. CXI, n° 5, March 2006, p. 1412-1462.

4. F.A. von Hayek, *The Constitution of Liberty*, Chicago, University of Chicago Press, 1960, notamment p. 162-175.

5. Pour un passage en revue de la littérature explorant les effets potentiels des systèmes légaux sur la croissance à long terme, voir R. La Porta, F. Lopez-de-Silanes and A. Shleifer, « The Economic Consequences of Legal Origins », *Journal of Economic Literature*, vol. XLVI, 2008, p. 285-332.

Rien n'interdit de combiner les deux approches. Ainsi, Adam Smith marie à l'occasion fiche signalétique coloniale et identité du colonisateur. « La colonie d'une nation policée qui prend possession, soit d'un pays inculte, soit d'un pays si peu peuplé que les naturels cèdent facilement leur place aux nouveaux colonisateurs, marche plus rapidement vers la richesse et la grandeur que n'importe quelle autre société humaine. » Pourquoi ? Parce que « les colons amènent une connaissance de l'agriculture et d'autres arts utiles, supérieurs à ce qui peut se développer de soi en beaucoup de siècles dans les nations sauvages et barbares. Ils amènent aussi (...) quelque notion de gouvernement régulier qui existe dans leur propre pays, du système des lois qui soutient ce gouvernement, et une administration régulière de la justice ; et ils établissent naturellement quelque chose du même genre dans la nouvelle colonie »⁶. Milieu naturel, poids des hommes, niveau de civilisation et qualité des institutions de la métropole, ainsi que degré d'autonomie laissé à la colonie se conjuguent, suivant Smith, pour créer dans celle-ci les conditions propices à un régime politique démocratique, une structure sociale égalitaire et une distribution des richesses équitable. Les colonies qui bénéficient de telles conditions ont, selon Smith, les meilleures potentialités de croissance. Les nationalistes indiens de la première heure ne le savent que trop, eux qui dès la seconde moitié du XIX^e siècle, ne cessent de demander à la Grande-Bretagne qu'elle applique de manière non discriminatoire à l'Inde coloniale les principes libéraux et constitutionnels métropolitains dont jouissent les *dominions*⁷.

Karl Marx ne tranche pas entre les deux approches. Il fait dépendre en dernière analyse l'impact colonial autant des formes de pénétration capitaliste, c'est-à-dire du niveau de développement de la métropole, que de la capacité de résistance des structures précapitalistes en place dans les possessions européennes. Seule la pénétration du capitalisme industriel, apte à détruire et régénérer les mondes non européens,

6. A. Smith, *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, op. cit., livre IV, chap. VII, deuxième partie, p. 645.

7. Ces colonies de peuplement européen (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande) ou à prépondérance blanche (Afrique du Sud) acquièrent vers le milieu du XIX^e siècle une autonomie politique. Elles reçoivent une souveraineté intérieure totale avec le statut de *dominions* : le Canada en 1867, suivi de l'Australie en 1901, la Nouvelle-Zélande en 1907 et l'Afrique du Sud en 1909. Selon le statut de Westminster, promulgué en 1931, la Grande-Bretagne et les *dominions* sont des « communautés autonomes dans le cadre de l'Empire britannique, de statut égal, et qui ne sont, en aucune manière, subordonnées l'une à l'autre pour tout ce qui touche leurs affaires intérieures et extérieures, quoique unies par une commune allégeance à la Couronne et librement associées comme membres du Commonwealth britannique des Nations ».

ferait jouer à la colonisation un rôle progressif. Dans un ouvrage récent consacré au rôle de la colonisation dans le développement économique à long terme de l'Amérique hispanique et dans lequel il propose une « théorie générale de la colonisation et du développement », un chercheur américain prône également l'hybridation méthodologique, sans cacher sa préférence pour l'approche par l'identité « institutionnelle » du colonisateur⁸.

Cela étant dit, l'approche privilégiant les conditions initiales (*factor endowments*) l'a emporté, ces vingt dernières années, sur celle mettant en avant l'identité du colonisateur (chapitre 6). La question qui se pose dès lors est la suivante : dans quelle mesure les critères utilisés dans l'approche désormais dominante sont-ils applicables aux différents types d'implantation coloniale et aux différentes phases de la domination européenne ?

De l'importance des conditions précoloniales

Qui veut comprendre l'héritage différentiel de la colonisation doit d'abord s'interroger sur la place à donner, parmi les conditions de départ, aux structures précoloniales. Il se trouve que celles-ci n'ont pas partout la même consistance. Stanley Engerman et Kenneth Sokoloff, dont la grille d'analyse sort du laboratoire colonial américain, ne donnent guère de visibilité à ce facteur. Ils portent leur attention sur le milieu naturel et le poids des hommes qui, selon eux, sont les facteurs les plus déterminants dans le développement économique à long terme des colonies par l'action indirecte exercée sur la qualité des institutions adoptées.

Comment leur donner tort ? En Amérique (et dans le Pacifique), l'effacement rapide et presque complet des peuples et des civilisations autochtones sous la poussée européenne réduit d'emblée le poids, dans la balance coloniale, des structures en place avant l'irruption de l'homme blanc. L'une des clefs du succès économique des colonies de peuplement, célébré par tous les auteurs, est l'exceptionnelle latitude dont dispose l'immigrant européen de gommer ce qu'il trouve en place pour construire à neuf. Si les Européens peuvent faire table rase, c'est parce qu'à leur arrivée l'Amérique du Nord et le Pacifique abritent des populations clairsemées, vivant depuis des millénaires dans

8. J. Mahoney, *Colonialism and Postcolonial Development. Spanish America in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, particulièrement p. 20-32. Avec sa triple casquette d'historien économiste, de politologue et de sociologue, James Mahoney est lui-même un bel exemple d'hybridation.

un isolement quasi total. La plupart d'entre elles sont fragmentées en petites communautés dispersées sur d'immenses étendues de terres. Une grande partie des tribus indiennes d'Amérique du Nord ne sont pas composées d'agriculteurs. Les techniques de production et l'outillage des Aborigènes d'Australie sont, au moment de leur premier contact avec les Européens, proches du stade paléolithique.

Le long isolement, la faiblesse numérique, le répertoire technique rudimentaire des premiers peuples nord-américains et océaniens causent leur perte et ouvrent une voie royale à l'immigrant européen. La disparition rapide et quasi complète des structures précoloniales est consubstantielle à la colonisation de peuplement. Elle contribue à lui donner « pureté » et dynamisme. Pour Jean-Baptiste Say, là où l'immigrant blanc peut s'installer en nombre et faire de la colonie sa nouvelle patrie, il y exprime une ferme volonté d'améliorer son sort, ce qui est un gage de prospérité. Là où il peut s'implanter sans toutefois submerger totalement les effectifs indigènes, il use d'expédients (travail forcé, esclavage) qui satisfont son désir d'enrichissement rapide, mais qui à terme entravent la diffusion du progrès. Dans ces territoires, les systèmes en place à l'arrivée des Européens se maintiennent à des degrés divers. Reste à évaluer leur part changeante dans l'alchimie coloniale.

En Amérique centrale et dans la zone andine, le caractère hybride et inhibiteur de la colonisation espagnole est en partie le reflet de traits spécifiques aux empires aztèque et inca. Seules constructions étatiques structurées rencontrées par les Européens à leur arrivée dans le Nouveau Monde, ces empires sont, au début du xvi^e siècle, vieux d'à peine un siècle et possèdent des caractéristiques qui permettent de comprendre tant leur effondrement devant une poignée de conquérants que certaines survivances précoloniales durant la domination espagnole sur le plateau mexicain et dans la zone andine⁹.

L'une des principales caractéristiques des grandes civilisations précolombiennes est la coexistence d'avancées dans certains domaines et de lacunes dans d'autres. Les empires aztèque et inca impressionnent par la taille, la richesse et l'organisation de leurs villes. Tenochtitlan/Mexico et Cuzco, leurs capitales, figurent au début du xvi^e siècle parmi les plus belles et les plus peuplées cités du monde. La population de Mexico et de ses quartiers insulaires est estimée aujourd'hui à 300 000 habitants vers 1500, date à laquelle aucune ville d'Europe ne

9. Sur l'organisation socio-économique des empires aztèque et inca, voir B. Etemad, *De l'utilité des empires. Colonisation et prospérité de l'Europe*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 26-37 et 86-95.

dépasse le seuil des 250 000 âmes. Les fortes densités de peuplement et le niveau d'urbanisation élevé enregistrés sur le plateau mexicain et dans la région de Cuzco, véritables cœurs des deux empires amérindiens, ne sont possibles que grâce aux larges excédents que dégage une agriculture vivrière (maïs) aux rendements élevés.

Le développement de grandes villes et d'une agriculture performante contraste avec l'éventail restreint des techniques utilisées. Les surplus agricoles sont obtenus à l'aide d'outils correspondant à la fin du néolithique et aux débuts de l'âge de bronze. En Amérique précolombienne, pas de charrue, le seul instrument aratoire étant la houe ; pas d'utilisation de la roue, ni d'animaux de trait ou de bêtes de somme (hormis le lama au Pérou) ; pas d'outils en fer, le travail des autres métaux relevant surtout des arts décoratifs ; pas d'écriture (sauf au Mexique) ; pas de monnaie.

Ces lacunes sont souvent évoquées pour expliquer l'écroulement d'empires, dont certaines pratiques seront conservées par le colonisateur espagnol. Celle notamment qui consiste à exiger des populations conquises le versement d'un tribut soit en nature, soit en travail à l'exemple de la *mita*. Les Aztèques et les Incas soumettent la quasi-totalité de leurs sujets à la corvée, la quantité de travail due pouvant être illimitée. Au niveau de la production, ce mode d'appropriation touche l'agriculture, l'élevage ou les mines. Un tel système n'est viable que dans des zones démographiquement étoffées. De fait, avant comme pendant la colonisation du Nouveau Monde, l'Amérique centrale et la zone andine contiennent les noyaux de population indigène les plus consistants du continent. Vers 1490, elles abriteraient près de 40 millions d'habitants, soit environ 70 % de la population totale des Amériques¹⁰. Après quelque trois siècles de colonisation espagnole, trois quarts de la population amérindienne survivante s'y concentrent encore¹¹.

Les survivances précolombiennes donnent aux colonies espagnoles d'Amérique continentale un air de famille avec les empires aztèque et inca. Ici comme là, ce qui frappe c'est un manque de flexibilité et d'ouverture : l'économie est comme prisonnière d'une organisation sociale extrêmement hiérarchisée ; la grande majorité de la population est formée de sujets corvéables ; le système, dominé par une petite élite,

10. B. Etemad, *Crimes et réparations. L'Occident face à son passé colonial*, Bruxelles, André Versaille éditeur, 2008, p. 92.

11. En 1825, le nombre total d'indigènes, non compris les métis, dans les Amériques est estimé à 8,6 millions. A. Rosenblat, *La población indígena de América desde 1492 hasta la actualidad*, Buenos Aires, Institución cultural español, 1945, p. 36.

est foncièrement inégalitaire. Les élites parviennent à maintenir, après l'indépendance, le cadre institutionnel colonial qui lui assure une part disproportionnée du pouvoir et des richesses (chapitre 6). Mais ce qui sied aux élites n'est pas nécessairement bon pour le développement à long terme¹².

Le relèvement des populations indigènes et la persistance de rouages des économies et des sociétés précolombiennes dans certaines parties de l'Amérique du Sud ne doivent toutefois pas brouiller l'image d'ensemble : les structures précoloniales du Nouveau Monde et du Pacifique s'effondrent sous la poussée européenne. Aussi, l'incidence de forces internes sur les « performances » coloniales ne peut y être que très faible voire nulle. En Asie et en Afrique où en revanche les structures précoloniales résistent mieux au choc, il faut compter avec de telles forces. Se pose alors la question de la solidité et de la cohérence de ce que le colonisateur européen trouve en place à son arrivée.

Une façon de l'aborder consiste à se demander où se situe, par rapport à l'Europe, le niveau de développement de l'Asie et de l'Afrique avant la colonisation ou plus précisément à partir de quand les deux régions se font distancer par l'Europe. L'enjeu de l'exercice se devine. Si la divergence date d'avant la colonisation, celle-ci ne peut être considérée que comme un facteur parmi d'autres dans l'évolution d'une Asie et d'une Afrique déjà désavantagées au départ par leur « arriération » relative. Si la divergence a lieu pendant la colonisation, celle-ci peut alors apparaître comme une entrave, à l'origine de l'élargissement des écarts de développement. Pour autant que la colonisation constitue un fardeau, il serait moins gênant dans le premier cas que dans le second.

Deux siècles et demi de réflexions et d'enquêtes n'ont pas réussi à trancher la question de la divergence entre l'Asie et l'Europe. Le débat oppose deux camps. Le premier réunit les auteurs pour qui, vers la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle, le niveau de développement de l'Asie et celui de l'Europe ne sont pas éloignés l'un de l'autre. C'est le cas d'Adam Smith et de Jean-Baptiste Say qui ne tiennent pas certaines parties de l'Asie pour moins « riches » que l'Europe (chapitre 1). De même, les premiers bâtisseurs européens d'empire en terres asiatiques reconnaissent le haut « niveau de civilisation » de l'Inde. Quant aux nationalistes indiens de la première heure, ils ne dou-

12. Voir, à titre d'illustration, les effets limitatifs du système de la *mita* sur le développement économique actuel de certaines régions du Pérou étudiés par M. Dell, « The Persistent Effects of Peru's Mining *Mita* », Department of Economics, Massachusetts Institute of Technology, Working Paper, may 2009, 51 p.

tent pas que l'écart de développement entre le sous-continent et la Grande-Bretagne date de la domination britannique (chapitre 3).

Plus près de nous, Simon Kuznets, après avoir rappelé qu'« avant le XIX^e siècle (...) la Chine et certaines parties de l'Inde (...) avaient en Europe la réputation d'être plus développés que les pays européens », estime pour sa part qu'« il se peut qu'à cette époque leur revenu par tête ait été supérieur à celui des pays aujourd'hui développés. » Kuznets attribue la « supériorité économique passée » de certaines régions de l'Asie à l'importance du poids démographique et à l'efficacité de l'organisation sociale¹³. Les travaux de Paul Bairoch sur l'évolution en longue durée des écarts de développement entre les grandes régions du monde¹⁴ suggèrent également que l'Europe occidentale ne distance l'Asie qu'à partir du début du XIX^e siècle et qu'il est probable qu'auparavant le décalage soit en faveur des grandes civilisations asiatiques (Empire ottoman, Inde moghole, Chine impériale). Dans la même lignée, Kenneth Pomeranz démontre dans un ouvrage récent¹⁵ que vers la fin du XVIII^e siècle le niveau de développement de certaines régions d'Asie (telles que le delta du Yangzi en Chine, la plaine de Kanto au Japon ou le Gujarat en Inde) est comparable à celui de l'Angleterre ou des Pays-Bas. « Il n'existe en fin de compte guère de raisons, soutient Pomeranz, d'imaginer les Européens de l'ouest plus productifs, avant 1750 ou peut-être même 1800, que leurs contemporains des diverses parties densément peuplées de l'Ancien Monde. »¹⁶ Aussi, la « grande divergence » entre l'Europe et l'Asie ne daterait, selon lui, que du XIX^e siècle¹⁷.

Le second camp est constitué d'auteurs qui, à l'instar de James Mill et de Karl Marx, ne croient pas que l'Asie ou toute autre région du monde atteigne un « niveau de civilisation » comparable à celui de l'Europe d'ancien régime. C'est le cas notamment de David Landes pour qui « l'Europe occidentale était déjà riche avant la Révolution Industrielle en comparaison des autres parties du monde à cette

13. S. Kuznets, *Croissance et structures économiques*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, p. 43-44. Kuznets est lauréat du « prix Nobel » d'économie en 1971.

14. Travaux synthétisés dans son ouvrage *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, La Découverte, Paris, 1994, p. 144-151. Pour un état de la recherche dans ce domaine de recherche par un partisan de la quasi parité des niveaux de développement entre l'Europe et l'Asie avant le XIX^e siècle, voir M.S. Alam, « Global Disparities Since 1800 : Trends and Regional Patterns », *Journal of World-Systems Research*, vol. XII, n° 1, 2006, p. 37-59.

15. K. Pomeranz, *Une grande divergence. La Chine, l'Europe et la construction de l'économie mondiale*, Paris, Albin Michel, 2010. Édition américaine datée de 2000.

16. *Idem*, p. 181.

17. Il est rejoint par P. Parthasarathi, « Rethinking Wages and Competitiveness in the Eighteenth Century : Britain and South India », *Past and Present*, vol. CLVIII, n° 1, 1998, p. 79-109.

époque »¹⁸. Angus Maddison est sans doute le plus fervent adepte de ce courant d'idée. Tous ses travaux tendent à montrer que l'Europe occidentale distance les autres régions du monde et en particulier l'Asie bien avant le XIX^e siècle. Selon ses estimations les plus récentes, l'écart entre l'Europe occidentale et l'Asie (sans le Japon) passerait de 1,4 en 1500 à 2,1 en 1820 ; pour les mêmes dates, il serait de 1,4 et 4,0 entre la Grande-Bretagne et l'Inde ou de 1,3 et 3,0 entre les Pays-Bas et l'Indonésie¹⁹. Autrement dit, au moment où les Britanniques et les Hollandais se lancent dans l'exploitation coloniale du sous-continent et des Indes néerlandaises, ces deux possessions asiatiques – dont les structures précoloniales résistent à la pénétration occidentale – seraient respectivement quatre et trois fois moins « avancées » que leurs métropoles²⁰.

Autant il est difficile, en restant au niveau continental, de savoir si la divergence entre l'Europe et l'Asie se joue avant ou après la colonisation, autant la question ne fait guère de doute dans le cas de l'Afrique. Durant le dernier tiers du XIX^e siècle, soit au moment du partage du continent noir, l'Europe occidentale passe pour être trois à six fois plus « riche » que l'Afrique²¹.

Évaluer la consistance des structures précoloniales en s'en tenant à une comptabilité nationale rétrospective et comparative est une approche souvent utilisée pour marquer les limites internes de développement de l'Asie et de l'Afrique. Celles-ci bien entendu existent. Il suffit pour les illustrer de considérer les cas du sous-continent indien et du continent noir²², où se concentre la majeure partie des populations sous domination européenne (tableau 2).

Durant sa phase d'unification impériale (1580-1730), l'Inde moghole dispose d'une agriculture traditionnelle de haut rendement, coexistant et interagissant avec un monde complexe et sophistiqué d'industries, de négoce et de crédit. C'est une économie capable de s'ajuster à l'expansion d'un marché national de 100 à 170 millions

18. *L'Europe technicienne. Révolution technique et libre essor industriel en Europe occidentale de 1750 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1975, p. 26.

19. A. Maddison, *L'économie mondiale. Une perspective millénaire*, Paris, OCDE, 2001, p. 96 et 283.

20. Parmi les contributions récentes allant dans le même sens, voir S. Broadberry and B. Gupta, « The Early Modern Great Divergence : Wages, Prices and Economic Development in Europe and Asia, 1500-1800 », *Economic History Review*, vol. LIX, n° 1, 2006, p. 2-31 ; et T. Roy, « Economic Conditions in Early Modern Bengal : A Contribution to the Divergence Debate », Centre for Economic Policy Research, Discussion Paper No 7522, October 2009, 31 p.

21. P. Bairoch, *Mythes et paradoxes*, op. cit., p. 12 et 14 ; A. Maddison, *L'économie mondiale*, op. cit., p. 283.

22. Sur ces deux cas, voir B. Etemad, *De l'utilité des empires*, op. cit., p. 38-66.

d'habitants et d'une demande extérieure géographiquement très diversifiée. « Dans ses propres bornes », elle « respire et agit avec naturel, avec force, avec succès » ; pour autant, elle n'est pas « à la veille d'enfanter un capitalisme industriel révolutionnaire »²³.

Les surplus substantiels dégagés par le secteur agricole ne sont pas le résultat d'une révolution agraire. L'adaptation de l'offre de produits agricoles à la demande d'une population croissante s'effectue par un immense effort quantitatif, sans modification des méthodes culturelles, ni l'utilisation d'un outillage nouveau. Par ailleurs, l'un des traits distinctifs de l'Inde est d'être le premier exportateur d'articles manufacturés du monde, tout en accusant un retard sur le plan technologique par rapport à la Chine et l'Europe occidentale. Ses textiles de renommée mondiale sont produits avec des machines d'une simplicité déroutante pour les observateurs étrangers. Ses navires parcourent les mers sans l'aide des instruments nautiques en usage à l'époque, à l'exception peut-être de l'astrolabe. Les techniques minières et l'utilisation du charbon ne sont pas son fort. Ni celle d'ailleurs des moulins à eau et à vent. Elle connaît l'existence de l'imprimerie, mais préfère garder ses copistes. Laissons un historien économiste indien reconnu rendre son verdict sans appel : « L'absence de base empirique pour une Révolution industrielle était chose manifeste dans l'Inde du XVIII^e siècle. Depuis plusieurs siècles, la connaissance scientifique n'avait connu aucun progrès significatif et l'équipement intellectuel pour une diffusion et un recensement systématique des compétences reçues était fort défectueux. »²⁴

L'explication des limites du système indien durant l'ère moghole doit sans doute être recherchée du côté de la structure économique et sociale de trop bas salaires, principale entrave à l'évolution vers le machinisme. Les régions productrices ne manquent pas de bras ; les salaires versés aux millions d'artisans dispersés dans une multitude de villages ne quittent pas leur niveau plancher ; la demande croissante des marchés intérieur et extérieur peut donc être satisfaite par simple extension du système en place.

Les limites internes au développement en Afrique subsaharienne sont, quant à elles, attribuées par les historiens à la combinaison de plusieurs facteurs. Il y a tout d'abord celui de l'isolement relatif. La

23. F. Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle*, t. 3 : *Le temps du monde*, Paris, Armand Colin, 1979, p. 450.

24. K.N. Chaudhuri, *The Trading World of Asia and the English East India Company. 1660-1760*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978, p. 273-274.

barrière du désert du Sahara met l'Afrique noire à l'écart de l'invention de l'écriture et de la première vague de connaissances scientifiques et de progrès techniques. Loin de ce mouvement qui surgit dans l'Antiquité classique, dont elle n'a qu'une connaissance estompée, l'Afrique s'engagera dans un développement séparé et différent.

Le deuxième facteur limitatif mis en avant est la relative faiblesse de la densité de peuplement. Vers le début du xvi^e siècle, la densité de population en Afrique noire (de l'ordre de 2 habitants au km²) serait le double de celle de l'Amérique, mais quatre à cinq fois plus faible qu'en Eurasie²⁵. L'irrégularité des pluies, la pauvreté des sols en éléments organiques, la fréquence des maladies (malaria, lèpre, maladie du sommeil, variole) et des famines, dues comme aujourd'hui autant à la sécheresse qu'à l'instabilité politique et aux guerres, sont autant d'obstacles à un accroissement régulier et soutenu des populations africaines.

En Afrique noire, comme ailleurs, il arrive que les cartes du déterminisme géographique soient brouillées par l'activité de l'homme. En zone forestière, la culture des plantes racines (igname, manioc) aux rendements élevés permet des concentrations de population. Le commerce à longue distance joue le même rôle dans les zones inhospitalières de la frange saharienne. L'adoption au xvi^e siècle de cultures vivrières venues d'Amérique (maïs, arachides, manioc) améliore le régime alimentaire, réduit les risques de famine et permet un accroissement de population. Des États se forment à la faveur de tels développements. Ils les entretiennent pour en faire l'instrument de leur puissance, mais sans parvenir à les pousser au-delà de certaines limites dans la mesure où différents facteurs se conjuguent pour empêcher l'agriculture africaine de dégager de larges surplus. Là où les terres sont abondantes et peu fertiles et les hommes rares, l'agriculture itinérante, forme extrême d'agriculture extensive, s'impose comme la méthode la moins onéreuse en coût de travail. L'absence d'appropriation privée du sol est également le reflet de l'abondance de la terre qui de ce fait n'acquiert pas de valeur marchande. Dans un système où le sol est la propriété du groupe, où une répartition équilibrée des terres est imposée par les institutions communautaires, il y a peu d'incitation à l'intensification de la production vivrière, et donc à l'émergence de surplus agricoles importants. Quant à la non utilisation de la charrue, qui gagne l'Éthiopie et dont l'existence est connue en Afrique occidentale, elle s'explique par son inadaptation. Dans la

25. D'après B. Etemad, *De l'utilité des empires*, op. cit., tableau 1, p. 25.

zone de savane, elle accélère l'érosion des sols. En zone forestière, la mouche tsé-tsé décime les animaux de trait. Partout, son coût d'acquisition est souvent supérieur aux gains attendus. Son adoption se révélant inapproprié, l'instrument aratoire de base du paysan africain est resté la houe, sorte de pioche à large lame²⁶.

Ces méthodes culturelles, ce régime foncier, ces outils de travail, pour adaptés qu'ils soient au milieu, dégagent difficilement les surplus nécessaires à l'entretien de classes dirigeantes. Une agriculture strictement limitée aux nécessités alimentaires des populations n'ouvre guère de perspectives au développement d'une société stratifiée et complexe. L'abondance de terres inoccupées permet de surcroît la mobilité des populations qui disposent de tout l'espace nécessaire pour se soustraire à l'autorité politique. D'où la taille réduite et l'instabilité des États précoloniaux d'Afrique noire.

L'histoire de l'Afrique subsaharienne à l'époque moderne apparaît ainsi comme celle d'un continent très tôt isolé du cœur eurasien, abritant des populations clairsemées, promptes à se déplacer sur de vastes espaces médiocrement dotés par la nature. C'est l'histoire de groupes humains qui, en même temps qu'ils s'adaptent à leur milieu naturel, le transforment. À l'intérieur des limites imposées par la géographie et le climat, il y a toujours une marge pour l'expérimentation et le changement.

Pourtant, les limites imposées par le semi-isolement, l'hostilité du milieu et la faiblesse du peuplement ne seront que rarement dépassées. Elles ne peuvent être aisément franchies, dans la mesure où les moyens pour y parvenir sont réduits. Les faibles densités de peuplement, en encourageant l'agriculture extensive, en favorisant le dispersion dans l'occupation des terres, en maintenant des coûts de transport élevés, accentuent les tendances à l'autosubsistance. Tout ceci restreint fortement l'intervention directe des minorités dirigeantes au niveau de la production agricole. D'où l'importance des prélèvements obtenus par la guerre (esclaves, bétail) et le commerce à longue distance (or, sel, ivoire, textiles). Dès lors, la survie des États et des villes dépend du sort incertain des armes, du contrôle précaire des réseaux marchands, de la demande fluctuante des marchés extérieurs²⁷.

26. Sur tous ces points, voir A.G. Hopkins, *An Economic History of West Africa*, London, Longman, 1973, p. 27-39 ; et M. Vaughan, « Africa and the Birth of the Modern World », *Transactions of the Royal Historical Society*, vol. XVI, 2006, p. 143-162.

27. Pour compléter ce tableau, voir la tentative de synthèse de J. Fenske, « Institutions in African History and Development : A Review Essay », Munich Personal RePEc Archive (MPRA), Paper No 23120, April 2010, 41 p.

De l'hybridation des institutions indigènes et coloniales

Si, malgré leurs limites, les structures précoloniales en Asie et en Afrique se maintiennent sous la domination européenne et au-delà, cela tient autant à leur capacité de résistance qu'à l'incapacité du colonisateur à remplir entièrement sa mission transformatrice. Jacques Berque proposait, il y a près de cinquante ans, d'analyser l'histoire de l'Asie et de l'Afrique à trois niveaux : celui de l'action exercée du dehors, celui de l'évolution endogène et celui des interactions entre l'externe et l'interne. L'accent devait être mis, selon lui, sur les « persistances internes » que les « vicissitudes externes » auront « excitées et transformées » (chapitre 5). Il s'agit d'une démarche qui a actuellement les faveurs d'un nombre grandissant d'historiens, dont l'un des chefs de file est Christopher A. Bayly²⁸.

C'est à ce titre que Bayly a été récemment invité par la Banque mondiale à s'exprimer devant un parterre d'experts en développement²⁹ sur la validité de l'hypothèse des « origines coloniales du développement économique comparatif » avancée par Daron Acemoglu, Simon Johnson, James A. Robinson (chapitre 6). Bayly avoue avoir quelques réserves sur les analyses des trois économistes américains, dont il reconnaît par ailleurs la force de frappe. Il relève notamment que leur couverture géographique est étroite, en ce sens qu'elles portent essentiellement sur l'Amérique et le Pacifique pour ce qui est du caractère salubre des institutions coloniales et sur l'Afrique subsaharienne quant à leur dimension extractive et parasitaire. Or, rappelle Bayly, au moins 80 % de la population mondiale a de tout temps vécu dans des sociétés implantées en Asie et en Afrique du Nord où le colonisateur européen se trouve confronté à des États et à des sociétés indigènes bien structurés. Aussi pour traiter ces cas, il convient de considérer non seulement les institutions coloniales, mais également les mécanismes par lesquels celles-ci sont reprises, transformées ou rejetées par une majorité de la population mondiale selon ses propres capacités et aspirations. C'est ce à quoi il s'attache en considérant les cas de l'Inde et de l'Afrique subsaharienne, pour lesquels il se demande

28. C.A. Bayly, *La naissance du monde moderne 1780-1914*, Paris, Les éditions de l'Atelier, 2006. Édition britannique datée de 2004.

29. C.A. Bayly, « Indigenous and Colonial Origins of Comparative Economic Development : The Case of Colonial India and Africa », Policy Research Working Paper 4474, The World Bank, January 2008, 35 p.

comment en longue durée certains groupes socio-économiques indigènes contribuent au développement.

Bayly relève que dans le sous-continent la majorité des élites locales du monde des affaires, dont le rôle dans la réussite économique de l'Inde contemporaine est crucial, descend d'une classe indigène de marchands et de manieurs d'argent, qui préexiste à la domination britannique et qui lui survit. On doit à plusieurs de ses membres le renouveau du textile et de la sidérurgie indiens durant la seconde moitié du XIX^e siècle. La réindustrialisation de l'Inde, qui a à surmonter l'indifférence des autorités coloniales et l'hostilité de milieux d'affaires britanniques, s'effectue avec une faible intervention de capitaux et de techniciens occidentaux. Jamshedi Tata (1839-1904), un parsi de Bombay, en est la grande figure. Comme d'autres intermédiaires indiens, il engrange de substantiels gains en s'insérant dans le commerce d'exportation du coton brut et de l'opium, dont il investit une fraction dans des unités industrielles modernes. Le groupe Tata, que dirige aujourd'hui un descendant de Jamshedi, est constitué de près de cinquante unités différentes, présentes dans les branches manufacturières traditionnelles, l'automobile, l'aéronautique, l'informatique, l'hôtellerie ou les cosmétiques. Le groupe a annoncé en avril 2008 avoir racheté à Ford les très britanniques marques Jaguar et Land Rover. Une autre histoire à succès est celle de Lakshmi Narayan Mittal, actuellement le plus grand producteur d'acier du monde, originaire de la communauté des Marwari, fournissant le gros des marchands et des banquiers de l'Inde septentrionale et centrale à l'époque précoloniale.

La survie sous le régime colonial de larges pans des réseaux d'affaires indiens peut s'expliquer par l'ancienneté de leur expertise et de leurs réseaux d'implantation. Dès le XIV^e siècle, ces groupes maîtrisent un système de comptabilité double et de lettres de change. Ils sont en mesure de faire circuler des biens et des capitaux sur toute l'étendue du sous-continent et même au-delà en Russie, en Afghanistan, voire de l'autre côté de l'océan Indien en Afrique orientale. Leur organisation sociale et leur système de mariage permettent de quadriller ces réseaux.

Les élites marchandes indiennes parviennent également à se maintenir car l'État colonial, en dépit de sa vocation « extractrice », n'est pas hégémonique. Il ne domine pas tous les secteurs de la société indienne. Il n'en a pas les moyens. En Inde, mais aussi en Insulinde et en Indochine, l'Européen, submergé par les multitudes asiatiques ne peut se passer d'intermédiaires locaux. Dès son arrivée, écrit

F. Braudel, « des milliers d'esclaves, de serviteurs, d'auxiliaires, d'associés, de collaborateurs s'affairent autour de lui, cent fois, mille fois plus nombreux que ceux qui ne sont pas encore les maîtres »³⁰. Pour économiser les vies européennes et les deniers métropolitains, l'État colonial concède aux colonisés des pouvoirs économiques, militaires, juridiques, éducatifs, voire politiques.

C'est une situation qui laisse une marge de manœuvre confortable aux corporations indiennes, aux réseaux locaux tissés par les propriétaires terriens, aux associations de castes et à d'autres groupes qui voient le jour lors de la phase de transition (entre les années 1740 et les années 1810), durant laquelle l'Inde navigue entre la fin de l'Empire moghol et le début de la domination britannique. L'émiettement de l'Empire moghol donne naissance à des États musulmans et hindous, qui tout en continuant à se réclamer d'une légitimité impériale, acquièrent une autonomie complète par rapport à Delhi. Dans ce nouveau contexte, certaines régions s'en tirent mieux que d'autres³¹. Les provinces occidentales voient les centres de gravité économique se déplacer vers l'est du sous-continent. Groupes d'artisans et gens d'affaires quittent les zones déprimées (Delhi, Surate), emmenant leurs compétences et leur patrimoine vers les nouveaux pôles de croissance (tel que le Bengale). À l'occasion, ils sont attirés et protégés par des monarques locaux pour les dissuader d'aller enrichir leurs rivaux. Dans les aires de prospérité, marchands et banquiers semblent atteindre durant cette phase le sommet de leur richesse. En soutenant la création d'établissements scolaires, de centres de formation ou d'organes de presse, ils jouent un rôle important dans le développement des « capacités »³² de l'Inde du XIX^e siècle.

Selon Bayly, la société indienne, qui émerge de la période tardive de l'Empire moghol, est dotée d'une culture du débat bien développée.

30. F. Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV-XVIII^e siècle*, t. 3 : *Le temps du monde*, op. cit., p. 421.

31. T. Raychaudhuri, « The Mid-eighteenth-century Background », in D. Kumar (ed.), *The Cambridge Economic History of India*, vol. II : c. 1757-c. 1970, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 5-9.

32. Bayly s'inspire ici de l'approche par les « capacités » (« *capabilities* ») proposée par Amartya Sen. Celle-ci consiste pour l'essentiel à prendre en considération dans la science économique la manière dont les désirs des individus parviennent (ou pas) à s'exprimer et l'éventail des possibles qui s'ouvrent à eux. Sen s'en sert pour intégrer au calcul économique la difficulté de certaines catégories d'individus – situées en position marginale, inégale ou défavorisée dans un espace social et politique particulier – à pouvoir jouir de biens qu'ils valorisent (nourriture, logement, éducation, santé, justice, sécurité, droits civils, etc.). Pour une présentation de cette approche, voir notamment D. Gasper, « Is Sen's Capability Approach an Adequate Basis for Considering Human Development ? », *Review of Political Economy*, vol. XIV, n° 4, 2002, p. 435-461.

Celle-ci se renforce durant la période coloniale avec la fondation de clubs et d'associations par des Britanniques soucieux d'occidentaliser les élites locales, qui s'approprient ces espaces pour porter la contradiction aux autorités coloniales (chapitre 3). Aussi, à la fin du XIX^e siècle, l'Inde dispose d'un éventail sophistiqué d'organes de la société civile, dédiés à la production et à la diffusion d'informations, à l'éducation publique, à la réforme sociale et à la contestation politique.

Pour le continent noir, Bayly reprend dans les grandes lignes la typologie découpant l'Afrique en plusieurs zones géographiques, à l'intérieur desquelles plusieurs types d'implantation coloniale sont établis par les Européens. Nous avons vu (chapitre 5) que cette typologie ne déploie son pouvoir explicatif que si y sont intégrés la période précoloniale et l'ère des indépendances. Se plaçant à l'intérieur de ce cadre d'analyse, Bayly traque les situations qui favorisent ou entravent le développement de « capacités » africaines. L'Afrique occidentale retient tout particulièrement son attention. Le fait qu'elle puisse, après avoir subi une lourde ponction négrière, s'engager avec succès à partir des années 1830 dans le « commerce légitime » une fois la traite et l'esclavage abolis dans le bassin atlantique serait révélateur de sa capacité à rebondir.

Cet intermède d'environ un demi-siècle entre la fin du « trafic honteux » et le début de l'ère coloniale renforce les liens de l'Afrique occidentale avec l'Europe, inaugurés dès la fin du XV^e siècle, à travers l'exportation de denrées tropicales contrôlée par des élites marchandes locales résidant dans les villes côtières ouvertes au grand large. Parmi les Européens qui y sont établis depuis le début du XIX^e siècle figure un certain H.M. Waddell, missionnaire presbytérien, en poste à Old Calabar, port au sud-est de l'actuel Nigéria. Il relate dans ses mémoires un épisode révélateur de son séjour³³. Avant de gagner l'Afrique occidentale en 1846, Waddell officie durant près de vingt ans en Jamaïque en un temps où pour leur salut les esclaves nouvellement affranchis sont invités à embrasser les vertus du capitalisme victorien. À Old Calabar, Waddell tient un jour de l'année 1848 un discours du même acabit devant un parterre composé du souverain et des hommes les plus éminents de la contrée : « J'ai prêché, rapporte-t-il, la voie de la prospérité, tracée par la parole de Dieu, l'assiduité au travail, l'honnêteté, la parcimonie, la tempérance, la soif de connaissance (...) » ;

33. Épisode cité par J. Iliffe, *The Emergence of African Capitalism*, London, Macmillan, 1983, p. 44.

dénonçant la paresse, l'indolence, la gloutonnerie, l'ivrognerie, l'ignorance, le gaspillage et les mauvaises fréquentations comme des travers menant à la pauvreté (...). Voyant que l'assistance montrait des signes d'impatience, j'ai demandé au roi ce qui l'a indisposée. Celui-ci me dit qu'aucun de mes auditeurs n'ignorait tout cela. »

Les élites africaines des côtes occidentales n'ont pas attendu les missionnaires pour se conformer à des valeurs propres au capitalisme protestant. Waddell aurait dû savoir que certaines d'entre elles cultivent leurs relations d'affaires avec l'Europe en envoyant leurs enfants dans des écoles anglaises longtemps avant que le Nigéria ne devienne une colonie britannique. Par la suite, l'absence d'un colonat européen numériquement important dans la région (tableau 12) et l'adoption de l'*indirect rule* par le colonisateur européen (chapitre 4) facilitent le maintien et l'essor tant de paysanneries locales engagées dans des cultures d'exportation et d'entrepreneurs autochtones tournés vers le marché que d'institutions indigènes précoloniales.

Le tableau est tout autre en Afrique orientale et centrale, où dans nombre de territoires les systèmes précoloniaux apparaissent moins ouverts. Aussi l'hybridation éventuelle entre institutions indigènes et importées, tant valorisée par Bayly, y est plus difficile. Ce d'autant plus que dans ces régions de l'Afrique la présence d'un colonat blanc exclusif dépouille la majorité noire de la population de son pouvoir politique et économique (chapitre 5). Bayly relève que les outils favorisant l'éducation et la circulation de l'information, ainsi que les conseils municipaux et les jurys composés d'indigènes y apparaissent beaucoup plus tardivement qu'en Afrique occidentale ou en Inde. Ces différences resurgissent après l'indépendance : les Africains de l'est et du centre éprouvent plus de difficultés que ceux de l'ouest à s'approprier les rouages de l'État postcolonial et à maîtriser les institutions économiques³⁴. Et Bayly de conclure que les colonies « mixtes » constituent un type d'implantation qui à terme freine plutôt qu'il ne favorise le développement. On y reviendra.

Bayly a été récemment rejoint par d'autres historiens soucieux de ne pas laisser les économistes monopoliser l'étude du développe-

34. Pour une autre étude de cas révélant l'importance de structures précoloniales dans les performances économiques actuelles, voir D. Acemoglu, S. Johnson, J.A. Robinson, « An African Success Story : Botswana », Centre for Economic Policy Research, Discussion Paper No 3219, February 2002, 53 p.

ment économique à long terme³⁵. Ce groupe d'historiens fait deux grands reproches aux économistes et plus particulièrement au trio Acemoglu, Robinson, Johnson (ci-après AJR). Le premier est de faire trop peu de cas du rôle des indigènes comme acteurs de leur histoire et de leur capacité à contrer les modèles extérieurs ou à les mêler aux structures internes en place. Il est vrai que AJR n'hésitent pas à faire de l'homme blanc qui s'aventure dans les contrées d'outre-mer un *deus ex machina*. À les croire, les Européens exercent, par le biais de la traite négrière atlantique dont ils sont en partie les organisateurs, un « effet fondamental sur l'évolution des institutions de l'Afrique »³⁶. De même, pour Acemoglu, le « colonialisme a fait des Européens la première puissance politique, capable d'influencer les institutions plus que n'importe quel groupe indigène ne l'aurait pu »³⁷.

Le second reproche fait aux économistes concerne leur approche, accusée de « comprimer » le passé. À cette démarche jugée par trop globalisante, les historiens opposent des schémas d'explication échafaudés à partir de cas particuliers soigneusement contextualisés ou d'études locales et régionales. Les premiers résultats d'une telle démarche, présentés plus loin dans ce chapitre, mettent à mal la thèse des « origines coloniales du développement économique comparatif » avancée par AJR. Ils suggèrent la prépondérance des « institutions indigènes, hybrides ou hétérogènes » dans le développement des sociétés asiatiques et africaines. Aussi, les institutions les plus aptes à y générer de la prospérité ne ressembleraient pas nécessairement à celles apparues dans les démocraties occidentales. Elles revêteraient plutôt la forme de conseils indigènes, d'assemblées d'ânés autochtones, d'associations locales religieuses ou culturelles. Elles cohabitent bien entendu avec des institutions importées qui, pour être acceptées, doivent cependant être légitimées par les idéologies et les pratiques indigènes.

35. Il s'agit principalement de A.G. Hopkins, « The New Economic History of Africa », *Journal of African History*, vol. L, 2009, p. 155-177 ; et de G. Austin, « The "Reversal of Fortune" Thesis and the Compression of History : Perspectives from African and Comparative Economic History », *Journal of International Development*, vol. XX, 2008, p. 996-1027. Voir également M. Woolcock, S. Szreter, V. Rao, « How and Why Does History Matter for Development Policy ? », Brooks World Poverty Institute, Working Paper 68, January 2009, 32 p.

36. « Reversal of Fortune : Geography and Institutions in the Making of the Modern World Income Distribution », *The Quarterly Journal of Economics*, November 2002, note 16, p. 1264.

37. D. Acemoglu, « Causes profondes de la pauvreté. Une perspective historique pour évaluer le rôle des institutions dans le développement économique », *Finances & Développement*, vol. XL, n° 2, juin 2003, p. 28.

L'une des implications de la thèse de AJR met particulièrement mal à l'aise ce groupe d'historiens. Étant donné que le « revers de fortune » des sociétés asiatiques et africaines est attribué par le trio d'économistes américains principalement à la manière dont s'effectue la domination blanche, l'invocation de « bonnes » institutions coloniales, d'une variété proche de celles émergeant en Europe occidentale, semble remettre au goût du jour le discours triomphaliste des tenants de la mission civilisatrice de l'Europe dans les contrées « arriérées ». Les agences internationales de développement auraient-elles pour tâche aujourd'hui de chercher les moyens d'implanter ces « bonnes » institutions pour relever des régions ayant subi un revers de fortune ? Bayly affirme, à l'adresse de ces agences et de leurs experts, que l'histoire du développement en Asie et en Afrique ne peut être comprise que si la question des « capacités indigènes et hybrides » est examinée. C'est une invitation à ne pas considérer l'indigène comme un bon sauvage à protéger, un barbare à civiliser, un esclave à libérer ou un pauvre à assister, mais comme un acteur à part entière de l'histoire coloniale et postcoloniale.

De l'héritage épineux laissé par la colonisation « mixte »

Les formes particulières que revêt la colonisation selon les lieux sont à l'évidence pour beaucoup dans les choix méthodologiques des chercheurs. Les américanistes montrent une préférence, parmi les conditions initiales, pour le milieu naturel et le poids des hommes. Les spécialistes de l'Asie, sensibles à la pérennité des « capacités » indigènes, accordent une importance particulière aux structures précoloniales. Les africanistes, quant à eux, privilégient un critère de différenciation, à savoir l'intervention européenne au niveau de la production, qui indirectement englobe l'ensemble des conditions de départ.

Si ce critère n'est pas retenu pour l'Amérique (ou le Pacifique), c'est parce que partout dans le Nouveau Monde l'immigrant blanc s'impose, après avoir place nette et mis la main sur les terres, comme le principal voire l'unique agent de la production. À l'inverse, en Asie, où le colonisateur européen apprend à se comporter en oiseau de passage, son intervention se limite généralement au niveau de la commercialisation sur le marché mondial de denrées dont la production demeure en mains indigènes. Autrement dit, le critère de l'intervention euro-

péenne au niveau de la production n'est pas opérationnel en Amérique (ou dans le Pacifique), car partout y domine la figure du colon blanc. Il ne l'est pas davantage en Asie, car elle y est quasi absente. S'il l'est en Afrique, c'est parce qu'y apparaît de façon plus visible que dans le reste du monde colonisé un type d'implantation hybride.

Nous avons rencontré dans les deux chapitres précédents certaines de ces colonies africaines « mixtes » : Algérie, Afrique du Sud, Rhodésie du Sud/Zimbabwe, Kenya, Sud-Ouest africain/Namibie. Il s'agit de territoires où un colonat blanc, numériquement minoritaire, s'approprie une fraction disproportionnée des terres, dont l'exploitation ne devient rentable que si les fermiers européens obtiennent de l'État colonial d'être traités plus favorablement que les agriculteurs africains, qui sinon les concurrenceraient victorieusement.

Paul Mosley s'est intéressé à cette catégorie de colonies qu'il appelle « *settler colonies* » et qu'il situe dans certaines parties non seulement de l'Afrique mais également de l'Asie³⁸. Selon Mosley, les « *settler colonies* » ou colonies d'implantation blanche ne peuvent se constituer que si certaines conditions objectives de départ sont réunies : présence de terres situées à une altitude supérieure à 900-1 000 mètres ; pluviométrie dépassant les 500 millimètres ; absence de la mouche tsé-tsé, vecteur d'affections mortelles pour l'homme (maladie du sommeil) et le bétail (*nagana* en Afrique et *surra* en Asie). Une douzaine de territoires remplissent ces conditions : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bechuanaland/Botswana, Ceylan/Sri Lanka, Congo belge/République démocratique du Congo, Kenya, Malaisie, Mozambique, Rhodésie du Nord/Zambie, Rhodésie du Sud/Zimbabwe, Swaziland.

À partir de là, Mosley procède par élimination, ne retenant que les territoires où les Européens peuvent s'engager dans une agriculture vivrière de type tempéré (céréales, bétail). Ce qui l'amène à enlever de sa liste le Congo, Ceylan et la Malaisie, où les Européens ne sont présents que dans l'agriculture de plantation (thé, caoutchouc, palmistes). Mosley considère en outre que la représentation du colonat blanc dans le corps législatif, lui permettant de promouvoir ses intérêts, est un signe distinctif des « *settler colonies* ». Ce qui exclut le Bechuanaland et le Swaziland. Enfin, si comme le souligne Mosley la principale caractéristique des colonies d'implantation blanche est que les immigrants européens disposent d'une fraction du domaine

38. P. Mosley, *The Settler Economies. Studies in the Economic History of Kenya and Southern Rhodesia 1900-1963*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 5-9.

cultivable disproportionnée par rapport à leur poids démographique et politique, alors la liste se réduit à seulement quatre des territoires préalablement recensés : Afrique du Sud, Algérie, Kenya et Rhodésie du Sud. Relevons au passage que Mosley omet dans cette liste courte le Sud-Ouest africain/Namibie, dont environ 10 % de la population totale est constitué dans les années 1930 d'Européens disposant de plus de 60 % des terres (tableau 12).

La formule de la colonisation mixte est particulièrement inégalitaire et coercitive, puisqu'elle offre à une minorité d'Européens la possibilité de s'approprier une fraction disproportionnée des richesses en appauvrissant et en marginalisant la majorité autochtone. Philip D. Curtin considère que l'Afrique n'a pas l'exclusivité de cette formule. Le célèbre historien américain localise des colonies « mixtes » en Amérique et en Asie³⁹. Les deux critères de différenciation qu'il utilise pour cela sont démographiques, à savoir la composition ethnique de la population coloniale et le poids des Européens dans celle-ci. Curtin semble privilégier le second critère, puisque selon lui une colonie d'exploitation bascule dans la catégorie mixte à partir du moment où la proportion du colonat blanc passe la barre des 5 % de la population totale. Ces colonies à mi-chemin entre la colonie d'exploitation et la colonie de peuplement ou qui, comme le Brésil et l'Angola, passent avec le temps d'un type d'implantation à un autre, Curtin les appelle « *plural societies* ». Il s'agit d'entités qui héritent de la colonisation une démographie composite, où les Européens constituent une minorité substantielle, cohabitant avec des indigènes et/ou d'autres allogènes, les uns et les autres pouvant à l'occasion se mélanger.

Un premier ensemble de ces « sociétés pluralistes » apparaît, selon Curtin, en Amérique hispanique, notamment au Mexique, au Pérou, au Paraguay et dans certaines parties de l'Argentine et du Chili. Un deuxième dans les colonies de plantation des Caraïbes et dans la partie orientale de l'Amérique du Sud (Brésil). Un troisième en Asie du sud-est, où la colonisation européenne intensifie les migrations à l'intérieur de la région faisant cohabiter non seulement Européens mais également Chinois et Indiens avec les indigènes en Birmanie, en Malaisie, à Singapour, en Indochine ou en Indonésie⁴⁰. Le dernier

39. P.D. Curtin, *The World and the West. The European Challenge and the Overseas Response in the Age of Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 1 et 57-91 *passim*.

40. À titre d'exemples, Indiens et Chinois représentent à la veille de la Seconde Guerre mondiale 60,5 % de la population totale de la Malaisie (contre 0,4 % d'Européens) ; 1,5 % de la population d'Indochine (contre 0,1 % d'Européens) ; 2,2 % de la population des Indes néerlandaises (contre 0,4 % d'Européens). D'après les sources utilisées pour dresser le tableau 12.

ensemble se loge en Afrique où Curtin mentionne les cas de l'Afrique du Sud et de l'Algérie.

Peut-on mettre toutes ces colonies dans le même sac ? Curtin n'est pas loin de le penser, dans la mesure où il est d'avis que les « sociétés pluralistes » de l'Amérique au sud du Rio Grande ont plus de choses en commun avec celles d'Asie et d'Afrique qu'avec les sociétés d'Amérique du Nord (et du Pacifique) issues de la colonisation de peuplement ou celles des Caraïbes issues du système de plantation. La répartition géographique des « *plural societies* » fait d'ailleurs douter Curtin de ce qu'il appelle l'« hémisphérisation » du monde colonisé⁴¹.

C'est un point de vue intéressant mais discutable. Car le legs colonial varie en fonction non seulement des conditions initiales, mais également de la manière dont se clôt ou se perpétue la domination européenne. Dans les colonies « mixtes » d'Amérique du Sud, l'émancipation s'effectue comme dans les colonies de peuplement d'Amérique du Nord et du Pacifique, à savoir sous la houlette du colonat de souche européenne, sans destruction des structures coloniales. La principale exception à cette règle étant Haïti, où esclaves noirs et « hommes libres de couleur » parviennent à renverser par la force l'ordre colonial blanc. Le fait est que dans les pays d'Amérique du Nord (États-Unis, Canada) et du Sud (Argentine, Uruguay, Chili) ou du Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande), comme dans les pays d'Amérique latine où des populations blanches minoritaires⁴² se mélangent à des degrés divers aux Amérindiens et aux Noirs descendants d'esclaves africains, les Européens se maintiennent au sommet de la hiérarchie politique et sociale *après* la fin de la colonisation. Aussi, peut-on dire que dans tous ces cas la « décolonisation » marque le triomphe de la colonisation européenne.

En revanche en Asie et en Afrique, la décolonisation provoque le départ des colons et des expatriés européens qui doivent quitter des terres sur lesquelles ils peinent à peser démographiquement. Qu'il s'agisse des colonies d'exploitation ou « mixtes », les communautés européennes d'Asie et d'Afrique coloniale se disloquent totalement après la Deuxième Guerre mondiale, sauf en Afrique du Sud⁴³. La quasi-totalité des Européens nés dans les métropoles ou dans les colonies (comme les « Français d'Algérie ») et des Européens « non

41. P.D. Curtin, *The World and the West*, *op. cit.*, p. 73.

42. Sauf à Cuba et Puerto Rico, où les « Blancs » deviennent légèrement majoritaires durant la seconde moitié du XIX^e siècle (tableau 8).

43. Sur ce point, voir B. Etemad, *La possession du monde*, *op. cit.*, p. 271-278.

dominants » (Italiens et Maltais en Tunisie, Portugais au Congo belge, Grecs en Afrique occidentale, etc.) ; une fraction variable de « non Européens » liés étroitement à l'existence du pouvoir colonial, qu'il s'agisse d'intermédiaires locaux (métis d'Européens, juifs d'Afrique du Nord, Indiens d'Afrique orientale) ou d'auxiliaires indigènes ayant combattu aux côtés du colonisateurs dans les guerres de libération nationale (« Harkis » d'Algérie, Moluquois des Indes néerlandaises) se replie de préférence vers les métropoles. Ce repli touche au total environ 6 millions d'individus sur une cinquantaine d'années⁴⁴.

Certaines colonies se vident littéralement de leur population européenne. C'est le cas notamment des possessions françaises du Maghreb, du Congo belge, des colonies portugaises d'Afrique, de l'Inde britannique, de l'Indonésie. De mai à juillet 1962, quelque 800 000 « Pieds-Noirs » fuient sans espoir de retour l'Algérie où ils sont nés pour la plupart, abandonnant maisons et terres. Presque tous s'exilent en France. L'immensité et la diversité de l'empire britannique offrent aux colons blancs du Kenya et de la Rhodésie du Sud une marge de manœuvre peu imaginable ailleurs. Les immigrants européens de ces deux territoires partent à l'indépendance autant en Afrique du Sud et en Australie qu'en Grande-Bretagne. Dans les colonies asiatiques à « société pluraliste », les Européens dominants partent seuls, laissant sur place les allogènes non dominants (Chinois et Indiens). La communauté blanche ne parvient à se maintenir sur place qu'en Afrique du Sud. Encore qu'avec le démantèlement de l'apartheid au début des années 1990 son poids économique et politique s'effrite avec la diminution de son poids démographique : la proportion des « Blancs » dans la population totale sud-africaine diminue d'environ 20 % durant l'entre-deux-guerres à 9,5 % selon le recensement de 2007.

La comparaison entre l'Afrique du Sud, où les « Blancs » peuvent rester dans le pays après le démantèlement de l'apartheid, et l'Algérie, où les Européens implantés doivent quitter la colonie au moment de son émancipation, est instructive. Hormis le fait que la passation des pouvoirs de la minorité blanche à la majorité autochtone s'effectue dans des contextes différents, ce qui frappe c'est l'ancienneté de la présence européenne en Afrique du Sud. Elle y remonte au milieu du ^{xvii}e siècle, soit deux siècles avant l'Algérie, d'où une longévité qui rappelle les « sociétés pluralistes » d'Amérique latine. Le poids démographique

44. B. Etemad, « Europe and Migration after Decolonisation », *Journal of European Economic History*, vol. XXVII, n° 3, Winter 1998, p. 457-470.

des Européens est par ailleurs près de deux fois plus important en termes relatifs en Afrique du Sud (20,9 % en 1938) qu'en Algérie (12,8 % à la même date), ce qui rapproche l'Union sud-africaine du Mexique ou du Pérou du début du XIX^e siècle⁴⁵. L'ampleur de la mainmise européenne sur les terres en Afrique du Sud – 87 % du domaine foncier ou 61 % des terres cultivables – rappelle également les cas sud-américains plutôt que l'Algérie – 35 % du domaine foncier ou 27 % des terres cultivables, non compris le Sahara (tableau 12). Autre ressemblance avec les sociétés pluralistes latino-américaines, les « Blancs » d'Afrique du Sud conservent le contrôle des terres après l'apartheid : aujourd'hui, soixante mille d'entre eux possèdent et gèrent toujours près de 80 % du domaine foncier. Alors qu'en Algérie, les colons une fois partis, le nouvel État nationalise en octobre 1963 l'ensemble de leurs terres.

Au-delà de toutes ces différences, les colonies « mixtes » partagent le même sort : la colonisation y laisse un héritage épineux. Les effets fâcheux à terme de leur hétérogénéité démographique sont déjà signalés par J.-B. Say et des techniciens de la colonisation de l'Asie du sud-est (J.H. Boeke, J.S. Furnivall) du milieu du XX^e siècle (chapitres 1 et 5). À noter que ces derniers ne mettent pas tant l'accent sur les inégalités et les tensions entre les différents groupes humains composant la population coloniale que sur le manque d'articulation entre systèmes traditionnel et moderne de production. À la fin des années 1970, plusieurs historiens économistes de l'Afrique coloniale laissent entendre que les « *settler colonies* » apparaissent moins bien outillées que les colonies « paysannes » pour relever les défis du développement à long terme (chapitre 5). Pour P.D. Curtin, les inégalités de revenu et de statut, ainsi que les tensions ethniques qu'induit la domination européenne entre les différents groupes de population persistent après la décolonisation et compliquent les tâches de développement en affaiblissant la cohésion de la plupart des « *plural societies* »⁴⁶. Autrement dit, plus la population, l'économie et la société d'une colonie sont hétérogènes, plus ses possibilités d'expansion en longue durée seraient restreintes⁴⁷.

45. La part des « Blancs » dans la population du Mexique passe de 0,8 % en 1570 et 5,3 % en 1650 à 18,1 % en 1825. Celle dans la population du Pérou (y compris le Chili) aux mêmes dates de 1,6 % et 4,4 % à 18,6 %. A. Rosenblat, *La población indígena de America*, op. cit., p. 36, 57, 81.

46. P.D. Curtin, *The World and the West*, op. cit., p. 53 et 72.

47. Pour un aperçu des débats en cours sur ce point, voir notamment W. Easterly, « Can Institutions Resolve Ethnic Conflict ? », *Economic Development and Cultural Change*, vol. XLIX, n° 4, 2001, p. 687-706 ; et P. Collier, « Ethnicity, Politics and Economic Performance », *Economics & Politics*, vol. XII, n° 3, 2000, p. 225-245.

Une étude récente, comparant l'évolution de six pays africains sur une période de près d'un siècle, révèle que leur capacité à combattre la pauvreté varie en fonction du type d'implantation coloniale qu'ils ont connu⁴⁸. Les six pays étudiés sont classés dans deux groupes. Le premier réunit d'anciennes colonies à implantation blanche (Afrique du Sud, Zimbabwe, Kenya) ; le second d'anciennes colonies « paysannes » (Ghana, Ouganda, Éthiopie).

En Afrique du Sud, au Zimbabwe et au Kenya, la colonisation laisse à la majorité des Africains un héritage problématique : investissements réduits dans le capital humain, faible capacité de négociation sur le marché du travail, blocage des salaires réels au niveau de subsistance. Sur tous ces points, le Ghana, l'Ouganda et en partie l'Éthiopie font meilleure figure. La politique coloniale d'investissements dans les infrastructures de base jouerait, en outre, un rôle déterminant dans la distribution des richesses. Si celle-ci est plus inégalitaire en Afrique du Sud, au Zimbabwe et au Kenya, c'est parce que les équipements de base sont mis en place pour servir les activités productrices monopolisées par la minorité blanche, alors qu'au Ghana, en Ouganda et en Éthiopie ils soutiennent les cultures d'exportation développées par les paysanneries autochtones. En choisissant, comme le proposent les auteurs de l'étude, la mortalité comme indicateur de la pauvreté, il apparaît que celle-ci diminue plus tôt au Ghana et en Ouganda qu'au Kenya, au Zimbabwe et en Afrique du Sud. Autrement dit, la pauvreté recule précocement là où les Africains restent propriétaires des moyens de production et tardivement là où le colonat européen s'approprie une fraction disproportionnée des richesses⁴⁹.

D'autres études de cas, privilégiant la dimension régionale⁵⁰, aboutissent à des résultats convergents. Elles s'attachent à comparer les effets à long terme de la colonisation sur les trajectoires de développement en opposant non pas des colonies de type différent, mais dif-

48. S. Bowden, B. Chiripanhura, P. Mosley, « Measuring and Explaining Poverty in Six African Countries : A Long-Period Approach », *Journal of International Development*, vol. XX, 2008, p. 1049-1079. Étude prolongée par un papier de recherche : S. Bowden, P. Mosley, « Politics, Public Expenditure and the Evolution of Poverty in Africa, 1920-2009 », *Sheffield Economic Research Paper Series* (SERP Number : 2012003), January 2012, 45 p. Pour un point de vue similaire, voir G. Austin, « Développement économique et legs coloniaux en Afrique », *Revue internationale de politique de développement*, vol. I, 2010, p. 11-36.

49. Sur l'importance de l'histoire dans l'analyse des liens actuels entre institutions et inégalités en Afrique noire, voir également N. van de Walle, « The Institutional Origins of Inequality in Sub-Saharan Africa », *The Annual Review of Political Science*, vol. XII, 2009, p. 307-327.

50. Pour un plaidoyer en faveur de l'approche régionale, voir R. Pande and C. Udry, « Institutions and Development : A View from Below », *Economic Growth Center, Yale University, Discussion Paper No 928*, November 2005, 61 p.

férentes zones d'un même espace colonisé. Ces études révèlent que les importantes inégalités régionales internes aux ex-colonies ne portent pas tant la trace de contraintes géographiques et de l'histoire précoloniale que celle des politiques coloniales.

Ainsi en Inde britannique, les différences de pratiques administratives coloniales, notamment en matière de prélèvement de l'impôt foncier, influent sur les disparités régionales du sous-continent. Comparés aux districts où le prélèvement de la *land revenue* est effectué directement auprès des paysans par les autorités coloniales, ceux où il est confié à des intermédiaires locaux ont une distribution des terres plus inégalitaire et sont moins bien lotis en matière d'investissements agraires, d'infrastructures scolaires et sanitaires. Ces différences se traduisent aujourd'hui par des écarts significatifs de mortalité infantile, d'alphabétisation ou de productivité agricole⁵¹. Une autre étude sur l'Inde britannique, complétant et nuanciant ces résultats, révèle que les régions du sous-continent administrées directement par le colonisateur sont actuellement moins bien dotées en biens publics (éducation, santé, infrastructures) que les régions administrées indirectement⁵². Ces régions, couvrant au début du xx^e siècle deux cinquièmes de la superficie de l'empire des Indes et regroupant environ un cinquième de sa population, sont constituées par les États princiers. Elles jouissent, durant la période coloniale, d'une plus grande autonomie interne que les régions administrées directement. De même, une étude récente montre que, dans l'espace de l'ancienne Afrique occidentale française (Côte d'Ivoire, Dahomey, Guinée, Mauritanie, Niger, Haut-Sénégal, Sénégal), une part importante des inégalités régionales de développement actuelles découle de la politique différentielle d'investissement en biens publics décidée par les administrateurs des « cercles » ou circonscriptions coloniales⁵³.

51. A. Banerjee and L. Iyer, « History, Institutions and Economic Performance : The Legacy of Colonial Land Tenure System in India », *American Economic Review*, vol. XCV, n° 4, 2005, p. 1190-1213.

52. L. Iyer, « Direct versus Indirect Colonial Rule in India : Long-term Consequences », Harvard Business School, Working Paper 05-041, October 2008, 57 p.

53. E. Huillery, « History Matters : The Long-Term Impact of Colonial Public Investment in French West Africa », *American Economic Journal : Applied Economics*, vol. I, n° 2, April 2009, p. 176-215. Dans la même veine, voir D. Cogneau, « L'Afrique des inégalités : où conduit l'histoire », Paris, Collection du CEPREMAP, 2007, 62 p.

Conclusion

LA QUESTION des liens entre colonisation et développement est, depuis deux siècles et demi, inséparable de celle de l'inégalité du monde. Le contraste entre la réussite de l'Amérique du Nord ou du Pacifique et les déboires de l'Amérique latine, de l'Asie ou de l'Afrique incite auteurs anciens et modernes à croire que la colonisation, qui touche toutes ces grandes régions, a sa part dans l'émergence et la persistance des inégalités internationales de développement. C'est là une permanence que révèle ce court essai.

Il en fait apparaître une autre : l'arsenal des arguments que les économistes classiques avancent épisodiquement entre la fin du XVIII^e siècle et le milieu du XIX^e siècle pour expliquer les victoires et les déconvenues de la colonisation n'est pratiquement pas renouvelé par la suite. Il comprend tous les ingrédients (conditions de départ dans les lieux d'implantation, identité du colonisateur, qualité des institutions) de la problématique dont seul le dosage sera modifié.

Le sentiment de continuité est renforcé par l'importance particulière attribuée, du début et à la fin de la longue période considérée, au facteur institutionnel. Les « néo-institutionnalistes » aujourd'hui comme hier les théoriciens classiques tiennent les entraves institutionnelles pour l'une des principales causes des disparités de développement non seulement entre les différentes contrées du monde colonisé, mais également entre l'Occident et le reste de la planète.

Les uns et les autres sont d'accord pour penser que le développement des nations peut être retardé voire bloqué par de « mauvaises » institutions. Que celles-ci soient « domestiques » ou importées par le colonisateur, elles constituent partout des entraves au libre jeu des forces du marché et à la garantie des droits de propriété. Elles peuvent être à l'origine d'autres obstacles à une croissance soutenue et

harmonieuse : structures politiques oppressantes, répartition des richesses inéquitable, inégalité des chances. Le frein à la croissance serait essentiellement constitué en Amérique latine par les institutions « vicieuses » induites par la domination européenne, alors qu'en Asie et en Afrique il le serait par des institutions internes déficientes que le colonisateur peine à réformer ou à détruire. Le plus étonnant n'est pas tellement qu'à deux siècles d'intervalle « néo-institutionnalistes » et économistes classiques fassent la même analyse, mais que les premiers ignorent que les seconds l'aient entamée longtemps avant eux.

Le gradualisme est une autre constante dans la pensée coloniale occidentale, du moins jusqu'à la fin de l'entre-deux-guerres et là où échouent les expériences de peuplement européen. Ne pouvant adopter comme en Amérique du Nord et dans le Pacifique la politique de la table rase, le colonisateur prône en Asie et en Afrique celle des petits pas. Son incapacité à mener dans ces deux dernières régions une transformation en profondeur a beau lui retirer son principal atout, le déconsidérer et finir par le détruire, il parvient à en faire une vertu. Érigé en théorie du « doux » développement, le gradualisme consiste pour le colonisateur à s'en tenir à une superposition d'institutions importées de métropole à des institutions indigènes présentées comme méritant d'être conservées. La démarche est d'un bout à l'autre de la période coloniale justifiée par les pesanteurs et les résistances des systèmes asiatiques et africains, sur le compte desquelles sont mis les résultats en demi-teinte de la domination européenne.

Bien sûr le gradualisme a ses ennemis – James Mill, Karl Marx, les nationalistes indiens et africains de la première heure – qui qualifient la formule de « combinaison monstrueuse ». Mais ses partisans ont beau jeu de mettre en avant les obstacles au développement à l'occidentale dans des contrées aux structures socio-économiques très différentes de celles des métropoles. Obstacles qui forcément, selon eux, feraient du développement dans les colonies d'Asie et d'Afrique un processus lent, difficile et périlleux. Une ambiguïté demeure toutefois avec le gradualisme : comment savoir jusqu'où transformer sans subir les risques de dislocation d'une pénétration intempestive du capitalisme occidental ? Par ailleurs, il ne faut jamais perdre de vue que partisans et ennemis du gradualisme sont d'accord sur un point central : les solutions pour sortir les colonies de la pauvreté et du retard

économique ne peuvent être que celles qui ont fait leur preuve dans les métropoles.

N'y aurait-il donc rien de nouveau sous le soleil ? Trois approches récentes pourraient laisser penser le contraire. Sans être en totale rupture avec d'anciennes traditions de pensée, elles possèdent néanmoins une touche de nouveauté et un pouvoir de séduction qui fait entrevoir des lendemains qui chantent pour l'histoire coloniale comparée. Ces approches ont plusieurs points en commun : elles privilégient, parmi les déterminants du legs colonial, les conditions de départ dans les lieux d'implantation ; dans l'ensemble et sur le long terme, elles tiennent la colonisation pour un phénomène générateur d'inégalités ; elles sont principalement en prise avec l'empire britannique, le plus étendu et le plus peuplé des domaines européens, mais surtout celui qui abrite la plus grande diversité des types d'implantation.

L'approche la plus prometteuse est, à mon sens, celle proposée par S. Engerman et K. Sokoloff. L'explication qu'elle contient des différences de trajectoire de développement entre les colonies anglaises d'Amérique du Nord et les autres possessions européennes du Nouveau Monde ouvre de nouvelles perspectives sur des questions clef : quel est le rôle des institutions dans la croissance ; quelle est leur origine ; quels sont les mécanismes selon lesquels elles se reproduisent et se transforment ?

L'approche d'Engerman et Sokoloff fait merveille à l'intérieur du « laboratoire » américain. Elle s'applique moins bien à la colonisation de l'Asie et de l'Afrique, dont les ressorts sont mieux captés par l'approche de C.A. Bayly, spécialiste de l'empire des Indes britanniques. L'accent qui y est mis sur l'hybridation des institutions coloniales et indigènes ne surprendra guère les historiens. Mais à l'heure où les économistes d'outre-Atlantique s'emparent de la question des origines coloniales du développement comparé, il est important de rappeler que l'histoire de la domination européenne en Asie et en Afrique est avant tout celle des interactions entre le colonisateur et le colonisé, et non comme le laisseraient penser les cas de l'Amérique du Nord et du Pacifique celle de l'impact du premier sur le second. Aussi, les actuelles disparités de développement entre ex-colonies d'Asie et d'Afrique¹ dépendent autant de la manière dont les peuples indigènes

1. Aujourd'hui entre Singapour et la Zambie, ex-territoires de l'empire britannique, ces disparités sont par exemple de l'ordre de 1 à 35 par habitant.

répondent au défi que leur pose la domination européenne que du type d'implantation coloniale.

La troisième approche permet d'évaluer les potentialités économiques d'un type d'implantation particulier, à mi-chemin entre la colonisation d'exploitation et de peuplement. Il s'agit de la colonisation « mixte » ou d'« implantation blanche », formule particulièrement inégalitaire apparaissant en Amérique, en Asie et en Afrique. Les historiens économistes de l'Afrique noire britannique ont à ce jour le mieux étudié ce type d'implantation hybride en le comparant aux autres formes revêtues par la présence économique européenne sur le continent africain.

Heureux les chercheurs qui sauront tirer parti de ces différentes approches pour écrire une histoire comparée des liens ambigus entre colonisation et développement. Une histoire assurément globale, puisque embrassant cinq siècles et quatre continents, mais qui s'appauvrirait en coupant les approches les plus récentes de leurs riches et anciennes racines.

Annexe statistique

Explication des sigles utilisés dans les tableaux :

– strictement nul

... donnée non disponible

0,0 plus petit que la moitié de l'unité retenue

Tableau 1. « Durée de vie » des colonies européennes, états-uniennes et japonaises (y compris protectorats, territoires sous mandat de la Société des Nations puis sous tutelle des Nations unies), 1415-2000

AMÉRIQUE		
<i>Espagne</i>		
Argentine	1536-1816	
Bolivie	1538-1825	
Californie	1697-1821	
Chili	1540-1818	
Colombie	1525-1821	
Costa Rica	1568-1821	
Cuba	1511-1898	
El Salvador	1524-1822	
Équateur	1533-1822	
Floride	1567-1821	
Guatemala	1524-1821	
Haïti	1492-1640	France 1641-1804
Honduras	1526-1821	
Louisiane	1765-1803	
Mexique	1521-1821	
Nicaragua	1522-1821	
Panama	1514-1821	
Paraguay	1537-1811	
Pérou	1535-1821	
Puerto Rico	1508-1898	
Rép. dominicaine (Santo Domingo)	1492-1821	
Texas	1682-1821	États-Unis 1898-1952

Trinité	1532-1797	Grande-Bretagne 1797-1962
Uruguay	1726-1811	
Venezuela	1527-1821	
Portugal		
Brésil	1504-1822	
Grande-Bretagne		
Antigua	1635-1967	
Bahamas	1671-1973	
Barbade	1628-1966	
Belize (Honduras britannique)	1786-1981	
Bermudes	1609-	
Canada	1760-1931	
Dominique	1768-1978	
États-Unis	1607-1776	
Falkland îles	1766-74, 1834-	
Grenade	1762-1967	France 1650-1762
Guyana	1803-1966	
Jamaïque	1655-1962	Espagne 1509-1655
Sainte-Lucie	1781-83, 1796- 1802, 1803-1979	France 1783-96, 1802-3
Terre Neuve (Newfoundland)	1611-1949	
Tobago	1764-81, 1793- 1802, 1803-1962	France 1781-93, 1802-3
Trinité	1797-1962	Espagne 1532-1797
France		
Canada français ^a	1604-1763	
Guadeloupe	1635-1759, 1763-1810, 1816-	Grande-Bretagne 1759-63, 1810-16
Guyane	1664-1809, 1817-	Portugal 1809-17
Haïti	1641-1804	Espagne 1492-1640
Louisiane	1699-1765	Espagne 1765-1803
Martinique	1635-	
Saint-Pierre et Miquelon	1763-	
Pays-Bas		
Antilles néerlandaises ^b	1845-	
Suriname	1665-1804, 1816-1975	Grande-Bretagne 1804-15
PACIFIQUE		
Espagne		
Guam	1668-1898	États-Unis 1898-

Grande-Bretagne		
Australie	1788-1901	
Fidji îles	1874-1987	
Nauru	1924-68*	Allemagne 1888-1914
Nouvelle-Zélande	1840-1907	
Papouasie-Nouvelle-Guinée ^c	1884-1975	Allemagne 1885-1914
Seychelles îles	1810-1976	
Vanuatu (Nouvelles-Hébrides)	1887-1980	Condominium anglo-français
France		
Nouvelle-Calédonie	1853-	
Polynésie française	1841-	
Vanuatu (Nouvelles-Hébrides)	1887-1980	Condominium anglo-français
Allemagne		
Nouvelle-Guinée ^c	1885-1914	G-B/Australie 1921-75*
Autre Océanie ^d	1885-1914	Japon 1921-44* États-Unis 1947-80*
ASIE		
Espagne		
Philippines	1565-1898	États-Unis 1898-1946
Portugal		
Goa, Diu, Damão (Inde)	1510-1961	
Macao	1557-1999	
Malacca (Malaisie)	1512-1641	Pays-Bas 1641-1795, 1818-25
		Grande-Bretagne 1795-1818, 1825-1957
Sri Lanka (Ceylan)	1518-1658	Pays-Bas 1640-1796 Grande-Bretagne 1796-1948
Timor	c. 1520-1976	
Grande-Bretagne		
Aden	1839-1963	
Bahrein	1900-1971	
Brunei	1888-1984	
Hong Kong	1841-1997	
Inde ^e	1757-1947	
Irak	1920-32*	
Jordanie (Transjordanie)	1920-46*	
Koweït	1904-61	
Malaisie ^f	1786-1957	

Palestine	1920-47*	Pays-Bas 1640-1796
Sri Lanka (Ceylan)	1796-1948	
France		
Inde française ^g	1668-1954	
Indochine :		
Cambodge	1863-1954	
Laos	1897-1949	
Vietnam	1858-1954	
Kouang-Tchéou-Wan	1898-1943	
Syrie-Liban	1919-46*	
Pays-Bas		
Indonésie (Indes néerlandaises) ^f	1609-1811, 1816-1949	Grande-Bretagne 1811-16
Malacca (Malaisie)	1641-1795, 1818-25	Portugal 1521-1641 Grande-Bretagne 1795-1818, 1825-1957
Sri Lanka (Ceylan)	1640-1796	Portugal 1518-1658 Grande-Bretagne 1796-1948
Taiwan (Formose)	1624-62	Japon 1895-1945
Allemagne		
Kiao-Tchéou	1898-1914	
AFRIQUE		
Espagne		
Canaries îles	1479-	Portugal 1415-1640 Portugal 1472-1777
Ceuta	1640-	
Guinée équatoriale	1777-1968	
Ifni	1934-69	
Maroc espagnol	1912-56	
Melilla	1556-	
Oran	1509-1792	France 1830-1962
Sahara espagnol	1903-75	
Portugal		
Angola	1575-1975	Espagne 1640-
Cap Vert îles du	1550-1975	
Ceuta	1415-1640	
Guinée Bissau	1614-1973	
Madeire	c. 1420-	
Mozambique	1501-1975	
São Tomé et Príncipe	1485-1975	
Grande-Bretagne		
Afrique du Sud	1795-1910	Pays-Bas : Le Cap 1652-1795, 1803-6

Botswana (Bechuanaland)	1885-1966	
Cameroun	1916-61*	Allemagne 1885-1916
Égypte	1883-1922	France 1789-1801
Gambie	1661-1965	
Ghana (Gold Coast)	1874-1957	
Kenya	1888-1963	
Lesotho (Basutoland)	1868-1966	
Malawi (Nyasaland)	1889-1964	
Maurice île	1810-1968	Pays-Bas 1638-1710 France 1722-1810
Nigéria	1861-1960	
Ouganda	1890-1963	
Saint-Hélène	1659-	
Sierra Leone	1787-1961	
Somalie britannique	1884-1960	
Soudan (anglo-égyptien)	1899-1956	
Swaziland	1895-1968	
Tanzanie (Tanganyika)	1920-61*	Allemagne 1885-1918
Tanzanie (Zanzibar)	1890-1963	
Zambie (Rhodésie du Nord)	1891-1964	
Zimbabwe (Rhodésie du Sud)	1890-1980	
France		
Algérie	1830-1962	
Bénin (Dahomey)	1878-1960	
Burkina (Haute-Volta)	1919-60	
Cameroun	1916-60*	Allemagne 1885-1916
Congo	1882-1960	
Côte d'Ivoire	1893-1960	
Djibouti (Somalie française)	1884-1977	
Gabon	1843-1960	
Guinée	1882-1958	
Malagasy (Madagascar)	1886-1960	
Mali (Soudan français)	1880-1960	
Maroc	1912-56	
Maurice île	1722-1810	Pays-Bas 1638-1710 Grande-Bretagne 1810-1968
Mauritanie	1902-60	
Mayotte	1843-	
Niger	1881-1960	
Rép. centrafricaine (Oubangui-Chari)	1894-1960	
Réunion	1664-1810, 1815-	Grande-Bretagne 1810-15
Sénégal	1854-1960	
Tchad	1897-1960	
Togo	1916-60*	Allemagne 1885-1914

Tunisie	1881-1956	
Pays-Bas		
Le Cap (Afrique du Sud)	1652-1795, 1803-6	Grande-Bretagne 1795-1803, 1806-1910
Maurice île	1638-1710	France 1722-1810 Grande-Bretagne 1810-1968
Allemagne		
Afrique orientale ^h	1885-1918	Grande-Bretagne : Tanganyika 1920-61* Belg. : Ruanda-Urundi 1916-62*
Cameroun	1884-1916	France 1916-60* Grande-Bretagne 1916-61*
Namibie (Sud-Ouest africain)	1884-1915	Afrique du Sud 1915-90*
Togo	1884-1914	France 1914-60*
Belgique		
Burundi	1916-62*	Allemagne 1885-1918
Rwanda	1916-62*	Allemagne 1885-1918
Congo	1887-1960	
Italie		
Érythrée	1882-1941	Grande-Bretagne 1941-52
Éthiopie	1935-41	
Libye	1912-43	Grande-Bretagne 1943-51
Somalie italienne	1889-1960	
États-Unis		
Panama, zone du canal	1903-99	
Puerto Rico	1898-1952	Espagne 1508-1898
Philippines	1898-1946	Espagne 1565-1898
Guam	1898-	Espagne 1668-1898
Hawaï îles	1898- ⁱ	
Marshall, Mariannes, Carolines, Palaos	1947-80*	
Japon		
Corée	1910-45	
Karafuto (Sakhaline)	1905-45	
Kwantung	1905-45	
Taïwan (Formose)	1895-1945	Pays-Bas 1624-62
Marshall, Mariannes, Carolines îles	1921-44*	Allemagne 1885-1914 États-Unis 1947-80*

a) Acadie (1604-1710), Île Royale ou Cap Breton (1714-45, 1749-58), Île Saint-Jean (1720-58), Montréal (1642-1760), Nouvelle-France (1612-1763).

b) Curaçao (1634-1800, 1803-7, 1816-45), Aruba, Bonaire ; St Eustatius, St Martin, Saba.

c) L'histoire a coupé en deux la Nouvelle-Guinée (île de 800'000 km² située au nord de l'Australie). Sa partie occidentale est indonésienne et sa partie orientale constitue, avec quelques îles voisines, la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Voici les dates à retenir. 1828 : les Hollandais occupent la partie occidentale de l'île. 1884 : les Allemands établissent un protectorat sur le Nord-Est, tandis que les Anglais annexent le Sud-Est, qu'ils cèdent en 1906 à l'Australie. 1921 : la zone allemande est confiée par mandat de la Société des Nations à l'Australie. 1946 : l'Australie est confirmée dans cette tutelle par l'ONU. 1969 : la Nouvelle-Guinée occidentale néerlandaise est définitivement rattachée à l'Indonésie. 1975 : la partie orientale accède à l'indépendance sous le nom de Papouasie-Nouvelle-Guinée. C'est un État membre du Commonwealth.

d) Îles Marshall, Carolines, Mariannes, Palaos, Samoa.

e) Actuels Inde, Pakistan, Bangladesh, Myanmar (Birmanie).

f) La Fédération de Malaisie (*Federation of Malaysia*), qui voit le jour en 1948, devient indépendante le 31 août 1957. Elle inclut alors les États des Détroits et leurs dépendances (Penang, Malacca ; dépendances : Wellesley, Dindings, Labuan, îles Christmas et Cocos-Keel ; en février 1935, les Dindings sont rattachés à Perak) ; les États malais fédérés (Perak, Selangor, Negri-Sembilan, Pahang) ; les États malais non fédérés (Johore, Kedah, Kelantan, Perlis, Trengganu) ; mais non pas Singapour. Le 16 septembre 1963 est créée la Grande-Fédération de Malaisie (*Malaysia*). Elle comprend, outre l'ancienne Fédération de Malaisie, Singapour acquis en 1819, Sabah (possession britannique depuis 1882 sous le nom de Bornéo du Nord) et Sarawak (cédé depuis 1841 à la famille anglaise Brooke et qui devient en 1946 colonie de la Couronne). En août 1965, Singapour quitte la Grande-Fédération.

g) Pondichéry, Karikal, Yanaon ; Mahé ; Chandernagor. Enclaves connues sous le nom d'Établissements français de l'Inde.

h) Actuels Tanzanie (sans Zanzibar), Burundi et Rwanda.

i) Le statut d'État de l'Union leur est accordé en 1959.

Notes, remarques et sources :

La date de création d'une colonie correspond soit à celle de sa conquête ou annexion, soit à celle de l'arrivée du premier gouverneur. La date de sa disparition correspond soit à celle de son émancipation, soit à celle du départ du dernier gouverneur en poste. Pour les colonies de peuplement britanniques, cette date est celle de leur accession au statut de *dominion*. Dans le cas du Canada, la date de la fin de la colonisation n'est pas 1867, année où il reçoit le statut de *dominion*, mais 1931, date à laquelle le statut de Westminster lui confère sa pleine souveraineté.

Pour garder une certaine lisibilité à ce tableau, en sont exclus :

- les nations colonisatrices marginales aux possessions mineures et éphémères (Danemark, Suède, etc.)
- les implantations dans les terres arctiques et antarctiques pratiquement inhabitées
- les entités – des îles généralement – aux dimensions et à la démographie très réduites (îles Vierges, Cayman, Samoa, Demerara, Essequibo, etc.)
- les points d'appui, les comptoirs, les forts établis sur les côtes africaines et asiatiques, et tenus le plus souvent par des compagnies à charte
- une série de petits sultanats, émirats et royaumes (Qatar, Oman, etc.) de la péninsule arabique
- les phases très brèves d'occupation militaire de possessions européennes d'Asie par le Japon (1942-45), de Cuba par les Américains (1898-1902), etc.
- les possessions en Europe de la Grande-Bretagne (Irlande, Chypre, Gibraltar, Malte) et du Portugal (Açores, Canaries).

Dans la mesure du possible, les phases durant lesquelles une possession « change de mains », c'est-à-dire passe sous la domination d'une autre puissance colonisatrice, sont signalées. Sauf lorsqu'il s'agit de possessions de l'Empire ottoman (Jordanie, Syrie, Liban, Palestine, etc.). Ces changements apparaissent dans la troisième colonne du tableau. Les phases durant lesquelles des territoires passent sous mandat de la Société des Nations ou sous tutelle des Nations unies sont suivies d'un astérisque.

Précisons encore que le territoire actuel de certains pays ne recoupe pas exactement celui tracé lors de la phase coloniale (exemples : Mali/Soudan français, Burkina/Haute-Volta, etc.).

Le tableau regroupe les colonies par grandes régions, dans l'ordre : Amérique, Pacifique, Asie, Afrique. À l'intérieur de ces catégories continentales, apparaissent d'abord les puissances colonisatrices dont les domaines ont commencé à se constituer dès le XV^e ou le XVI^e siècle (Espagne, Portugal, Grande-Bretagne, France, Pays-Bas) ; puis, par ordre alphabétique, celles qui les rejoignent sur la scène coloniale à partir des années 1880 (Allemagne, Belgique, Italie). Les colonies sont classées par ordre alphabétique. Les possessions des États-Unis et du Japon sont reportées en fin de tableau à titre indicatif.

La principale source utilisée est D.P. Henige, *Colonial Governors from the Fifteenth Century to the Present*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1970. Elle a été complétée avec deux ouvrages de référence : *Statesman's Yearbook. Statistical and Historical Annual of the States of the World*, London, Mac Millan & Co. ; *The Europa Year Book. A World Survey*, London, Europa Publications Ltd, diverses livraisons.

Tableau 2. Superficies et populations coloniales par grandes régions, 1760-1938, en pourcentage, totaux en millions de km² et d'habitants

	1760	1830	1880	1913	1938
Superficies					
Afrique	0,3	5,9	7,1	48,8	51,4
Afrique du Nord	–	0,0	1,3	9,9	7,9
Afrique subsaharienne	0,3	5,9	5,8	38,9	43,5
Amérique	98,0	15,9	39,3	19,4	18,2
Asie	1,6	45,2	20,8	15,7	15,3
Inde	0,0	39,0	17,1	8,8	7,2
Pacifique	–	32,9	32,8	16,1	15,1
Total (millions de km ²)	24,2	8,2	24,5	53,2	56,7
Populations					
Afrique	0,4	0,4	2,7	20,4	19,9
Afrique du Nord	–	0,0	1,3	4,6	2,6
Afrique subsaharienne	0,4	0,4	1,4	15,8	17,3
Amérique	78,3	1,6	2,7	2,1	2,3
Asie	21,0	97,7	93,5	76,0	76,2
Inde	2,2	90,0	81,7	56,8	54,1
Pacifique	–	0,0	1,0	1,4	1,5
Total (millions d'habitants)	27,1	205,6	312,3	554,1	724,2

Source : D'après B. Etemad, *La possession du monde. Poids et mesures de la colonisation (xviii^e-xx^e siècles)*, Bruxelles, Complexe, 2000, p. 175, 303 et 308.

Note : Les pourcentages étant arrondis, les totaux et sous-totaux ne correspondent pas toujours à la somme exacte de leurs éléments.

Tableau 3. Superficies et populations coloniales par puissances colonisatrices, 1760-1938, en pourcentage, totaux en millions de km² et d'habitants

	1760	1830	1880	1913	1938
Superficies					
France	0,3	0,2	3,0	18,2	21,3
Royaume-Uni	13,0	90,1	92,8	60,8	59,3
<i>Dominions^a</i>	12,9	46,5	73,1	35,6	33,3
Pays-Bas	0,8	3,1	1,7	3,9	3,7
Portugal	35,1	1,0	0,8	1,5	3,7
Espagne	50,8	5,7	1,7	0,6	0,6
Belgique	-	-	-	4,4	4,2
Italie	-	-	-	3,8	6,0
Allemagne	-	-	-	5,5	-
Total Europe	100,00	100,00	100,00	98,8	98,9
États-Unis	-	-	-	0,6	0,6
Japon	-	-	-	0,6	0,6
Total (millions de km ²)	24,2	8,2	24,5	53,2	56,7
Populations					
France	2,2	0,3	2,3	8,7	9,7
Royaume-Uni	10,3	91,9	86,8	71,2	68,6
<i>Dominions^a</i>	6,3	0,6	2,9	3,6	4,1
Pays-Bas	12,0	5,4	7,7	9,0	9,4
Portugal	6,0	0,3	0,6	1,0	1,5
Espagne	69,5	2,1	2,7	0,2	0,1
Belgique	-	-	-	2,0	2,0
Italie	-	-	-	0,3	1,8
Allemagne	-	-	-	2,2	-
Total Europe	100,0	100,0	100,0	94,7	93,1
États-Unis	-	-	-	1,8	2,6
Japon	-	-	-	3,5	4,3
Total (millions d'habitants)	27,1	205,6	312,3	554,1	724,2

a) Treize Colonies d'Amérique du Nord, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud.

Source et note : voir tableau 2.

Tableau 4. Estimations de la composition de la population de l'Amérique durant la colonisation. En pourcentage du total, total en millions d'habitants

		En pourcentage du total			En 10 ⁶
		Indigènes	Africains	Européens	Total
A	1500	100,0	-	-	14,0
	1600	95,7	1,3	3,0	11,5
	1700	78,3	6,7	14,0	13,0
	1800	43,6	22,4	34,0	24,0
B	1492	100,0	-	-	13,4
	1570	96,4	2,3	1,3	11,2
	1650	84,5	8,7	6,8	12,4
	1825	37,1	23,8	39,2	34,5

Sources :

A. D'après C. Mc Everdy and R. Jones, *Atlas of World Population History*, Harmondsworth, Penguin Books, 1978, p. 270 et 280.

B. D'après A. Rosenblat, *La población indigena de America desde 1492 hasta la actualidad*, Buenos Aires, Institucion cultural española, 1945, p. 36, 57, 81, 92.

Notes et remarques :

- Les données extraites de Mc Everdy Et Jones sont des estimations grossières. La part des « métis » et « mulâtres » est évaluée, par ces auteurs, à 1,0 % en 1600, 5,0 % en 1700 et 13,0 % en 1800.
- La part des « métis » et « mulâtres » est évaluée par Rosenblat à 5,4 % en 1650 et 18,2 % en 1825.
- En m'inspirant de la répartition proposée par S.L. Engerman Et K. Sokoloff (« Factor Endowments, Institutions, and Diffenrential Paths of Growth among New World Economies. A View from Economic Historians of the United States » in S. Haber ed., *How Latin America Fell Behind. Essays on the Economic Histories of Brazil and Mexico, 1800-1914*, Stanford, Stanford University Press, 1997, p. 267), j'ai classé deux tiers des « métis » et « mulâtres » dans la rubrique « Indigènes » et un tiers dans la rubrique « Africains ».
- Mc Everdy et R. Jones, ainsi que Rosenblat passent pour sous-estimer la population totale de l'Amérique, surtout vers 1500 (voir texte).

Tableau 5. Estimations de la composition de la population de l'Amérique du Nord durant la colonisation. En pourcentage du total, total en milliers d'habitants

		En pourcentage du total			En 10 ³
		Indigènes	Africains	Européens	Total
A	1492	100,0	-	-	1 000
	1570	99,6	0,2	0,2	1 005
	1650	85,8	2,2	12,0	1 002
	1825	3,7	16,8	79,6	11 469
B	1500	100,0	-	-	562
	1600	100,0	-	0,0	503
	1700	49,2	4,3	46,5	516
	1800	0,0	18,9	81,1	5 308
C	Nord				
	1650		0,7	99,3	27
	1700		3,4	96,6	146
	1750		4,9	95,1	657
	Sud				
	1650		7,7	92,3	13
	1700		13,2	86,8	114
	1750		40,6	59,4	520

Sources :

A. D'après A. Rosenblat, *La población indígena de America desde 1492 hasta la actualidad*, Buenos Aires, Institucion cultural española, 1945, p. 36, 57, 81, 92.

B. D'après P.C. Mancall, « Native Americans and Europeans in English America, 1500-1700 », in *The Oxford History of the British Empire*, vol. I : J.M. Brown and W.R. Louis (eds), *The Origins of Empire. British Overseas Enterprise to the close of the Seventeenth Century*, Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 331. Mancall se base pour l'estimation des populations amérindiennes sur D.H. Ubelaker, « North American Indian Population Size : Changing Perspectives », in J.W. Verano and D.H. Ubelaker (eds), *Disease and Demography in the Americas*, Washington DC, Smithsonian Institution Press, 1992, p. 172 ; et pour celle des populations d'origine africaine et européenne sur J.J. Mc Cusker and R.R. Menard, *The Economy of British America, 1607-1789*, Chapel Hill, London, The University of North Carolina Press, 1991, p. 103, 136, 173, 203.

C. D'après D.W. Galenson, « The Settlement and Growth of the Colonies : Population, Labor, and Economic Development », in S.L. Engerman and R.E. Gallman (eds), *The Cambridge Economic History of the United States*, vol. I : *The Colonial Era*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 170-172 ; et *Historical Statistics of the United States. Colonial Times to 1970*, Washington DC, US Department of Commerce, Bureau of the Census, 1975, partie 2, p. 1168.

Notes et remarques :

- La rubrique « Africains », chez Rosenblat, inclut « métis » et « mulâtres ».
- Les données de Galenson et de l'annuaire statistique rétrospectif des États-Unis n'incluent pas les Amérindiens, en nombre négligeable dans les territoires retenus.
- La couverture géographique n'est pas la même selon les auteurs : les estimations de Rosenblat couvrent les États-Unis et Canada actuels ; celles de Mancall les zones des États-Unis et Canada actuels où s'effectuent les premières implantations européennes ; celles de Galenson et de l'annuaire statistique rétrospectif des États-Unis les Treize Colonies d'Amérique du Nord, dont le Nord est constitué de la Nouvelle-Angleterre (Maine, New Hampshire, Vermont, Plymouth, Massachusetts, Rhode Island, Connecticut) et des *Middle Colonies* (New York, New Jersey, Pennsylvanie, Delaware) ; et le Sud de l'*Upper South* (Maryland, Virginie) et du *Lower South* (Géorgie, Carolines du Nord et du Sud).
- Rosenblat passe pour sous-estimer la population totale de l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada actuels), surtout vers 1500 (voir texte).

Tableau 6. Estimations de la composition de la population de l'Amérique hispanique continentale durant la période coloniale. En pourcentage du total, total en millions d'habitants

		En pourcentage du total			En 10 ⁶
		Indigènes	Africains	Européens	Total
A	1492	100,0	-	-	11,1
	1570	96,9	1,9	1,2	9,3
	1650	89,1	5,0	5,9	9,8
	1825	69,4	12,5	18,2	16,2
B	1820	69,3	13,1	17,5	14,3

Sources :

A. D'après A. Rosenblat, *La población indigena de America desde 1492 hasta la actualidad*, Buenos Aires, Institucion cultural española, 1945, p. 36, 57, 81, 92.

B. D'après A. Maddison, *L'économie mondiale. Une perspective millénaire*, Paris, OCDE, 2001, p. 268.

Notes et remarques :

– L'Amérique hispanique continentale comprend le Mexique, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud (sans le Brésil).

– Rosenblat estime la part des « métis » et « mulâtres » dans le total de la population de l'Amérique hispanique continentale à 4,8 % en 1650 et à 31,8 % en 1825.

– Maddison fixe la part des « métis » à 34,2 %.

– En m'inspirant de la répartition proposée par S.L. Engerman and K. Sokoloff (« Factor Endowments, Institutions, and Differential Paths of Growth among New World Economies. A View from Economic Historians of the United States », in S. Haber (ed.), *How Latin America Fell Behind. Essays on the Economic Histories of Brazil and Mexico, 1800-1914*, Stanford, Stanford University Press, 1997, p. 267), j'ai classé les deux tiers des « métis » et « mulâtres » dans la rubrique « Indigènes » et un tiers dans la rubrique « Africains ».

– Pour une estimation de la composition de la population de l'Amérique hispanique (y compris la République dominicaine, Puerto Rico et Cuba) vers 1800, voir N. Sanchez-Albornoz, « The Population of Colonial Spanish America », in L. Bethell (ed.), *The Cambridge History of Latin America*, Vol. II : *Colonial Latin America*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984, p. 33-35.

Tableau 7. Estimations de la composition de la population du Brésil durant la période coloniale. En pourcentage du total, total en milliers d'habitants

		En pourcentage du total			En 10 ³
		Indigènes	Africains	Européens	Total
A	1492	100,0	-	-	1 000
	1570	94,1	3,5	2,4	850
	1650	76,6	15,9	7,4	950
	1825	15,1	61,5	23,4	4 000
B	1500	100,0	-	-	1 000
	1600	87,5	8,8	3,8	800
	1700	76,0	16,0	8,0	1 250
	1820	11,1	55,6	33,3	4 500
C	c.1800	15,0	56,0	28,0	2 100

Sources :

A. D'après A. Rosenblat, *La población indígena de America desde 1492 hasta la actualidad*, Buenos Aires, Institucion cultural española, 1945, p. 36, 57, 81, 92.

B. D'après A. Maddison, *L'économie mondiale. Une perspective millénaire*, Paris, OCDE, 2001, p. 252 ; et C. Mc Everdy and R. Jones, *Atlas of World Population History*, Harmondsworth, Penguin Books, 1978, p. 306-308.

C. D'après D. Alden, « Late Colonial Brazil, 1750-1818 », in L. Bethell (ed.), *The Cambridge History of Latin America*, vol. II : *Colonial Latin America*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984, p. 603-607.

Notes et remarques :

– Rosenblat estime la part des « métis » et « mulâtres » dans le total de la population du Brésil à 8,5 % en 1650 et à 17,8 % en 1825.

– Chez Maddison, la rubrique « Africains » inclut les « métis ».

– Selon Alden, les « Noirs et mulâtres » représentent 65,9 % de la population brésilienne au début du XIX^e siècle, avec la probable ventilation suivante : 38,1 % d'esclaves et 27,8 % de « Noirs et mulâtres » libres.

– En m'inspirant de la répartition proposée par S.L. Engerman and K. Sokoloff (« Factor Endowments, Institutions, and Differential Paths of Growth among New World Economies. A View from Economic Historians of the United States », in S. Haber (ed.), *How Latin America Fell Behind. Essays on the Economic Histories of Brazil and Mexico, 1800-1914*, Stanford, Stanford University Press, 1997, p. 267), j'ai classé deux tiers des « métis » et « mulâtres » dans la rubrique « Africains » et un tiers dans la rubrique « Indigènes ».

– Pour une estimation de la composition de la population brésilienne retenant d'autres critères de classification, voir M.L. Marcilio, « The Population of Colonial Brazil », in L. Bethell (ed.), *The Cambridge History of Latin America*, vol. II : *Colonial Latin America*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984, p. 45, 49-50, 63.

Tableau 8. Estimations de la composition de la population des Caraïbes durant la période coloniale. En pourcentage du total, total en milliers d'habitants

		En pourcentage du total			En 10 ³
		Africains	Libres « de couleur »	Européens	Total
A	Antilles britanniques				
	1650	25,4	-	74,6	59
	1700	77,7	-	22,3	148
	Antilles françaises				
	1664	42,5	0,1	57,5	13
	1700	63,8	3,4	32,8	32
	St-Domingue (Haïti)				
	1681	34,8	-	65,2	7
B	1739	90,7	-	9,3	129
	1750				
	Antilles britanniques	85,2	1,3	13,2	371
	Antilles françaises	87,2	2,3	10,7	323
	Antilles espagnoles	14,9	27,1	57,8	286
	Total Caraïbes	67,3	8,6	24,0	1 077
	1830				
	Antilles britanniques	81,3	12,2	6,5	843
	Antilles françaises ^a	80,5	10,9	8,6	252
	Antilles espagnoles	30,7	23,8	45,5	1 171
	Total Caraïbes	55,8	18,2	25,9	2 395

^a Non compris Haïti (ex-Saint-Domingue).

Sources :

A. Antilles britanniques : d'après J.J. Mc Cusker and R.R. Menard, *The Economy of British America, 1607-1789*, Chapel Hill and London, University of North Carolina Press, 1985, p. 154 ; Antilles françaises et Saint-Domingue : d'après D. Watts, *The West Indies : Patterns of Development, Culture and Environmental Change since 1492*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, p. 320.

B. D'après S.L. Engerman and B.W. Higman, « The Demographic Structure of the Caribbean Slave Societies in the Eighteenth and Nineteenth Centuries », in F.W. Knight (ed.), *General History of the Caribbean*, vol. III : *The Slave Societies of the Caribbean*, London, Unesco Publishing, 1997, p. 48-52.

Notes et remarques :

- La rubrique « Total Caraïbes » comprend également les Antilles néerlandaises, danoises et suédoises, dont la population représente 8,9 % de la population totale de la zone en 1750 et 5,3 % en 1830.
- Pour 1830, Antilles françaises non compris Haïti (ex-Saint-Domingue).
- Pour la couverture géographique détaillée des différentes entités (au total plus d'une quarantaine d'îles) composant les Caraïbes, voir l'article susmentionné d'Engerman & Higman, p. 48-49.

Tableau 9. Estimations de la composition de la population de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande durant la période coloniale.
En pourcentage du total, total en milliers d'habitants

Australie				Nouvelle-Zélande			
	En pourcentage du total		En 10 ³		En pourcentage du total		En 10 ³
	Aborigènes	Européens			Maoris	Non-Maoris	
1788	99,9	0,1	750	c. 1800	100,0	0,0	175
1800	99,0	1,0	626	1858	48,7	51,3	116
1830	86,2	13,8	580	1874	13,7	86,3	345
1851	40,7	59,3	738	1886	7,1	92,9	620
1861	13,5	86,5	1 332	1896	5,7	94,3	743
1881	5,5	94,5	2 382	1916	4,6	95,4	1 149
1891	3,4	96,6	3 285	1926	4,5	95,5	1 408
1901	2,5	97,5	3 869	1936	5,2	94,8	1 574
1911	1,9	98,1	4 539	1951	6,0	94,0	1 940
1921	1,4	98,6	5 512				
1933	1,1	98,9	6 704				

Sources :

Australie : D'après C. Price, « Immigration and Ethnic Origin », in W. Vamplew (ed.), *Australians. Historical Statistics*, Broadway (New South Wales), Fairfax, Syme & Welden Associates, 1987, p. 4, 25, 26 ; P. White and D.J. Mulvaney, « How Many People ? », in D.J. Mulvaney and J.P. White (eds), *Australians to 1788*, Fairfax, Syme & Welden Associates, Broadway (New South Wales), 1987, p. 117 ; ainsi que N.G. Butlin, *Forming a Colonial Economy, Australia 1810-1850*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 212.

Nouvelle-Zélande : R.W.J. Neville and C.J. O'Neill, *Population of New Zealand : Interdisciplinary Perspectives*, Auckland, Longman, 1979, p. 3 ; J.V.T. Baker, « Population », in A. H. MC Lintock (ed.), *An Encyclopaedia of New Zealand*, Wellington, 1966, vol. 2, p. 824 ; et G.R. Hawke, *The Making of New Zealand. An Economic History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, p. 9-21.

Notes :

Nouvelle-Zélande : La rubrique « Maoris » inclut les « métis ». Les « Non-Maoris » sont en très grande majorité des Britanniques ; Américains, Chinois, Arabes et Indiens du sous-continent représentent de très petites minorités (ainsi, de 1881 à 1936, Chinois, Indiens et Arabes forment entre 0,4 % et 1,0 % de la catégorie « Non-Maoris » : d'après G.T. Bloomfield, *New Zealand : A Handbook of Historical Statistics*, Boston, G.K. Hall & Co, 1984, p. 43).

Tableau 10. Estimations de l'importance numérique de la communauté européenne (en milliers) résidant en Inde britannique. En pourcentage du total, total en millions d'habitants

	Européens (en 10 ³)	Population totale (en 10 ⁶)	Européens (en % du total)
1760	5,0	190,0	0,003
1830	45,0	210,0	0,021
1880	141,5	270,0	0,052
1913	175,0	316,0	0,055
1928	190,0	343,9	0,055
1938	155,0	392,2	0,040
1946	135,0	423,7	0,032

Sources :

Européens : D'après P.J. Marshall, « British Immigration into India in the Nineteenth Century », in P.C. Emmer and M. Möner (eds), *European Expansion and Migration. Essays on the Intercontinental Migration from Africa, Asia, and Europe*, New York/Oxford, Berg, 1992, p. 182-183 ; B. Etemad, *La possession du monde. Poids et mesures de la colonisation (xviii^e-xx^e siècles)*, Bruxelles, Éditions Complexe, p. 38, 264.

Population totale : D'après A. Maddison, « Dutch Income in and from Indonesia 1700-1938 », *Modern Asian Studies*, vol. XXIII, n° 4, 1989, p. 657 et du même auteur *L'économie mondiale 1820-1992. Analyse et statistiques*, Paris, OCDE, 1995, p. 120.

Notes et remarques :

- L'Inde britannique comprend l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh et la Birmanie/Myanmar.
- La grande majorité des Européens sont des membres de l'armée et de l'administration impériale.
- La rubrique « Européens » n'inclut pas les métis (qu'ils soient considérés comme « assimilés » ou pas), estimés à 30 000 vers 1830 (D. Arnold, « White Colonization and Labour in Nineteenth-Century India », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. XI, n° 2, January 1983, p. 156) et à 87 000 en 1901 (P.J. Marshall, « British Immigration into India in the Nineteenth Century », art. cité, p. 192).
- Le nombre d'Européens en 1946 est une extrapolation.

Tableau 11. Estimations de la composition de la population des Indes néerlandaises (Indonésie). En pourcentage du total, total en milliers d'habitants

	En % du total		En 10 ³
	Européens	Autres Asiatiques	Total
1700	0,06	0,61	13 103
1780	0,05	0,56	15 243
1830	0,07	0,66	17 573
1880	0,13	1,16	31 352
1913	0,26	1,49	49 665
1928	0,38	2,24	58 946
1938	0,38	...	68 131
1949	0,39	...	77 654

Sources :

D'après A. Maddison, « Dutch Income in and from Indonesia 1700-1938 », *Modern Asian Studies*, vol. XXIII, n° 4, 1989, p. 663 et 665 ; P. van der Eng, *Growth and Productivity Change in Indonesian Agriculture, 1880-1985*, University of Groningen, Memorandum from Institute of Economic Research, Faculty of Economics, January 1990, p. 83-85 et 88-89 ; P. Boomgaard & A.J. Gooszen, *Population Trends 1795-1942*, volume 11 de la série : *Changing Economy in Indonesia. A Selection of Statistical Source Material from the Early 19th Century up to 1940*, Amsterdam, Royal Tropical Institute, 1991, p. 124-130 ; H. Obdeijn, « Vers les bords de la mer du Nord. Les retours aux Pays-Bas induits par la décolonisation », in J.-L. Miège et C. Dubois (dir.), *L'Europe retrouvée : les migrations de la décolonisation*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 51-52.

Notes :

– Dans la rubrique « Européens » sont classés les Européens nés en Europe ou sur place, ainsi que les « métis eurasien » reconnus et enregistrés par leurs pères européens. En 1930, les « Eurasien » seraient 134 000, soit plus de la moitié des 240 162 « Européens » recensés (A. Maddison, « Dutch Income in and from Indonesia », art. cité, p. 660) ; et en 1942, quelque 170 000 sur un total d'« Européens » estimé à 300 000 (H. Obdeijn, « Vers les bords de la mer du Nord », art. cité, p. 52).

La rubrique « Européens » comprend également des indigènes et des Chinois assimilés aux Européens, ainsi que des Japonais : ensemble, ils représentent moins de 7 % des « Européens » en 1930.

À la fin de la période coloniale, les estimations révèlent que les Hollandais nés aux Pays-Bas ne constituent que le quart des « Européens » résidant dans les Indes néerlandaises (H. Obdeijn, « Vers les bords de la mer du Nord », art. cité, p. 51-52).

– La rubrique « Autres Asiatiques » comprend essentiellement des Chinois (y compris les « métis » et les Chinois chrétiens) et une petite minorité d'Indiens du sous-continent et d'« Arabes ».

Tableau 12. Estimations de l'importance numérique des effectifs européens (en pourcentage du total de la population) et de la part des terres en mains européennes (en pourcentage de la superficie totale) en Afrique et en Asie coloniale vers 1938, population totale en milliers d'habitants et superficie totale en milliers de km²

	Population			Terres		
	A	B	C	D	E	F
Colonies de type I	563 415	569,9	0,1	21 404	259,7	1,2
Afrique occidentale britannique	26 705	13,7	0,1	1 292	9,6	0,7
Ghana et Togo	33 870	5,0		238	8,8	3,7
Sierra Leone	1 970	0,7		78	0,4	0,5
Gambie	205	0,2		11	-	-
Nigeria	19 800	7,3		877	0,0	0,0
Cameroun	860	0,5		88	0,4	0,5
Ouganda	4 000	2,3	0,1	300	1,8	0,6
Tanganyika/Tanzanie	6 500	9,2	0,1	932	11,2	1,2
Nyasaland/Malawi	1 600	1,8	0,1	125	6,3	5,0
Rhodésie du Nord/Zambie	1 400	13,2	0,9	752	25,6	3,4
Afrique occidentale française (AOF)	16 260	28,7	0,2	5 181	2,8	0,1
AOF ^a	12 980	25,0		4 702	1,5	
Togo	780	0,5		57	0,3	
Cameroun	2 500	3,2		422	1,0	
AEF ^b	4 500	4,8	0,1	2 487	12,0	0,5
Madagascar	4 300	25,0	0,6	592	14,0	2,4
Ruanda-Urundi/Rwanda-Burundi	3 800	1,1	0,0	54	1,1	2,0
Congo belge/Zaire/RDC	10 500	23,1	0,2	2 350	120,3	5,1
Inde britannique (y compris Birmanie)	392 000	155,0	0,0	4 684	25,0	0,5
Indes néerlandaises/Indonésie	68 100	260,0	0,4	1 915	20,0	1,0
Indochine française	23 750	32,0	0,1	740	10,0	1,4
	A	B	C	D	E	F
Colonies de type II	48 530	3 673,6	7,6	5 957	2 008,6	33,7
Algérie (sans le Sahara)	7 500	960,0	12,8	218	75,1	34,4
Tunisie	2 700	230,0	8,5	164	8,6	9,6
Maroc	6 500	210,0	3,2	400	15,0	3,8
Kenya	4 500	20,9	0,5	550	42,8	7,8
Rhodésie du Sud/Zimbabwe	1 830	61,0	3,3	389	196,0	50,4

	A	B	C	D	E	F
Bechuanaland/Botswana	275	1,9	0,7	712	42,7	6,0
Swaziland	160	2,8	1,8	17	8,3	49,0
Afrique du Sud	9 986	2 085,0	20,9	1 223	1 064,0	87,0
Sud-Ouest africain/ Namibie	293	30,0	10,2	835	500,0	59,9
Angola	3 500	40,0	1,1	1 247	37,4	3,0
Malaisie	5 286	21,0	0,4	136	9,5	7,0
Ceylan/Sri Lanka	6 000	11,0	0,2	66	9,2	14,0

a) Côte d'Ivoire, Dahomey, Guinée, Mauritanie, Niger, Haut-Sénégal, Sénégal.

b) Gabon, Tchad, Oubangui-Chari/République centrafricaine, Congo Brazzaville.

A : Population totale, en milliers.

B : Nombre d'Européens, en milliers.

C : Poids des Européens dans la population totale, en pourcentage.

D : Superficie totale, en milliers de km².

E : Superficie des terres en mains européennes, en milliers de km².

F : Fraction de la superficie totale en mains européennes, en pourcentage.

I : Colonies où le nombre relatif des Européens est marginal et où les terres restent essentiellement en mains indigènes.

II : Colonies avec présence d'un colonat européen disposant d'une part disproportionnée des terres.

Sources :

Population, superficie totale et nombre d'Européens : d'après B. Etemad, *La possession du monde. Poids et mesures de la colonisation (XVIII^e-XX^e siècles)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2000, p. 302-313 et 319-325.

Part des terres en mains européennes : d'après Colonial Office, *An Economic Survey of the Colonial Empire (1937)*, London, 1940 ; W.M. Hailey, *An African Survey. Revised 1956. A Study of Problems Arising in Africa South of the Sahara*, London, Oxford University Press, 1957, p. 685-802 ; P. Mosley, *The Settler Economies. Studies in the Economic History of Kenya and Southern Rhodesia 1900-1963*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 7, 14, 24-25, 171-174 ; C. Lützelshwab, « Populations et économies des colonies d'implantation européennes en Afrique (Afrique du Sud, Algérie, Kenya et Rhodésie du Sud) », *Annales de démographie historique*, n° 1, 2007, p. 33-58 ; M. Yudelman, *Africans on the Land*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1964, p. 17-25 ; A.J. Christopher, *The British Empire at its Zenith*, London, Croom Helm, 1988, p. 159-185 ; D. Rivet, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette, 2002, p. 260 ; C. Robequain, *Les richesses de la France d'outre-mer. Structures économiques et problèmes humains*, Paris, Payot, 1949, p. 137-148 ; J. Suret-Canale, *Afrique noire. L'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Éditions sociales, 1962, p. 327-345 ; R. Cornevin, *L'Afrique noire de 1919 à nos jours*, Paris, PUF, 1973, p. 78-86 ; J. Iliffe, *Famine in Zimbabwe 1890-1960*, Gweru, Mambo Press, 1990, p. 96-106 ; J.-P. Peemans, « Capital Accumulation in the Congo under Colonialism : The Role of the State », in L.H. Gann and P. Duignan (eds), *Colonialism in Africa 1870-1960*, vol. 4 : *The Economics of Colonialism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975, p. 180 ; W. Werner, « A Brief History of Land Dispossession in Namibia », *Journal of Southern African Studies*, vol. XIX, n° 1, March 1993, p. 135-146 ; R. Pélissier, *La colonie du Minotaure. Nationalismes et révoltes en Angola (1926-1961)*, Montamets (Orgeval), Pélissier, 1978, p. 155.

Notes et remarques :

Le manque d'homogénéité des données disponibles rend difficile l'évaluation de la part des terres en mains européennes. Cette part est rapportée ici à la superficie totale. Pour certains territoires, il est possible de la rapporter aux superficies cultivables. Ainsi, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, les parts de la superficie totale et des terres cultivables en mains européennes seraient respectivement de 87 % et 61 % en Afrique du Sud ; de 34 % et 27 % en Algérie (sans le Sahara) ; de 5 % et 10 % en Tunisie ; de 4 % et 13 % au Maroc ; de 8 % et 25 % au Kenya ; de 50 % et 58 % en Rhodésie du Sud.

À noter que les Européens s'approprient le plus souvent les meilleures terres cultivables. C'est le cas notamment en Algérie (K. Kateb, *Européens, « indigènes » et juifs en Algérie (1830-1962). Représentations et réalités des populations*, Paris, INED, 2001, p. 170) et au Zimbabwe, où les quelque 196 000 km² attribués aux Européens représentent 86 % des meilleures terres de la colonie (J. Iliffe, *Famine in Zimbabwe*, op. cit., p. 106).

À titre de comparaison, la part des terres en mains européennes au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande est en moyenne supérieure à 95 % de la superficie totale de ces trois colonies de peuplement au début des années 1930 (D'après A.J. Christopher, *The British Empire at its Zenith*, op. cit., p. 162).

Bibliographie

Cette bibliographie reprend la plupart des articles et des ouvrages cités. Dans la plupart des cas, seule l'édition des ouvrages effectivement utilisés a été retenue. Les premières éditions sont mentionnées dans le texte ou les notes en bas de page.

Général

P. BAIROCH, *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Paris, La Découverte, 1999.

C.A. BAYLY, *La naissance du monde moderne 1780-1914*, Paris, Les éditions de l'Atelier, 2006.

F. COOPER, *Le colonialisme en question. Théorie, connaissance, histoire*, Paris, Payot, 2010.

P.D. CURTIN, *The World and the West. The European Challenge and the Overseas Response in the Age of Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

B. ETEMAD, *La possession du monde. Poids et mesures de la colonisation (XVIII^e-XX^e siècles)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2000.

B. ETEMAD, *De l'utilité des empires. Colonisation et prospérité de l'Europe*, Paris, Armand Colin, 2005.

M.I. FINLEY, « Colonies. An Attempt at a Typology », *Transactions of the Royal Historical Society*, Fifth series, vol. XXVI, 1976, p. 167-188.

D. LANDES, *Richesse et pauvreté des nations. Pourquoi des riches ? Pourquoi des pauvres ?*, Paris, Albin Michel, 2000.

C. LIAUZU, *Colonisation : droit d'inventaire*, Paris, Armand Colin, 2004.

A. MADDISON, *L'économie mondiale 1820-1992. Analyse et statistiques*, Paris, OCDE, 1995.

K. POMERANZ, *Une grande divergence. La Chine, l'Europe et la construction de l'économie mondiale*, Paris, Albin Michel, 2010.

Chapitre 1

W.J. BARBER, *British Economic Thought and India 1600-1858. A Study in the History of Development Economics*, Oxford, Clarendon Press, 1975.

A. CLÉMENT, « Les mercantilistes et la question coloniale aux XVI^e et XVII^e siècles », *Outre-mers. Revue d'histoire*, n° 348-349, juillet-décembre 2005, p. 167-202.

L'anticolonialisme européen de Las Casas à Marx, textes choisis et présentés par M. Merle, Paris, Armand Colin, 1969.

T.R. MALTHUS, *Principes d'économie politique considérés sous le rapport de leur application pratique*, Paris, Calmann-Lévy, 1969.

T.R. MALTHUS, *Essai sur le principe de population*, Université catholique de Louvain, Institut national d'études démographiques, 1980.

J. MILL, *History of British India*, London, Baldwin, Cardock & Joy, 1826, 6 vol.

J.S. MILL, *Principes d'économie politique avec quelques-unes de leurs applications à l'économie sociale*, Paris, Guillaumin & Cie, 1873.

J.S. MILL, *Le gouvernement représentatif*, Paris, Guillaumin & Cie, 1862.

J.S. MILL, *Memorandum of the Improvements in the Administration of India during the Last Thirty Years*, London, Cox and Wyan, 1858.

J.-P. PLATTEAU, *Les économistes classiques et le sous-développement*, Paris, PUF, 1978, 2 t.

J.-B. SAY, *Cours complet d'économie politique pratique*, Paris, Guillaumin Librairie, 1840.

J.-B. SAY, *Traité d'économie politique ou simple exposition dont la manière se forment, se distribuent et se consomment les richesses*, Paris, Guillaumin Librairie, 1841.

A. SMITH, *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, PUF, 1995.

E. STOKES, *The English Utilitarians in India*, New Delhi, Oxford University Press, 1989.

Chapitre 2

S. AVINERI, *Karl Marx on Colonialism and Modernisation. His Despatches and other Writings on China, India, Mexico, the Middle East and North Africa*, New York, Anchor Books, 1969.

S. AVINERI, « Marx and Modernization », *Review of Politics*, vol. XXXI, n° 2, avril 1969, p. 172-188.

Marx ENGELS, *Textes sur le colonialisme*, Moscou, Éditions du Progrès, 1977.

Marx, marxisme et Algérie. Textes de Marx/Engels, présentés par R. Gallissot avec la collaboration de G. Badia, Paris, Union Générale d'Éditions, 1976.

K. MARX, *Œuvres. Économie I*, Paris, Gallimard, 1963.

K. MARX, *Le Capital*, Paris, Alfred Costes éditeur, 1928-1931. 14 vol.

K. MARX, « La révolution en Chine et en Europe », article paru en éditorial dans le *New York Daily Tribune* du 14 juin 1853.

K. MARX, « La domination britannique en Inde », article paru dans le *New York Daily Tribune* du 25 juin 1853.

K. MARX, « La Compagnie des Indes orientales. Son histoire et les conséquences de son activité », article paru dans le *New York Daily Tribune* du 11 juillet 1853.

K. MARX, « La Perse et la Chine », article paru dans le *New York Daily Tribune* du 5 juin 1857.

K. MARX, « La révolte indienne », article paru dans le *New York Daily Tribune* du 16 septembre 1857.

K. MARX, « Les revenus britanniques en Inde », article paru dans le *New York Daily Tribune* du 21 septembre 1857.

U. MELOTTI, *Marx and the Third World*, London, Macmillan, 1982.

Chapitre 3

D. ARNOLD, « White Colonization and Labour in Nineteenth-Century India », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. XI, n° 2, January 1983, p. 133-158.

W. BARBER, *British Economic Thought and India 1600-1858. A Study in the History of Development Economics*, Oxford, Clarendon Press, 1975.

R. BERTRAND, *État colonial, noblesse et nationalisme à Java. La tradition parfaite*, Paris, Karthala, 2005.

B. CHANDRA, *The Rise and Growth of Economic Nationalism in India. Economic Policies of Indian National Leadership, 1880-1905*, New Delhi, People's Publishing House, 1966.

B. CHANDRA, « Colonial India. British versus Indian Views of Development », *Review*, vol. XIV, n° 1, Winter 1991, p. 81-167.

E.D. DEKKER, *Max Havelaar ou les ventes de café de la Compagnie commerciale des Pays-Bas*, Arles, Actes Sud, 1991.

R.C. DUTT, *Economic History of India*, New York, Augustus M. Kelley Publishers, 1969.

C. FASSEUR, *The Politics of Colonial Exploitation. Java, the Dutch, and the Cultivation System*, Ithaca-New York, Cornell University, 1992.

B.N. GANGULI, *Indian Economic Thought. Nineteenth Century Perspectives*, New Delhi, Tata McGraw-Hill, 1977.

J.N. GUPTA, *Life and Works of Romesh Chunder Dutt*, London, J.M. Dent and Sons, 1911.

A. KIRKE-GREENE, *Britain's Imperial Administrators, 1858-1966*, London, Macmillan, 2000.

D. KUMAR DAS (ed.), *Great Indian Economists : Their Creative Vision for Socio-Economic Development*, vol. I : *Dadabhai Naoroji (1825-1917) : Life Sketch and Contribution to Indian Economy*, New Delhi, Deep and Deep, 2004.

D.A. LOW, *Lion Rampant. Essays in the Study of British Imperialism*, London, Frank Cass, 1973.

C. MARKOVITS (dir.), *Histoire de l'Inde moderne 1480-1950*, Paris, Fayard, 1994.

D. NAOROJI, *Poverty and Un-British Rule in India*, London, Swan Sonnenschein & Co., 1901.

J. STRACHEY, *India, its Administration and Progress*, London, Macmillan, 1903.

C. T. VAN DEVENTER, « Een eereschuld », *De Gids* (Le Guide), Amsterdam, vol. 63, n° 3, mars-juin 1899, p. 205-257.

M. WINTLE, *Economic and Social History of the Netherlands. Demographic, Economic and Social Transition*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

Chapitre 4

J.G. ALCALDE, *The Idea of Third World Development. Emerging Perspectives in the United States and Britain, 1900-1950*, Lanham, University Press of America, 1987.

H.W. ARNDT, *Economic Development. The History of an Idea*, Chicago, The University of Chicago Press, 1987.

J.H. BOEKE, *The Evolution of the Netherlands India Economy*, New York, Institute of Pacific Relations, 1942.

D. CANNADINE, « The Past and the Present in the English Industrial Revolution 1880-1980 », *Past & Present*, n° 103, May 1984, p. 131-172.

J.W. CELL, *Hailey. A Study in British Imperialism, 1872-1969*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

C. CLARK, *The Conditions of Economic Progress*, London, Macmillan, 1940.

W.B. COHEN, *Empereurs sans sceptre. Histoire des Administrateurs de la France d'outre-mer et de l'École Coloniale*, Paris, Éditions Berger-Levrault, 1973.

S. CONSTANTINE, *The Making of British Colonial Development Policy 1914-1940*, London, Frank Cass, 1984.

J.E. FLINT, « Frederick Lugard : The Making of an Autocrat 1858-1943 », in L.H. Gann and P. Duignan (eds), *African Proconsuls. European Governors in Africa*, New York, The Free Press, 1978, p. 290-312.

L. FRANCK (dir.), *Étude de colonisation comparée*, Bruxelles, Goemaer, Imprimerie du Roi, 1924.

S.H. FRANKEL, *The Economic Impact on Under-Developed Societies*, Oxford, Blackwell, 1953.

J.S. FURNIVALL, *An Introduction to the Political Economy of Burma*, éditeur inconnu, Rangoon, 1931.

M. HAILEY, « A New Philosophy of Colonial Rule. The State and its Overseas Dependencies », *United Empire. Journal of the Royal Empire Society*, vol. XXXII, n° 8, November-December 1941, p. 163-169.

M. Hailey, « A Colonial Charter ». An Address by the Rt. Hon. Lord Hailey to the Annual Meeting of the Anti-Slavery & Aborigines Protection Society on May 28th, 1942, non paginé (texte de 7 pages).

P. HETHERINGTON, *British Paternalism and Africa 1920-1940*, London, Frank Cass, 1978.

R. HEUSSLER, *Yesterday's Rulers. The Making of the British Colonial Service*, Syracuse (New York), Syracuse University Press, 1963.

C. HORRUT, *Frederic Lugard et la pensée coloniale britannique de son temps*, Bordeaux, Centre d'étude d'Afrique noire, Institut d'études politiques de Bordeaux, non daté.

H. KUBICK, *The Imperial Bureaucrat. The Colonial Administrative Service in the Gold Coast, 1920-1939*, Stanford, Hoover Institution Press, 1979.

J.M. LEE, *Colonial Development and Good Government : A Study of the Ideas Expressed by the British Classes in Planning Decolonization, 1939-1964*, Oxford, Clarendon, 1967.

R.W. LOUIS, « African Origins of the Mandates Idea », *International Organization*, vol. XIX, n° 1, 1965, p. 20-36.

F.D. LUGARD, *The Dual Mandate in British Tropical Africa*, Edinburgh, Blackwood, 1926.

W. ORMSBY-GORE, « The Economic Development of Tropical Africa and its Effects on the Native Population », *The Geographical Journal*, vol. LXVIII, n° 3, September 1926, p. 240-253.

M. PERHAM, *Lugard*, vol. I : *The Years of Adventure 1858-1898* ; vol. II : *The Years of Authority 1898-1945*, London, Collins, 1956 et 1960.

A. PHILLIPS, *The Enigma of Colonialism. British Policy in West Africa*, London, James Currey, 1989.

A. SARRAUT, *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923.

Chapitre 5

S. AMIN, « Underdevelopment and Dependence in Black Africa. Origins and Contemporary Forms », *The Journal of Modern African Studies*, vol. X, n° 4, December 1972, p. 503-524.

R.A. AUSTEN, *African Economic History. Internal Development and External Dependency*, London, James Curry, 1987.

P. BAIROCH, *Révolution industrielle et sous-développement*, Paris, SEDES, 1966.

P. BARAN, « On the Political Economy of Backwardness », *The Manchester School of Economic and Social Studies*, vol. XX, n° 1, January 1952, p. 66-84.

J. BERQUE, *Dépossession du monde*, Paris, Éditions du Seuil, 1964.

J. BERQUE, *De l'impérialisme à la décolonisation*, Paris, Les éditions de Minuit, 1965.

J.H. BOEKE, *Economics and Economic Policy of Dual Societies as Exemplified by Indonesia*, New York, Institute of Pacific Relations, 1953.

J. FORBES MUNRO, *Africa and the International Economy 1800-1960. An Introduction to the Modern Economic History of Africa South of the Sahara*, London, J.M. Dent & Sons, 1976.

J. FORBES MUNRO, *Britain in Tropical Africa, 1800-1960. Economic Relationships and Impact*, London, Macmillan, 1984.

A.G. FRANK, *L'accumulation mondiale, 1500-1800*, Paris, Calmann-Lévy, 1977.

J. FREYSSINET, *Le concept du sous-développement*, Paris-La Haye, Mouton, 1966.

J.S. FURNIVALL, *Colonial Policy and Practice. A Comparative Study of Burma and Netherlands India*, Cambridge, Cambridge University Press, 1948.

A.O. HIRSCHMAN, « Grandeur et décadence de l'économie du développement », *Annales E.S.C.*, vol. XXXVI, n° 5, septembre-octobre 1981, p. 725-744.

A.G. HOPKINS, *Two Essays on Underdevelopment. From Modernisation to Underdevelopment. Colonial Economies in Africa*, Genève, IUHEI, 1979.

P. HUGON, « L'économie du développement, le temps et l'histoire », *Revue économique*, vol. XLII, n° 2, mars 1991, p. 339-366.

G. Leduc, « Le sous-développement et ses problèmes » (Rapport au Congrès des économistes de langue française, 1951), *Revue d'économie politique*, n° 2, 1952, p. 133-189.

A.W. LEWIS, « Economic Development with Unlimited Supplies of Labour », *The Manchester School of Economic and Social Studies*, vol. XXII, May 1954, p. 139-191.

P. MANNING, « Analysing the Costs and Benefits of Colonisation », *African Economic History Review*, vol. I, 1974, p. 15-21.

G.M. MEIER, D. SEERS (eds), *Pionniers du développement*, Paris, Economica, 1988.

Nations unies, *Méthodes et problèmes de l'industrialisation des pays sous-développés*, New York, 1955.

J.-P. PEEMANS, *Le développement des peuples face à la modernisation du monde. Les théories du développement face aux histoires du développement « réel » dans la seconde moitié du xx^e siècle*, Louvain-la-Neuve/Paris, Academia-Bruylant/L'Harmattan, 2002.

W.W. ROSTOW, *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Éditions du Seuil, 1963.

J. SIMENSEN, « Counterfactual Arguments in Historical Analysis : From the Debate on the Partition of Africa and the Effect of Colonial Rule », *History in Africa. A Journal of Method*, vol. V, 1978, p. 169-186.

A.Y. SO, *Social Change and Development, Modernization, Dependency and World-System Theories*, Newbury Park, Sage, 1990.

I. WALLERSTEIN, « The Three Stages of African Involvement in the World Economy », in P. Gutkind and I. Wallerstein (eds), *The Political Economy of Contemporary Africa*, London, Sage, 1976, p. 30-57.

B. WARREN, « Imperialism and Capitalist Industrialization », *New Left Review*, n° 81, 1973, p. 3-44.

Chapitre 6

D. ACEMOGLU, S. JOHNSON, J. A. ROBINSON, « The Colonial Origins of Comparative Development : An Empirical Investigation », *The American Economic Review*, vol. XCI, n° 5, December 2001, p. 1369-1401.

D. ACEMOGLU, S. JOHNSON, J. A. ROBINSON, « Reversal of Fortune : Geography and Institutions in the Making of the Modern World Income Distribution », *The Quarterly Journal of Economics*, November 2002, p. 1231-1294.

D. ACEMOGLU, J.A. ROBINSON, *Why Nations Fail. The Origins of Power, Prosperity, and Poverty*, New York, Crown Publishers, 2012.

L. ANGELES, « Income Inequality and Colonialism », *European Economic Review*, vol. LI, 2007, p. 1155-1176.

M.J. BAKER, C.N. BRUNNSCHWEILER, E.H. BULTE, « Did History Breed Inequality ? Colonial Factor Endowments and Modern Income Distribution », Working Paper 08/86, Center of Economic Research at ETH Zurich, June 2008.

Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, Washington D.C., différentes livraisons.

G. BERTOCCHI, F. CANOVA, « Did Colonization Matter for Growth ? An Empirical Exploration into the Historical Causes of Africa's Underdevelopment », *European Economic Review*, vol. XLVI, 2002, p. 1851-1871.

H.-J. CHANG, « Sur les relations entre les institutions et le développement économique », *L'Économie politique*, n° 30, 2006/2, p. 53-67.

W. EASTERLY, R. LEVINE, « Tropics, Germs and Crops : How Endowments Influence Economic Development », Working Paper 9106, NBER, Cambridge MA, 2002.

S.L. ENGERMAN, K.L. SOKOLOFF, « Factor Endowments, Institutions, and Differential Paths of Growth among New World Economies. A View from Economic Historians of the United States », in S. Haber (ed.), *How Latin America Fell Behind. Essays on the Economic Histories of Brazil and Mexico, 1800-1914*, Stanford, Stanford University Press, 1997, p. 260-304.

S.L. ENGERMAN, K.L. SOKOLOFF, « Factor Endowments, Inequality, and Paths of Development among New World Economies », *Economia*, Fall 2002, p. 41-109

S.L. ENGERMAN, K.L. SOKOLOFF, « Inequality before and under the Law : Paths of Long-Run Development in the Americas », in B. Tungodden, N. Stern and I. Kolstad (eds), *Toward Pro-Poor Policies. Aid, Institutions, and Globalization*, Washinton D.C., World Bank & Oxford University Press, 2004, p. 213-230.

S.L. ENGERMAN, K.L. SOKOLOFF, « Institutional and Non-Institutional Explanations of Economic Differences », in C. Menard and M.M. Shirley (eds), *Handbook of New Institutional Economics*, Dordrecht, Springer 2005, p. 639-665.

S.L. Engerman, K.L. Sokoloff, « Colonialism, Inequality and Long-Run Paths of Development », in A.V. Banerjee, R. Benabou and D. Mookherjee (eds), *Under-Standing Poverty*, Oxford, Oxford University Press, 2006, p. 37-61.

S.L. ENGERMAN, K.L. SOKOLOFF, « Five Hundred Years of European Colonization : Inequality and Paths of Development », papier présenté au XIVth International Economic History Congress, Session 97 : *Settler Economies in World History*, Helsinki, 21-25 August 2006, 39 p.

S.L. ENGERMAN, K.L. Sokoloff, *Economic Development in the Americas since 1500. Endowments and Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

K. HOFF, « Paths of Institutional Development : A View from Economic History », *The World Bank Research Observer*, vol. XVIII, n° 2, Fall 2003, p. 205-226.

D.C. NORTH, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, New York, Cambridge University Press, 1990.

D.C. NORTH, *Understanding the Process of Economic Change*, Princeton NJ, Princeton University Press, 2005.

N. NUNN, « The Importance of History for Economic Development », Working Paper 14899, NBER, Cambridge MA, April 2009.

L. PUTTERMANN, D.N. Weil, « Post-1500 Population Flows and the Long Run Determinants of Economic Growth and Inequality », Working Paper 14448, NBER, Cambridge MA, October 2008.

D. RODRIK, *One Economics. Many Recipes. Globalization, Institutions, and Economic Growth*, Princeton and Oxford, Princeton University Press, 2007.

M.M. SHIRLEY, « What Does Institutional Economics Tell Us about Deveopment ? », paper presented at ISNIE, Budapest, August 2003.

A. SINDZINGRE, « Institutions, développement et pauvreté », Paris, Document de travail de l'Agence française de développement, juillet 2006.

Chapitre 7

D. ACEMOGLU, S. Johnson, J.A. Robinson, « An African Success Story : Botswana », Centre for Economic Policy Research, Discussion Paper No 3219, February 2002.

M.S. ALAM, « Global Disparities Since 1800: Trends and Regional Patterns », *Journal of World-Systems Research*, vol. XII, n° 1, 2006, p. 37-59.

G. AUSTIN, « The "Reversal of Fortune" Thesis and the Compression of History : Perspectives from African and Comparative Economic History », *Journal of International Development*, vol. XX, 2008, p. 996-1027.

- G. AUSTIN, « Développement économique et legs coloniaux en Afrique », *Revue internationale de politique de développement*, vol. I, 2010, p. 11-36.
- A. BANERJEE, L. IYER, « History, Institutions and Economic Performance : The Legacy of Colonial Land Tenure System in India », *American Economic Review*, vol. XCV, n° 4, 2005, p. 1190-1213.
- C.A. BAYLY, « Indigenous and Colonial Origins of Comparative Economic Development : The Case of Colonial India and Africa », Policy Research Working Paper 4474, The World Bank, January 2008.
- S. BOWDEN, B. CHIRIPANHURA, P. MOSLEY, « Measuring and Explaining Poverty in Six African Countries : A Long-Period Approach », *Journal of International Development*, vol. XX, 2008, p. 1049-1079.
- S. BOWDEN, P. MOSLEY, « Politics, Public Expenditure and the Evolution of Poverty in Africa, 1920-2009 », Sheffield Economic Research Paper Series (SERP Number : 2012003), January 2012.
- D. COGNEAU, « L'Afrique des inégalités : où conduit l'histoire », Paris, Collection du CEPREMAP, 2007.
- P. COLLIER, « Ethnicity, Politics and Economic Performance », *Economics & Politics*, vol. XII, n° 3, 2000, p. 225-245.
- W. EASTERLY, « Can Institutions Resolve Ethnic Conflict ? », *Economic Development and Cultural Change*, vol. XLIX, n° 4, 2001, p. 687-706.
- J. FENSKE, « Institutions in African History and Development : A Review Essay », Munich Personal RePEc Archive (MPRA), Paper No 23120, April 2010.
- D. GASPER, « Is Sen's Capability Approach an Adequate Basis for Considering Human Development ? », *Review of Political Economy*, vol. XIV, n° 4, 2002, p. 435-461.
- A.G. HOPKINS, « The New Economic History of Africa », *Journal of African History*, vol. L, 2009, p. 155-177.
- E. HUILLERY, « History Matters : The Long-Term Impact of Colonial Public Investment in French West Africa », *American Economic Journal : Applied Economics*, vol. I, n° 2, April 2009, p. 176-215.
- L. IYER, « Direct versus Indirect Colonial Rule in India : Long-term Consequences », Harvard Business School, Working Paper 05-041, October 2008.
- M. LANGE, J. MAHONEY and M. VOM HAU, « Colonialism and Development : A Comparative Analysis of Spanish and British Colonies », *American Journal of Sociology*, vol. CXI, n° 5, March 2006, p. 1412-1462.
- R. LA PORTA, F. LOPEZ-DE-SILANES, A. Shleifer, « The Economic Consequences of Legal Origins », *Journal of Economic Literature*, vol. XLVI, 2008, p. 285-332.
- C. LÜTZELSCHWAB, « Populations et économies des colonies d'implantation européennes en Afrique (Afrique du Sud, Algérie, Kenya et Rhodésie du Sud) », *Annales de démographie historique*, n° 1, 2007, p. 33-58.
- J. MAHONEY, *Colonialism and Postcolonial Development. Spanish America in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.
- P. MOSLEY, *The Settler Economies. Studies in the Economic History of Kenya and Southern Rhodesia 1900-1963*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
- D.C. NORTH *et alii*, « Order, Disorder and Economic Change : Latin America vs. North America », Stanford University, Hoover Institute, September 1999.
- R. PANDE and C. Udry, « Institutions and Development : A View from Below », Economic Growth Center, Yale University, Discussion Paper No 928, November 2005.
- M. VAUGHAN, « Africa and the Birth of the Modern World », *Transactions of the Royal Historical Society*, vol. XVI, 2006, p. 143-162.
- N. VAN DE WALLE, « The Institutional Origins of Inequality in Sub-Saharan Africa », *The Annual Review of Political Science*, vol. XII, 2009, p. 307-327.

M. WOOLCOCK, S. SZRETER, V. RAO, Poverty Institute, Working Paper 68,
« How and Why Does History Matter for January 2009.
Development Policy ? », Brooks World